

The background of the cover is a detailed black and white map of Longueuil, Quebec. It shows the St. Lawrence River (Rivière des Mille Îles) on the left, with numerous islands and peninsulas. The map includes a grid of streets and property boundaries, as well as various symbols representing buildings, parks, and other landmarks. The text is overlaid on this map.

**robert rumilly**

# **HISTOIRE DE LONGUEUIL**

The logo consists of a rectangular frame containing four vertical bars of varying heights, resembling a stylized bar chart or a simplified architectural element.

**SOCIÉTÉ d'HISTOIRE DE LONGUEUIL**

11

11

10.00 AEE 8.74 X.1 (3) 2632g

971.4281

R 936 L

24235



robert rumilly  
*de l'académie canadienne-française*

# HISTOIRE DE LONGUEUIL

Cédé Par

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE  
COLLÈGE SAINT-BERNARD  
25, AVE DES FRÈRES  
DRUMMONDVILLE — P.Q.



*Société de  
Généalogie de  
Drummondville*

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6



**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL**

**Société d'histoire de Longueuil**  
**B.P. 175 - Succursale "A"**  
**Longueuil (Québec)**

*Conception*

Jacques de Roussan

*Réalisation*

Edouard Doucet

*Couverture*

Partie de la baronnie de Longueuil d'après la carte de Murray, dressée en 1763. (Archives publiques du Canada)

Verso: panorama de Longueuil, avec le pont Jacques-Cartier au premier plan. (Photo Jean-Guy Thibodeau)

*L'édition de ce livre a été réalisée  
par la Société d'histoire de Longueuil  
pour la Ville de Longueuil.*

©Ottawa, Canada, 1974 - Société d'histoire de Longueuil

Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal: 2e trimestre 1974

ISBN: 0-88533-000-5

Don de



Fondation Raymond-Beaudet

449, rue Notre-Dame  
Drummondville  
(Québec) J2B 2K9  
(819) 478-2519

## PRÉFACE

*C'est un grand honneur pour les descendants de Charles le Moyne que d'être invités à présenter l'histoire de Longueuil, quatrième ville de la Province de Québec et emplacement de l'ancienne seigneurie de leur ancêtre.*

*Que la Société d'histoire de Longueuil et l'éminent écrivain, Monsieur Robert Rumilly, de l'Académie canadienne-française, reçoivent ici l'hommage de notre vive gratitude!*

*Nul doute que ce livre obtienne le succès qu'il mérite...*

*Dès les premières pages, le lecteur est frappé par la clarté de l'exposé, la limpidité du style et la richesse de la documentation. C'est ainsi que, tout en rappelant les débuts de Ville-Marie "à l'ambiance militaire et monastique", et en évoquant les luttes incessantes contre les Iroquois ainsi que la bravoure des "capots bleus" de Charles le Moyne, l'auteur, avec beaucoup de précision, retrace les étapes de la formation de la seigneurie du 24 septembre 1657 au 29 mars 1673.*

*Puis, Monsieur Robert Rumilly s'étend longuement sur l'histoire de la baronnie, où les redevances seigneuriales étaient encore perçues au siècle dernier alors qu'elles avaient été abolies en France depuis la Révolution de 1789.*

*L'histoire de la période moderne de Longueuil présente également un grand intérêt. Depuis un siècle, on n'en connaissait que des fragments.*

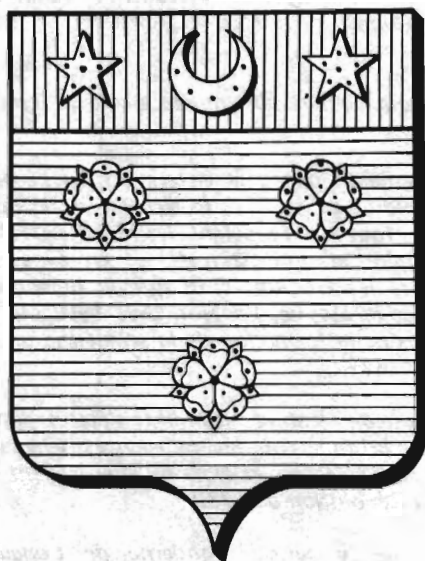
*Le vertige vous prend à la lecture des deux derniers chapitres: la création de la station de métro mettant Longueuil à 5 minutes de Montréal; les jumelages avec Edmunston (Nouveau-Brunswick), la ville ontarienne de Whitby, ainsi qu'avec Lafayette, en Louisiane; la création à l'entrée de la station de métro d'une place Charles-Le Moyne; enfin, en 1969, la fusion avec Jacques-Cartier, fusion qui fait de Longueuil une agglomération de 100 000 âmes.*

*Descendants directs de Joseph le Moyne de Sérigny, sixième fils de Charles le Moyne, nous exprimons notre admiration pour le remarquable développement que les municipalités de Longueuil ont donné à leur ville.*

*Souhaitons que l'ouvrage magistral de Monsieur Rumilly ait un retentissement aussi grand que son livre sur Henri Bourassa, dont la personnalité et le rayonnement marquèrent la vie politique de la Province de Québec à l'aube de notre siècle.*

*C'est en s'inspirant du passé que l'on construit pour l'avenir.*

**Gérard et Alain le Moyne de Sérigny**



**Blason de la baronnie de Longueuil**

## Charles Le Moyne

CHARLES LE MOYNE a été baptisé en l'église Saint-Rémy de Dieppe le 2 août 1626. Ses parents, Pierre Le Moyne et Judith Duchesne, tenaient une hôtellerie fréquentée par des marins - par plus d'un corsaire, sans doute. On y parlait évidemment des expéditions coloniales. La Normandie contribuait plus que toute autre province au peuplement de la Nouvelle-France. Le propre frère de Judith Le Moyne, Adrien Duchesne, était chirurgien à Québec.

Comment l'aventure coloniale n'aurait-elle pas tenté un jeune Dieppois au coeur bien placé? Charles Le Moyne, répondant à l'invitation de son oncle, passe la mer et débarque à Québec en 1641. Il a quinze ans.

La colonie est pauvre et plutôt déprimée. La moitié des deux cents Français s'emploient à la traite des fourrures, et les Iroquois, pourvus d'armes à feu par les Hollandais, paralysent cet unique commerce. Le gouverneur de Montmagny donne l'exemple d'une pratique religieuse assidue. Les jésuites brûlent de zèle missionnaire pour la conversion des sauvages. Charles Le Moyne s'engage à leur service et contracte un engagement de quatre ans pour suivre les missionnaires au pays des Hurons. Imaginez le jeune Français de seize ans, assistant aux interminables palabres où les chefs indiens se complaisent! Charles Le Moyne n'étudie pas seulement les coutumes des Hurons, mais aussi leur langue et celle des Iroquois, leurs ennemis. Pendant ce temps, Maisonneuve fonde Montréal, poste avancé de la chrétienté pour la conversion des Indiens.

Charles Le Moyne, son engagement terminé, reçoit de ses employeurs 20 écus et du linge, le 26 octobre 1645. Le gouverneur de Montmagny, que les sauvages appellent Ononchio, vient de provoquer, à Trois-Rivières, une sorte de congrès où Français, Hurons et Iroquois ont enterré la hache de guerre et fumé le calumet de la paix. D'une paix évidemment précaire.

## Histoire de Longueuil

Montmagny envoie Charles Le Moyne à Trois-Rivières, en la triple qualité de soldat, de commis et d'interprète.

Montréal - qu'on appelle plutôt Ville-Marie - est encore plus exposé que Trois-Rivières. La paix lui vaut de nombreuses visites d'Iroquois, venus par curiosité et peut-être par feinte. La paix iroquoise n'est qu'une paix "fourrée", comme s'exprimera Dollier de Casson, premier historien de Montréal. De toute façon, un interprète est nécessaire. Charles Le Moyne a fait ses preuves à Trois-Rivières, pendant l'hiver. Le gouverneur l'envoie à Ville-Marie, au printemps de 1646.

Ville-Marie vit sous la menace. Les Français ne sortent qu'armés, se rendent en groupe à leur travail et reviennent ensemble, à l'appel de la cloche. Des Iroquois, traversant le fleuve en canot, se présentent devant Ville-Marie en parlementaires, le 18 mai 1648. Maisonneuve leur dépêche les deux interprètes, Charles Le Moyne et Godefroy de Normanville, et lui-même surveille la situation. Les Iroquois affirment leur désir d'entente avec les Français, mais ils manoeuvrent pour isoler Normanville, le tenir à leur merci et l'emmener. Ce serait, pour l'interprète, sa deuxième captivité. Charles Le Moyne, couchant en joue deux Iroquois, les conduit au fort. Un échange d'otages s'effectue le lendemain. Charles Le Moyne est aussi brave qu'intelligent.

Les alertes se multiplient. Les Iroquois, qui ont détruit les Hurons, battent la campagne. Les colons n'osent sortir, en plein jour, sans fusil ou pistolet. Maisonneuve les oblige à quitter leurs maisons, sauf quelques-unes aménagées en fortins. L'année 1651 est sanglante. "Il n'y a pas de mois cet été, écrira Dollier de Casson, où notre livre des morts ne soit marqué en lettres rouges par la main des Iroquois." Jean Boudard, sa femme Catherine Messier et Jean Chicot sont surpris le 5 mai. Boudard est tué et sa femme enlevée. Chicot se cache sous une souche. Le Moyne et deux compagnons, accourus au bruit, tombent dans une embuscade derrière l'hôpital. Ils se jettent dans l'Hôtel-Dieu, où Jeanne Mance se trouvait seule, et s'y barricadent. Les Iroquois n'osent forcer les portes, mais ils découvrent Chicot et, comme il se débat, se contentent de lui arracher la chevelure avec une partie du crâne.

Les Iroquois reviennent peu après et tombent sur des colons revenant de la messe. Le Moyne accourt, laisse les Iroquois décharger leurs armes et tire à son tour, ainsi que ses hommes, avec tant de précision qu'il abat plusieurs ennemis. Les Iroquois s'enfuient et, contre leur coutume, sans emporter leurs morts. Le Moyne, en récompense, est promu garde-magasin.

La soixantaine de Français et la vingtaine de Hurons agrippés au fort et aux fortins de Montréal passent leur vie dans les transes. Mais ils tiennent. Antoine Primot et Martine Messier sa femme, par exemple, sont là depuis la fondation de Montréal, où ils sont venus du diocèse de Rouen. Assailli par trois Iroquois, un jour de 1652, Martine Primot se débat des

poings, des pieds, de la voix, s'évanouit, se ranime, empoigne un agresseur au bon endroit, et, comme un des sauveteurs qui arrivent la relève et, de joie l'embrasse, Martine, croyant à une atteinte à sa vertu, lui décoche une gifle sonore en criant "Parmanda!" qui est du patois de sa région. Le sobriquet de Parmanda lui restera.

Les Montréalais en détresse apprennent la présence d'un parti d'Agniers - les plus féroces parmi les Iroquois - dans l'île Sainte-Hélène, au printemps de 1653. Des Hurons séjournent à ce moment à Ville-Marie. Leur chef Anontaha est brave et sincère. Français d'un côté, Hurons de l'autre, partent en guerre, prennent les Iroquois comme dans une pince et remportent un brillant succès. Plusieurs chefs agniers sont capturés dans l'affaire.

Cette quadruple ou quintuple capture nous place en position de force pour négocier. Maisonneuve est en France, d'où il doit ramener du renfort. Charles des Musseaux, commandant par intérim, tient conseil avec les principaux habitants. Charles Le Moyne, qui accomplit toujours les fonctions d'interprète, persuade Anontaha d'aller à Trois-Rivières et de tenter des ouvertures de paix auprès des Agniers, s'ils tiennent à la liberté, voire à la vie de leurs chefs. La tentative réussit. Les pourparlers se poursuivent à Québec et aboutissent à un nouveau replâtrage de la paix. Jean de Lauzon, quatrième gouverneur de la Nouvelle-France, signe un traité avec les Agniers et, tôt après, avec les Onnontagués et les Tsonnontouans.

Charles Le Moyne, qui vient de rendre un nouveau service, compte parmi les notables, avec le "major" Lambert Closse, les chirurgiens, le greffier-syndic Jean de Saint-Père et des colons tels que Pierre Gadois, titulaire de la première concession et dont le succès s'amorce. Maisonneuve arrive à Ville-Marie, le 16 novembre 1653, avec une magnifique recrue qui double d'un coup la population. Le gouverneur de Montréal inaugure, à la faveur de la paix, à la fois une politique de colonisation et une administration locale. Il accorde à Charles Le Moyne une gratification de 400 livres.

La recrue de 1653 comprend de "vertueuses filles à marier", qui trouvent bientôt preneur. Il ne s'est célébré que dix mariages français à Ville-Marie depuis l'année de la fondation. Il s'en célèbre treize en 1654. L'un d'eux est celui de Charles Le Moyne, qui a 28 ans. Le Moyne n'épouse pas une des nouvelles venues, mais Catherine Primot, fille d'Antoine Primot et de Martine Messier ("Parmanda"), qui doit avoir 14 ans. A vrai dire, Catherine, née Thierry, est la nièce et fille adoptive des Primot, mais ceux-ci, qui l'ont prise à l'âge d'un an, sont tellement habitués à la considérer comme leur fille qu'ils ne pensent même pas à mentionner cette particularité.

Charles Le Moyne passe d'abord, devant Lambert Closse, commis au greffe et tabellionage de Ville-Marie, un contrat s'engageant à épouser prochainement la jeune fille, sous peine de verser un dédit de 600 livres (10

## Histoire de Longueuil

décembre 1653). Les Primot, de leur côté, s'engagent au même dédit si, le jour venu, ils manquent à leur parole. Ce contrat de fiançailles est signé au fort de la ville, en présence de M. de Maisonneuve, de Mlle Mance et d'autres témoins.

Personne ne versera de dédit. Le jésuite Claude Pijart célèbre le mariage le 28 mai 1654. Catherine est réputée, comme sa mère, pour une bonne chrétienne, d'esprit droit et de piété solide. Et l'ambiance de Ville-Marie, militaire et monastique, prédispose aux grandes actions. Tout de même, qui prédirait à cette fillette, douce et grave, qu'elle enfantera des fils comparables aux plus célèbres des héros antiques - que d'elle naîtra l'une des familles les plus intrépides et les plus étonnantes de l'histoire universelle?

Le 23 juillet (1654), Maisonneuve donne aux époux Le Moyne, de la part des seigneurs de Montréal, une terre de 90 arpents, entre le fleuve Saint-Laurent et la terre de Jean de Saint-Père, au lieu désormais appelé Pointe-Saint-Charles, à la condition qu'Antoine Primot et sa femme jouissent, leur vie durant, de la moitié de la terre donnée. Cette clause d'usufruit innove à Montréal. Maisonneuve donne en outre aux Le Moyne privilège de chasse et de pêche sur la prairie Saint-Pierre et droit de prendre du bois sur la commune pour leur chauffage, lorsque les 90 arpents auront été entièrement défrichés. Enfin il leur accorde, dans la ville, près de l'hôpital, un arpent de terre sur lequel Charles Le Moyne a déjà fait construire sa maison.

Charles Le Moyne, marié et propriétaire d'une belle concession, se fait défricheur. Il fait aussi, un peu comme tous les Montréalistes, le pelu, c'est-à-dire le commerce des fourrures, à son compte. La traite est bonne en 1654.

\* \* \*

Montréal est la première escale des Indiens venus de l'Ouest et qui se dirigent sur les postes français. L'arrivée d'une flottille de Hurons est l'événement le plus vivant de l'année 1655, à Ville-Marie. La foire se tient sur la commune, entre l'Hôtel-Dieu et le fleuve. Les Montréalais - soldats, colons, artisans, domestiques - marchandent et troquent à qui mieux mieux. Maisonneuve, à peu près seul, s'abstient. Charles Le Moyne, favorisé par sa connaissance des dialectes, devient le plus considérable et le plus riche des trafiquants.

Mais les Iroquois ne respectent jamais parfaitement la parole qu'ils ont convenue. Les Agniers enlèvent une de nos sentinelles, qui protégeait des travailleurs. Lambert Closse arrive à la rescousse et s'empare du chef indien. Un autre jour, c'est Charles Le Moyne qui, rivalisant de ruse avec les Iroquois, capture ceux qui croyaient le prendre. Ville-Marie détient ainsi des otages, et un échange de prisonniers peut s'opérer.



## Charles Le Moyne

La colonie grandit, malgré le danger. Les premiers sulpiciens arrivent à l'été de 1657; Ville-Marie cesse d'être une mission pour devenir une paroisse, et Gabriel Souart en est le premier curé.

Le gouverneur de Lauzon, homme de robe, cultivé mais irrésolu, n'a pas réussi dans sa charge. Il rentre en France sans attendre son successeur, sans même attendre les derniers jours de son mandat. Mais il a pris soin de caser ses fils. L'un d'eux, Charles de Lauzon-Charny, assume le gouvernement de la Nouvelle-France par intérim. Un autre, Jean de Lauzon, nommé grand sénéchal, a reçu, entre autres concessions considérables, celle de la Cité, sur la rive sud du Saint-Laurent, en face de Montréal. Il en détache un territoire de cinquante arpents de front sur cent de profondeur, qu'il cède à Charles Le Moyne le 24 septembre 1657, "à la charge du revenu d'une année à chaque mutation de possession suivant la coutume du Vexin français". L'île Sainte-Hélène, l'islet Rond "et autres isles et battures" sont toutefois exclus de cette cession.

La ville de Longueuil fera remonter sa naissance à cet acte du 24 septembre 1657.

\* \* \*

Les Iroquois rompent la paix - ou la trêve - en tuant à coups de fusil trois Montréalais, Nicolas Godé - l'un des colons de la fondation -, son gendre Jean de Saint-Père et leur serviteur Jacques Noël, en train de couvrir leur maison (25 octobre 1657). Ils décapitent Jean de Saint-Père et emportent sa tête.

Maisonneuve ordonne un redoublement de vigilance. Il défend aux colons de sortir sans armes, de travailler hors de la ville, de chasser hors des champs défrichés, de pêcher plus loin que le "grand courant". Un nouveau moulin à vent, en construction sur une éminence du coteau Saint-Pierre et entouré de palissades, servira de redoute au besoin.

La mise en valeur d'une concession sur la rive sud n'est pas possible dans ces conditions. Ce qui n'empêche pas les Montréalais de parfaire leur organisation paroissiale en élisant leurs premiers marguilliers, et Marguerite Bourgeoys d'ouvrir la première école dans une maison de pierre, voisine de l'Hôtel-Dieu, que Maisonneuve lui donne, au nom de la Société de Montréal. La colonie entoure de solennité cette ouverture d'école, dont elle sent la portée. Un Parisien de 18 ans, Bénigne Basset, venu avec la dernière recrue et assez instruit, succède à Jean de Saint-Père comme greffier. Le curé, les trois marguilliers, le major Closse, Charles Le Moyne, Jeanne Mance et Martin Jannot dit Lachapelle, successeur de Jean de Saint-Père comme syndic, signent avec les parties.

Charles Le Moyne est maintenant un des principaux personnages de Ville-Marie. Il s'est associé à son beau-frère Jacques Le Ber - mari de sa

## Histoire de Longueuil

soeur Jeanne -, qui est un garçon entreprenant, heureux en affaires. Jacques Le Ber inaugure, sous le nom de bac, un service régulier de bateau entre Québec et Montréal, en saison propice. Mais il est surtout trafiquant de fourrures. Le commerce des deux associés prospère, bien que la menace iroquoise pèse sur la traite.

Un Huron réfugié à Québec annonce ce que l'on prévoyait depuis longtemps: les Iroquois réunissent une grande armée pour fondre sur les principaux postes français, et d'abord sur Montréal. La nouvelle se confirme. A Québec, on se demande si Montréal n'est pas déjà tombé.

Un jeune officier, Dollard des Ormeaux, désireux de se distinguer, expose à Maisonneuve le plan de devancer les bandes iroquoises à leur point de jonction, sur la rivière des Outaouais, pour les surprendre l'une après l'autre. C'est au printemps de 1660. Charles Le Moyne, propriétaire et commerçant, est aussi chef de famille. Son premier fils, Charles, est né en 1656; le second, Jacques, en 1659. Il assume des responsabilités dont Dollard des Ormeaux est exempt. Charles Le Moyne accompagnerait volontiers l'expédition si on la retardait jusqu'après les semailles. D'autres chefs de famille, tels que Lambert Closse et Picoté de Belestre, font la même proposition. Dollard n'est pas de cet avis, et sans doute tient-il à commander l'expédition. Il emprunte 45 livres à Jean Aubuchon, le plus gros trafiquant après Charles Le Moyne et Jacques Le Ber, et part avec 16 volontaires, en canot, le 19 avril 1660.

On connaît l'exploit du mois de mai 1660 et sa fin tragique. La perte de 17 jeunes hommes est terrible dans un village de 450 âmes. Il faut appréhender la ruée des Iroquois victorieux. Et la terreur que ces barbares font régner empêche les autres Indiens d'apporter leurs fourrures - ce qui paralyse le seul et indispensable commerce de Montréal.

Cependant les Iroquois, impressionnés par les lourdes pertes qu'une poignée de Français leur ont infligées au Long-Sault, renoncent à l'attaque prévue. Et deux prodigieux aventuriers, Médard Chouart des Groseilliers et son beau-frère Pierre-Esprit Radisson, revenant de l'Ouest à la tête de 300 Indiens montés dans 60 canots, passent au Long-Sault peu après le combat. Leur flottille atteint Montréal - le nom de Ville-Marie tend à disparaître du langage courant - à la mi-août. Jean Aubuchon, principal concurrent de Charles Le Moyne et de Jacques Le Ber, est hors de course pour l'instant: on l'a surpris en flagrant délit avec la femme du chirurgien et Maisonneuve l'a banni. Charles Le Moyne conclut un accord commercial avec Médard Chouart des Groseilliers devant le greffier Basset. Les deux parties s'associent "pour tout généralement le castor gras et veule qu'ils traiteront aux sauvages Nez percés et autres de présent en ces lieux tant sur le fleuve Saint-Laurent qu'aux Trois-Rivières et à Québec". La traite finie, les bénéfiques seront partagés par moitiés.<sup>1</sup> Le Moyne et Le Ber obtiennent la

1. Aucun document ne nous renseigne sur les suites de cette association.

## Charles Le Moyne

concession d'un terrain près de l'Hôtel-Dieu, pour y faire construire un immeuble à frais communs (23 août 1660). Cette maison, vite terminée, surpasse, dit-on, "toutes les autres habitations" de Montréal. Les Primot, s'avisant de l'erreur qu'ils ont commise six ans plus tôt, se présentent à Maisonneuve, qui administre la justice au nom des seigneurs, et procèdent à une adoption en règle de leur nièce, femme de Charles Le Moyne, afin d'assurer ses droits à leur succession.

Les Iroquois, intimidés, ont renoncé au coup de force, mais non pas au coup de ruse. Ils frappent en plein hiver, ce qu'ils n'avaient pas fait jusqu'ici. Ils surprennent des bûcherons qui, contrevenant aux ordres de Maisonneuve, sont partis sans armes. Ils capturent treize hommes. Ils en captureraient davantage sans Charles Le Moyne qui, seul muni d'un pistolet, couvre la retraite des autres (25 février 1661). Les Iroquois reviennent en force un mois plus tard. Ils attaquent des bûcherons disséminés, mais armés cette fois et qui se défendent. Les Français perdent 4 tués et 10 prisonniers. Vingt-sept hommes perdus après la bataille du Long-Sault: Montréal est, à la lettre, décimé. Les Iroquois viennent tendre leurs embuscades, la nuit, jusqu'à proximité de l'Hôtel-Dieu. Ils escaladent les palissades, campent dans la cour et, tapis, guettent la sortie d'une personne isolée. Un sulpicien, Jacques Lemaître, est tué le 14 août. Le chef de la troupe iroquoise revêt la soutane du prêtre et se pavane, ainsi accoutré, devant ses compatriotes.

Un chef onnontagué, Garakontié, admire cependant les Français et se sent secrètement attiré par leur religion. Il est doué de cette éloquence persuasive qui contribue, après la bravoure, à conférer de l'influence parmi les Indiens. Sous son inspiration une ambassade, offrant des colliers symboliques, vient négocier un échange de prisonniers, prélude à la paix. C'est probablement Charles Le Moyne qui sert d'interprète. Mais les Iroquois de l'Ouest recherchent seuls la paix. Les Agniers et les Onneyouts, poussés par les Hollandais, sont irréductibles. On les sent encore rôder autour de Montréal. Un autre sulpicien, Guillaume Vignal, a obtenu de Maisonneuve, en insistant, l'autorisation d'emmener des ouvriers extraire de la pierre dans un îlot appelé Ile-à-la-Pierre, en amont de l'Ile Sainte-Hélène (sur le futur territoire de Longueuil). Guillaume Vignal et ses compagnons tombent dans une embuscade. Plusieurs d'entre eux sont tués ou pris. Les Iroquois font rôtir le prêtre et le mangent (25 octobre 1661).

C'est dans cette ambiance que se tient l'élection où Charles Le Moyne devient marguillier de Notre-Dame (21 novembre 1661). C'est un poste d'honneur, et recherché. Les marguilliers ont préséance sur les autres colons à l'église et dans les processions. Le gouverneur de Montréal, à l'occasion, les consulte. Quand Maisonneuve tient conciliabule avec M. Souart, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, il invite souvent Charles Le Moyne ou Jacques Le Ber dans ce "petit Conseil". Un troisième fils, Pierre - le futur d'Iberville - est né aux Le Moyne le 20 juillet. Jacques Le Ber n'est pas seulement un négociant heureux - et honnête - et le beau-frère de

## Histoire de Longueuil

Charles Le Moyne: il a rempli des missions dangereuses, souvent de nuit, en canot, sur les glaces ou à travers la forêt.

La série sanglante, hélas, n'est pas close. Lambert Closse, le brave des braves, est tué le 6 février 1662. Il devient si dangereux de vaquer aux travaux des champs que plusieurs terres ne peuvent plus être cultivées. Charles Le Moyne doit encore retarder la mise en valeur de sa concession sur la rive sud. Mais un nouvel honneur lui échoit.

\* \* \*

Les sulpiciens se substituent à la Société de Montréal, qui n'en pouvait plus. Ils deviennent seigneurs de Montréal, ce qui comporte beaucoup plus de charges que de profits. Un édit royal réorganise presque en même temps l'administration de la colonie. L'édit crée le Conseil souverain, ne comprenant que des Québécois, et leur confère, somme toute, le double pouvoir législatif et judiciaire. Le Conseil souverain crée une sénéchaussée royale à Montréal, et nomme un juge, un procureur et un greffier. Charles Le Moyne est le procureur (18 octobre 1663). Ce choix et les deux autres sont excellents, mais la Société de Montréal, continuée par le Séminaire de Saint-Sulpice, possédait un privilège de justice seigneuriale - sous réserve d'appel à Québec -, qui n'est pas aboli. M. Souart a pris possession solennelle de l'île et de la seigneurie, au nom du Séminaire de Saint-Sulpice, dès le 18 août. Maisonneuve a jusqu'ici rempli les fonctions de juge, et le Séminaire maintiendra ses droits. Il existe donc un double système judiciaire, offrant le choix aux plaideurs mais constituant une source de conflits. M. Souart présente au Conseil souverain, au nom des seigneurs de Montréal, une requête demandant l'abolition de la sénéchaussée royale à Ville-Marie (22 mars 1664).

Les Montréalais se défendent ainsi de tous côtés. Ils travaillent, malgré les Iroquois. Ils abattent des arbres, bientôt transformés en planches et en poutres. Les quarante maisons de 1657 sont devenues une soixantaine - toujours protégées par le flanquement mutuel et reliées par des sentiers. Une flottille de canots indiens vient à la traite. Charles Le Moyne et Jacques Le Ber ne négligent pas leurs affaires.

On se rappelle que Jean de Lauzon, quatrième gouverneur de la Nouvelle-France, avait comblé ses fils de titres et de concessions. L'un de ces fils, aussi prénommé Jean, est mort dans un combat contre les Iroquois, à l'île d'Orléans en 1661. Il possédait la seigneurie de la Cité, comprenant l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde. Son frère Charles, seigneur de Charny, a gouverné la Nouvelle-France par intérim au départ de leur père. Retourné en France, entré dans les ordres et revenu au Canada comme prêtre, il est maintenant grand vicaire de Mgr de Laval à Québec. Il signe à Charles Le Moyne une promesse de vente de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde, "aux charges qu'il plaira à M. Jean de Lauzon" (comme tuteur de ses petits-enfants) "d'y apposer", le 30 mai 1664. Jean de Lauzon signe l'acte définitif

## Charles Le Moyne

à Paris, le 20 mars 1665. Charles Le Moyne devient propriétaire de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde "pour en jouir en fief avec justice moyenne et basse seulement, relevant de la dite seigneurie de la Cité, en pleine foi et hommage, à la charge de 10 minots de bled froment de rente noble féodale et foncière, payable à chaque fête de Saint-Martin d'hiver, avec le revenu d'une année de la dite île Sainte-Hélène à chaque mutation de possesseur suivant les coutumes du Vexin français".

L'île Sainte-Hélène et l'île Ronde s'ajoutent à la concession de la rive sud, à laquelle Charles Le Moyne a donné le nom de Longueuil, qui est celui d'un village normand dans l'arrondissement de Dieppe, son pays natal.

Le Moyne n'en jouira pas tout de suite. Parti en expédition de chasse avec des Indiens, il se trouve seul un moment, dans l'île Sainte-Thérèse. Des Onnontagués le cernent et le somment de se rendre. Le Moyne recule, tenant ses agresseurs en respect avec son arquebuse, mais il bute et tombe à la renverse. Les Iroquois se jettent sur lui, le ligotent et l'emmenent (juillet 1665). Mais l'ancien interprète parle la langue de ses ravisseurs. Condamné à mort par le conseil des chefs, il prédit que les troupes françaises, en train d'arriver, le vengeront impitoyablement, raseront tous les villages iroquois. Les Indiens, subjugués, épargnent leur prisonnier. Ils le gardent comme otage.

\* \* \*

Louis XIV et Colbert, impressionnés par divers rapports, ont en effet envoyé au Canada le lieutenant-général de Tracy, le gouverneur de Courcelle et l'intendant Jean Talon, qui constituent une brillante équipe. Alexandre de Prouville de Tracy arrive le premier, en rade de Québec, le 30 juin 1665. Quatre compagnies prélevées sur quatre régiments différents l'accompagnent, et le régiment de Carignan - ou de Carignan-Salières, d'après le nom de son colonel - le rejoint peu après.

L'arrivée d'une pléiade de grands chefs et du régiment de Carignan, l'effort auquel le roi et Colbert sont résolus, vont changer la face de la colonie. Le lieutenant-général de Tracy commence par "autoriser" Maisonneuve à rentrer en France "pour ses affaires personnelles" - ce qui est une révocation voilée. Puis il fait établir trois forts en des emplacements stratégiques: le fort Richelieu, à l'embouchure de la rivière du même nom; le fort Saint-Louis et le fort Sainte-Thérèse. Le colonel de Salières prend ses quartiers d'hiver à Montréal, avec cinq compagnies du régiment de Carignan - Salières, La Freydière, Contrecoeur, La Varenne et Dugué - le 15 novembre 1665. Un vent de panique souffle parmi les Iroquois, déjà décimés par une épidémie de petite vérole. Le parti de la paix, sous l'influence de Garakontié, fait plus facilement prévaloir ses vues. Garakontié fait libérer Charles Le Moyne et conduit avec lui une délégation d'Onnontagués, de Goyogouins, d'Onneyouts et de Tsonnontouans, remplissant 14 canots. Salières, à Montréal depuis quatre jours, fait mettre les compagnies

## Histoire de Longueuil

sous les armes et tirer des salves pour en imposer à ces Iroquois. Charles Le Moyne, Garakontié et un groupe de plénipotentiaires auxquels Salières fournit une escorte de douze soldats se dirigent ensuite sur Québec.

Le retour de Charles Le Moyne a réjoui Montréal presque autant que l'arrivée des soldats. Charles de Lauzon-Charny apporte une modification sur le titre du 20 mars 1665 concédant l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde. Il reconnaît le caractère "exorbitant" de la rente prévue, et la réduit, en vertu des pouvoirs que son père lui a donnés, à dix livres en argent (12 décembre 1665).

Les Agniers restent cependant en dehors du dernier traité. Les nouveaux chefs de la colonie ont décidé d'en finir. Courcelle, "ne respirant que la guerre", part en expédition à la tête de 600 hommes, dont 300 soldats du régiment de Carignan et 106 "bons Montréalistes", conduits par Charles Le Moyne - à peine libéré! L'intendant Talon s'est multiplié pour ravitailler cette troupe, malgré quoi le colonel de Salières, qui ne participe pas à l'expédition, trouve l'équipement insuffisant: peu de raquettes, peu de haches, une couverture pour trois hommes, une paire de chaussures par homme alors qu'il en faudrait trois ou quatre. Salières, suivant les instructions de Tracy, fait d'abord, à titre de préparatifs, ravitailler et renforcer le fort Saint-Louis (Chambly): "Je pris 40 soldats avec des haches pour aller aplanir les dunes de glace qui étaient sur la rivière et faire le chemin pour y pouvoir passer avec les traîneaux, et M. Lemoine d'un autre côté s'en alla frayer le chemin dans le bois avec quinze habitants avec leurs raquettes..." Les soldats "aplanissant les dunes de glace" à la hache et les habitants partant en raquettes pour frayer le chemin ébauchent la future "traverse sur la glace" et le futur chemin de Chambly, destinés à tant de relief dans l'histoire de Longueuil. Puis la colonne s'ébranle le 9 janvier 1666, en plein hiver. Les Algonquins qui devaient servir de guides sont en retard, et Courcelle part sans les attendre.

Les Montréalais que Charles Le Moyne commande et que Courcelle appelle ses "capots bleus" ne sont pas seulement les plus aguerris, mais les seuls habitués au climat, au pays et au genre de guerre où l'on s'engage. Ils occuperont les postes d'honneur - et de danger - à l'avant-garde à l'aller, à l'arrière-garde au retour. Mais la colonne s'égaré; des soldats n'ont pas de raquettes, et ceux qui en ont sont malhabiles à s'en servir. Portant un lourd équipement, ils sont vite exténués. Un dégel soudain et de fortes pluies obligent au retour. La campagne a échoué.

Des soldats sont surpris et tués aux portes de Montréal. Le lieutenant-général décide une autre expédition, qu'il commandera lui-même. Talon dirige les préparatifs. L'armée, car c'en est une, la plus considérable encore vue dans cette partie du monde, compte 600 soldats réguliers, autant de miliciens dont 110 Montréalais commandés par Charles Le Moyne et Picoté de Belestre, et une centaine de sauvages alliés (octobre 1666).

## Charles Le Moyne

Les Iroquois fuient devant cette invasion. L'armée incendie cabanes et palissades, pilons et mortiers à blé d'Inde, provisions de maïs et de fruits. Le marquis de Tracy prend possession solennelle du pays agnier, au nom du roi de France. Le résultat direct est mince, le retour est pénible, mais le résultat indirect sera bien l'intimidation recherchée.

L'Hôtel-Dieu de Montréal, cet hiver, est bondé de soldats malades. M. de Tracy écrit à M. Souart pour lui demander de détacher un aumônier au fort Sainte-Anne, le plus éloigné et le plus exposé, à 25 lieues en pays ennemi. Dollier de Casson, qui est un ancien officier, accepte le poste. Charles Le Moyne, Jacques Le Ber et quelques autres l'accompagnent, en raquettes et sac au dos, jusqu'au fort Sainte-Anne. Croirait-on que ce Le Moyne, volontaire pour tous les coups durs, est un homme dans la quarantaine, maintenant père de cinq enfants, et le négociant le plus considérable de la colonie?

Les Agniers concluent la paix en juin 1667. L'intendant Talon demande des lettres de noblesse pour Charles Le Moyne, l'un des plus anciens colons de la Nouvelle-France et celui qui a rendu les plus nombreux et les plus grands services. Louis XIV octroie ces lettres, au mois de mars 1668, à Charles Le Moyne, sieur de Longueuil, "pour le bon et louable rapport qui nous a été fait des belles actions qu'il a fait dans le pays du Canada". Charles Le Moyne est anobli "ensemble sa femme et ses enfants, postérité et lignée", "sans que, pour ce, le dit Charles Le Moyne soit tenu de nous payer, ni à nos successeurs roys, aucune finance ni indemnité dont, à quelque somme qu'elles se puissent monter, nous l'avons déchargé et déchargeons, et lui avons fait et faisons dons par ces présentes".



The first part of the report...

The second part of the report...

The third part of the report...

The fourth part of the report...

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



## Débuts de la colonisation

LA PAIX conclue avec les Agniers, Montréal, comme toute la colonie, traverse une période d'optimisme. Les colons retournent aux champs. La colonisation de Longueuil commence alors.

La seigneurie de Charles Le Moyne est couverte de beaux arbres et sillonnée de petits cours d'eau comme le ruisseau Saint-Antoine, qui la traverse en serpentant avant de se jeter dans le Saint-Laurent. Les animaux à fourrure y abondent. Quelques Montréalais s'y établissent<sup>1</sup> : Louis Lamoureux, André Dumay, Guillaume Gendron, Pierre Chicouane, Désiré Viger, Bertrand Lemaître, Thomas Chartren, Vincent Chamaillard, Jean Valiquet dit Laverdure, Jean Blouf qui sera l'ancêtre des Plouffe, le cordonnier Charles Edeline, le meunier Mathurin Grou, le boulanger François Blot, le tonnelier Antoine Fournier dit Préfontaine, le "tailleur d'habits" Pierre Caille dit Larochelle... Ils sont originaires de diverses provinces: André Dumay est Dieppois comme Charles Le Moyne, Charles Edeline est Parisien, Guillaume Gendron est né dans le diocèse de Nantes, Jean Valiquet et Pierre Chicouane viennent du diocèse d'Angers. Quelques-uns sont au service du seigneur. Charles Le Moyne, de toute façon, les connaît tous: il était présent au mariage de Jean Blouf et de Madeleine Guilleboeuf; il est parrain d'un fils d'André Dumay et d'une fille de Jean Valiquet.

On bâtit quelques maisons. On édifie un moulin à l'embouchure du ruisseau Saint-Antoine, presque à sec en été mais impressionnant en période de crue. L'abbé Gilles Pérot, curé de Ville-Marie, baptise Jean-Baptiste Lamoureux, fils de Louis Lamoureux, "habitant de M. Le Moyne" et de Françoise Boivin sa femme, le 14 septembre 1669. Jean Petit, "habitant du même lieu", et Isabelle Benoist, fille du charpentier Paul Benoist dit

1. Emile Falardeau: *Les Pionniers de Longueuil et leurs origines*.

## Histoire de Longueuil

Livernois, sont parrain et marraine. Aucun d'eux ne sait signer. Jean-Baptiste Lamoureux doit être le premier enfant blanc né sur le territoire de Longueuil. Le curé Pérot préside au double mariage de Pierre Boisseau avec Anne Faubert et de Pierre Chicouane avec Madeleine Chrétien, en présence "du sieur Le Moyne et d'autres habitants de Longueuil" le 25 octobre 1670.

Le séjour des troupes a transformé la colonie. Les militaires ont apporté de l'argent, fait marcher le commerce et provoqué la hausse des prix. Des officiers et des soldats se croient au-dessus des ordonnances applicables à la population. Il a fallu sévir contre le capitaine La Freydière dont les abus d'autorité irritaient les Montréalais. Les mauvais traitements de La Freydière auraient conduit André Dumay, titulaire d'une concession sur l'île de Montréal, à passer le fleuve et s'établir à Longueuil. Des soldats vendent de l'eau-de-vie aux sauvages pour se procurer des fourrures. Ils vont dans les bois au-devant des convois de traite, et les Montréalais, qui n'ont plus le premier choix, s'estiment lésés. On peut distinguer deux tempéraments parmi les jeunes Montréalais de cette époque héroïque: les coureurs de bois, tentés par l'aventure, qui accompagnent les Indiens dans leurs expéditions de chasse et parfois s'ensauvagent à demi; et les sédentaires qui cultivent le sol, se marient et font souche. Les premiers apprennent les dialectes indiens et peuvent servir d'interprètes ou de médiateurs; ils agrandissent le pays, mais la discipline leur pèse. Les sédentaires, à qui vont les préférences du clergé, posent les bases d'une nation. Les pionniers de Longueuil appartiennent à ce dernier type. André Dumay a déjà cinq ou six enfants; Jean Valiquet et Guillaume Gendron ont fait partie de la milice de la Sainte-Famille, instituée par Maisonneuve, et Valiquet en est même devenu caporal.

Le régiment de Carignan et les quatre autres compagnies rentrent en France, par échelons. Cependant le plan de colonisation tirera parti de ce passage des troupes. Le régiment de Carignan compte une majorité d'excellents officiers et d'honnêtes soldats. Jean Talon les invite à "s'habituer", c'est-à-dire à se fixer au Canada. Cette mesure était prévue dès leur départ de France, dans les instructions de Colbert à l'intendant. Des officiers et des soldats se marient et restent. Plusieurs soldats du régiment de Carignan - André Barsa dit Lafleur et Jacques Viau dit Lespérance, venus dans la compagnie La Freydière; Bernard Bertin dit Languedoc et Jacques Surprenant dit Sancoucy, venus dans la compagnie Contrecoeur; Eustache Prévost dit Lafleur, de la compagnie La Motte - s'établissent dans la seigneurie de Longueuil. Le curé Pérot baptise Bertrand, fils de Jacques Viau, "habitant de Longueuil" et de Madeleine Plouart sa femme, le 13 mai 1671.<sup>2</sup>

\* \* \*

2. L'abbé Jean Ducharme, vicaire à Longueuil, a recopié à Montréal et à Boucherville les actes de baptême, mariage et sépulture concernant Longueuil de 1669 à 1701, date à partir de laquelle il possédait des registres. Il est temps aussi de mentionner l'ouvrage d'Alex. Jodoin et J.-L. Vincent, premiers historiens de Longueuil, qui ont effectué de patientes et fructueuses recherches.

## Débuts de la colonisation

Les Iroquois sont repartis en guerre contre les Algonquins, et les hostilités menacent de s'étendre. Les Iroquois de l'Ouest se croient hors de portée des Français: "Le gouverneur n'a pas les bras assez longs pour enlever le scalp de nos têtes." Or Courcelle prendrait volontiers une revanche de sa déception de 1666. Il fait construire à Montréal un grand bateau plat, lève dans la ville 56 volontaires commandés par Charles Le Moyne et prend à l'improviste la direction du lac Ontario (2 juin 1671). Charles Le Moyne a 45 ans. Grand négociant et grand propriétaire foncier, il est aussi père de sept enfants. Un autre membre de l'expédition est René Gaultier de Varennes, officier du régiment de Carignan qui a épousé une fille de Pierre Boucher et succédé à son beau-père comme gouverneur de Trois-Rivières.

Cette manifestation d'audace réussit. Les Iroquois de l'Ouest constatent que leur pays n'est pas à l'abri des incursions françaises. L'expédition vise en même temps à détourner les Iroquois de vendre leurs pelleteries dans les postes de la rivière Hudson plutôt qu'à Montréal. Courcelle explore l'extrémité orientale du lac Ontario, en vue de la construction d'un fort et d'un poste de traite.

Des hommes comme Charles Le Moyne et René Gaultier, qui ont fort contribué au succès, méritent récompense. L'intendant Talon accorde des concessions sur la rive droite - ou rive sud - du Saint-Laurent, en remontant le fleuve à partir de l'embouchure du Richelieu. La plupart des bénéficiaires sont des officiers acceptant de demeurer au Canada. Les concessions sont à la fois une récompense pour les services rendus et l'exécution du plan de colonisation militaire, propre à protéger la colonie. René Gaultier reçoit la seigneurie de Varennes, "vingt-huit arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur". Charles Le Moyne possède déjà, outre la plus belle résidence de Montréal et la terre appelée Pointe-Saint-Charles, la vaste superficie - la seigneurie de Longueuil - acquise sur la rive sud. L'intendant Talon lui octroie "l'étendue de la terre qui se trouve non concédée sur le fleuve Saint-Laurent, depuis les bornes du sieur de Varennes jusqu'au dit sieur Le Moyne et Pères Jésuites, avec les isles, islets adjacents pour en jouir en fief et tous droits de seigneurie et de justice" (3 novembre 1672). Le concessionnaire doit continuer "de tenir feu et lieu sur la dite seigneurie", imposer la même obligation à ses censitaires, conserver les chênes propres à la construction des vaisseaux, enfin avertir le Roi ou la Compagnie des Indes occidentales de toute découverte minière.

Cette concession, donnant à la seigneurie une lieue et demie de profondeur, la rend voisine du fief du Tremblay, qui est la partie occidentale de la seigneurie de Varennes, et de la seigneurie de la Magdelaine, qui appartient aux jésuites.

Un nouveau gouverneur, le comte de Frontenac, plus noble, plus hautain, plus violent, plus fastueux - plus remarquable - que tous ses prédécesseurs, se trace un plan d'expansion politique et commerciale vers

l'Ouest. Courcelle avait décidé la construction d'un fort dans ce double but, à l'entrée du lac Ontario. Frontenac fait donner rendez-vous aux chefs des Cinq-Cantons iroquois et se met à la tête d'une expédition qui prendra possession solennelle et construira le fort. Le comte de Frontenac ne fait pas les choses à moitié, il remontera le fleuve avec 400 hommes montés dans 120 canots transportant les provisions, les munitions et les matériaux nécessaires. D'anciens officiers, qui n'ont pas tous la bosse de la colonisation, reprennent avec plaisir un service de guerre, sous les ordres d'un aussi magnifique général. Il faut un interprète à la hauteur des circonstances. Charles Le Moyne ne se fait pas prier. La colonne s'ébranle le 28 juin 1673.

Les Iroquois sont au rendez-vous. L'arrivée de Frontenac et de ses 120 canots, répartis en escadrilles, à dix ou douze de front, est impressionnante. On dresse le camp; les tambours battent aux champs. Les Iroquois défilent entre deux haies de soldats jusqu'à la tente du gouverneur, qui retient les chefs à sa table. Charles Le Moyne les fait "pétuner" et les harangue suivant la manière fleurie qu'ils affectionnent. Il leur démontre qu'ils ont tout à gagner en commerçant avec les Français plutôt qu'avec les Anglais ou les Hollandais. L'effet produit enchante le gouverneur, qui savoure l'étrangeté de sa situation. Le fort, qui portera le nom de Frontenac, est construit en quinze jours.

Frontenac apprécie ce Charles Le Moyne si efficace, "l'affection qu'il a toujours témoignée pour le service du Roi et la promptitude avec laquelle il a toujours exécuté les ordres qui lui ont été donnés par les gouverneurs, soit dans les guerres où il s'est signalé en plusieurs occasions, soit en diverses négociations et traités de paix... et le zèle dont il nous a donné des preuves dans le voyage que nous avons fait au lac Ontario, où nous nous sommes servis de son ministère pour proposer à toutes les nations iroquoises les choses que nous avons crues nécessaires pour maintenir la paix". Il lui donne une nouvelle concession, celle de Châteauguay, "de deux lieues de front à commencer dix arpents au-dessous de la rivière du Loup,<sup>3</sup> en montant dans le lac Saint-Louis du côté sud du Saint-Laurent, sur trois lieues de profondeur" (29 septembre 1673).

Montréal continue ses progrès. On y construit deux nouveaux moulins. La rue Saint-Jacques et la rue Saint-Pierre s'ouvrent, cette année 1673. Les plus grosses maisons, qui sont la résidence du gouverneur, l'Hôtel-Dieu, la Congrégation de Notre-Dame, la salle d'audience du tribunal seigneurial et le magasin de Charles Le Moyne et Jacques Le Ber, sont encore en bordure d'un simple chemin. Dollier de Casson fait décider la transformation de ce chemin en rue Saint-Paul (en l'honneur de Maisonneuve) pour l'année suivante.

3. Aujourd'hui rivière de Châteauguay.

## Débuts de la colonisation

La seigneurie de Longueuil se peuple, encore lentement, mais se peuple, et s'organise. Les maçons Michel Dubuc et Jean Dubert dit Larose construisent des maisons. De nouveaux noms de colons apparaissent. Jean Robin dit Lapointe, ancien soldat du régiment de Carignan, est parrain d'un fils de Louis Lamoureux. Certaines gens de la rive sud ont la bougeotte. Michel Dubuc vend sa terre, de deux arpents de largeur sur 20 de profondeur, "avec cabanes en coulices", à Antoine Combeth dit Desjardins, autre soldat du régiment de Carignan. Désiré Viger (ancêtre du premier maire de Montréal) fait un échange de terres avec François Sénécal, de Boucherville.

Charles Le Moyne a cependant établi ses tenanciers, jusqu'ici, sans leur donner de titres en règle. Il est temps d'y remédier. Très peu de colons peuvent signer leur nom, mais l'un d'eux, Jacques Bourdon, d'origine rouennaise, parrain d'une fille de Désiré Viger, est notaire de la seigneurie de Longueuil. Charles Le Moyne accorde devant lui une vingtaine de contrats de concessions, le 12 mars 1675. La plupart sont des concessions de 40 arpents, dont deux arpents de largeur le long du fleuve sur vingt arpents de profondeur. Elles sont voisines les unes des autres, et les concessionnaires s'obligent à l'entretien d'un chemin "en telle sorte que les charrettes y puissent passer". Ce chemin public longera le fleuve.

La cession est faite pour un sol par arpent, soit quarante sols en argent pour toute la terre, plus une rente annuelle, non rachetable, d'un sol pour toute la concession et un chapon par arpent de front, soit deux chapons "bons et valables" pour toute la concession, payable le 11 novembre, "jour de la feste de la Saint-Martin, en l'hôtel seigneurial du dit lieu de Longueuil". Les acquéreurs doivent naturellement tenir feu et lieu sur la terre et la mettre en culture; ils ne peuvent revendre avant d'avoir construit "une maison logeable"; ils sont tenus de faire moudre leurs grains au moulin du seigneur; ils doivent "souffrir sur leur terre les grands chemins qui seront jugés nécessaires par le dit seigneur ou ses officiers pour la commodité publique" et laisser, comme le seigneur s'y est lui-même engagé, les chênes propres à la construction des navires. Le seigneur se réserve encore de prélever sur la terre "tout le bois nécessaire pour l'utilité publique", sans indemnité.<sup>4</sup> Jacques Bourdon est lui-même au nombre des concessionnaires.

Charles Le Moyne réserve, suivant l'usage observé à Montréal même, un large terrain qui servira de commune - pour le pacage en commun des animaux des divers habitants. Deux chemins sont d'ores et déjà ébauchés sur la seigneurie: le chemin de Chambly et le chemin "du bord de l'eau" que les concessionnaires doivent entretenir pour le passage des charrettes et qui se divise lui-même en "Côte d'en-haut", conduisant à Saint-Lambert et à Laprairie, et "Côte d'en-bas" conduisant à Boucherville et à Varennes.

4. Jodoin et Vincent ont retrouvé onze de ces contrats primitifs et publié celui de Jacques Viau en exemple.

## Histoire de Longueuil

Les quatorze habitants de Saint-Lambert ont entouré leur territoire de pieux.

Cette seigneurie qui s'organise est composée de trois morceaux, acquis ou reçus en 1657, en 1665 et en 1672. Charles Le Moyne demande à l'intendant Jacques Duchesneau de réunir ces trois concessions contiguës en une seule. Accordé. Les trois concessions n'en forment plus qu'une, sous le nom de seigneurie de Longueuil, par décision du 10 juillet 1676. Charles Le Moyne, écuyer, seigneur de Longueuil, fait aveu et dénombrement "pour son fief et seigneurie de Longueuil, consistant en deux lieues ou environ de large le long du grand fleuve Saint-Laurent du côté sud sur pareille quantité en profondeur avec les îles Sainte-Hélène et Ronde, îlets et battures adjacentes plus au long exprimés en six titres et contrats" le 27 août 1677 (greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal). Jacques Le Ber signe comme témoin.

L'aveu et dénombrement fournit un tableau de ce Longueuil primitif. Le seigneur possède "une grande maison de maçonnerie, grange, estable, moulin à vent, cour et jardin garny de bestiaux, dont trente arpents en labour de charrue et autres bois abattus". La liste contient une bonne quarantaine de noms, en commençant par Pierre Boisseau dit Le Breton, qui possède "soixante arpents de terre, savoir trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, chargé de douze deniers pour chacun ou pour chaque arpent de rente foncière, trois deniers de cens, un chapon de rente pour chaque arpent de large et de quinze sols par feu pour droit de commune". Jacques Viau, l'ancien soldat qui est l'un des plus anciens habitants, possède 80 arpents, "mesmes charges, droits et redevances". Plusieurs autres possèdent la même superficie. Le boulanger François Blot (ancêtre des Bleau), qui est un ancien engagé de Jacques Le Ber, possède 60 arpents. Mais Jacques Bourdon, recevant une concession de Pierre Boucher, a vendu celle de Longueuil pour aller vivre à Boucherville.

Les baptêmes et les mariages se font encore à Montréal. Mais l'évêque de Québec a désigné un missionnaire pour veiller aux intérêts spirituels de la population de la rive sud. C'est l'abbé Pierre de Caumont, "faisant les fonctions curiales à Boucherville et lieux circonvoisins". Les lieux circonvoisins comprennent Longueuil, Varennes, Fort-Louis (Chambly), ce qui forme une paroisse d'immense étendue. L'abbé de Caumont établit sa résidence à Boucherville, qui est le point le plus central, et entreprend des tournées en emportant ses registres. C'est lui qui a marié Charles Edeline et Jeanne Braconnier en 1675.

\* \* \*

Entre sa seigneurie, son commerce et les fonctions qu'on lui confie, Charles Le Moyne est l'homme le plus entreprenant de Montréal. Une nouvelle rue portera le nom de Saint-Charles en son honneur. Frontenac paraît bien résolu à centraliser les pouvoirs, au détriment des seigneurs de

## Débuts de la colonisation

Montréal, qui sont les Messieurs de Saint-Sulpice. Il nomme Charles Le Moyne capitaine de la milice à Montréal, "sous l'autorité du gouverneur local". Le Moyne exercera les miliciens au moins deux fois par mois.

Les heurts personnels entre Frontenac et le clergé se doublent de conflits de principes. De jeunes aventuriers continuent de s'enfoncer à l'intérieur du pays, à travers les forêts, par le lacs des lacs et des rivières, au-devant des tribus indiennes. Ils prennent l'habitude de la vie nomade et s'accouplent avec des sauvagesses. Et "l'eau de feu" coule. Le clergé voudrait arrêter ce trafic, mais le gouverneur soutient les coureurs de bois, qu'il utilise comme explorateurs et au besoin comme messagers auprès des tribus indiennes.

Mais les explorateurs sont aussi, presque toujours, des trafiquants. Frontenac protège en particulier Robert Cavalier de La Salle, dont la bravoure et la jactance reflètent ses propres qualités et défauts. Il cherche à lui faire concéder le monopole de la traite dans la région des Grands Lacs. Les négociants montréalais, Charles Le Moyne et Jacques Le Ber en tête, en sont fort mécontents. Il ne leur sert pas à grand chose de détourner le commerce des établissements anglais et hollandais si c'est au bénéfice de La Salle et de ses protecteurs et commanditaires. Le Moyne et Le Ber ont déjà protesté, avec d'autres Montréalais, contre François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, qui trafiquait à son compte et couvrait les coureurs de bois. Le Ber y a même risqué - et brièvement subi - la prison. Charles Le Moyne et ses confrères tiennent La Salle pour un agent du gouverneur général, criblé de dettes en France et qui profiterait de ses trafics. Les bonnes relations nouées entre le comte de Frontenac et le seigneur de Longueuil pendant l'expédition au lac Ontario se gâtent.

Le clergé se plaint à Versailles, en attribuant tous les désordres au trafic de l'eau-de-vie. Le gouverneur représente à Colbert que si l'on arrête les coureurs de bois, qui vendent de l'eau-de-vie aux sauvages, ceux-ci porteront leurs fourrures aux Hollandais, ce qui ruinera notre commerce. Colbert désire une plus ample consultation. Frontenac réunit une vingtaine de notables. La Salle, présent à l'assemblée, est naturellement partisan de la liberté de traite. Pierre de Saurel, François de Verchères, anciens officiers à qui Talon a concédé des seigneuries, mais dont la traite est la principale ressource, abondent dans le même sens: ou nous vendrons de l'eau-de-vie, ou la traite ira aux établissements hollandais. C'est l'opinion majoritaire. Presque seul, Jacques Le Ber, grand commerçant montréalais doublé d'un bon chrétien, soutient que le commerce des pelleteries ne dépend pas de l'eau-de-vie. Le Ber est notoirement d'accord avec son associé Charles Le Moyne, à qui sa connaissance des moeurs indiennes confère de l'autorité. Le Ber se range cependant à la proposition de Louis Jolliet, explorateur d'aussi grand prestige que La Salle: permettre la vente de l'eau-de-vie à l'intérieur de la colonie et l'interdire dans les bois. L'intendant transmet cette suggestion au ministre, qui l'adopte par ordonnance du 24 mai 1679.

## Histoire de Longueuil

Des audacieux, des entêtés bravent l'ordonnance. Frontenac et Duchesneau s'accusent mutuellement, dans leurs rapports, de se livrer à la traite par personnes interposées. Il est bien possible que le gouverneur s'intéresse à une sorte de consortium où figurent La Salle et Dulhut, tandis que l'intendant s'intéresse à un groupe concurrent, conduit par Charles Le Moyne et Jacques Le Ber, d'une influence prépondérante sur le marché montréalais. Il n'est pas de bateau pour la France qui n'emporte des mémoires d'accusations et de contre-accusations. Le Roi et Colbert, submergés de rapports, décident un balayage complet. Frontenac et Duchesneau sont rappelés.

\* \* \*

Le recensement de 1681 dénombre 78 habitants dans la seigneurie de Longueuil et 30 dans le fief du Tremblay qui lui est adjacent (et qui fera plus tard partie de la paroisse de Longueuil). Les 10 familles et les 30 célibataires de Longueuil possèdent 166 arpents en culture, 60 bêtes à cornes et 14 fusils. Les 4 ménages et les 15 célibataires du fief du Tremblay exploitent 58 arpents en culture, mais n'ont que deux bêtes à cornes et un seul fusil.

Charles Le Moyne remplit son rôle de seigneur. Il a maintenant douze enfants. Son fils aîné, Charles, qui a servi en France en qualité de page du maréchal d'Humières, puis de cadet, participe à la campagne de Flandre, s'y conduit bien et sera bientôt promu lieutenant. Un autre de ses fils, Pierre (d'Iberville), qui a dix-sept ans, est parrain d'un fils de Jacques Viau dit Lespérance, qui portera le même prénom que son père, en 1678. Il est parrain de Pierre Chesne, qui porte aussi le prénom paternel, l'année suivante. Les deux baptêmes se font à Montréal, et Jeanne Le Ber, fille de l'associé de Charles Le Moyne, est la marraine de Pierre Chesne. Les baptêmes et les mariages continuent de se célébrer tantôt à Montréal, tantôt à Boucherville. Jacques Bourdon, "notaire aux seigneuries de Boucherville, Longueuil et Varennes", se marie à Boucherville, où il réside maintenant. L'abbé Pierre Rémy, nouvellement ordonné, inhume à Montréal un enfant de quatre mois dont les parents habitent Longueuil "parce que M. le curé de Boucherville, d'où dépend la paroisse de Longueuil, n'y est pas, étant allé à l'île Jésus". Il arrive à l'abbé de Caumont de baptiser et même de marier dans la chapelle installée dans la maison du seigneur, à Longueuil. Mgr de Laval vient confirmer à Longueuil le 16 juillet 1681. Charles Le Moyne suit le convoi funèbre de Jacques Gaudoin, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'âge de 12 ans.

Le seigneur se double d'un négociant. Il se forme au Canada des groupes de commerçants rivaux. L'un d'eux a pour animateurs le Québécois Charles Aubert de La Chesnaye et les Montréalais Charles Le Moyne et Jacques Le Ber, c'est-à-dire trois hommes riches, entreprenants et résolus. Leur ambition, vaste et non dépourvue de grandeur, serait de réaliser pour la Nouvelle-France et pour eux-mêmes un monopole de la traite des



## Débuts de la colonisation

fourrures venues du nord, de l'ouest et du sud. Aubert de La Chesnaye, Le Moyne et Le Ber ont constitué le noyau d'une Compagnie du Nord, ou de la Baie du Nord, qui a chargé Radisson et des Groseilliers d'une expédition à frais communs dans la région de la baie d'Hudson. Radisson et des Groseilliers se heurtent aux Anglais de la Compagnie de la Baie d'Hudson et leur livrent une petite guerre dont on ne peut encore prévoir l'issue. Pour leurs autres entreprises, La Chesnaye, Le Moyne et Le Ber sont entrés en concurrence et en conflit avec Dulhut et surtout avec Cavalier de La Salle, l'homme de Frontenac. Ils avaient en conséquence une sorte d'alliance avec l'intendant Duchesneau. Voici Frontenac et Duchesneau remplacés par Joseph-Antoine de La Barre et par Jacques Demeulles.

La Barre est un homme de soixante ans que les historiens appelleront "le faible M. de La Barre". Il commence par convoquer les notables pour étudier le péril iroquois. Charles Le Moyne participe à cette réunion (10 octobre 1682). L'opinion est unanime: les Iroquois veulent détruire nos alliés sauvages, pour se jeter ensuite sur les Français. Tous recommandent cependant de ne pas lancer d'opérations militaires sans forces suffisantes, c'est-à-dire sans renfort.

La Chesnaye, Le Moyne et Le Ber, hommes d'envergure, savent jouer des ressorts politiques. Ils font le siège de La Barre, qui leur paraît accessible. Ils le persuadent qu'il peut réaliser à leur exemple et avec eux, une fortune. La Barre lie partie avec leur consortium. Il renouvelle les prescriptions d'édits précédents, qui exigent un permis pour se livrer à la traite. Le nombre des "congés" de traite est limité, et les trafiquants amis en obtiennent plus facilement.

C'est un homme assez sensationnel que ce Charles Le Moyne, qui a maîtrisé les dialectes indiens et réussi dans tous les domaines, comme interprète, comme chef de troupe, comme seigneur et comme capitaine de négoce. Il s'est quasiment associé le gouverneur général, qui le proposerait volontiers au gouvernement de Montréal si l'on se débarrassait enfin de Perrot qui, protégé en France, se cramponne.

Le gouvernement royal envoie... quatre compagnies de 50 soldats et recommande de négocier avec les Iroquois plutôt que de les attaquer sans la certitude d'une prompt victoire. La paix, non seulement entre Indiens et Français, mais entre les tribus indiennes, est indispensable au commerce.

L'intervention anglaise corse la situation. Bostoniens et New Yorkais veulent, eux aussi, s'emparer du commerce des fourrures. Ils arment les Iroquois, les excitent et leur vendent des marchandises moins chères que celles des Français. La Barre riposte par une tentative, sans doute suggérée par le groupe de La Chesnaye et de Charles Le Moyne ou concertée avec lui, pour soustraire les Iroquois à l'attraction anglaise et les attirer dans la sphère d'influence française. Il envoie Charles Le Moyne à Onondaga, pour conseiller la paix aux Iroquois et leur demander une ambassade qui

rencontrerait Ononthio - le gouverneur La Barre — à Montréal au mois de juin. Les Iroquois récriminent. Une délégation de treize Tsonnontouans ne vient qu'en juillet, pour préparer l'ambassade proprement dite.

L'ambassade de 43 chefs rencontre La Barre à Montréal au mois d'août 1682. Le "grand conseil" se tient dans l'église presque achevée. A grand renfort de discours et de calumets, comme d'habitude. Les Iroquois - les sauvages en général - n'entretiennent aucun complexe d'infériorité devant les blancs, qui fabriquent des armes et de la poudre mais sont malhabiles à se guider dans les bois. Les Iroquois, qui sont les plus fiers des sauvages, se jugeraient plutôt supérieurs. Les blancs qui suscitent leur respect et leur amitié sont ceux qui s'adaptent le mieux aux manières sauvages. Et c'est aux blancs qu'il incombe d'apprendre la langue des autochtones. Charles Le Moyne sert donc d'interprète. Après cette conférence, La Barre envoie La Chesnaye et Le Ber s'emparer du fort Frontenac et confisquer les marchandises de La Salle - leur concurrent! - qui n'aurait pas rempli les conditions de sa concession.

Les Français ont bien eu l'impression, lors de la conférence de Montréal, que les Iroquois, à l'exception possible des Tsonnontouans, ne cherchent qu'à temporiser, et guettent l'occasion. Les Iroquois ne se contenteront pas de porter leurs fourrures aux Anglais; ils attaquent et pillent des canots français. Ils pillent même des canots appartenant à La Chesnaye, conseiller habituel du gouverneur. La Barre décide une expédition contre les Iroquois.

La Barre, plein de confiance - de présomption même, - monte son expédition à Montréal. On y fabrique les grands bateaux plats, pouvant contenir chacun seize hommes, leur équipement et leurs vivres, et qui, convoyés par une flotille de canots, servent à ce genre d'expédition. Charles Le Moyne et les deux plus âgés de ses fils, Charles et Jacques, participent à l'expédition. L'aîné des fils Le Moyne a fait ses preuves dans la guerre de Flandre et s'est marié en France, avec une nièce du curé Souart. La Barre l'a recommandé au ministre pour les fonctions de major de Montréal. Charles Le Moyne vient de céder la seigneurie de Longueuil, avec ses dépendances, à ce fils aîné qui, tout l'annonce, sera digne de lui (le 9 juin 1684). Le second, Jacques, tout jeune marié, intrépide comme tous les membres de cette famille, jouit d'une réputation de bon tireur. Avant le départ, il se bat en duel avec Perrot, le gouverneur de Montréal, destitué mais qui s'incruste encore et que le gouverneur général cherche à faire rétablir. Les duels sont interdits, mais La Barre, embarrassé pour sévir contre deux de ses amis, fait seulement mine de punir Jacques Le Moyne.

La Barre s'établit sur le lac Ontario, en un endroit marécageux où la fièvre décime sa troupe. Il envoie Charles Le Moyne auprès des Iroquois. Le seigneur de Longueuil rencontre des chefs qui sont de ses vieilles connaissances. Il rencontre aussi un envoyé anglais, et les deux Européens se disputent sous l'oeil goguenard des sauvages. Le Moyne l'emporte, apparem-

## Débuts de la colonisation

ment. Des négociateurs iroquois viennent au camp français. Mais ils se sentent en position de force, et soutenus par les Anglais, devant des soldats anémiés. C'est l'ascendant de Charles Le Moyne qui empêche les Iroquois de se jeter séance tenante sur une armée affaiblie. La Barre rentre à Québec la tête basse (septembre 1684).

Le gouverneur Perrot est décidément rappelé. Il vend l'île qui porte son nom à Charles Le Moyne, déjà copropriétaire, avec son beau-frère Jacques Le Ber, du fief de Senneville, situé presque en face, de sorte qu'il verrouille, avec ces deux propriétés, la partie sud du lac des Deux-Montagnes. Le gouverneur général écrit au ministre: "M. Le Moyne a rendu de grands services au pays; mais celui qu'il vient de rendre est si considérable qu'il est à propos, pour l'encourager à l'avenir, que vous lui accordiez le gouvernement de Montréal, dont il est déjà capitaine, ayant plus fait la guerre aux Iroquois qu'aucun autre officier qui soit au Canada."

Colbert est mort. Son fils et successeur, Seignelay, n'ignore pas les services - et le rôle considérable - de Charles Le Moyne dans la colonie. Charles Le Moyne est le plus gros négociant et le plus riche propriétaire de Montréal. Sa seigneurie de Longueuil compte déjà 66 arpents en culture. Elle possède maintenant son église - sa chapelle -, installée dans la maison du seigneur, et l'abbé de Caumont baptise les enfants de Longueuil, tantôt à Boucherville, mais tantôt "chez M. Le Moyne dans l'église de Saint-Antoine de Pade de Longueuil". Charles Le Moyne récolte assez de blé sur sa seigneurie - dans l'île Sainte-Hélène en particulier - pour en exporter en France, sur un navire lui appartenant.<sup>5</sup> Charles Le Moyne doit exercer, les communautés mises à part, la plus grosse influence dans l'île de Montréal. Mais ses intérêts s'entrechoquent à des intérêts rivaux, et le fils de Colbert craint que Charles Le Moyne, gouverneur de Montréal, ne favorise sa famille, très nombreuse - il a treize enfants et des neveux - et très unie, et ses associés. Il ne veut pas d'un pacte de famille au Canada. Le ministre juge plus politique de choisir le nouveau gouverneur de Montréal hors de la colonie.

Charles Le Moyne, sexagénaire, est d'ailleurs rentré épuisé de l'expédition où il a rendu un si grand service. Il rédige son testament devant le notaire Bénigne Basset, le 30 janvier 1685, et meurt le 6 février.<sup>6</sup>

5. D'après l'inventaire des biens de sa succession.

6. Un léger élément d'incertitude existe, à trois jours près, sur cette date.

Defining the Problem

The first step in the problem-solving process is to define the problem. This involves identifying the goal, the constraints, and the resources available. It is important to be clear and specific in your definition of the problem.

Once the problem is defined, the next step is to generate possible solutions. This can be done by brainstorming, using analogies, or applying known principles. It is important to consider a wide range of possibilities, even those that seem unlikely or unconventional.

After generating possible solutions, the next step is to evaluate them. This involves comparing the solutions against the goal and constraints, and identifying the strengths and weaknesses of each. It is important to be objective and fair in your evaluation.

Once a solution has been selected, the final step is to implement it. This involves putting the solution into action and monitoring its progress. It is important to be flexible and willing to adjust the solution as needed, and to communicate effectively with others involved in the process.

1993  
11/11  
11/11

## La baronnie de Longueuil

CHARLES LE MOYNE, deuxième du nom, s'établit dans sa seigneurie de Longueuil. Il y fait construire un château, ou fort, à double usage de résidence et de protection, dès 1685. C'est un bâtiment de 210 pieds de front sur le Saint-Laurent et de 170 pieds de profondeur, "avec un corps de garde, plusieurs grands corps de logis et une très belle église, le tout décoré de toutes les marques de noblesse, avec une belle basse-cour dans laquelle il y a grange, étable, bergerie, colombier et autres bâtiments, tous de maçonnerie, enfermés dans le dit fort".<sup>1</sup> La construction durera cinq ans et coûtera 60 000 livres, somme considérable à cette époque. Charles Le Moyne de Longueuil met sa seigneurie en valeur. Il fait construire un moulin à farine et une brasserie en maçonnerie près du fort. Il compte une trentaine d'hommes à son service direct, comme défricheurs ou domestiques.

Le Moyne remplit fidèlement son rôle de seigneur. Il assiste au double mariage de Guillaume Gonyau avec Hélène Benoit et de Jean Fournois avec Marguerite Benoit, que l'abbé de Caumont, "faisant les fonctions curiales à Longueuil et autres lieux", vient célébrer "en l'église Saint Anthoine de Pade de Longueuil" le 21 janvier 1686. Lui-même perd, au mois d'août, son premier fils, qu'il appelait aussi Charles, mort à l'âge de trois jours (12 août 1686) et enterré par l'abbé de Caumont le lendemain. Les baptêmes et les mariages de Longueillois se célèbrent de plus en plus rarement à Boucherville.

Un nouveau gouverneur général, le marquis de Denonville, colonel de dragons réputé pour sa piété, et un nouvel évêque, Mgr de Saint-Vallier,

1. Lettres d'anoblissement de Charles Le Moyne, élevé au titre de baron de Longueuil en 1700.

## Histoire de Longueuil

très recommandé par les jésuites, sont arrivés à Québec au mois d'août 1685. La grande lutte pour la suprématie politique et commerciale en Amérique du Nord est entamée. La compagnie anglaise de la Baie d'Hudson vise à contrôler tout le commerce du nord et peut-être davantage. Radisson est passé à son service avec quelques transfuges montréalais. Mais notre Compagnie du Nord, qu'Aubert de La Chesnaye, Charles Le Moyne (le père) et Jacques Le Ber ont constituée, voit aussi grand. Elle propose à Denonville un plan audacieux: déloger les Anglais de la baie d'Hudson. La Compagnie du Nord commanditera en partie l'expédition. Denonville accepte ce plan et charge le chevalier Pierre de Troyes de l'exécution avec 30 soldats et 70 miliciens. La famille Le Moyne possède des intérêts importants à la compagnie du Nord. Trois frères du nouveau seigneur de Longueuil: Jacques, sieur de Sainte-Hélène; Pierre, sieur d'Iberville; et Paul, sieur de Maricourt, participent comme officiers à ce raid étourdissant et s'y distinguent.

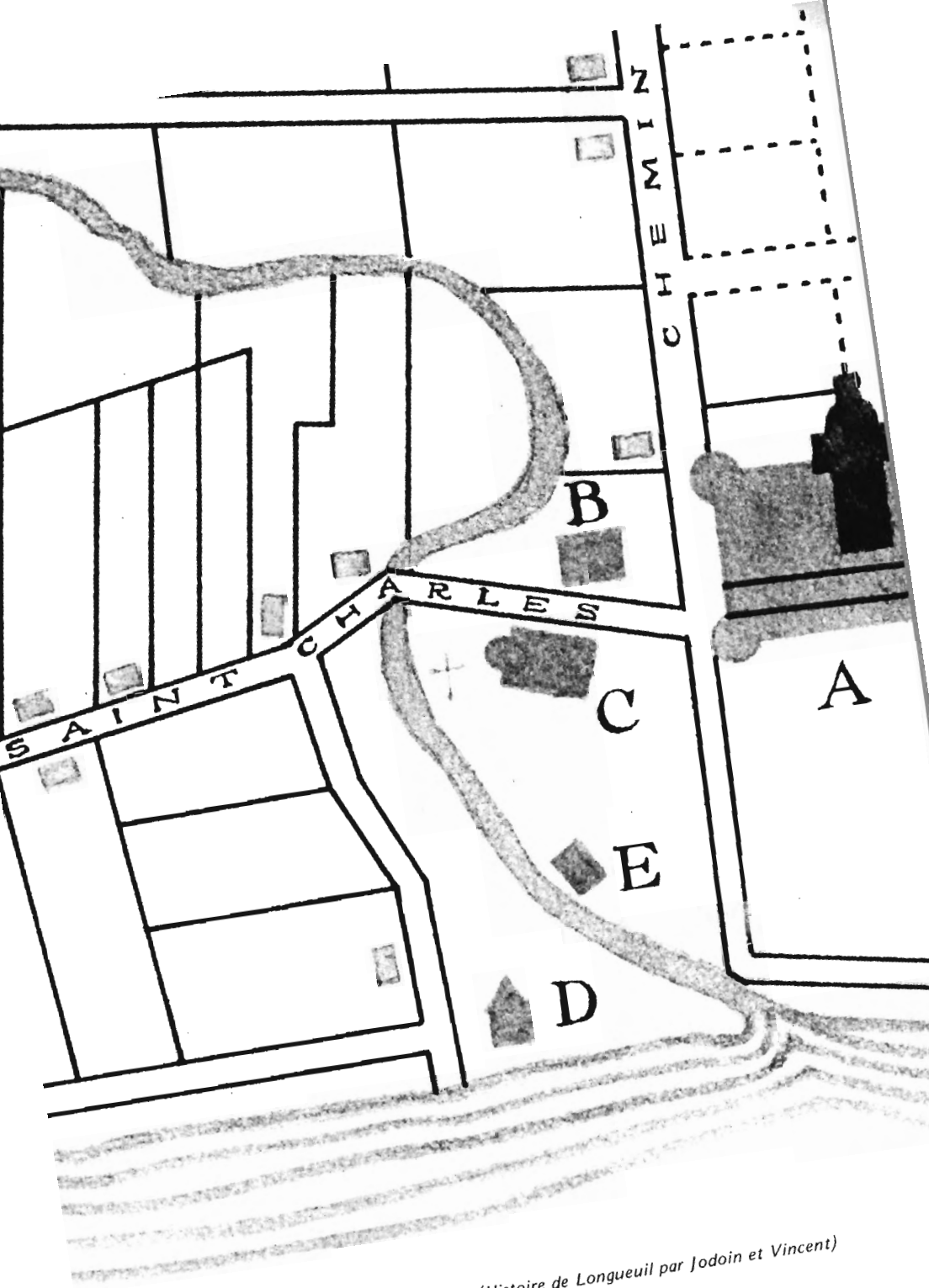
Denonville fait aussi des préparatifs pour tomber à l'improviste sur les Tsonnontouans. Les préparatifs s'effectuent à l'île Sainte-Hélène - qui fait partie de la seigneurie de Longueuil. Charles Le Moyne de Longueuil et Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène participent à l'expédition comme ils ont participé, avec leur père, à l'expédition La Barre quatre ans plus tôt. Charles commande un bataillon de la milice. Jacques commande une partie des alliés indiens (1687).

L'affaire est chaude, mais victorieuse. Les Tsonnontouans, battus mais non pas abattus, se retirent dans les terres. L'armée promène la torche dans les bourgades iroquoises, et Denonville prend possession solennelle du territoire. Au retour, le gouverneur envoie son rapport au ministre: "Je ne saurais vous dire combien Granville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués par-dessus les autres. Vous avez donné au dernier une lieutenance qu'il a acceptée avec plaisir; il est l'aîné des sept frères de la famille des Le Moyne que le Roi a anoblie pour les services que feu leur père a rendus en ce pays. C'est une famille, avec celle des Le Ber, beau-frère dudit Le Moyne, dont je ne me saurais trop louer, et qui mérite le plus d'être distinguée par la bonne éducation des enfants, qui sont tous honnêtes gens."

\* \* \*

Le curé Souart, de Ville-Marie, baptise en son église, "avec la permission de M. de Caumont, prêtre chanoine de l'Eglise Notre-Dame de Québec et missionnaire faisant les fonctions curiales en la paroisse de Longueuil", son petit-neveu Charles Le Moyne "fils de Charles Le Moyne, seigneur du dit lieu et d'Elisabeth Souart, sa femme", le 20 octobre 1687.

Quelques soldats venus avec le chevalier de Troyes - Yves Le Roy, Alexandre Lacoste, Antoine Fournier dit Préfontaine - épousent des filles de Longueuil et s'établissent dans la seigneurie. Celle-ci abrite 160 âmes en 1688.



Partie du village en 1810. (*Histoire de Longueuil par Jodoin et Vincent*)

+ +

22  
Anno Domini 1654. die 28. Maj  
dinnuacionibus praeiudicis, libere conuenio  
dibus factis, inter Missarum, Solennia,  
nulloque legitime impedimento detesto,  
Jo. Claudius Pijart sacerdos Societatis  
Iesu, vicar. agris Paroch. Montrealsis,  
Carolus Le Moyne, filium Ioh. Le Moine  
et Judith du Guesne, parochie s. Jacobi  
Dijonensis; diocesis Rothomagensis; et  
Catharinam Primot, filiam Antonij  
Primot et Martine Mestick, parochiae  
Gonnouille; et vasa diocesis Rothomagensis  
interrogavi, eorumque mutuo consensu  
habito, sollemniter ex verba de praesenti  
matrimonio coniungi, praesentibus testibus  
notis D. Pauli de Gonnouille Locij  
subdecurator, Antonio Primot, Jacobo  
Mestick et alijs plurimis. Postea in  
vultu Sanctae Romanae Ecclesiae. —  
Multa celebratione celebrati.

Copie de l'acte de mariage de Charles Le Moyne et de Catherine Primot inscrit au registre de la paroisse Notre-Dame de Montréal par le jésuite Claude Pijart le 28 mai 1654. (Musée historique Charles-Le Moyne, fonds Emile-Farardeau)



## La baronnie de Longueuil

La colonie se développe toujours lentement, sous la double menace des Anglais et des Iroquois. Le succès de Denonville, comme celui de Tracy vingt et un ans plus tôt, est très incomplet. La Compagnie du Nord, où les Le Moyne sont prépondérants, commanditaire de l'expédition à la baie d'Hudson et inspiratrice de la dernière campagne, n'a pas atteint ses objectifs d'imposer la paix aux Iroquois et d'éliminer la concurrence anglaise. Les Iroquois reprennent la tactique des coups de main, des embuscades. Descendant le Richelieu, ils quittent cette rivière avant d'arriver au confluent du Saint-Laurent, pour éviter le fort de Sorel, et, se rabattant vers l'ouest, tombent sur les colonies françaises le plus à leur portée, celles de Chambly, de Verchères, de Contrecoeur. Montréal retombe à l'état d'anxiété des mauvais jours.

Une armée iroquoise traverse le lac Saint-Louis à la faveur d'une aveuglante tempête de grêle, dans la nuit du 4 au 5 août 1689, et surprend le village de Lachine, où Charles Le Moyne et Jacques Le Ber ont fait construire la seule maison en maçonnerie, pour servir de poste de traite. Les Iroquois, massacrant hommes, femmes et enfants, se surpassent eux-mêmes en cruauté.

Le gouverneur Denonville, qui se trouvait à Montréal, envoie des détachements renforcer la garnison du fort Rolland, dont il veut faire le centre de la résistance. Arnaud de La Rabeyre et Charles Le Moyne de Longueuil conduisent 50 soldats et une trentaine de sauvages alliés. La troupe française tombe dans une embuscade; elle perd des tués et des prisonniers. La Rabeyre, pris, sera torturé. Le Moyne de Longueuil, le bras cassé d'un coup de feu, est de ceux qui parviennent à gagner le fort Rolland. Montréal est comme stupéfié, paralysé par la frayeur.

Le retour du comte de Frontenac, dans ces conditions, produit un soulagement. Frontenac a près de 70 ans, mais c'est un chef. Les Iroquois, orgueilleux de leur succès de Lachine, sont arrogants. Frontenac leur fait dire: "Je suis assez fort pour tuer les Anglais, détruire les Iroquois et vous punir si vous manquez à votre devoir."

Frontenac va d'abord s'occuper des Anglais. La saison est trop avancée pour entreprendre une campagne en règle, par voie de terre, contre New York. Mais la réussite d'un ou de quelques coups de main remonterait le moral. Frontenac fait organiser trois colonnes, à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal, en janvier 1690.

Les Montréalais sont prêts les premiers. Trois des frères Le Moyne: Jacques, sieur de Sainte-Hélène; Pierre, sieur d'Iberville; et François, sieur de Bienville, ont rassemblé 210 hommes dont 96 Iroquois chrétiens, recrutés tant à la mission sulpicienne de la Montagne qu'à la mission jésuite du Sault-Saint-Louis. Des Montréalais - les Le Moyne entre autres, sans doute - souhaitent la destruction d'Albany, poste de traite concurrent. Mais Frontenac entend se borner pour l'heure, avec ce faible effectif, à ravager

quelques établissements moins importants. Le sort tombe sur Corlaer (aujourd'hui Shenectady).

La colonne se met en marche, en partant de Chambly. Les Canadiens portent leur équipement habituel pour ce genre de randonnée: capot bleu à capuchon rabattu sur la tête, mitaines aux mains, fusil au poing, courte hache, couteau et cartouchière à la ceinture. On traîne sur la neige les tabaganes où provisions et munitions s'empilent. Corlaer est ravagé (février 1690). Sainte-Hélène et Nicolas d'Ailleboust de Manthet, qui commandent l'expédition, dépêchent d'Iberville en avant, avec deux Indiens, pour rendre compte à Louis-Hector de Callières, gouverneur de Montréal. Longueuil a vu la colonne s'ébranler. Elle la voit revenir avec quelques blessés, une trentaine de prisonniers - et quelques manquants.

Ces coups de main où certains jeunes Montréalais, à l'exemple des frères Le Moyne, excellent et presque se complaisent, ne résolvent rien. Les Anglais comprennent la nécessité d'en finir en frappant un coup décisif. Anglais et Iroquois décident une attaque combinée contre le Canada. La milice new-yorkaise, renforcée par les Iroquois, gagnera Montréal par le lac Champlain. Sir William Phips, gouverneur du Massachusetts, dirigera une expédition maritime contre Québec par la voie du Saint-Laurent.

Les établissements de la rive sud peuvent tout craindre. Mais l'attaque contre Montréal, affaiblie par des dissensions et plus encore par une épidémie de petite vérole, n'aboutit qu'à dévaster Laprairie. Par contre, la flotte de William Phips paraît devant Québec le 16 octobre. Louis-Hector de Callières rassemble de sept à huit cents Montréalais qui volent au secours de Québec. Les frères Le Moyne en sont, naturellement, et l'on doit supposer que Charles Le Moyne entraîne plus d'un volontaire de sa seigneurie. Une colonne anglaise d'un millier d'hommes prend pied sur la côte de Beauport, à l'est de la rivière Saint-Charles, et longe cette rivière dans l'intention de la traverser avec les canots de la flotte ou d'atteindre un gué qui la mènera au pied de Québec. Charles Le Moyne de Longueuil et son frère Sainte-Hélène emmènent 200 volontaires. Combattant en tirailleurs et ne tirant qu'à coup sûr, ils harcèlent l'ennemi, le repoussent pied à pied. Les Bostoniens, découragés, finissent par se rembarquer et, à la faveur de la nuit, lèvent l'ancre. Les naufrages et la maladie aggravent leurs pertes. Frontenac a remporté, à peu de frais, une belle victoire. Les Montréalais, et avec eux les Longueuillois, s'y sont distingués. Les deux frères Le Moyne ont été blessés, légèrement croit-on. L'aîné s'en tire bien, sa corne à poudre ayant amorti le coup, mais Sainte-Hélène, atteint à la jambe et transporté à l'Hôtel-Dieu, y meurt le 4 décembre.

Frontenac n'a pas les moyens d'exploiter sa victoire. Il dispose cependant à Montréal de ces étonnants frères Le Moyne et d'un réservoir de corps francs pour les coups de main, les combats en tirailleurs. Il obtient des commandements de compagnie pour Le Moyne de Longueuil et Le

## La baronnie de Longueuil

Moyne de Maricourt et une commission pour Le Moyne d'Iberville, qui chassera les Anglais de la baie d'Hudson.

\* \* \*

Les premières agglomérations qui se sont formées dans l'île même de Montréal - Lachine, Pointe-aux-Trembles, Sainte-Anne-de-Bellevue - étaient des avant-postes de défense contre les Iroquois, doublés de postes de traite. Longueuil est plutôt une colonie de cultivateurs, de fermiers. Une colonie sans cesse menacée, cependant. Depuis la construction du château-forteresse, les maisons se groupent davantage. Les seigneuries de la rive sud ont un cachet de marches militaires, à la manière romaine, et les intendants continuent d'y favoriser l'établissement de soldats démobilisés. L'abbé de Caumont a célébré le mariage de trois soldats de la compagnie de Troyes, Yves Le Roy avec Marie Collin, Alexandre Lacoste avec Jeanne Robin et Antoine Fournier dit Préfontaine avec Marie Ronceray, au début de 1688. Mais c'est un nouveau "prêtre curé de Boucherville et autres lieux", Pierre-Rodolphe Guybert de La Saudraye, qui marie Jean Deslandes, "soldat de la compagnie de M. Demuy", avec Isabelle Ronceray, en novembre de la même année, puis Pierre Hay, "maître sculpteur", avec Geneviève Benoit, et Jacques Hubert, "soldat de la compagnie de M. Marin", avec Marie-Thérèse Charon en 1689. La race est prolifique et les baptêmes sont fréquents.

Montréal reste menacé de toutes parts. Des Onneyouts rôdent dans l'est de la petite ville. François Le Moyne de Bienville conduit une centaine de volontaires pour les surprendre. L'affaire réussit, mais Bienville est tué; son titre passe à Jean-Baptiste, douzième enfant du fondateur de la seigneurie de Longueuil (juin 1691). Les Anglais montent eux-mêmes une nouvelle expédition contre Montréal. L'envahisseur est mis en déroute à Laprairie, après un engagement acharné qui a coûté 45 morts, dont un fils de Jacques Le Ber - cousin des Le Moyne (août 1691).

On se bat de tous côtés. D'Iberville s'empare de bateaux anglais au large des côtes acadiennes. Les Iroquois brûlent un moulin de Jacques Le Ber à Rivière-des-Prairies et tendent des embuscades, la nuit, aux abords de Montréal. Callières dirige lui-même un combat à Laprairie. Madeleine de Verchères, qui a 14 ans mais une détermination virile, tient des Iroquois en respect, en l'absence de ses parents. Trois officiers enrôlent 600 volontaires à Montréal et conduisent une expédition de représailles au pays des Agniers.

La récolte de 1691 a été presque nulle. La traite se rétrécit sous la menace iroquoise et la concurrence anglaise. La pauvreté est générale. Les Montréalais n'abandonnent pas pour autant. La charité égale la misère. Les jésuites instituent une congrégation d'hommes, sorte de tiers-ordre dont Charles Le Moyne de Longueuil et d'autres notables font partie.

## Histoire de Longueuil

Frontenac réagit, le Roi expédie quelques secours, les récoltes suivantes sont meilleures. Un officier, envoyé par Frontenac au ravitaillement de Michillimakinac, en revient à la tête de 200 canots outaouais chargés de pelleteries. Des chefs de plusieurs nations de l'ouest et du nord sont descendus avec lui. Frontenac vient les rencontrer à Montréal, et ses grandes manières impressionnent et séduisent les sauvages. L'optimisme renaît.

Les Iroquois cependant, tout en négociant, continuent leurs rapines. Officiers et trafiquants demandent une nouvelle expédition. L'entreprise se monte à Montréal comme les précédentes. Charles Le Moyne de Longueuil en est (juillet 1696). Le comte de Frontenac, qui a 74 ans, se fait véhiculer à travers bois en chaise à porteurs. Les Iroquois se dérobent comme ils l'ont fait devant La Barre et devant Denonville. Mais cette nouvelle incursion contre leurs villages les démoralise.

Le gouverneur Frontenac continue de pousser les trafiquants de l'ouest, dans un but de double expansion, politique et commerciale. L'intendant Champigny souhaite détourner les Canadiens de la traite, pour les consacrer à l'agriculture, à l'exploitation forestière et à l'artisanat. Charles Le Moyne de Longueuil, deuxième du nom, comble à la fois les vœux du gouverneur et, par sa seigneurie de Longueuil, ceux de l'intendant. La seigneurie de Longueuil abrite 223 âmes en 1698. Elle a plus que doublé depuis le recensement de 1681.

Longueuil est déjà reconnu comme paroisse depuis quelque temps, puisque le curé de Boucherville, lorsqu'il exerce ses fonctions à Longueuil, appelle "église paroissiale" la "belle église" que Charles Le Moyne a fait édifier dans son fort. M. de La Saudraye, baptisant un fils de Jacques Viau dit L'Espérance le 20 octobre 1698, s'intitule "curé de Boucherville et de Longueuil". Les parents sont longueuillois, mais le parrain et la marraine habitent le fief du Tremblay, "paroisse de Boucherville". Longueuil possède peu après son propre curé: le père Pierre Millet, jésuite français, qui a passé seize ans, dont sept ans de captivité, en mission chez les Iroquois.

Charles Le Moyne manifeste le dessein "d'augmenter encore" sa seigneurie, d'y "mettre de nouveaux habitants pour y former plusieurs villages". Il sollicite et obtient une nouvelle concession. Le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny lui concèdent, le 25 septembre 1698, l'espace nécessaire pour porter la profondeur de la seigneurie à trois lieues et demie sur toute sa largeur.<sup>2</sup> Toujours en fief, avec haute, moyenne et basse justice, "à charge de porter foi et hommage au Château Saint-Louis

2. Mlle Odette Lebrun fixe ainsi l'étendue de la seigneurie après cette concession, par rapport à la topographie actuelle: "A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le territoire appelé seigneurie de Longueuil s'étendrait donc du boulevard Vincent dans la paroisse Notre-Dame-de-Fatima jusqu'à la rue Victoria à Saint-Lambert. En profondeur, du Saint-Laurent jusqu'entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> montées vers Saint-Bruno." (Société d'histoire de Longueuil, cahier No 1).

## La baronnie de Longueuil

de Québec et de conserver au Roi les mines, minières et minéraux si aucuns se trouvent sur la dite terre”.

C'est une des dernières largesses de Louis de Buade de Frontenac, qui meurt à Québec, en noble seigneur et en bon chrétien, à la fin de novembre. Louis-Hector de Callières est promu gouverneur général et Philippe de Rigaud de Vaudreuil devient gouverneur de Montréal.

\* \* \*

Pierre d'Iberville accomplit une nouvelle tentative extraordinaire pour donner un empire à la France. Nommé gouverneur de la Louisiane, il remonte et explore le Mississippi et pense à fonder une grande colonie.

La famille Le Moyne égale, si elle ne les surpasse, toutes les familles de héros historiques ou légendaires. Louis XIV la récompense en la personne de l'aîné. La seigneurie de Longueuil est érigée en baronnie et Charles Le Moyne devient baron de Longueuil, par acte du 26 janvier 1700. La décision royale, longuement motivée, rappelle les états de services de Charles Le Moyne, premier du nom, ceux de Charles Le Moyne son fils et ceux “des frères cadets qui, voulant suivre le même exemple, se sont mis sous les armes”: Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, tué au combat contre les Anglais; Pierre Le Moyne d'Iberville, capitaine de frégate légère dont les exploits se sont déroulés de la baie d'Hudson à la Louisiane; Joseph Le Moyne de Bienville, tué au combat contre les Iroquois; Louis Le Moyne de Châteauguay, tué à la prise du fort Bourbon; Paul Le Moyne de Maricourt, enseigne sous le commandement de son frère Pierre... Les lettres patentes énumèrent ensuite les travaux effectués par Charles Le Moyne, à grands frais, sur sa seigneurie, “tellement que la dite seigneurie est à présent une des plus belles de tout le pays, et la seule fortifiée et bâtie de cette manière, qui a considérablement contribué à la conservation de tous les habitants des seigneuries voisines”.

Pour ces considérations:

“Nous avons cru qu'il était de notre justice de donner, non seulement à la terre et seigneurie de Longueuil un titre d'honneur, mais encore à sa personne quelques marques d'une distinction honorable qui passe à la postérité et qui soit un sujet d'une louable émulation à ses enfants pour suivre son exemple.”

Charles Le Moyne, baron de Longueuil, et ses descendants jouiront “des droits d'armes, blasons, honneurs, prérogatives, rang, prééminences en fait de guerre, assemblées de noblesse et autres, ainsi que les autres barons de notre royaume”.

Callières négocie et signe avec les Iroquois une paix spectaculaire, à laquelle toutes les nations indiennes sont associées. La scène, qui se déroule à Montréal, est sans doute la plus colorée de toute l'histoire du Canada.

La paix favorise le commerce. La Compagnie du Nord est dissoute par décret royal. Mais des Canadiens organisent une Compagnie de la Colonie, ou Compagnie des Habitants, pour se substituer à elle. Le baron de Longueuil est de la partie. Des députés de la colonie, passés en France dès le printemps de 1700, ont obtenu du fermier général qu'il leur abandonne, à rabais et payable en sept ans, la masse de castor qu'il conservait en magasin. C'est, pense-t-on, un coup de fortune. Mais la concurrence anglaise empêche le commerce montréalais de tirer de la paix tout le parti espéré. Albany (Orange) tient une foire annuelle des fourrures qui rivalise avec la nôtre.

La paix favorise aussi la colonisation. Les habitants retournent aux champs, se construisent des maisons, se fraient des chemins. Les trois frères Paul, Michel et Louis Décarry contournent le mont Royal par l'est, hache et mousquet à l'épaule, puis, se rabattant vers l'ouest, débouchent sur de belles prairies où ils jettent les bases de Saint-Laurent, colonie de cultivateurs, de fermiers.

Longueuil, dont la terre, encore trop encombrée de pierres, n'est ni meilleure ni plus mauvaise qu'une autre, a depuis longtemps précédé Saint-Laurent comme colonie de cultivateurs, de fermiers. Charles Le Moyne a fait couvrir l'île Sainte-Hélène de vergers qui promettent. Les lettres d'érection de la baronnie appellent la seigneurie de Longueuil "l'une des plus belles de tout le pays". Le seigneur y a fait faire "de grands défrichements et des travaux excessifs", grâce auxquels la terre "est d'un revenu considérable". Il entretient trente ouvriers. Il est en état de soutenir ces charges "et de tenir un rang de distinction, appuyé sur le mérite et sur la vertu". Il se conduit, comme il convient, en chef et père de ses colons. Il assiste, avec sa femme et leur fille Marie-Elisabeth, qui a seize ans, au mariage du Rouennais André Lamarre, venu dans sa compagnie en 1683 et qui ne l'a pas quitté depuis. Lamarre épouse Angélique Chapacou, veuve du meunier de Longueuil, André Bouteiller, en juin 1700.

Un prêtre canadien, Pierre de Francheville, succède au père Millet en 1701. Né à Trois-Rivières, il a été curé successivement à Beauport, à l'île d'Orléans et à la Rivière-Ouelle. Il a pris la tête de ses paroissiens pour empêcher un débarquement des soldats de Phips en 1690. Un curé de ce calibre doit plaire au baron de Longueuil - et sans doute à ses censitaires. C'est lui qui baptise Paul-Joseph, fils de Charles Le Moyne, seigneur et baron de Longueuil, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, le 19 septembre 1701.



## L'étendard de Jeanne Le Ber

LES CANADIENS ont confiance en Callières, qui égalerait peut-être le prestige de son prédécesseur si la mort ne l'emportait, le 22 mai 1703. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, escompte une promotion au gouvernement de la Nouvelle-France. Les sulpiciens l'aident de leur influence, qui n'est pas mince. Cependant Mme de Vaudreuil est une Canadienne, appartenant à une famille très ramifiée dans la colonie. La Cour craint, comme elle l'a fait lors d'une candidature de Charles Le Moyne, la formation d'un pacte de famille. Le ministre hésite puis surmonte cette objection. Vaudreuil devient gouverneur général. Claude de Ramezay, commandant des troupes, venu au Canada dans la compagnie de Troyes, est nommé gouverneur de Montréal.

La guerre de la Succession d'Espagne, prévue depuis quelque temps, finit par éclater. Vaudreuil s'applique au maintien du traité de Montréal avec les Indiens. Il fait déjouer les intrigues des Anglais auprès des nations sauvages. Le gouverneur emploie à cette tâche les missionnaires, mais aussi des spécialistes comme Thomas de Joncaire et surtout Charles Le Moyne, baron de Longueuil, héritier du prestige paternel auprès des tribus iroquoises. Charles Le Moyne, en mission chez les Onnontagués, renouvelle les amitiés scellées par son père une vingtaine d'années plus tôt. Ce travail diplomatique s'effectue toujours à grand renfort de palabres, de feintes, de discours imagés, de présents, de festins et de calumets. Les Iroquois observent la paix, en faisant sentir le service qu'ils rendent. Un petit corps expéditionnaire parti de Montréal attaque le village de Deerfield (Massachusetts), massacre des habitants, ramasse des prisonniers, incendie les maisons, suivant les recettes habituelles. Il rentre avec des prisonniers. Une fillette anglaise est placée chez Jacques Le Ber, par conséquent dans l'une des meilleures familles de Montréal.

La guerre maritime entrave les exportations de fourrures et les importations d'articles variés. La Compagnie des Habitants ne peut faire

## Histoire de Longueuil

face à ses charges. L'intendant Jacques Raudot encourage les cultivateurs. Tâche ardue à Montréal, dont les habitants ont toujours préféré la traite des fourrures à la culture du sol. Les défrichements s'étendent tout de même. Le vaste territoire qui s'étend de la côte des Neiges à la rivière des Prairies se peuple lentement.

Longueuil a donné et continue de donner l'exemple. Le seigneur y veille, plus encore que ne faisait son père. Peut-être a-t-on exagéré, dans la demande d'érection en baronnie, les "revenus considérables" de ses terres. Charles Le Moyne fait procéder à des travaux d'épierrement et d'assèchement. Il fait commencer un chemin vers le fort de Chambly, dans un but de protection mutuelle. Il y dépense une partie de l'argent gagné dans la traite des fourrures.

\* \* \*

La guerre peut tout compromettre. Vaudreuil estime préférable, avec le peu de forces et d'argent dont il dispose, d'effectuer de petits raids contre les établissements de la Nouvelle-Angleterre. Les colons anglais réclament et obtiennent de leur métropole les renforts nécessaires pour une attaque à en finir avec le Canada. Une flotte transportant des troupes régulières opérera contre Québec, tandis que les habitants de la Nouvelle-Angleterre se dirigeront sur Montréal par voie de terre (1709).

L'armée qui doit s'emparer de Montréal érige une base aux abords du lac Champlain et fait construire une flottille d'embarcations, avec le concours de sauvages. L'inquiétude se répand à Montréal. Vaudreuil charge Ramezay de surprendre le camp ennemi avant le déclenchement de la campagne.

Le gouverneur de Montréal rassemble 1 500 hommes: soldats, Canadiens et Indiens. Son avant-garde comprend 100 miliciens et 200 Abénaquis, confiés à Hertel de Rouville, et une centaine de réguliers sous les ordres de Jean Bouillet de La Chassaigne, beau-frère des Le Moyne. L'armée Ramezay s'avance jusqu'à la Pointe-à-la-Chevelure, sur le lac Champlain.

Charles Le Moyne, baron de Longueuil, gouverne Montréal par intérim pendant l'absence de Ramezay. Il convoque les notables dans une salle du Séminaire. Cette assemblée décide de réparer le fort de Chambly, bâtiment en bois dont les solives sont pourries et qui n'a jamais eu de fort que le nom. Tous les Montréalais devront, d'ordre de l'intendant, donner à ce travail huit jours de corvée.

Au lac Champlain, les éclaireurs tâtent l'ennemi, dont les éclaireurs nous tâtent. On craint des pièges de tous côtés, et la confusion règne. Ramezay retraite, rentre par Chambly sans avoir rien fait. La dysenterie ravage le camp anglais, et l'Angleterre destine au Portugal la flotte qui



## L'étendard de Jeanne Le Ber

devait bombarder Québec. Montréal respire, mais dans quel état! On exécute la décision de fortifier Chambly, prise sur l'initiative du baron de Longueuil: l'ingénieur Chaussegros de Léry se transporte sur place et rassemble les matériaux. Les soldats de la garnison se transforment en ouvriers du bâtiment. Les tailleurs de pierre sont à l'oeuvre tout l'hiver. Au printemps de 1710, l'enceinte atteint une hauteur de douze pieds.

Charles Le Moyne de Longueuil veut construire des moulins à scie sur la rivière de Chambly. Il demande et obtient une nouvelle concession, de trois lieues de front, "savoir: la continuation d'une lieue et demie de terre de front au bout de sa seigneurie de Longueuil jusqu'à la dite rivière de Chambly, avec une lieue et demie de même front sud-ouest au bord des terres non concédées jusqu'à la dite rivière... pour être les dites trois lieues de terre de front unies et faire partie pour continuation de la dite seigneurie de Longueuil..." (8 juillet 1710).<sup>1</sup>

Cette concession à peine reçue, le baron de Longueuil est de nouveau requis pour une mission diplomatique. Le gouverneur de Manhatte a convoqué à Orange (Albany) une assemblée des cinq nations iroquoises: il les a engagées à ne plus recevoir d'envoyés français et à se préparer pour la guerre. Vaudreuil dépêche Le Moyne de Longueuil auprès des tribus iroquoises, en mission pacificatrice. De Joncaire, qui a maîtrisé le dialecte iroquois, accompagne Le Moyne, qui l'entend bien mais le parle mal. Les Tsonnontouans ont "adopté" Joncaire comme les Onnontagués ont adopté Le Moyne. Les deux envoyés, avec une petite escorte, se rendent en pays iroquois et réussissent au point que les Onnontagués donnent à Le Moyne de Longueuil, "qui ne les a jamais trompés", non pas seulement une natte, mais un terrain et une cabane, où il sera chez lui chaque fois qu'il viendra les voir. Rentré de cette mission, le baron de Longueuil est nommé lieutenant de Roi à Montréal, en récompense de ses services exceptionnels.<sup>2</sup> Il augmente encore ses propriétés en achetant la seigneurie de Beloeil à Joseph Hertel, devant le notaire Pierre Raimbault (25 février 1711).

\* \* \*

Les Anglais montent une nouvelle opération combinée. Ils ont pris Port-Royal. Ils affirment à tous les Indiens qu'ils prendront Québec et Montréal aussi facilement. Les sauvages domiciliés à Montréal ou dans les alentours paraissent impressionnés, indécis. Le Moyne de Longueuil et de Joncaire repartent en juillet 1711 chez les Onnontagués et les Tsonnontouans. Ces derniers influençant les Goyogouins et les Onneyouts, il ne reste que les Agniers d'irréductibles.

1. Jodoïn et Vincent ont observé que la nouvelle concession, agrandissant la seigneurie, n'a jamais fait partie de la paroisse.
2. Le lieutenant de Roi commandait dans une place de guerre, en l'absence du gouverneur.

## Histoire de Longueuil

Mais Montréal, avec sa petite citadelle et son enceinte de pieux érigée pour la défense contre les Iroquois, ne pourrait pas résister à l'artillerie anglaise. Les ingénieurs hâtent l'achèvement du fort de Chambly, fort en pierre qui sera bientôt, dans l'appréciation de Vaudreuil, "hors d'insulte" et "de la dernière importance pour la colonie".

Cela ne suffit pas à rassurer Montréal. L'appréhension est d'autant plus vive que Ramezay descend à Québec, avec toutes les troupes disponibles, pour prendre part à la défense de la capitale. Montréal et Longueuil, qui est sur le chemin de Montréal, sont presque offertes sans défense - sans défense autre que le fort de Chambly et sa faible garnison - à l'envahisseur. Les sulpiciens prêchent la pénitence, organisent des processions que les Montréalais suivent pieds nus. La fille de Jacques Le Ber, qui est la jeune fille la plus riche de Montréal, à qui son père donnerait une dot de cinquante mille écus si elle se mariait, a choisi de vivre en recluse dans une cellule contiguë à la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame. Elle occupe sa solitude à la prière, à la lecture et à la confection de linges et d'ornements sacrés. Jeanne Le Ber jouit d'une réputation de sainteté. Les Montréalais angoissés forcent sa réclusion pour lui demander des prières abritant toute la colonie.

Charles Le Moyne, baron de Longueuil et lieutenant de Roi, rentré de sa fructueuse mission chez les Onnontagués, commande à Montréal en l'absence du gouverneur. Il n'est pas dans la tradition de sa famille d'attendre passivement l'ennemi. Longueuil forme un détachement de tous les hommes valides pour se porter au-devant de l'armée anglaise commandée par Francis Nicholson et qui doit s'acheminer par le Richelieu. Des prières précèdent le départ. Le Moyne de Longueuil est cousin germain de Jeanne Le Ber. Il obtient d'elle qu'elle brode un étendard, avec une prière qu'elle a composée. Jeanne Le Ber rassure les religieuses, ses voisines et amies: "La Très Sainte Vierge est la gardienne de ce pays; nous n'avons rien à craindre." L'abbé Vachon de Belmont bénit l'étendard et le remet solennellement entre les mains de Longueuil, en l'église Notre-Dame. Longueuil prend la tête de son détachement, plein de confiance, en portant lui-même son étendard.

Les émissaires envoyés par Vaudreuil dans le "bas du fleuve" pour épier les mouvements de la flotte ennemie ne voient rien venir. Au contraire, Nicholson s'avancerait sur Montréal. Vaudreuil renvoie Ramezay avec les 600 hommes qu'il avait conduits à Québec, puis prend lui-même le chemin de Chambly, où la concentration française doit s'opérer. Il se flatte de surprendre et de battre Nicholson - après quoi il redescendra en marches forcées sur Québec, dont on consolide les fortifications.

L'escadre anglaise est bien partie de Boston le 30 juillet. Elle convoie une armée impressionnante et remonte le Saint-Laurent, dans la brume, avec beaucoup d'assurance. Mais un grand vent saisit ses transports et les brise sur les récifs de l'île aux Oeufs. La nouvelle en arrive à Le Moyne de

## L'étendard de Jeanne Le Ber

Longueuil, qui la reçoit en approchant de Chambly. Le désastre anglais dépasse encore cette première nouvelle. Les alliés iroquois de Nicholson désertent alors et le général anglais se retire, la rage au coeur, sans coup férir. L'inutile campagne a coûté cher aux colons anglais.

La France et l'Angleterre signent une suspension d'armes en janvier 1712. Cet armistice sauve la Louisiane, où Bienville et une poignée de Canadiens - Montréalais pour la plupart - traînent la misère et que les colonies de la Nouvelle-Angleterre s'apprêtaient à conquérir. Il n'y a plus qu'à signer le traité d'Utrecht.

\* \* \*

Il vaut la peine de le répéter: la famille Le Moyne est extraordinaire. Le baron de Longueuil trouve, entre une mission chez les Onnontagués et le commandement d'un détachement de guerre, le moyen de s'occuper, en détail, de sa seigneurie. L'ingénieur Gédéon de Catalogne, chargé d'arpenter les seigneuries, trace ce portrait de l'établissement-modèle: "Les terres n'y sont bonnes que par contrées, y ayant quantité de pierres et le reste de savanes et pays mouillés. Cela n'empêche pas que le long du fleuve ne soit garni d'habitants fort à leur aise, même de riches, par les grosses dépenses que le seigneur a faites pour les rendre meilleures en faisant des fossés et ôter les pierres qu'il a employées à faire un fort et de très belles maisons. Il y avait même commencé un chemin de quatre lieues et demie, qui est fort avancé, de communication à Chambly. Mais comme cela l'engageait à une trop grosse dépense sans espérance de rien en retirer, il l'a abandonné, malgré la nécessité qu'il y avait de le perfectionner afin de pouvoir secourir en peu de temps le fort de Chambly s'il était attaqué... Les terres qui sont en culture produisent de bons grains et légumes, mais pas si abondamment que sur les seigneuries voisines. Il se trouve sur la dite seigneurie quantité de bois de construction et en moyenne grosseur..." A l'île Sainte-Hélène, "la belle exposition et la qualité des terres pour les arbres fruitiers ont invité le seigneur à planter un très beau verger, de la manière qu'ils commencent à rapporter. Il y a lieu d'espérer que dans dix ans il y fera plus de 300 barriques de cidre, sans parler des fruits à noyau. La vigne de France a de la peine à porter son fruit à maturité. Il y avait autrefois de très gros arbres que la plupart ont été détruits pour servir de bois de chauffage à la ville. Un troupeau de brebis y trouvent leur pacage..."

La seigneurie du Tremblay, voisine de Longueuil, appartient à la famille de Varennes. On l'a d'abord rattachée à la paroisse de Boucherville, où les habitants du fief faisaient baptiser leurs enfants. Mais elle tend à se rattacher plutôt à la paroisse de Longueuil. Gédéon de Catalogne la décrit: "Les terres sont admirablement bonnes pour produire toutes sortes de grains et légumes en abondance; les habitants y sont fort laborieux et aisés. Toute la population de la seigneurie est de même qualité. Les bois y sont mélangés de toute espèce. Le terroir n'est propre pour les arbres fruitiers que par quelque petite contrée." Dans la seigneurie de Varennes, les terres

## Histoire de Longueuil

sont assez belles, mais "entrecoupées de petits coteaux et ravins". La seigneurie de Boucherville, qui est l'autre voisine de la seigneurie de Longueuil, "est très fertile pour les grains et légumes, moins pour les arbres fruitiers". On y pratique l'élevage. Les habitants de Boucherville "ont une infinité de bestiaux de toute espèce".

Vaudreuil et Bégon accordent à Charles Le Moyne de Longueuil, "lieutenant pour le Roi au gouvernement de Montréal", une concession d'une lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, le long de la rivière Richelieu, voisine de la seigneurie de Beloeil qu'il possède déjà (24 mars 1713). La seigneurie de Beloeil se trouve ainsi agrandie. Mais la seigneurie de Beloeil et celle de Châteauguay, bien qu'appartenant au même propriétaire, sont indépendantes de la baronnie de Longueuil.



## La paroisse Saint-Antoine de Pade

L'ABBÉ Pierre de Francheville, curé de Longueuil depuis 1701, meurt à Montréal le 7 août 1713. Son successeur est un récollet français, le père Nicolas Bernardin-Constantin de l'Halle, déjà venu prêcher des missions ou aider le curé et qui a signé quelques actes d'état civil à Longueuil. Il reste deux ans, puis un sulpicien français, Claude Dausat, occupe la cure pendant la même durée.

L'île de Montréal abrite de 3 500 à 4 000 habitants. Québec et Trois-Rivières profitent de la paix plus que Montréal, où les rassemblements de traite n'ont pas l'ampleur d'autrefois. Les commerçants montréalais en imputent la faute aux gaillards qui s'en vont trafiquer dans les "pays d'en haut". Le gouvernement royal, cédant aux instances du clergé, a supprimé les congés de traite. Il n'y en a pas moins, de l'aveu de Vaudreuil, quelque deux cents coureurs de bois qui sillonnent les forêts avec Montréal pour base, ou plus souvent encore Lachine, moins surveillé. Une partie de la population leur est indulgente, voire complice.

La situation indigène, dans l'ensemble, n'est pas mauvaise, mais Montréal reste toujours sur le qui-vive, du côté iroquois comme du côté anglais. Le Moyne de Longueuil et Thomas de Joncaire font de fréquents séjours parmi les Iroquois qui les ont adoptés. Ils ne doutent pas cependant "qu'une partie des Iroquois ne soient dans les intérêts anglais". Des Onnontagués - qui traitent Charles Le Moyne en fils adoptif! - ont envoyé des "colliers sous terre", c'est-à-dire des messages secrets aux Miamis pour les engager à porter leurs fourrures aux postes établis par les Anglais sur la rivière Ohio.

Montréal ne possède, en guise de fortifications, qu'une enceinte de pieux en partie pourris, où les habitants ont taillé des ouvertures. Les autorités chargent l'ingénieur Chaussegros de Léry de remplacer cette

## Histoire de Longueuil

palissade par une solide muraille. Les seigneurs, qui sont les sulpiciens, devront contribuer en argent et les habitants en corvées (1719).

Or les habitants ne sont pas plus entichés de corvées que les seigneurs de contributions. Ceux des "côtes", c'est-à-dire, pour Montréal, de la grande banlieue, refusent toute corvée pour des fortifications qui, après tout, ne les protégeront pas directement. Cette attitude n'est pas tellement surprenante à Lachine ou à Pointe-aux-Trembles, tournées vers le commerce des fourrures et qui sont des pépinières de coupeurs de bois, au tempérament indiscipliné. On peut s'attendre à plus de docilité dans une agglomération rurale comme Longueuil.

Eh bien, pas du tout! Les Longueillois, séparés de Montréal par le Saint-Laurent, sont les plus récalcitrants. Les miliciens de Longueuil, esquissant une révolte, prennent les armes et se rassemblent. Vaudreuil traverse le fleuve avec ses gardes et reçoit une délégation des séditeux, au manoir seigneurial, tandis que les autres restent attroupés au dehors, fusil au poing, vociférant. Les délégués sont si insolents que les gardes du gouverneur les bousculent, leur assènent quelques horions. Les délégués sortent, menaçants, rejoignent la manifestation qui continue.

C'est le premier incident de ce genre et de cette gravité dans le gouvernement de Montréal. Vaudreuil, rentré dans son château, manifeste l'intention de conduire des troupes contre les rebelles. Ceux-ci prétendent résister par la force. La seigneurie modèle sera-t-elle le théâtre des premières émeutes - et d'une répression, peut-être sanglante?

Un sulpicien breton, l'abbé François Séré, est maintenant curé de Longueuil. Il y a été nommé dès son arrivée de France en 1717. Les sulpiciens ont une tradition de diplomatie. Le curé, le seigneur de Longueuil, qui est Charles Le Moyne, lieutenant de Roi à Montréal, et les principaux habitants de Boucherville, la seigneurie voisine, s'entremettent et viennent trouver le gouverneur. Vaudreuil promet la grâce des mutins, à la condition que dix de leurs chefs se constituent prisonniers. Dix otages se livrent en effet. Conduits à Montréal, ils y sont jetés en prison. Ils y restent trois mois. Vaudreuil les fait libérer en novembre, car les fortifications ne se construisent pas, les esprits se calment - et les cachots sont inhabitables en hiver.

\* \* \*

On se tromperait du tout au tout en prenant les habitants de l'ancienne France, ou de l'ancienne Nouvelle-France, pour des gens faciles à gouverner, taillables et corvéables à merci. Réfractaires à l'impôt, ils étaient en outre, du haut au bas de l'échelle, très à cheval sur leurs droits, fonctions et prérogatives.

L'évêque de Québec procède à l'organisation des paroisses. La situation religieuse des habitants du fief du Tremblay est quelque peu imprécise.

## La paroisse Saint-Antoine de Pade

Le fief appartient ou est censé appartenir à la paroisse de Boucherville, où ses premiers habitants ont fait célébrer leur mariage et baptiser leurs enfants. Mais il est plus rapproché de Longueuil. Les habitants du fief du Tremblay souhaitent leur rattachement à la paroisse de Longueuil où, de plus en plus, ils prennent leurs habitudes. L'acte d'installation du curé Dauzat, le 20 septembre 1715, le nommait déjà curé de la paroisse de Longueuil avec ses dépendances, "savoir le fief Tremblay jusqu'à l'habitation de Michel Lapointe inclusivement, avec l'île du fort, comme aussi de la Prairie Saint-Lambert jusqu'à l'habitation qui joint le petit ruisseau appelé du Petit Charles inclusivement". L'évêque réunit le fief du Tremblay à la paroisse de Longueuil, en 1719.

Mais les dames de Varennes, propriétaires du fief du Tremblay, esquissent une résistance ou tout au moins posent leurs conditions. Les Gauthier de Varennes se comptent parmi la première noblesse de la colonie. Quand le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, et plus souvent encore Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, qui a des filles à marier, donnent des réceptions à Montréal - les dames en robe à panier, les gentilshommes en perruque poudrée, habit brodé, culottes de velours ou de soie - les Gauthier de Varennes y rencontrent les Le Moyne de Longueuil, les Margane de La Valtrie, les Jarret de Verchères, les Saint-Ours d'Eschailons, les Pécaudy de Contrecoeur, les d'Ailleboust d'Argenteuil, d'autres encore. Les dames de Varennes sont aussi fières que pauvres. Et les questions de préséance jouent un rôle considérable dans la société de la Nouvelle-France comme dans celle de la métropole. Le premier banc, dans la paroisse Saint-Antoine de Pade, revient au seigneur de Longueuil, qui est baron et lieutenant de Roi. Les dames de Varennes exigent et obtiennent le second banc. A ces conditions, elles consentent:

*Nous soussignées, Marie Boucher, veuve de Messire René Gauthier, écuyer, sieur de Varennes, vivant gouverneur des Trois-Rivières, et Marie-Magdeleine Gauthier de Varennes, veuve de Messire Charles Lepetit, écuyer, sieur de Levillier, vivant capitaine d'une compagnie dans les troupes du détachement de la marine, pour témoigner le respect que nous avons pour les intentions de Monseigneur l'Évêque de Québec, désigné par le mandement que Messire Charles de la Gaudélie, grand vicaire du dit Seigneur Evêque en a fait pour réunir les habitants du Tremblay et de l'île du fort à la paroisse de Saint-Antoine de Pade de Longueuil, acceptons le dit règlement, nous y soumettons et promettons de le faire observer par nos tenanciers, autant qu'y dépendra de nous et sera en notre pouvoir, aux conditions cependant que le second banc de la paroisse nous sera donné ou aux nôtres après nous qui seront héritiers du dit fief de l'île du fort et du Tremblay.*

*A Ville-Marie ce vingt-huitième avril mil sept cent dix-neuf,  
Marie Boucher, Vve de Varennes,  
Magdelaine Gauthier de Levillier.*

## Histoire de Longueuil

Un autre sulpicien français, M. Joseph Isambart, succède à l'abbé Séré, qui devient le premier curé de Saint-Laurent, autre belle paroisse agricole, en 1720. Le règne du curé Isambart sera long et marquant.

Le gouvernement royal a décidé l'érection civile des paroisses canadiennes. Le gouverneur, l'évêque et l'intendant signent un "Règlement des paroisses de la Nouvelle-France", délimitant les paroisses, le 20 septembre 1721. L'étendue de la paroisse de Saint-Antoine de Pade, située sur la baronnie de Longueuil, "sera de deux lieues et un quart et huit arpents le long du fleuve Saint-Laurent, savoir: vingt-six arpents de front que contient le fief Tremblay, depuis Boucherville, en remontant jusqu'à Longueuil, une lieue et demie de front que contient la dite baronnie de Longueuil, depuis le dit fief en remontant jusqu'au lieu dit La Prairie Saint-Lambert, dépendant du fief de la Prairie de la Madeleine, et quarante-cinq arpents ou environ de front que contient le lieu dit Mouillepieds étant la dite Prairie de Saint-Lambert à prendre depuis Longueuil en remontant, jusqu'au ruisseau vulgairement appelé du petit Charles, ensemble de l'île Sainte-Marguerite dit Dufort, située vis-à-vis du fief Tremblay, de l'île Sainte-Hélène, située vis-à-vis de la dite Baronnie et des profondeurs renfermées dans les susdites bornes".

Le règlement prévient les curés qu'ils ne pourront prétendre à nul dédommagement le jour où, la population augmentant, de nouvelles paroisses seront créées à même les anciennes. Un arrêt du Conseil du Roi confirme le Règlement des paroisses de la Nouvelle-France le 3 mars 1722.

\* \* \*

Charles Le Moyne, baron de Longueuil, est nommé gouverneur de Trois-Rivières le 7 mai 1720. Son beau-frère Jean Bouillet de La Chassaigne reçoit sa charge de lieutenant de Roi à Montréal. Les Iroquois font mine de s'opposer à l'établissement d'un fort à Niagara. C'est encore Charles Le Moyne que le gouverneur Vaudreuil envoie pour obtenir leur assentiment (1721).

Le gouverneur de Trois-Rivières, doublé d'un ambassadeur auprès des Iroquois, n'est pas souvent dans sa principale seigneurie, ces temps-ci. Il rend cependant foi et hommage, pour la baronnie de Longueuil, le 16 avril 1723, et fait aveu et dénombrement le lendemain. La seigneurie contient "une lieue et demie et deux arpents environ sur la profondeur qui se trouve depuis le bord du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rivière de Chambly, le dit front joignant du côté nord-est au fief du Tremblay et du côté sud-ouest au fief de la prairie de la Madeleine, lequel front est de trois lieues depuis le bout des profondeurs du fief de la prairie de la Madeleine jusqu'à la rivière de Chambly, dans laquelle terre et baronnie sont compris l'île Sainte-Hélène, l'islet Rond, l'islet à la Pierre et autres îlets et battures".

Il y a sur cette terre "un domaine consistant en 10 arpents de front le long du fleuve sur 30 de profondeur, sur lequel un fort est flanqué de



## La paroisse Saint-Antoine de Pade

quatre tours dont les courtines ont 28 toises de longueur, dans lequel fort il y a une maison de 72 pieds de longueur sur 22 de largeur, une chapelle de 45 pieds de long sur 22 de large, un corps de garde de 25 pieds de long sur 15 de large, une grange de 70 pieds de long sur 30 de large, une écurie pour loger 12 chevaux, des étables pour mettre 40 bêtes à cornes, une bergerie de 30 pieds en carré et autres bâtiments nécessaires dans une basse-cour, un moulin à vent auprès du dit fort, le tout de maçonnerie avec cour et jardin, 60 arpents de terre labourable et 10 arpents de prairie..."

Dans l'île Sainte-Hélène, d'une superficie approximative de 200 arpents, il y a "une maison de maçonnerie de 52 pieds de long sur 20 de large, un pressoir à cidre, en maçonnerie, de 50 pieds de long sur 32 de large, une bergerie de 32 pieds en carré aussi de maçonnerie, une étable et écurie ensemble de 40 pieds de long sur 20 de large de colombage, quatre arpents de terre plantés en vigne, 36 arpents de terre en verger et le reste en pâturage ou bois". Il y a encore sur le domaine, "à une demi-lieue du fleuve Saint-Laurent dans la profondeur du dit Longueuil, sur le ruisseau nommé Saint-Antoine" une métairie nommée Dadoncour, avec "une maison de pièces sur pièces de 30 pieds de long sur 28 de large, une étable de 20 pieds de long sur 20 de large, 300 arpents de terre en superficie dont 20 sont en terre labourable et 15 arpents de prairie".

L'aveu et dénombrement de 1723 recense, sur un premier rang, 44 habitants possédant presque tous maison, grange, étable; puis, sur un deuxième rang, "à une lieue de profondeur le long de la ligne qui sépare le fief de la Madeleine d'avec la dite baronnie de Longueuil", 45 autres habitants ou familles dont plusieurs "n'ont pas encore bâti" ou "ne font que commencer leur terre" ou encore "n'en retirent que du bois".

La commune réservée par le premier seigneur de Longueuil ne suffit plus à une population accrue, propriétaire d'un bétail plus nombreux. Le baron de Longueuil l'augmente de 80 arpents, pris sur les terres non concédées et par conséquent non défrichées. Les colons devront défricher ces 80 arpents. C'est tout à leur avantage, mais les Longueuillois, décidément, n'aiment pas les corvées; l'intérêt commun passe après l'intérêt individuel; chacun réserve son temps et ses efforts au déboisement de sa propre terre. Le seigneur doit recourir à l'intendant, Michel Bégon, qui ordonne "aux habitants de Longueuil ayant droit à la commune" de fournir chacun une journée par an "pour éfredochoer et oster les bois qui sont sur les dits 80 arpents d'augmentation des terres en commune" (24 avril 1723).

L'organisation paroissiale est aussi à l'ordre du jour. Mgr de Saint-Valier, multipliant les paroisses, jette les bases de l'encadrement qui sera la caractéristique et la force du Canada français. L'église de Longueuil n'est toujours que la chapelle du château, "de 45 pieds de long sur 22 de large", maintenant trop petite pour contenir la moitié des paroissiens. Le curé

Isambart rêve d'une véritable église, en pierre. Les habitants en seraient ravis. Une église! Imagine-t-on le rôle de l'église dans une paroisse canadienne, en cette première moitié du XVIIIe siècle? Les grands événements de la vie s'y déroulent ou s'y sanctionnent, puisque l'église confère leur cachet aux baptêmes, leur solennité aux mariages et que le cimetière lui est adjacent. Honte à qui n'y mènerait pas sa famille, beau temps, mauvais temps, le dimanche! Les galants, sur le meilleur cheval de la ferme, y conduisent leur fiancée en croupe. Et surtout, l'on y prie en commun, serrés les uns contre les autres. Le curé publie au prône la gazette de la paroisse, et son sermon est le morceau de littérature que les connaisseurs apprécient. On caquette à la sortie; on y conclut des marchés. L'église est le symbole, l'expression même d'une âme collective. Une paroisse sans église peut-elle vraiment dire qu'elle existe? Le capitaine de la côte, qui est Bertrand Viau, et les marguilliers en charge convoquent les paroissiens, au son de la cloche, le 8 novembre 1722, "pour convenir des moyens les plus sûrs et efficaces pour construire une nouvelle église, du moins mettre l'ancienne en état de servir au service divin encore quelques années". Les habitants veulent tous une église, mais rechignent pour la payer. Il n'est venu que 23 hommes, marguilliers compris, à la réunion du 8 décembre, et les engagements souscrits ne totalisent pas 139 livres. L'assemblée a décidé, il est vrai, "que, pour procéder au commencement de l'église, chaque habitant tirera au plus tôt un quart de toise de pierre à chaux qu'il charriera dans le cours de l'hiver et rendra sur le lieu, et une demi-corde de bois pour le fourneau; de plus, chaque habitant fournira dans le cours de l'été ou printemps, chacun vingt-quatre, moitié planches et moitié madriers, et en outre rendra sur la place d'ici à la pentecoste prochaine chacun une toise de pierre".

Ce n'est pas suffisant. Le curé convoque ou fait convoquer d'autres assemblées. Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil et gouverneur de Trois-Rivières, assiste à celle du 20 juin 1723, annoncée par le curé au prône de la grand-messe. Il ne vient que douze habitants. Le seigneur promet un terrain. Les dimensions de l'église seront "de 80 pieds de long sur 40 de large avec deux chapelles". Les habitants devront fournir les matériaux prévus à l'assemblée du 8 novembre; la "maçonnerie des fondements" sera faite à la journée.

Ces belles résolutions seraient-elles suivies d'effet sans l'énergie du curé et l'intervention des autorités? Des habitants répugnent à se taxer, même pour leur église. Le curé Isambart expose la situation à l'intendant Michel Bégon, venu à Montréal: la chapelle aménagée dans le château du seigneur ne suffit plus; il faut une nouvelle église, en pierre; le baron de Longueuil a donné un terrain; des habitants ont déjà charroyé de la pierre sur les lieux; d'autres - une minorité, sans doute - refusent leur contribution; quelques-uns, comme Michel Dubuc, acceptant le principe de la contribution, ne veulent pas s'engager pour un montant déterminé; des propriétaires, qui ne résident pas dans la paroisse ou n'y ont pas encore bâti de maison, en tirent argument pour s'abstenir...

## La paroisse Saint-Antoine de Pade

Plusieurs curés de la région montréalaise se trouvent devant la même situation. L'intendant émet à Montréal, le 9 juin 1724, des ordonnances obligeant les propriétaires de Repentigny, ceux de Longueuil et ceux de la Longue-Pointe, "qu'ils y tiennent feu et lieu ou non", à contribuer à la construction d'églises en pierre suivant la répartition préparée par chaque curé et proportionnée à l'étendue de leur terre. L'intendant prévoit les modalités d'exécution:

*Il sera dressé par le capitaine de la côte et trois des principaux habitants, de concert avec le sieur Isambart, un état estimatif de la dépense et des travaux à faire pour la dite construction et ensuite un état de répartition de ce que chacun des dits habitants devra contribuer pour la dite dépense et travaux; lequel sera notifié aux habitants de la dite paroisse par la lecture et publication qui en sera faite par le dit capitaine de la côte à l'issue de la messe paroissiale, un jour de dimanche ou fête, et à ceux qui ne résident point dans l'étendue de la dite paroisse par la lecture qui leur en sera faite par le dit capitaine de la côte ou autre officier de milice.*

En cas de contestation sur la répartition, "les parties se pourvoiront devant le sieur Raimbault" (le procureur royal Pierre Raimbault) "que nous avons commis et que nous commettons à cet effet pour les régler".

Il n'y a plus qu'à s'exécuter. Le curé convoque, à la messe, une assemblée de paroisse le 18 juin. Le baron de Longueuil et son fils aîné Charles y participent. L'entreprise est accordée à Guillaume Alexandre dit Jourdain, maître maçon, au prix de trois livres dix sols pour chaque toise de maçonnerie, plus sa nourriture et celle de ses ouvriers. La maçonnerie commence tout de suite.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

5720 S. UNIVERSITY AVE.

CHICAGO, ILL. 60637

TEL: 773-936-3700

FAX: 773-936-3700

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU



## Le deuxième baron de Longueuil

LE RÈGNE de l'équipe formée par Vaudreuil, l'intendant Bégon, Ramezay et Mgr de Saint-Vallier se termine. Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal depuis vingt ans, meurt le premier (1er août 1724). Charles Le Moyne, baron de Longueuil, ancien lieutenant de Roi à Montréal, gouverneur de Trois-Rivières depuis 1720, accumule les titres à la succession. Tout le monde l'estime. Le gouverneur général, qui l'a si souvent et si heureusement utilisé, le recommande. Charles Le Moyne est nommé gouverneur de Montréal - où il est né - le 9 septembre 1724.

Vaudreuil, venu à Montréal, comme tous les ans, au printemps de 1725, y tombe malade presque tout de suite. Sentant une amélioration, à l'automne, il redescend à Québec et y meurt, le 10 octobre, après la plus longue administration que la Nouvelle-France ait encore connue.

Charles Le Moyne de Longueuil, gouverneur de Montréal, prend l'administration de la colonie. Callières et Vaudreuil sont passés du gouvernement de Montréal à celui de la Nouvelle-France. Longueuil sollicite le même avancement. Il serait le premier Canadien de naissance accédant à ce poste, à la tête de la colonie. Mais Versailles croit toujours de mauvaise politique de prendre le gouverneur général dans le pays où il compte une famille très étendue, des associés, une clientèle, et aussi des jaloux et des rivaux. L'inconvénient s'est manifesté sous Vaudreuil, parfois accusé de népotisme au profit des parents de sa femme. Le nouveau gouverneur est Charles de la Boische, marquis de Beauharnois, frère d'un ancien intendant de la Nouvelle-France.

L'exploration et le développement de l'Ouest sont à l'ordre du jour. Les Anglais cherchent à s'en rendre maîtres, dans la pensée que la domination de cette région leur donnera la suprématie de toute l'Amérique. Les bureaux de Louix XV en ont conscience et l'indiquent dans leurs

instructions aux nouveaux chefs de la Nouvelle-France. Il faut contrecarrer les Anglais, quitte à se relâcher de l'ancienne rigueur, en permettant la traite de l'eau-de-vie aux bénéficiaires de congés, sur une échelle limitée, aux endroits où les Anglais peuvent entrer en contact avec les Indiens.

Le gouverneur confère avec l'intendant, avec Charles Le Moyne et avec les jésuites pour l'application de ces directives. La question est vitale pour Montréal qui rêve d'exploiter le commerce de l'ouest. Montréal communique avec trois principaux centres de la région des Grands Lacs: Michillimakinac, Niagara et Détroit, où viennent les tribus de leur région et de l'ouest et d'où partent des explorateurs et des coureurs de bois. Vaudreuil, avant de mourir, a fait remplacer le poste de pieux de Niagara par un fort en pierre. Le baron de Longueuil, pendant son intérim, en a donné le commandement à son fils aîné Charles, capitaine depuis 1719 et dont Vaudreuil écrivait au ministre: "Il a de l'application au service; il sera utile pour prendre la place de son père chez les Iroquois." Plus loin encore sont établis de petits postes français, comme le fort La Tourette, à Kaministigoya, près du lac Nipigon. Tous ces postes s'approvisionnement à Montréal. Ils y envoient aussi leurs fourrures. Beauharnois confie le fort de la Tourette à Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, à qui sa mère a donné en partage le fief du Tremblay - ce qui ne l'enrichit pas. Pierre de La Vérendrye est déjà vétéran de plusieurs campagnes, en Nouvelle-Angleterre, à Terre-Neuve et en Europe.

Cette expansion française inquiète les Iroquois, et les Anglais attisent leurs appréhensions. L'existence même du fort de Niagara mécontente les Iroquois depuis le début, puisque l'ambassade du baron de Longueuil, en 1721, avait pour mission d'apaiser cette opposition. Et voici que le baron de Longueuil, gouverneur par intérim, a consolidé cet établissement, placé sous les ordres de son propre fils. Puis il s'abstient, sans doute par méfiance, d'envoyer aux Iroquois la poudre et les balles qu'il leur avait promises. Les Onnontagués se plaignent de leur "fils adoptif". Joncaire, envoyé auprès des Cinq-Nations pour les calmer, leur laisse ses deux fils, ce qui est habile - et hardi.

Le gouverneur de Montréal n'assume pas une tâche facile, car il lui faut aussi réprimer le commerce clandestin, avec la Nouvelle-Angleterre. Il faut surveiller les points, comme Longueuil, où s'opère la traversée du fleuve. De lourdes amendes frappent les délinquants, mais les contrebandiers ont plus d'un tour dans leur sac. Il est toujours question de faire construire, à Montréal, des fortifications à l'épreuve de l'artillerie anglaise. Mais les Montréalais - et les Longueillois, donc! - restent réfractaires à l'impôt, en argent ou en corvées.

\* \* \*

A Longueuil, la construction de l'église n'a pas avancé très vite. Les marguilliers donnent le contrat de la couverture à Jacques Lefebvre,

## Le deuxième baron de Longueuil

maître-couvreur, le 19 mars 1727. Jacques Lefebvre "couvrira toute l'église en bardeaux, moyennant la somme de trente et deux sols la toise, en espèce, du paiement de laquelle il ne pourra rien exiger que son ouvrage ne soit achevé, et visité par experts en cas de besoin".

Le curé Isambart tient à ce que ce contrat inaugure l'achèvement des travaux. Il provoque une nouvelle assemblée "des marguilliers, officiers de milice et habitants de la paroisse de Longueuil" le 22 juin. Le contrat pour la construction des châssis, de la voûte et des bancs est adjugé à Nicolas Colet dit Malouin le 6 juillet. "Le dit Malouin a promis de faire les huit châssis de l'église à raison moyennant la somme de dix-huit livres la pièce et toute la voûte de l'église moyennant dix-huit livres le cent et tous les bancs qui seront vendus pour la somme de cinq livres chaque. Le dit Malouin a aussi promis de faire gratis, sur le marché, le châssis de l'oeil-de-boeuf. Son travail lui sera payé un tiers en espèces, les deux autres tiers en grains et denrées nécessaires pour sa famille. Le dit Malouin a déclaré ne savoir signer."

L'église à peu près terminée, l'importante cérémonie de la vente des bancs peut se faire au mois d'août. Le curé et ses marguilliers procèdent aux enchères, "après trois criées faites par trois dimanches consécutifs". La vente des bancs, c'est la foire aux vanités de la paroisse. Chaque famille doit occuper dans l'église une place correspondant à sa position sociale. Les adjudications sont conclues le 26 août 1727. Bertrand Viau, "capitaine de la première compagnie de la milice", acquiert le premier banc "situé immédiatement au-dessous de la chaire, pour en jouir lui et ses hoirs et ayant cause, sans aucuns troubles ou empêchements" pour la somme de 32 livres et une rente annuelle, non rachetable, de trois livres payables le premier jour de l'an. Il est stipulé au contrat de Bertrand Viau, comme aux contrats de vente de tous les bancs - onze dans la rangée du côté de la chaire, douze dans la première rangée du milieu, côté de la chaire, onze dans la seconde rangée du milieu, côté du bois, neuf côté du banc d'oeuvre - qu'à défaut de paiement de la rente annuelle les marguilliers pourront vendre le banc "comme vacant de plein droit", à la criée, six mois après l'échéance. Le curé Isambart note l'achèvement de la couverture par Jacques Lefebvre, le 15 décembre 1727. Le baron de Longueuil a donné le terrain du cimetière, situé au bord du ruisseau Saint-Antoine, autour du choeur de l'église.

Le baron de Longueuil, devenu veuf, a épousé en secondes noces, le 17 septembre 1727, Marguerite Le Gardeur de Tilly, elle-même veuve en premières noces du capitaine Joseph de Gray, du régiment de Carignan, et en secondes noces de Pierre de Saint-Ours, sieur d'Eschailons. Le baron de Longueuil et sa femme considèrent Longueuil comme leur lieu de résidence. Ils y entretiennent, entre autres domestiques, un ménage d'esclaves nègres, dont le curé Isambart baptise les enfants.

Le gouvernement de Montréal, dont l'importance tend à se réduire, n'ajoute pas grand chose aux services et aux mérites considérables que le baron de Longueuil accumule comme a fait son père. Mais Le Moyne de Longueuil, à ce poste, conserve l'affection unanime. Il meurt le 7 juin 1729 et Montréal lui fait de magnifiques obsèques.

\* \* \*

Charles Le Moyne, troisième du nom, héritier de la baronnie, est né à Longueuil le 18 octobre 1687. Il a épousé en 1720 Charlotte-Catherine de Gray, fille du premier mariage de celle qui est aujourd'hui doublement sa belle-mère.

Le deuxième baron de Longueuil suit les traditions de sa famille qui est la plus prestigieuse de Montréal. Il prend aussi ses affaires bien en main. Il constate que des habitants, sur la seigneurie, n'ont pas de contrats ou n'ont pas produit leurs contrats à chaque mutation, comme l'exige la coutume de Paris, "suivie en ce pays". Il obtient de l'intendant Hocquart une ordonnance enjoignant aux habitants de présenter à leur seigneur, dans les trois mois, "les billets et contrats de concession des terres qu'ils possèdent dans la dite baronnie, et à ceux qui n'en ont pas d'en prendre dans le même délai". L'ordonnance est publiée "en la manière accoutumée par trois dimanches consécutifs, à ce que personne n'en ignore". Les récalcitrants risquent "la réunion de leur terre au domaine du dit seigneur" (17 juillet 1730).

L'aisance revient, grâce à la paix. Le seigneur de Longueuil possède, dans l'île Sainte-Hélène, un moulin assez puissant pour moudre de la farine destinée à l'exportation. Les habitants de Longueuil décident d'ajouter un clocher à leur nouveau temple. Une église sans clocher, comme un berger sans houlette, "ça n'a pas d'allure". Les marguilliers adjudgent le contrat "à Maître B. Moran, charpentier", au prix de 80 livres, payables moitié en argent et moitié en blé (6 janvier 1730). Cela ne signifie pas que la fabrique roule sur l'or, mais la gestion du curé Isambart et de ses marguilliers est prudente. L'abbé Eustache Chartier de Lotbinière, archidiacre - homme du monde et homme d'Eglise, **entré dans** les ordres peu après son veuvage - visite la paroisse le 15 avril 1730. Il ordonne la tenue d'un gros registre relié et la confection d'un coffre fermant à deux clefs. Le registre n'est pas encore prêt, mais le sera "incessamment" quand le grand vicaire Lyon de Saint-Ferréol visite à son tour la paroisse, l'année suivante. Le coffre n'est pas fait non plus. C'est, explique le curé, que nous comptons l'adapter sous le siège du banc d'oeuvre, et la fabrique attend d'avoir amassé l'argent nécessaire pour commander ce banc. Le grand vicaire ordonne de presser les choses, d'inscrire l'inventaire de tous les ornements et meubles appartenant à l'église sur la première page du registre, et de remplacer par un neuf le "vieux **soleil de bois doré**" qui n'est pas "convenable" pour exposer le Saint-Sacrement (2 mars 1731).

La Vérendrye et une cinquantaine de compagnons, dont quelques-uns, tel son neveu Christophe Dufrost de la Jemmerais, ont à peine vingt ans,



## Le deuxième baron de Longueuil

partent de Montréal, avec des canots d'écorce de bouleau et d'autres plus solides en peau d'orignal, à la découverte et à la conquête - commerciale et politique - de l'Ouest immense. La Vérendrye, autorisé à découvrir et conquérir "pourvu qu'il n'en coûte rien au Roi", en se payant par le monopole de la traite; a trouvé des commanditaires. Mais les principaux habitants de Montréal se rassemblent pour refuser, une fois de plus et très formellement, les taxes ou corvées imposées pour les travaux de fortification. Les Français de l'ancien régime n'auraient jamais toléré le fardeau fiscal dont leurs descendants se laissent écraser. Les Montréalais de 1730 sont deux fois - et les Longueuillois trois fois - français sur ce point. L'intendant ordonne aux officiers de milice de faire construire ponts et chemins, par corvées, dans leurs localités respectives. L'intendant ne connaît pas nos gens. La colonie coûte 600 000 livres par an au Trésor royal.

Charles Le Moyne, deuxième baron de Longueuil, est nommé major de Montréal le 1er avril 1733. Il rend hommage pour la baronnie de Longueuil le 25 juin. C'est une ville prodigieusement diverse et vivante que Montréal, point de départ et point de retour des explorations, des expéditions et des délégations. Christophe Dufrost de la Jemmerais meurt d'épuisement sur les bords de la rivière Rouge. Sa soeur, madame d'Youville, veuve pieuse et distinguée, réunit quelques compagnes pour se consacrer au service des indigents et jette ainsi les bases de l'Institut des Soeurs Grises. Madame d'Youville accomplit des prodiges de charité auprès de plus pauvres qu'elle-même. On ne manque pas d'idées ni d'esprit d'entreprise dans sa famille. C'est le plus souvent à Longueuil que les Montréalais passant sur la rive sud ou revenant de la rive sud traversent le fleuve. Des "passagers", propriétaires d'une embarcation, font métier de transporter ces voyageurs. Madame d'Youville fait exploiter un bateau passeur entre Longueuil et Montréal; les bénéfices serviront à ses oeuvres de bienfaisance.

Un autre Montréalais, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, oncle du nouveau baron de Longueuil, gouverne la Louisiane. Bienville est en butte à l'hostilité des Chicachas, que les intrigues anglaises poussent au point d'explosion. Il est même défait dans une rencontre avec ces Indiens. Bienville demande le secours de la métropole et l'envoi d'un corps expéditionnaire du Canada. Beauharnois désigne Charles Le Moyne de Longueuil, major de Montréal, chevalier de Saint-Louis depuis peu, pour porter secours à son oncle avec une troupe de soldats, de volontaires et de sauvages alliés.

Le baron de Longueuil, avant de partir, donne à la fabrique de Longueuil, par contrat devant Jean-Baptiste Jémirin Dufresne, notaire royal, le terrain sur lequel un presbytère en pierre est déjà construit, en face de l'église (côté sud-est de la rue Saint-Charles) (7 mai 1736). Il donne en même temps une glacière, construite sur le même terrain, pour la conservation des viandes, mais en se réservant le droit de l'utiliser.

## Histoire de Longueuil

Le baron de Longueuil part avec 440 hommes. Des alliés indiens désertent presque tout de suite. L'expédition emprunte la voie de la Belle Rivière, que les Anglais appellent Ohio. L'attaque est impétueuse et les Chicachas, durement touchés, parlementent et signent la paix. Les succès et les revers d'une nation indienne influencent les autres. Les Iroquois envoient une forte délégation à Montréal, sous couleur de présenter leurs condoléances pour la mort de Mgr de Saint-Vallier et celle de Louis-Thomas de Joncaire, "fils adoptif" des Tsonnontouans. Le chemin entre Montréal et les cantons reste ouvert.

La Vérendrye réalise, d'année en année, d'exploration en exploration, de misère en misère, le dessein de ses chefs: une ceinture de postes fortifiés, élevés aux points stratégiques, coupe le chemin de la baie d'Hudson. Deux fils de La Vérendrye, Pierre et Louis-Joseph, envoyés en avant-garde, arrivent, les premiers parmi les hommes blancs, devant les montagnes Rocheuses.

Montréal est une agglomération de 6 000 à 6 500 âmes, officiers, soldats, hommes de loi, fonctionnaires, commerçants, "voyageurs", artisans de toute sorte. Le vendredi est jour de marché. Les Indiens y viennent pour acheter et vendre, et la place du Marché (notre place Royale), qui n'est pas grande et qu'occupent déjà le carcan et le pilori, regorge de monde ce jour-là. La baronnie agricole de Longueuil, en progrès, compte environ 400 âmes. Elle expédie du blé jusqu'aux Antilles: celui de l'île Sainte-Hélène jouit d'une réputation de qualité. Mais le procédé de nettoyage du blé, encore rudimentaire dans la colonie, enlève de la valeur à la farine. Le gouvernement royal envoie des cribles cylindriques pour le nettoyage du blé, en les destinant de préférence aux propriétaires de moulins de Lachine, de l'île Jésus, de Terrebonne et de l'île Sainte-Hélène, où le blé "est bien plus abondant et de meilleure qualité".

\* \* \*

L'Angleterre ne cesse pas de nouer des coalitions - et d'y entrer - contre la France. Les autorités de la Nouvelle-Angleterre convoquent un grand conseil des tribus iroquoises à Albany en septembre 1746. Des Agniers rôdent dans le district de Montréal au printemps de 1747. Ils prennent des scalps, brûlent granges et maisons, massacrent des colons et emmènent des prisonniers. Paul-Joseph Le Moyne, frère du deuxième baron de Longueuil, commande au Détroit. Averti à temps, il étouffe un complot dans l'oeuf. Mais l'agitation fermente, parmi les tribus sauvages, tout le temps de la guerre.

Charles Le Moyne, deuxième baron de Longueuil, major de Montréal, a pris le gouvernement intérimaire de Montréal, à la retraite de Berthelot de Beaucourt (1er février 1748). Il compte bien le garder à titre définitif et ne néglige rien dans ce but. Le gouverneur La Galissonnière et l'intendant Bigot lui accordent une concession sur la rivière Maska. (La ville de

## Le deuxième baron de Longueuil

Saint-Hyacinthe s'élèvera plus tard sur cette concession.) Mais l'ambition du deuxième baron de Longueuil est d'obtenir le poste que son père a occupé de 1724 à 1729. Son principal titre militaire est l'expédition de 1736 pour porter secours à son oncle Bienville en Louisiane. M. de Longueuil, candidat au gouvernement de Montréal, pratique la politique des invitations à dîner. Il donne aussi des bals, en s'excusant auprès des sulpiciens dont il a besoin pour appuyer sa candidature.<sup>1</sup> Le savant naturaliste suédois Pierre Kalm est de passage à Montréal. Le baron de Longueuil l'invite à la maison de campagne, peu spacieuse mais jolie et agrémentée d'un beau jardin, qu'il possède à l'île Sainte-Hélène. En rentrant de cette promenade, Longueuil trouve à Montréal son fils, rentré de France après un séjour de deux ans et qui lui apporte les lettres royales confirmant sa nomination.

Le marquis de La Galissonnière, gouverneur de la Nouvelle-France, meurt à Québec en mars 1752. Charles Le Moyne, deuxième baron de Longueuil, gouverneur de Montréal, administre la colonie par intérim, en qualité de plus ancien officier d'état-major. Il demande au Roi de le confirmer dans les fonctions de gouverneur de la Nouvelle-France.

Il existe des Canadiens comme Charles Le Moyne de Longueuil, appartenant à la deuxième génération née au Canada, et qui tendent à former une opinion canadienne, en divergence latente avec les officiers et fonctionnaires venus de France. Le Moyne de Longueuil s'appuie sur cette opinion qui attache une importance majeure aux pays d'en haut, grands pourvoyeurs de fourrures, et ne contesterait pas la vallée de l'Ohio aux Anglais. Il s'entend mal avec l'intendant, partisan de l'intervention. Un autre Canadien, Pierre de Cavagnal, marquis de Vaudreuil, ancien gouverneur de Trois-Rivières devenu gouverneur de la Louisiane, convoite le poste. Vaudreuil-Cavagnal est le fils du gouverneur Vaudreuil, successeur de Callières et qui a laissé un bon souvenir. Les deux candidats comptent des partisans dans la colonie. Le roi nomme Ange de Menneville, marquis de Duquesne, en lui recommandant de tenir ferme dans la vallée de l'Ohio.

Charles Le Moyne, deuxième baron de Longueuil, gouverneur de Montréal, meurt le 17 janvier 1755. Le titre passe à son fils aîné, Charles-Jacques, lieutenant des troupes de la marine, désormais troisième baron de Longueuil.

1. Correspondance de Mme Bégon, publiée dans le Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1934-1935.

Laundry and Linen

Laundry and Linen  
The laundry and linen department is responsible for the cleaning and maintenance of all linens and uniforms. This includes the washing, ironing, and folding of items, as well as the replacement of worn or soiled items. The department also manages the inventory of linens and uniforms, ensuring that there is always a sufficient supply available for use.

The laundry and linen department is a vital part of the hotel's operations. It ensures that all linens and uniforms are clean, fresh, and ready for use. This helps to maintain the high standards of cleanliness and hygiene that are expected of a hotel.

The department is also responsible for the management of the laundry and linen inventory. This involves tracking the usage of items, ordering new items when needed, and ensuring that the inventory is always up-to-date. The department also works closely with the other departments of the hotel to ensure that all linens and uniforms are properly maintained and replaced as needed.

The laundry and linen department is a key component of the hotel's service. It ensures that all linens and uniforms are clean, fresh, and ready for use, contributing to the overall quality and reputation of the hotel.

The laundry and linen department is a vital part of the hotel's operations. It ensures that all linens and uniforms are clean, fresh, and ready for use. This helps to maintain the high standards of cleanliness and hygiene that are expected of a hotel.

## Fin du Régime français

LA PAROISSE de Longueuil grandit. Le curé Isambart, qui sent le poids de l'âge, obtient un vicaire. C'est l'abbé Ignace Gamelin La Jemmerais, nommé en 1755.

Le troisième baron de Longueuil ne jouira pas longtemps de son titre et de sa seigneurie.

Les Canadiens ont de plus en plus conscience de former un groupe distinct. Il s'est constitué une classe supérieure, comprenant les gros négociants et les descendants d'officiers fixés dans la colonie. Un sentiment national canadien s'esquisse, ce qui a déjà donné lieu à des frictions avec des officiers ou des fonctionnaires venus de la métropole. Duquesne, un marin strict sur la discipline, se heurte à ces résistances et demande à rentrer dans la Marine. Les Canadiens souhaitent un des leurs comme gouverneur. Pierre de Cavagnal de Vaudreuil, cette fois, est nommé.

Vaudreuil devra faire la guerre. Il arrive de France en même temps que le baron de Dieskau, qui commande un renfort de troupes.

Une armée anglaise menace le lac Champlain, c'est-à-dire la route de Montréal. Dieskau part avec 3 500 hommes. Le baron de Longueuil commande, dans cette troupe, un parti de sauvages. L'avant-garde française tombe dans une embuscade. Des hommes sont tués, d'autres blessés. Les sauvages s'enfuient. Charles Le Moyne cherche à les rallier pour forcer l'ennemi. Il avance, malgré une blessure au bras, mais ses hommes ne le suivent pas.<sup>1</sup> Dieskau fait une expérience analogue, sur une plus grande échelle. Il est grièvement blessé, défait et pris (8 septembre 1755).

1. D'après le rapport de Vaudreuil au ministre, rendant compte de la défaite de Dieskau.

## Histoire de Longueuil

Charles de Longueuil, dont on n'a pas retrouvé le corps, est porté disparu. Il avait épousé dix-huit mois plus tôt à Montréal Marie-Catherine Fleury d'Eschambault, fille de l'agent principal de la Compagnie des Indes, qui n'avait pas 14 ans. La toute jeune femme espère ou affecte d'espérer que son mari, prisonnier ou réfugié chez les sauvages, reviendra un jour. Elle met deux jumelles au monde le 21 mars 1756, et s'oppose à toute allusion au décès du père, sur les actes de baptême.

Le décès présumé du troisième baron de Longueuil entraîne des contestations d'héritage. La baronne douairière, si courageuse dans son épreuve, est une enfant de quinze ans, mais émancipée par mariage. L'une des jumelles meurt en nourrice au bout de quelques mois. Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil, second fils du premier baron, est le seul descendant mâle du premier seigneur. Jusqu'ici chef de la branche cadette, et couramment appelé le chevalier de Longueuil, il prétend désormais au titre de baron de Longueuil. Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil possède de sérieux états de services. Il a participé à des campagnes contre les Iroquois, commandé des forts dans les pays d'en haut et reçu la croix de Saint-Louis en 1744. Il a été ensuite major de Québec, puis lieutenant de Roi. Il brigue la succession de son frère aîné au gouvernement de Montréal. Vaudreuil ne se presse pas de le recommander, parce qu'il pense à son propre frère. La rivalité des Vaudreuil et des Longueuil est assez vive.

\* \* \*

La France, engagée dans une grande guerre continentale, accomplit cependant un nouvel effort en faveur de sa colonie. Le Roi et ses ministres envoient au Canada le marquis de Montcalm avec onze cents hommes de troupe. Le général - Montcalm - est subordonné au gouverneur - Vaudreuil - et les deux hommes ne s'entendent pas. Vaudreuil obtient le gouvernement de Montréal pour son frère, et le chevalier de Longueuil se contentera de celui de Trois-Rivières.

Les brillants officiers et les beaux soldats de Montcalm font des conquêtes parmi les Canadiennes, et des mariages s'ensuivent. Mais la mésintelligence entre Montcalm et Vaudreuil a son parallèle entre officiers de France et officiers de la colonie. L'intendant Bigot travaille mais aussi, avec ses amis, trafique et s'amuse.

Les victoires de Montcalm ne peuvent que retarder le destin. L'hiver est pénible. Les vivres se raréfient. Les Montréalais, les jeunes surtout, ont la passion du cheval comme leurs descendants auront la passion de l'automobile. La colonie élève une proportion excessive de chevaux, consommateurs du foin et du grain qui pourraient servir à l'alimentation du cheptel. La paroisse de Longueuil compte presque autant de chevaux que de vaches et beaucoup plus que de moutons. Montcalm et Lévis, donnant l'exemple, recommandent de manger du cheval, ce qui déplaît aux Montréalais et provoque une émeute de ménagères.

## Fin du Régime français

Les miliciens participent aux dernières campagnes, et Longueuil en fournit son contingent. Encore Montcalm voudrait-il les incorporer dans les troupes régulières, ce que le gouverneur n'approuve pas. Les dés sont jetés sur les plaines d'Abraham.

Québec tombé, Montréal devient la capitale de la colonie. Tout espoir d'un retour du baron de Longueuil est bien évanoui, et Marie-Anne-Catherine Fleury d'Eschambault, qui n'a elle-même que 18 ans, se laisse reconnaître publiquement comme veuve, en demandant au juge de Monrepos la nomination de son propre père, Joseph Fleury d'Eschambault, comme tuteur de sa fille. Elle quitte son manoir de Longueuil pour se réfugier à l'Hôtel-Dieu de Montréal, puis à l'Hôpital général de madame d'Youville.

Lévis rassemble à Montréal les troupes et les miliciens. Mais Montréal est assiégé à son tour. L'armée anglaise de James Murray est à Varennes le 22 août 1760. Murray refuse de considérer les miliciens incorporés dans les bataillons réguliers comme des soldats et menace de brûler les campagnes, sans préjudice des châtimens individuels, s'ils ne quittent pas les troupes. Sous cette menace, des habitants prêtent serment de neutralité: 400 hommes de la paroisse de Boucherville viennent à Varennes prêter le serment.

Montréal, cerné par trois armées bien pourvues d'artillerie, a des vivres pour quinze jours et n'attend aucun secours de personne. Lévis, révolté par les conditions anglaises, veut se retirer dans l'île Sainte-Hélène et s'y battre "jusqu'à extinction". Vaudreuil lui ordonne de poser les armes.

Le commerce des fourrures est tombé à presque rien pendant la guerre. Les purs terriens sont toujours les moins mal lotis, en pareille circonstance. La population de la paroisse de Longueuil dépasse les 600 âmes, occupant une centaine de maisons. Les Longueillois de 1760 ne sont pas groupés en village, mais éparpillés en fermes, où ils produisent du blé, élèvent boeufs, vaches, cochons, quelques moutons et trop de chevaux.

Les vainqueurs anglais établissent un régime militaire. Le général Thomas Gage, gouverneur de Montréal, publie des ordonnances ressemblant comme des soeurs à celles que publiaient les intendants sous le régime français. Il établit cinq districts judiciaires, par ordonnance du 13 octobre 1760, à Pointe-Claire, Longueuil, Saint-Antoine, Lavaltrie et Pointe-aux-Trembles. Une Chambre de justice siégera dans chaque district. Les officiers de milice, auxquels Gage veut faire confiance, composeront cette Chambre, au nombre de cinq au moins et de sept au plus, sous la présidence d'un capitaine - le plus ancien s'il y en a plusieurs. La Chambre siégera le 1er et le 15 de chaque mois (ou le lendemain si ces jours tombent un dimanche). Elle décidera des affaires civiles suivant les lois et coutumes du pays. En matière criminelle, la chambre de justice pourra condamner "les gens sans aveu ou les scélérats" à l'amende, à la prison ou au fouet. Ce système

## Histoire de Longueuil

assure l'usage de la langue française et la conservation des lois et coutumes françaises. La Cour de Longueuil a juridiction pour les paroisses de Longueuil, Chambly, Châteauguay, Laprairie, Boucherville et Varennes. Mais on peut en appeler de ses décisions à un conseil spécial d'officiers, tribunal militaire établi à Varennes.

Voilà qui peut tout de même, avec l'église, le château et le moulin, donner au coeur de la paroisse un petit aspect de village. Voilà qui nous venge de Boucherville, si longtemps chef-lieu de paroisse et qui nous regardait d'un peu haut. La traversée du fleuve de Montréal à la rive sud s'effectue, pour qui n'est pas propriétaire d'une barque, en louant les services d'un "passager" plus ou moins professionnel, dont Longueuil est le port d'attache. Une ordonnance, au mois de juin 1762, accorde un privilège exclusif à un "maître du bac", pour la traversée payante entre Montréal et Longueuil. Mais le maître du bac se plaint, au mois d'août, que des concurrents illicites s'obstinent à transporter des passagers payants. Une nouvelle ordonnance, très sévère, interdit ce trafic "sous quelque prétexte que ce puisse être", sous peine d'une piastre d'amende payée au maître du bac et "au cas de récidive de plus grande peine". Les capitaines de milice sont chargés de l'application.







Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville - 1680-1768 -, surnommé le Père de la Louisiane. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*)



Joseph Le Moyne de Sérigny - 1668-1734 -, commandant général à la Louisiane. (*Archives de M. Gérard de Sérigny*)

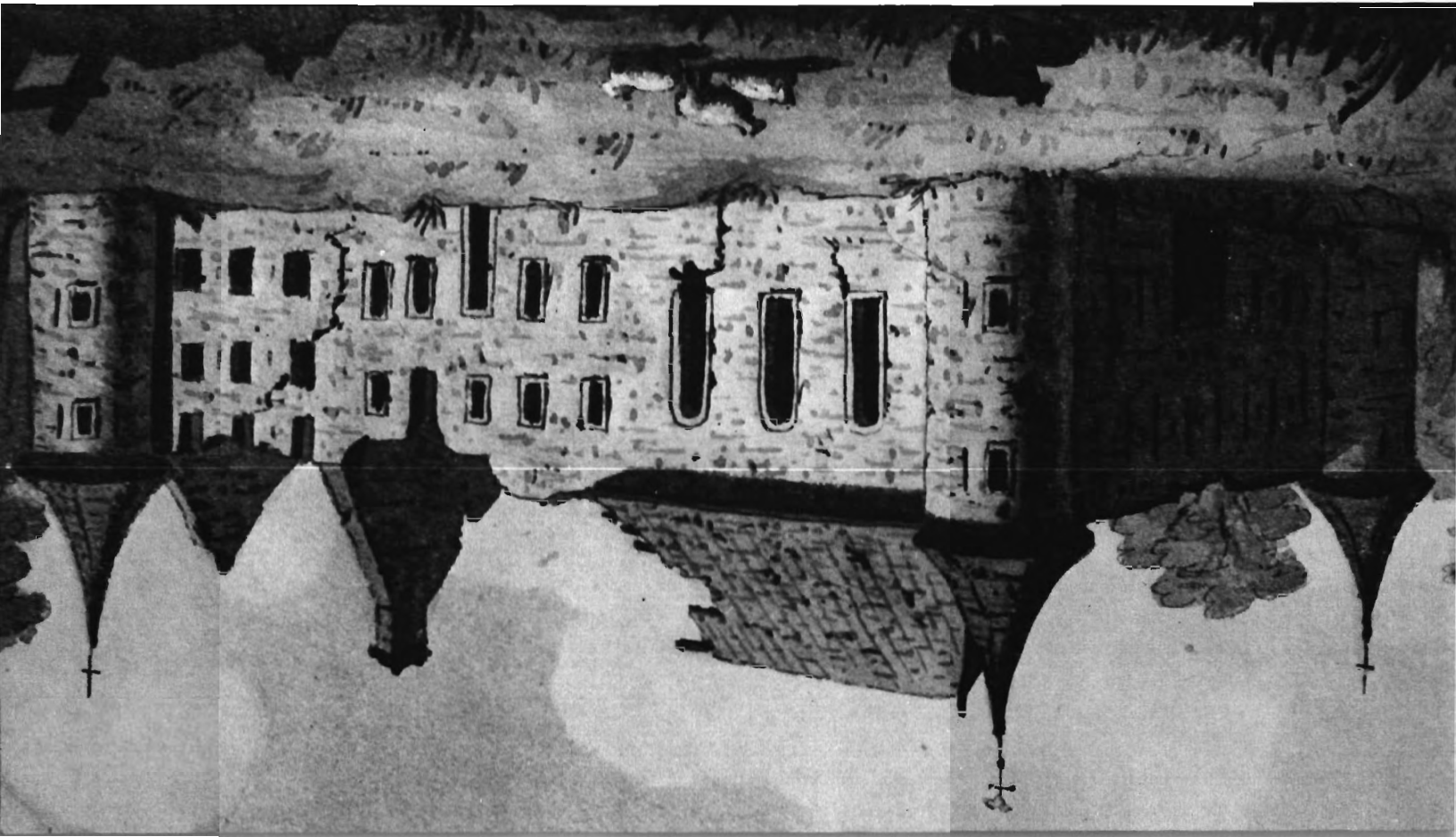


Charles Le Moyne II - 1656-1729 -, premier baron de Longueuil. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*)



Pierre Le Moyne d'Iberville - 1661-1706 -, fondateur et premier gouverneur de la Louisiane. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*)

Ruines du château de Longueuil peu avant sa démolition vers 1810. (Sépia de John Drake, cf. Album de Jacques Viger)



## La succession du troisième baron

LE TRAITÉ DE PARIS cède le Canada et ses dépendances à l'Angleterre (10 février 1763).

Montréal, au point de vue commercial et industriel, n'a été jusqu'ici qu'un vaste entrepôt de fourrures. Les Montréalais n'ont pas aménagé leur port, resté dans son état primitif. Le gouverneur Gage établit un service de douane, ce qui reconnaît Montréal comme port maritime. Mais les importations ne peuvent plus se faire de France, de sorte que le marché passe entre les mains de négociants anglais qui possèdent seuls, en Angleterre, les relations nécessaires à l'établissement de liaisons commerciales.

Le clergé, dans une situation délicate, témoigne, dans l'ensemble, d'ultra-loyalisme envers les nouveaux maîtres. La question des mariages mixtes est embarrassante à Montréal. Des officiers et des soldats britanniques, comme jadis les officiers et les soldats du régiment de Carignan, succombent au charme des Canadiennes. Mais la loi anglaise ne reconnaît pas les mariages mixtes célébrés devant un prêtre catholique, de sorte que les Anglais contractant mariage avec une Canadienne le font célébrer par un pasteur.

L'abbé Isambart, curé de Longueuil depuis 43 ans, ce qui peut établir un record, meurt chez les Soeurs Grises de Montréal, le 14 décembre 1763, à 70 ans. Il est inhumé dans sa paroisse de Longueuil, dans l'église dont la construction lui a coûté tant de peine.

Le curé Isambart était sulpicien et Français. Les autorités britanniques n'aiment guère les sulpiciens, aux allures de seigneurs et jugés trop indépendants. Elles veulent se débarrasser des prêtres français, suspects d'attachement à leur ancienne patrie. Murray, Gage et leurs officiers appuient les récollets, de recrutement moins aristocratique que les jésuites

## Histoire de Longueuil

et les sulpiciens, et plus dociles, plus éloignés de toute cabale. Des récollets ont souvent fait du ministère à Longueuil, pour prêcher des missions ou pour aider le curé, depuis 1705. Un récollet canadien, Claude Carpentier, curé de Chambly depuis son ordination en 1746, devient curé de Longueuil.

La progression démographique de Montréal, arrêtée au lendemain de la Conquête, reprend bientôt. Les marchands anglais de Montréal, qui sont en majorité des Américains, témoignent d'initiative, de confiance en eux-mêmes et d'énergie. Des seigneurs canadiens sont passés en France, après l'arrêt des hostilités. Paul-Joseph Le Moynes, prétendant à la baronnie de Longueuil, est l'un d'eux. Une sympathie de caste rapproche ceux qui restent des officiers anglais, et plus d'un seigneur canadien, à qui sa seigneurie ne rapporte pas de quoi vivre, n'aspire qu'à entrer dans l'armée anglaise.

Longueuil est aussi en bonne progression démographique. On y compte 714 âmes en 1765: la population a presque doublé en 25 ans. Il y a 129 ménages et 124 maisons. Les habitants possèdent 8 552 arpents de terre, 2 828 minots de grain semés, 266 chevaux, 200 boeufs, 382 vaches, 272 têtes de jeune bétail, 160 moutons et 446 porcs.

\* \* \*

La veuve du troisième baron de Longueuil, quinze ans après la mort de son mari, épouse un Ecossais, l'honorable William Grant, receveur général de la province du Canada (11 septembre 1770).

La baronnie revient-elle à Marie-Charles, fille unique - et posthume - du troisième baron, ou à Paul-Joseph, qui continue d'en revendiquer et d'en porter le titre comme seul descendant mâle du premier baron? Le droit civil français s'appliquant, la famille s'accorde pour consulter l'avocat Reymond, du barreau de Paris. Reymond donne **une opinion** fondée sur les termes de l'érection de la baronnie, d'après la **lettre de Louis XIV** en 1700, et favorable à Marie-Charles (13 janvier 1771). La jeune fille n'a pas encore quinze ans. Paul-Joseph ne s'avoue pas encore battu.

Cette baronnie contestée est maintenant d'un assez bon rapport. Elle **attire** l'attention, **voire la convoitise** d'officiers et de négociants anglais. Un **seigneur londonien**, lord Despencer, a chargé Hugh Finlay, directeur des postes, de lui trouver une seigneurie intéressante au Canada. Hugh Finlay jouit d'une certaine **importance au Canada**, malgré sa jeunesse. Il est le véritable organisateur du **service postal** et fait partie du Conseil dit "de Murray et Carleton", corps de fonctionnaires plutôt que Conseil législatif, composé d'une vingtaine de membres et qui préside aux affaires administratives. Finlay **doit être** prochainement promu directeur général des postes pour toute l'**Amérique** britannique du **Nord**. Ce haut fonctionnaire est un homme actif et **serviable**. Ses fonctions le mettent en mesure de bien

## La succession du troisième baron

connaître le pays. Il jette son dévolu sur la baronnie de Longueuil, qui lui paraît la plus avantageuse à tous égards. Il approche Joseph Fleury d'Eschambault, grand-père et tuteur de l'héritière. Fleury d'Eschambault connaît les affaires. Il a été agent principal de la Compagnie des Indes à Montréal. Il a engagé deux cent mille livres de ses deniers pour approvisionner l'armée. La conquête anglaise l'a ruiné. Fleury d'Eschambault fait une offre, au nom de sa pupille. Il vendrait la baronnie de Longueuil et la seigneurie de Beloeil pour le prix de 20 à 25 années de leur revenu actuel, qui, en calculant le minot de blé à trois chelins et demi et en ajoutant d'autres ressources, se monte à cinq ou six cents livres sterling. D'Eschambault signale la possibilité de beaucoup accroître ce rendement en procédant à des constructions et améliorations de bâtisses et moulins. Le revenu pourrait se porter, au bout de trois ans, à mille livres sterling par année, sans parler des rentes à retirer de la partie qui n'est pas encore concédée.

Finlay croit cette observation juste. Il recommande l'achat à son correspondant et lui décrit la baronnie de Longueuil (mai 1773): <sup>1</sup>

*La baronnie renferme quatorze ou quinze lieues, soit cent mille arpents en superficie.*

*Elle est bornée en front par le Saint-Laurent, en arrière par la rivière Richelieu, et partant de cette rivière, près le fort de Chambly, elle s'étend vers le lac Champlain sur environ douze milles.*

*Les terres sont généralement très bonnes et propres à la culture du lin, du chanvre et du blé; celui-ci représente à présent sa principale production. Cette contrée est plate, ni basse ni trop marécageuse, mais bien irriguée.*

*On y a déjà concédé à peu près cinq cents fermes de quatre-vingt-dix arpents, lesquelles rapportent annuellement un sou de l'arpent et un demi-minot de blé par vingt arpents. C'est le système que les Français nomment roture.*

*Il y a en outre six à huit arrière-fiefs de cinq à six cents arpents qui ressortent de la baronnie par simple foi et hommage. Ils appartiennent à la tenure noble, ne doivent aucune redevance annuelle, mais à chaque mutation l'acheteur verse au baron le cinquième du prix de vente, ce que l'on nomme 'lods et ventes'.*

*A part les cens annuels, les terres en roture paient à chaque mutation la douzième partie du prix de vente.*

1. D'après les papiers de L.-R. Masson, copiés par Alfred Garneau, qui les a communiqués à Benjamin Sulte, qui les a communiqués à son tour à Jodoin et Vincent. Le travail de pionnier de Jodoin et Vincent a facilité le mien, pour les premières périodes.

## Histoire de Longueuil

*Il n'y a pas de propriété foncière légalement héréditaire en ce pays; les mutations y sont fréquentes.*

*Outre les obligations ci-dessus, chaque habitant, quel que soit le mode de sa tenure, est obligé de faire moudre son grain au moulin seigneurial ou moulin banal; nul habitant n'a le droit d'ériger un moulin pour lui. Le seigneur reçoit les quatre dixièmes du grain pour droit de mouture.*

*Au Canada, les seigneurs jouissent de plusieurs autres droits, soit pécuniaires, soit honorifiques, aussi bien que d'une certaine juridiction criminelle, ce que l'on nomme en français: haute, moyenne et basse justice. Il y a aussi les droits de pêche et de chasse, etc. Voyez à ce sujet la Coutume de Paris.*

*Les baronnies possèdent tous les avantages des seigneuries, mais rapportent des rentes plus élevées. Etant classées en France parmi les grands fiefs, ou fiefs de dignité, elles confèrent plusieurs droits, honorifiques et pécuniaires, que les seigneuries ne possèdent pas. Je n'en mentionne qu'un seul... Je veux parler des successions. D'après la loi, les terres d'une seigneurie doivent se diviser dans certaines proportions entre tous les enfants du seigneur décédé. Dans les grands fiefs, tout passe au fils aîné ou à son défaut à la fille aînée. Cela, comme en Angleterre, est prescrit afin de conserver ces domaines dans une même famille qui, par ses revenus, doit soutenir les honneurs et les charges de la position que le souverain lui a faite.*

*Longueuil est le dernier domaine de ce genre qui reste au Canada.*

*Un tiers de cette baronnie est encore sans concessionnaire.*

*Le village de Longueuil renferme à peu près cinquante maisons,<sup>2</sup> l'église paroissiale, un moulin à vent, un moulin à eau, etc., le tout des plus agréablement situé.*

*Le château ou manoir, placé au centre du village, est une assez bonne construction, avec étable et autres dépendances, ainsi que jardin, cour, etc.*

*La coquette île Sainte-Hélène, à deux encâblures de Montréal, appartient à la baronnie. On y voit une bonne maison de campagne, un verger et des boisés de belle apparence...*

2. Jodoin et Vincent observent, sans doute, avec raison, que ce chiffre doit être excessif.

## La succession du troisième baron

*Les régions non cultivées ou non concédées de la baronnie et de la seigneurie sont couvertes de bois en forêt.*

Hugh Finlay revient à la charge, deux mois plus tard:

*Je ne pense pas qu'il y ait au Canada un meilleur placement que l'achat de la baronnie de Longueuil, située aussi commodément, vis-à-vis de Montréal, que la ville de Pointe-Lévis l'est relativement à la ville de Québec. Le climat y est meilleur et les terres sont beaucoup plus riches. Le tout est susceptible de grandes améliorations...*

Fleury d'Eschambault a dressé un état des revenus "suivant les baux et papiers de la baronnie de Longueuil": 447 habitations et concessions, tant en terres d'habitants qu'en maisons du village de Longueuil, donnant 3 070 livres en argent, 1 080 minots de blé et 320 chapons; un domaine de dix arpents de front sur 35 arpents de profondeur est loué à bail pour 600 livres; le moulin à vent rapporte 140 minots de blé et la scierie 300 livres; le tout, en évaluant le minot de blé à 4 livres et le chapon au "prix établi" de 15 sols, fait 9 090 livres tournois par an. La seigneurie de Beloeil en donne 5 417. Sans compter les lods et le quint. Les connaisseurs, assure Finlay, confirment largement ces chiffres:

*Ceux de nos amis qui connaissent la baronnie de Longueuil et la seigneurie de Beloeil me disent qu'elles valent bien la somme de quinze années de revenus et qu'elles rapportent dix mille livres, bon an, mal an, calculant le blé à trois livres le minot, et cette année le blé se vend quatre livres dix sous.*

*Il n'y a pas de domaine au Canada qui soit plus étendu, mieux situé et plus propre aux améliorations que la baronnie de Longueuil, si l'on y joint la seigneurie de Beloeil. On peut payer pour les deux le taux de vingt années de revenu sans risque... Un déboursé de deux mille louis pour construire des moulins et faire d'autres travaux élèverait le revenu annuel au-dessus de mille louis en peu d'années.*

Lord Despencer s'inquiète du climat: est-il vraiment plus doux qu'à Québec? Le lord a consulté la carte et localisé Longueuil à mi-chemin entre le 45<sup>e</sup> et le 46<sup>e</sup> degrés: "N'est-ce pas trop rapproché du Nord?" Il demande d'autres précisions. Finlay les donne:

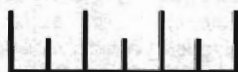
*L'île Sainte-Hélène renferme à peu près cent cinquante acres. La maison de pierre a trente pieds sur vingt-cinq. Il y a une étable en pierre avec grenier à foin. La bâtisse au cidre est aussi de pierre et mesure trente pieds sur quarante; dans les bonnes années, le verger donne cent cinquante barriques de cidre, à part une quantité de fruits pour la table. Si le seigneur reste en Angleterre, il trouvera ici un agent convenable au salaire de quarante à soixante louis par année.*

## Histoire de Longueuil

La correspondance se poursuit. Lord Despencer hésite: il avance en âge; la distance entre Longueuil et Londres est bien considérable; un agent pourrait ne pas être honnête...

Mais Finlay s'entête. La plume facile, il est grand épistolier et tient même son journal. Il est permis de supposer, mais non pas certes d'affirmer, que le jeune directeur des postes recherche une commission sur la vente. Un officier anglais, Moses Hazen, originaire du Massachusetts, s'est établi négociant à Montréal et s'est fait donner une concession. Homme entreprenant, il ajoute moulin, forge et scierie à son exploitation agricole d'Iberville. C'est donc une sorte d'expert. Or, signale Finlay le 12 avril 1774, le capitaine Hazen, entre autres personnes bien renseignées, estime que Longueuil peut rapporter mille louis sterling par année.

Despencer ne se décide pas, et des événements graves détournent les idées.





## La "bataille" de Longueuil

LA QUESTION constitutionnelle se débat dans les colonies anglaises. Les marchands anglais de Québec et de Montréal l'agitent, tiennent des réunions, signent des pétitions. C'est Boston qui a sonné le branle-bas, et les Bostoniens louchent vers les Canadiens français. C'est sans aucun doute pour retenir les Canadiens que l'Acte de Québec dispense les catholiques du serment du Test, auquel il substitue un serment d'allégeance, rigoureux mais acceptable (juin 1774). L'Acte de Québec inaugure une ère nouvelle en ouvrant aux Canadiens les portes de la vie publique.

Les rebelles américains lancent un appel "aux habitants de la province de Québec". Ils envoient des agents secrets à Montréal. Puis ils décident la conquête du Canada. Un soldat de fortune, Ethan Allen, et un marchand de chevaux bombardé colonel, Benedict Arnold, tous deux frustes mais courageux et hardis, s'emparent du fort Ticonderoga (Carillon) par un coup de ruse et d'audace (10 mai 1775). Ethan Allen, avec 300 "Vermont Green Mountain Boys", part à la conquête de Montréal. Il pousse jusqu'au fort de Saint-Jean et capture sans peine le sergent et les dix hommes de garnison. Moses Hazen, l'ancien officier qui dirige une exploitation agricole près de Saint-Jean, en apporte la nouvelle à Montréal. Le colonel Templer, commandant des troupes à Montréal, envoie le colonel Preston avec cent hommes. Mais un autre marchand anglais de Montréal, Joseph Bindon, partisan du Congrès américain, traverse à Longueuil, y loue un cheval et galope à Saint-Jean pour prévenir Allen. Celui-ci se rembarque avec du butin, en remettant à Bindon une lettre pour les marchands de Montréal "amis de la liberté".

Il est clair que les Américains n'en resteront pas là.

Allen écrit au Congrès que, s'il avait disposé de 500 hommes, il se serait emparé de Montréal. Le Congrès décide qu'une armée du Nord,

## Histoire de Longueuil

commandée par le général Philip Schuyler, gagnera Montréal par la voie traditionnelle du lac Champlain.

Le général Guy Carleton, lieutenant-gouverneur, cherche à lever deux bataillons de volontaires pour barrer la route du Richelieu. La noblesse et le clergé secondent ses efforts. Louis-Joseph de Fleury d'Eschambault, frère cadet de madame Grant, est le premier gentilhomme canadien à prendre du service dans l'armée régulière. Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil, fils de Paul-Joseph qui prétend encore, mais mollement, à la baronnie, est nommé inspecteur des milices. Il conduit à Saint-Jean un renfort de 120 volontaires, tous Canadiens, car les marchands anglais refusent le service.

Longueuil est point crucial sur la ligne d'invasion - sur la ligne des combats éventuels. Carleton nomme Jacques Roussin "maître passager" de la "traverse" entre le faubourg Québec et Longueuil, "à la charge par ledit Roussin d'être toujours pourvu de bons hommes, de bateaux et canots suffisants pour ladite traverse et de se transporter immédiatement du côté de Longueuil sitôt qu'il verra le signal du pavillon arboré" (29 juillet 1775). Il réglemente du même coup le tarif du transport civil: "Pour un homme en canot, en tout temps, 1 chelin; pour le particulier pressé qui veut se faire traverser tout de suite, 2 chelins; pour un homme et un cheval, 3 chelins; deux chevaux et leur conducteur, 4 chelins; pour un cheval, calèche et conducteur, 4 chelins; pour deux chevaux, calèche et conducteur, 5 chelins; pour chaque boeuf, 3 chelins; pour chaque veau, mouton ou cochon, 2 chelins, etc."<sup>1</sup> (Il est permis de supposer que Carleton ou quelqu'un de ses subordonnés a fait venir Roussin pour s'assurer de son loyalisme.) Ces ordonnances signées, Carleton quitte Montréal pour Québec par Longueuil et Sorel. Il prépare la convocation du Conseil législatif, dont Hugh Finlay fait partie.

Du côté américain, Schuyler, tombé malade, doit se retirer. Il transmet le commandement à Richard Montgomery, qui a servi sous les ordres de Wolfe et participé au siège de Montréal. Montgomery assiège Chambly et Saint-Jean. Le fort de Chambly se rend après un simulacre de combat. Les Américains s'y approvisionnent en vivres et en munitions.

Les propagandes sont actives. Carleton offre des concessions de terres aux volontaires. Les marchands anglais acquis à la cause du Congrès cherchent à lever des volontaires pour l'autre camp. L'un d'eux est Moses Hazen, influent dans la région où il possède son exploitation. Le peuple, dans sa masse, ne bouge pas, mais il y a désormais des Canadiens dans les deux camps.

1. Archives de Québec - *Pièces diverses sur la voirie*. (Publié dans le Bulletin des recherches historiques, Vol. XXXV.)

## La "bataille" de Longueuil

A Saint-Jean assiégé, les forces loyalistes comprennent 500 hommes de troupe commandés par le colonel Preston et les volontaires canadiens commandés par François-Marie Picoté de Belestre, avec le grade de colonel, et par Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil avec le grade de major.

Les Américains, maîtres de toutes les campagnes du sud, occupent le "fort" de Longueuil et interceptent ainsi les communications entre Montréal et Saint-Jean. Or Ethan Allen, qui commande une centaine de volontaires américains, et John Brown, qui commande une troupe plus importante à La Prairie, forment le plan de devancer Montgomery et de s'emparer de Montréal à eux deux. Allen s'imagine bientôt à la tête d'un nouvel Etat de la Confédération américaine. Brown traversera le fleuve Saint-Laurent en canots avec 200 hommes au-dessus de la ville. Allen en fera autant en aval; ils s'approcheront des portes en silence; au triple hurra poussé par Brown, ils s'élanceront à l'assaut.

Allen part de Longueuil dans la nuit du 24 au 25 septembre 1775. Jacques Roussin, le "passager" dont la nomination par Carleton est encore fraîche, prête aux Américains ses canots, peu nombreux pour un pareil transport, et la traversée, retardée par les courants, exige six voyages. La troupe débarque à la Longue-Pointe, entre dans quelques maisons du faubourg Québec, mais aucune communication ne s'établit avec Brown. Un volontaire canadien qui habite la Longue-Pointe rentre chez lui, et sa femme commet des indiscretions. Carleton, rentré à Montréal, est averti de la présence d'Allen et de la faiblesse de sa troupe. Il fait battre le tambour. Un officier marche contre Allen avec 300 volontaires canadiens et 30 Anglais. Des bateaux sur le fleuve coupent l'éventuelle retraite du chef américain.

La bataille dure deux heures. Le parti américain perd une quinzaine d'hommes et la troupe une demi-douzaine. Allen et une quarantaine de prisonniers sont conduits à Montréal. Allen est enfermé dans la cale d'un bateau, en attendant d'être envoyé en Angleterre pour jugement.

L'échec d'Allen détermine un mouvement loyaliste, et même des engagements de volontaires. Il vient des hommes de la rive sud, de Varennes en particulier. Il en vient surtout de la rive nord. Un millier de volontaires paysans sont rassemblés à Montréal, au début d'octobre. Carleton est cependant réduit à l'inaction par la pénurie de soldats réguliers. On le critique de ne rien tenter pour secourir Saint-Jean assiégé. On le trouve indécis. Les volontaires se fatiguent d'attendre. Ceux de Varennes, les premiers, rejoignent leurs foyers. Le temps de labourer les terres est arrivé.

Carleton se décide alors. Il rassemble sept à huit cents hommes, réguliers, miliciens et sauvages, à l'île Sainte-Hélène. Il part avec Louis de La Corne et Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, à la tête d'une quarantaine de bateaux, le 30 octobre. Il doit débarquer à Longueuil, et de là finir le

trajet par voie de terre. Une troupe venue de Québec doit opérer sa jonction avec la sienne. Mais une vive fusillade accueille l'avant-garde de Carleton mettant pied à terre à Longueuil: 300 Bostoniens, commandés par le colonel Warren et bien postés, l'attendaient, avec une pièce de canon prise à Chambly. Carleton n'est pas sûr de tous ses miliciens. Les hommes qui ont sauté à terre sont sacrifiés. La flottille rebrousse chemin, avec quelques morts et blessés. On cite, parmi les volontaires capturés par les Américains, Jean-Baptiste Dupuis et le perruquier Lacoste, qui apprendra ce qu'il en coûte de troquer le peigne et la tondeuse contre le sabre et le fusil!

C'est la "bataille de Longueuil". Le nom de bataille peut paraître un grand mot pour cette escarmouche, mais Longueuil tient à sa part de fastes guerriers, et d'autres batailles peu sanglantes - ce sera le cas plus tard à Châteauguay - prennent de l'importance par leurs suites. La troupe qui venait de Québec à la rencontre de Carleton apprend la mauvaise nouvelle, et ses hommes commencent à désertir. La population tourne à l'hostilité ouverte contre l'équipe perdante. Saint-Jean ne sera pas secouru. Le colonel Preston rend la place après 45 jours de siège. Le lieutenant-colonel de Belestre, le major de Longueuil, les capitaines de Boucherville, de La Valtrie, de Saint-Ours, de Rouville, d'Eschambault et de Lotbinière sont au nombre des prisonniers, évacués d'abord sur Albany et ensuite dans le New Jersey. Ignace-Michel de Salaberry, blessé, est aussi l'un des prisonniers. Louis de La Corne a été tué. La jeune noblesse canadienne est plus que décimée, au service de l'Angleterre.

Montgomery occupe Saint-Jean, Chambly et le district de Richelieu. Warren est à Longueuil avec 300 hommes. Montgomery, maître de toute la campagne du sud, s'apprête à traverser le fleuve. La chute de Montréal paraît inévitable. Carleton fait enclouer les canons de la citadelle et s'embarque avec 320 réguliers pour Québec.

La troupe de Montgomery occupe l'île Saint-Paul le 11 novembre et traverse à Pointe-Saint-Charles le lendemain. Les Bostoniens entrent à Montréal le 15. Quelques Montréalais se réjouissent; quelques-uns s'affligent; la majorité reste indifférente. L'état-major américain succède à l'état-major de Carleton à l'hôtel de Ramezay.

L'armée américaine assiège Québec où Carleton s'est enfermé. Montréal connaît, pendant six mois, un régime d'occupation militaire.

La contestation relative à la baronnie de Longueuil s'est poursuivie pendant ce temps. Les parties ont consulté d'autres avocats éminents du barreau de Paris. Les chers maîtres - Elie de Beaumont, Boucher d'Argis, Delambeau, Doutremont et Gerbier - donnent leurs conclusions le 22 mars 1776, pendant l'occupation américaine de Montréal. Les cinq juristes confirment en tous points l'opinion émise par un de leurs confrères cinq ans plus tôt: la seigneurie revient à Marie-Charles, fille du troisième baron. Paul-Joseph Le Moyne renonce alors; il abandonne le titre de baron qu'il avait porté jusque-là. Marie-Charles (ou Marie-Charlotte) s'abstient, par déférence, de prendre le titre du vivant de sa mère.

## Mgr Denaut, évêque à Longueuil

LA ROUE de la fortune tourne. Les Américains évacuent Montréal où les troupes anglaises rentrent et défilent aussitôt (mai 1776). Le général Fraser campe à Longueuil où le château devient quartier général. Des détachements sont répartis ailleurs, dans la grande banlieue.

Dans les colonies du sud, le sort des armes a plutôt favorisé les insurgés. Le Congrès proclame l'indépendance le 4 juillet 1776.

La présence des troupes, qui paient leurs réquisitions, offre un débouché aux fermiers de Longueuil. Le curé Carpentier est transféré à Verchères en 1777. Son successeur est l'abbé Charles-Bazile Campeau, de naissance montréalaise. Le curé Campeau néglige un peu ses registres,<sup>1</sup> mais constate la nécessité de réparations à l'église. Les marguilliers en discutent. Le curé convoque finalement les marguilliers, anciens et nouveaux, et les principaux habitants, le 13 février 1780. Cette assemblée donne contrat au menuisier Jean-Baptiste Latour pour la confection de huit croisées et pour la réparation de la grande porte à deux battants avec moulure et de la petite porte à panneaux couverts. Les réclamations du bedeau, Pierre Destrasse, préoccupent aussi le nouveau curé. D'après le marché conclu entre eux, les habitants paient à leur choix au bedeau, pour le service de la paroisse, trente sols en argent ou un demi-minot de blé par année. Le prix du blé ayant augmenté, les habitants paient en argent. Le bedeau y perd et se plaint. Une assemblée de marguilliers et de notables étudie le problème, le 5 mars 1780, pour aboutir à une curieuse solution: "Le choix du blé ou de l'argent sera alternatif, c'est-à-dire que l'année prochaine il sera loisible au bedeau d'exiger tout bled ou tout argent, et l'année suivante les dits habitants seront à choix de lui donner ce qu'ils voudront, bled ou argent, et ainsi alternativement pour les années suivantes."

1. Constatation de Jodoin et Vincent.

## Histoire de Longueuil

Heureux Longueuillois qui discutent le salaire du bedeau pendant qu'on se bat encore, presque à leurs portes! Moses Hazen a levé et emmené un détachement de volontaires canadiens qui se battent, et même se distinguent, dans les rangs américains. Le Congrès décide puis abandonne le projet de confier à La Fayette une reconquête de Montréal. La France signe un traité d'alliance avec les Etats-Unis auxquels elle fournit un concours précieux, sans doute décisif. L'alliance française excite certains esprits au Canada.

Les enrôlements de Canadiens dans l'armée américaine, compensés par des enrôlements dans l'armée anglaise, n'ont pas un caractère massif. Ils suffisent pour mettre les autorités sur le qui-vive et pour provoquer une dose de répression. L'opposition aux corvées se généralise à mesure que les revers anglais se multiplient. La haute société canadienne-française reste, comme le clergé, loyaliste dans son ensemble. Anglais et Français se rencontrent dans des réceptions mondaines. William Grant, "membre du Conseil de Sa Majesté", fait acte de foi et hommage "tant au nom de demoiselle Charles Le Moyne, dame et propriétaire de la baronnie de Longueuil, que au nom de et comme ayant épousé dame Marie-Catherine Fleury d'Eschambault, veuve en premières noces et douairière de Charles Le Moyne, baron de Longueuil, pour la seigneurie et baronnie de Longueuil" (6 février 1781). Trois mois plus tard, Marie-Charles Le Moyne épouse le capitaine David Alexander Grant, du 84e Régiment, neveu de son beau-père. Le contrat de mariage, signé devant l'avocat et notaire Michel-Amable Berthelot d'Artigny - les deux professions s'exercent simultanément - à Québec, stipule que les futurs époux seront "unis et communs en tous biens meubles, acquets et conquets immeubles" (5 mai 1781). Ce qui fera passer la baronnie entre des mains anglaises. Le mariage est célébré, par licence spéciale, à l'église anglicane de Québec le 7 mai.

Les préliminaires de paix se signent à Paris, en janvier 1783. Le traité de Versailles, revanche du traité de Paris, reconnaît l'indépendance des Etats-Unis (2 septembre 1783).

\* \* \*

L'abbé Campeau, curé depuis cinq ans - actif et âgé seulement de 46 ans - meurt à Montréal le 29 novembre 1782. Il est enterré dans l'église de Longueuil. L'abbé Joseph-Etienne Demeules, curé de Beloeil depuis dix ans, est nommé à Longueuil en 1783. C'est un homme minutieux qui tient les registres avec soin et fait rendre les comptes aux marguilliers pour les six années antérieures à son arrivée dans la paroisse.

Des changements se produisent, en face et autour de Longueuil. Les coloniaux restés fidèles à l'Angleterre pendant la Révolution sont considérés comme des traîtres par leurs compatriotes émancipés. Et la fin de la guerre n'arrête pas les persécutions. Un bon nombre de ces loyalistes se réfugient au Canada. Leur afflux modifie le caractère démographique de Montréal et

## Mgr Denaut, évêque à Longueuil

de sa banlieue. Un fort groupe s'installe à Saint-Jean, un groupe moins considérable près de Chambly.

La traite des fourrures reste le commerce essentiel, mais passe entre des mains anglaises, et surtout entre des mains écossaises. Il ne reste, comme trafiquants français de fourrures, que quelques traitants indépendants tels que Pierre de Rocheblave et Charles-Jean-Baptiste Chaboillez - le nom du grand-père Chaboulié, sculpteur sur bois à Ville-Marie, s'est altéré d'une génération à l'autre -, qui sont nés dans les "pays d'en haut" où se passe presque toute leur vie. Chaboillez, suivant une voie tracée par son père, étend le réseau de ses affaires à la rivière Rouge, à l'Assiniboine et jusque sur le territoire des Etats-Unis, et se taille une aisance rondelette. Des Ecossais entreprenants se groupent, pendant l'hiver de 1783 à 1784, pour fonder à Montréal la Compagnie du Nord-Ouest, qui prend tout de suite de l'envergure.

Les commerçants anglais réclament la constitution d'une assemblée élective. Le Conseil législatif, où siège le colonel Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil - le défenseur du fort de Saint-Jean - est hostile à ce projet. Les réfugiés loyalistes, qui acceptent l'exil pour rester sous le drapeau britannique, sont satisfaits d'une administration par les délégués de la métropole. Un conseiller législatif, Hugh Finlay - le directeur des Postes, qui voulait faire acheter la baronnie de Longueuil par lord Despencer - affirme que la question politique laisse la masse indifférente et que des écoles seraient plus utiles qu'une assemblée législative.

Finlay n'a pas tort. La population rurale ne suit pas le mouvement déclenché par les négociants anglais de Montréal. Elle redoute les taxes qu'entraînerait la libre administration du pays dont la métropole assume jusqu'ici la charge. Les habitants de Longueuil s'intéressent au cours du blé.

Le gouvernement de Londres, accablé par les pétitions contradictoires, renvoie Carleton, promu lord Dorchester, comme gouverneur général (1786). Lord Dorchester fera enquête en vue d'élaborer une constitution définitive. Le groupe de la Compagnie du Nord-Ouest assied son influence à Montréal. Ces Ecossais rappellent Charles Le Moyne et Jacques Le Ber par leur esprit d'initiative. Comme eux, ils paient de leur personne et n'hésitent pas à partir en canots pour les "pays d'en haut". Ils ont l'esprit ouvert et donnent des postes de confiance à des Canadiens français, à commencer par Pierre de Rocheblave et Charles-Jean-Baptiste Chaboillez. Les dirigeants de la Compagnie du Nord-Ouest s'intitulent "bourgeois". Sous leur impulsion, Montréal, avec 18 000 âmes, distance Québec qui en compte 14 000 en 1790.

A Longueuil, le curé Demeules pense d'abord à faire consolider le clocher de l'église "qui menace d'une chute prochaine". Il convoque des assemblées. "Tant qu'à faire des travaux et des frais", observent des paroissiens, "ne faudrait-il pas agrandir l'église, qui nous contient à peine, les jours de fête?" Le curé acquiesce d'autant plus que, déjà, des

paroissiens fréquentent les églises de paroisses voisines. Il écrit à son évêque (22 mars 1787). Mais le curé Demeules ne réalisera pas ce projet. Il meurt, comme son prédécesseur, à 46 ans, après six ans à peine de ministère à Longueuil (10 mars 1789).

L'abbé Pierre Denaut, curé aux Cèdres avec desserte à l'île Perrot, est nommé curé de Longueuil. C'est le septième fils d'un maçon montréalais. Le nom patronymique s'est modifié depuis l'arrivée de l'arrière-grand-père Marin Deniau à Ville-Marie, avec la recrue de 1653. Pierre Denaut a été l'élève des sulpiciens. Il a l'âge où ses deux prédécesseurs à Longueuil sont décédés: 46 ans. Il était aimé de ses paroissiens et très lié avec le colonel Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil, seigneur de Soulanges. Sa nomination à la tête de la belle paroisse de Longueuil est une promotion. L'abbé Denaut, prêtre modeste et même humble, ne l'accepte pas sans hésiter. Mais ses nouveaux paroissiens lui paraissent, au premier contact, bien sympathiques: "Je m'attends à avoir de la satisfaction dans ma nouvelle paroisse. Le peuple m'y paraît bon, docile, religieux; je remarque même que, quoique voisin de Montréal, il n'en contracte pas les défauts: point de luxe, point d'ivrogneries, point de querelles; dans quelques mois j'en jugerai mieux; je n'ai pu encore visiter qu'une très petite partie..." (7 décembre 1789).<sup>2</sup> L'abbé Jean-Baptiste Brugnier Bélair, récemment ordonné et vicaire du curé Demeules depuis quelques mois, l'assistera. A la mort du curé de Boucherville, l'abbé Denaut assume la desserte de cette paroisse, ce qui renverse la situation d'autrefois.

Il est même question d'un transfert du curé Denaut à Boucherville. Mais les Longueuillois, en quelques mois, ont apprécié leur curé et veulent le garder. D.A. Grant, seigneur de Longueuil, l'écrit à l'évêque, en excellent français (peut-être revu par sa femme?), le 18 mars 1790. Mgr Hubert maintient l'abbé Denaut à sa cure de Longueuil et le nomme en même temps grand vicaire. Cette fois, l'abbé Denaut proteste: "C'est de toutes les lettres que Votre Grandeur m'a écrites, la seule qui ne m'ait pas été agréable. Il ne fallait pas moins, pour m'obliger à l'accepter, que l'ordre positif que vous m'intimez. Je dois obéir, et de ce côté vous ne me trouverez jamais en défaut."

L'une des questions les plus troublantes, pour le grand vicaire comme pour l'évêque, est celle des mariages mixtes. Des personnes qui se sont mariées devant un pasteur, prises de scrupules, demandent à faire "réhabiliter" leur mariage. Que faut-il décider?

Mais des troubles surgissent à Longueuil même. Un curé de paroisse doit plaire à tout le monde, ce qui n'a jamais été facile. Et les paroissiens

2. Archives de l'évêché de Saint-Jean, au Centre diocésain; dossier de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil. Toutes nos citations de correspondance entre le curé de Longueuil et l'évêque de Québec, dans cette période, proviennent de cette source.



## Mgr Denaut, évêque à Longueuil

ne sont peut-être pas tous aussi bons, ni surtout aussi dociles, qu'ils l'ont paru au premier contact. Ou bien ils sont sujets aux retournements subits. De fortes têtes montent une cabale. On reproche au curé Denaut d'être prodigue, d'élever deux neveux et une nièce, d'être couvert de dettes, de s'absenter souvent et de donner des dîners somptueux. Autant de calomnies dont le bon curé - et grand vicaire - se défend. Il n'a pas de dettes; il ne gaspille pas l'argent; il "donne à la bienfaisance ce qui convient, mais n'en passant jamais les bornes"; il a ouvert une école que fréquentent 15 élèves, et paie l'inscription de plusieurs d'entre eux; il élève deux neveux et une nièce, il est vrai: "Je partagerai toujours avec eux mon plus petit morceau de pain." Quant aux réceptions et sorties, le seigneur Grant vient parfois dîner, en voisin, et les menus, dont l'abbé Denaut fournit des exemples, sont alors confortables et simples, avec un doigt de vin, voire un petit verre de Frontignan; le grand vicaire et curé Denaut ne sort pas plus d'une fois par semaine; il visite un curé voisin ou dîne au séminaire de Montréal ou chez M. de Longueuil. "Je ne vois pas comment on pourrait raisonnablement exiger plus de régularité dans ma conduite, plus d'assiduité à la prière, à l'étude et au Saint Ministère..."

Tout cela est trop évident, et la cabale s'apaise.

\* \* \*

Le gouvernement britannique dote le Canada d'un régime constitutionnel en 1791. Il divise le pays en Haut-Canada (Ontario) et Bas-Canada (Québec). Chacune de ces deux provinces aura sa législature, comprenant un Conseil nommé par la Couronne et une Chambre élue par le peuple. Chacune suivra son système préféré de tenure.

Le Bas-Canada est lui-même divisé en 27 comtés, qui éliront 50 députés. L'île de Montréal forme trois divisions électorales. Le prince Edouard, duc de Kent, quatrième fils du roi Georges III, envoyé au Canada cette même année 1791, est en voie de se rendre très populaire à Québec. Il se lie avec Ignace-Michel de Salaberry, blessé et fait prisonnier à Saint-Jean en 1775. Un comté du Bas-Canada sera nommé en son honneur.

La proclamation royale de 1792 fixe les limites de ce comté de Kent, qui comprend la paroisse de Longueuil:

*Ce comté sera formé de toute cette partie de la province, sur le côté sud-est du fleuve Saint-Laurent, entre cette rivière et la rivière Sorel dite Richelieu ou Chambly, et entre le côté occidental d'une étendue de terre communément appelée la baronnie de Longueuil, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent les plus voisines du comté ou lui faisant face en tout ou en partie, et aussi avec toutes les îles, dans la rivière Richelieu, Sorel ou Chambly, les plus voisines du comté et de côté vis-à-vis d'icelui en tout ou en partie.*

Les élections se déroulent en juillet 1792. Elles n'ont presque pas d'histoire. Le mandat des premiers députés est gratuit, ce qui écarte les aspirants sans fortune. Les "bourgeois" de la Compagnie du Nord-Ouest ne négligent pas cette occasion d'acquérir une influence politique susceptible de servir leurs intérêts économiques. Tandis que pour les cultivateurs des "côtes", la nomination d'un curé, véritable chef de la paroisse, paraît plus importante que l'élection d'un député. Très peu de Canadiens français ont appris l'anglais, alors que la plupart des négociants anglais ont appris le français et le parlent bien. Cet avantage permet à plusieurs "Anglais" de briguer les suffrages d'une majorité "canadienne". L'île de Montréal élit quatre "Anglais" et deux "Canadiens" dont Joseph Papineau, notaire et arpenteur qui trace le cadastre de la plupart des concessions autour de Montréal.

Le vote pour le comté de Kent se déroule à Longueuil. Le capitaine Grant, seigneur de Longueuil, croit la partie facile et se porte candidat. Il a parfois témoigné de générosité et distribué du blé aux jours de disette. Mais le comté de Kent ne suit pas l'exemple de Montréal. La double qualité de seigneur et d'Anglais nuit à Grant. Le comté de Kent élit deux "Canadiens", René Boileau et Pierre Legras-Pierreville. René Boileau est enfant de Chambly, où son père a été capitaine de milice. Lui-même est major de milice. Il a épousé Antoinette de Gannes de Falaise, d'une famille d'officiers qui a compté plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Pierre Legras, de la troisième génération canadienne comme Boileau, est né à Montréal mais s'est marié à Boucherville avec Charlotte Boucher de La Bruère, dont la famille est aussi alliée à plusieurs grandes familles de la colonie. La *Gazette* de Montréal, qui est alors bilingue, déplore, dans sa section française, les "préjugés", et à l'en croire l'ingratitude des habitants de la rive sud (5 juillet 1792).

Les Anglais élus par des Français au premier Parlement se conduisent en Anglais purs et simples. Ils prétendent à la présidence de la Chambre, qui fait l'objet du premier vote. La majorité canadienne, comprenant Boileau et Legras-Pierreville, élit Jean-Antoine Panet, député de la haute ville de Québec, qui s'est enrôlé contre les Américains pendant la guerre de 1775.

Un grand événement mondial, la Révolution française, inquiète les dirigeants de tous les pays. Les Anglais craignent la diffusion des idées révolutionnaires, qui sont des idées françaises. Les seigneurs et le clergé ont naturellement horreur des principes et des excès révolutionnaires. Mgr Hubert publie une lettre pastorale pour retenir les Canadiens dans le loyalisme. Les esprits avancés, admirateurs de la Révolution, sont une minorité négligeable.

Tout de même, on a reproché à Grant, pendant les élections, son titre de seigneur et plus encore celui de *sujet*. Un incendie détruit le fort de Longueuil, où des soldats tenaient encore garnison, en 1792. Un incendie

## Mgr Denaut, évêque à Longueuil

détruit la décoration intérieure de l'église la même année.<sup>3</sup> Qui nous dira s'il n'y a là qu'une pure coïncidence? Les seigneurs de Longueuil, David Alexander Grant et sa femme, prétendent, les élections faites et perdues, augmenter les redevances imposées à leurs censitaires. Ceux-ci manifestent leur mécontentement. Incriminer l'influence de la Révolution française en pareille matière serait fouiller loin. Mais les habitants croient maintenant avoir un recours: ils adressent une pétition à la Chambre d'Assemblée. Le gouverneur général saisit le procureur général James Monk qui devra faire étude et rapport.

James Monk est un fort loyaliste, terriblement pessimiste devant la propagation des idées révolutionnaires. Mais c'est un juriste, qui se pique d'appliquer les lois françaises quand il y a lieu. Il fait rapport daté de Québec, le 27 février 1794:

“Le procureur général est d'opinion que les seigneurs actuels du Canada n'ont pas le droit d'exiger de leurs censitaires un taux plus élevé que les cens et rentes ordinaires établis par leurs prédécesseurs avant la Conquête, et fixés par les anciens contrats de concession.”

Les seigneurs de Longueuil vendent aussi des terres en bois debout, convoitées par les habitants qui les mettraient en valeur. Ou encore, se plaignent les censitaires, les seigneurs vendent ces terres à des intermédiaires qui les revendent aux habitants, afin de prélever le droit de lods et ventes, prévu à chaque mutation. Or, constate le procureur général, l'arrêt donné par le roi de France à Marly le 6 juillet 1711 et l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat à Versailles le 15 mars 1732 interdisent aux seigneurs de vendre les terres en bois debout ou d'en refuser la concession.

\* \* \*

Les Longueillois ne se laissent pas faire. Et Longueuil accroît son importance jusque dans le domaine religieux. Les évêques de Québec prennent l'habitude de se faire nommer un coadjuteur pour éviter toute contestation, toute intervention des autorités à leur décès. Mgr Jean-François Hubert désigne le grand vicaire Pierre Denaut, curé de Longueuil. L'abbé Denaut, qui s'est récrié devant sa nomination de grand vicaire, se récrie de plus belle devant cette nouvelle et éclatante promotion (29 mai 1794):

*Je dois à votre affection la cure de Longueuil, je ne l'ai point sollicitée, un ordre absolu de Votre Grandeur m'a honoré du titre de votre grand vicaire; j'ai obéi, mais j'espère que vous n'exigerez pas la même obéissance pour me faire votre coadjuteur. Il y va du salut de mon âme... Je n'accepte point de coadjutorerie si je puis la refuser.*

3. Signalé par Alan Gowans dans son histoire de l'architecture.

## Histoire de Longueuil

*C'est devant Dieu, témoin de ma peine et de mes inquiétudes, que je dis ceci, et il faut bien que je ne mente pas.*

*Daignez, Monseigneur, me répondre vous-même, avec autant de franchise et de vérité que je mets dans cette lettre de confiance et de liberté.*

Sans doute, il est traditionnel, de la part d'un prêtre recevant une charge épiscopale, d'exprimer sa surprise et d'invoquer son indignité. La surprise doit être d'autant plus marquée quand la nouvelle est depuis longtemps attendue. Mais l'accès d'humilité de Mgr Denaut n'a rien de feint. Jamais évêque ne fut plus humble, au tréfonds de son âme.

Mgr Hubert s'en tient à son choix; le pape Pie VI confirme l'élection du nouveau coadjuteur par une bulle du 30 septembre 1794. Mgr Denaut garde sa cure et reste à son presbytère. C'est dire à quel point l'honneur rejailit sur la paroisse. Qui donc, à Longueuil, oserait maintenant reprocher au curé Denaut le petit verre de Frontignan qu'il offre au seigneur quand celui-ci lui fait visite? Un jeune vicaire, l'abbé Pierre-Joseph Périnault, nouvellement ordonné, aide le curé de Longueuil de 1794 à 1796. L'abbé Périnault devient curé de Rivière-des-Prairies à la fin de 1796. Mgr Denaut ordonne l'abbé Augustin Chaboillez dans l'église de Longueuil, le 4 décembre, et le garde comme vicaire.

La famille du nouveau vicaire n'est pas la première venue, puisque c'est celle de Charles-Jean-Baptiste Chaboillez, en train de se tailler une place de premier plan au sein même de la Compagnie du Nord-Ouest. Charles-Jean-Baptiste Chaboillez a donné une de ses filles en mariage, en 1793, à Simon McTavish, le plus audacieux, le plus énergique, le plus autoritaire et le plus riche des "bourgeois", craint et admiré, fascinant au point de côtoyer, de son vivant, la légende. Louis-Joseph Chaboillez, frère cadet de Charles-Jean-Baptiste, est moins heureux en affaires, mais il a des fils assez doués: Louis, le notaire, et Augustin, l'abbé que ses maîtres sulpiciens ont apprécié. L'abbé Augustin Chaboillez se trouve donc cousin par alliance du fameux Simon McTavish, surnommé "le Marquis" ou encore "le Premier". L'abbé lui-même, érudit et actif, manifeste déjà l'esprit d'entreprise qui surabonde parmi les siens.

\* \* \*

A ce moment, le général Robert Prescott succède à lord Dorchester, démissionnaire, au gouvernement du Canada. Les élections se déroulent presque au lendemain de son arrivée, en juillet 1796. Les Canadiens ne renouvellent pas leur générosité de 1792. Montréal élit un plus grand nombre de notables canadiens-français, souvent alliés les uns aux autres par leurs mariages et qui forment un petit monde en voie de substituer, grâce à l'ébauche de régime parlementaire, son influence à celle de la noblesse. Les nouveaux députés du comté de Kent sont Antoine Mesnard dit Lafontaine,

## Mgr Denaut, évêque à Longueuil

dont un petit-fils sera Premier ministre du Canada, et Jacques Viger, père de quatorze enfants dont le plus jeune sera le premier maire de Montréal.

Prescott constate la présence de trop nombreux admirateurs de la Révolution française dans le district de Montréal. Dorchester a ordonné la levée d'un régiment de "Volontaires royaux". Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil, inspecteur général de la milice, promu colonel des Volontaires royaux, recrute de peine et de misère un premier bataillon. Il paraît impossible d'en recruter un second. Mais il y a pis: les corvées, imposées pour la construction et l'entretien des routes et des chemins publics. Le chemin de Chambly revêt une importance stratégique puisqu'il est la seule voie de communication entre Montréal et la garnison du fort de Chambly, pièce majeure du dispositif de protection. Une ordonnance du grand voyer René-Amable de Boucherville oblige les intéressés à réparer ce chemin dans les aulnages (25 septembre 1796). Mais les habitants des faubourgs de Montréal et ceux des "côtes" refusent le travail obligatoire. La résistance prend parfois des formes tumultueuses. Prescott voit un émissaire français derrière chaque perturbateur.

La période est particulièrement difficile pour le clergé catholique. Jacob Mountain, premier évêque anglican, réclame préséance pour "l'évêque du Roi" sur "l'évêque du Pape". Le gouvernement retient les biens des jésuites, et l'ancienne église des jésuites à Montréal sert au culte protestant. Ce sont des inconvénients mineurs, aux yeux du clergé, auprès du risque révolutionnaire. Les horreurs de la Révolution française renforcent le loyalisme du clergé canadien. A la mort de Mgr Briand, qui était à la retraite depuis dix ans, l'abbé Jean-Octave Plessis, curé de la cathédrale de Québec, transforme son oraison funèbre en panégyrique de l'Angleterre.

Mgr Hubert, rentré épuisé d'une tournée pastorale, démissionne et meurt à son tour, à l'automne de 1797. Mgr Denaut devient évêque de Québec. Il prend possession de la cathédrale le 4 septembre, "au milieu d'un grand concours du clergé et du peuple catholique et protestant". Mgr Denaut nomme ses grands vicaires et demande, comme coadjuteur, l'abbé Plessis dont les manifestations répétées de loyalisme confinent à l'excès de zèle. L'évêque explique son choix au préfet de la Congrégation de la Propagande (10 septembre 1797):

*"Votre Eminence observera que la nomination du coadjuteur en ce pays, dépendant entièrement du bon plaisir du Roi ou du gouverneur en chef qui le représente, devient une affaire délicate sous un gouvernement protestant qui ne considère cette place que sous un point de vue politique; de sorte qu'à chaque nomination il est à craindre que l'épiscopat qui doit être la récompense du mérite et de la vertu ne soit accordé à la brigue ou à la faveur de quelque ambitieux. Pour cette fois, la Providence a eu soin de l'Eglise du Canada. J'ai obtenu pour coadjuteur un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse, ayant toujours été, depuis*

## Histoire de Longueuil

*1773, secrétaire des évêques mes prédécesseurs, et possédant d'ailleurs la confiance de la plus saine partie du clergé et l'estime des peuples..."*

Cependant Mgr Denaut s'est attaché à Longueuil, au point de prendre une décision extraordinaire. Il y conserve sa cure et il y résidera. Il laisse à son coadjuteur - qui est aussi de naissance montréalaise - l'administration ecclésiastique dans le diocèse de Québec.

Mgr Denaut quitte Québec le 12 septembre. De sorte que Longueuil pourra se vanter d'avoir eu un évêque avant Montréal.

Le presbytère de Longueuil remplit le rôle d'évêché. "C'était une maison longue et basse, assez haute cependant pour avoir une galerie en avant et un pignon du côté du chemin de Chambly. Elle avait été construite de la même manière que les maisons bâties par les Français au Canada à cette époque. Il y avait deux murs de séparation, divisant l'intérieur en trois parties principales; dans l'une d'elles on y voyait une large cheminée et un four; les deux autres étaient divisées en plusieurs salles ou chambres." <sup>4</sup> Ce presbytère assez spacieux devient le siège d'une relative animation. Des prêtres y viennent, y séjournent même. Une correspondance active en part. Les lettres de Mgr Denaut sont charmantes de délicatesse sans manquer à la fermeté parfois nécessaire. Mgr Denaut ordonne un nouveau prêtre, l'abbé Fournier, et donne la tonsure et les ordres mineurs à Jean-Jacques Lartigue, le 23 septembre. Il bénit les drapeaux du bataillon des Volontaires royaux, à la requête de son ami le colonel de Longueuil, le 6 octobre. Il rassure son grand vicaire trifluvien, un peu inquiet des empiètements gouvernementaux: "Rassurez-vous aussi sur la suprématie; elle n'ira pas au delà des justes bornes; je connais mes droits et le gouvernement ne les conteste pas; il s'en faut bien! "

Le gouvernement est cependant assez nerveux pour dépasser les "justes bornes". Bonaparte, en Egypte, menace l'empire anglais des Indes. Les loyalistes, exacerbés, soupçonnent des agents de Bonaparte de tous côtés. Mais Nelson détruit la flotte française en rade d'Aboukir. Le gouverneur demande à Mgr Plessis, plus à sa portée que Mgr Denaut, de faire célébrer un jour d'actions de grâces, ce qui pourrait produire "un bon effet sur les sujets de Sa Majesté professant la religion catholique dans cette province". Mgr Plessis s'empresse, prie Son Excellence de fixer un jour, promet un mandement et informe aussitôt Mgr Denaut, évêque en titre qu'il a engagé un peu vite. Il force la main de l'évêque en lui communiquant un projet de mandement.

Cet excès de zèle - et surtout peut-être cette désinvolture à lui forcer la main - choque Mgr Denaut qui offre un Te Deum, non pas un jour de fête. Mgr Plessis insiste. Il observe que Sa Grandeur se trouve - à

4. Jodoin et Vincent.

## Mgr Denaut, évêque à Longueuil

Longueuil! - "éloigné du foyer des affaires politiques de la province". Il prend sur lui, après consultation de deux prêtres, de ne pas remettre une lettre de Mgr Denaut au gouverneur. La décision de Mgr Denaut l'influence assez, cependant, pour que le coadjuteur décline l'invitation, transmise par un fonctionnaire, de faire répandre la proclamation du gouverneur par les curés dans les paroisses. Or l'invitation transmise par un fonctionnaire équivalait à un ordre poli. Sur une requête plus ferme, le coadjuteur s'exécute, et Mgr Denaut en fait autant, sans réticence, en désignant l'Angleterre comme "la mère patrie" et la France comme "l'ennemi" - mais sans l'allusion à sa "déchéance" que le projet du coadjuteur comportait.

Les marchands anglais ouvrent une souscription pour la "mère patrie". Le séminaire de Saint-Sulpice verse 500 livres. Le colonel de Longueuil récolte 500 livres parmi les officiers des Volontaires royaux.

\* \* \*

Jacques Viger, député de Kent, est mort le 21 janvier 1798. Michel-Amable Berthelot d'Artigny est élu au mois de mars pour le remplacer. C'est cet avocat-notaire de Québec devant qui David Alexander Grant et Marie-Charles Le Moyne de Longueuil ont signé leur contrat de mariage. Il a le goût de la politique. Il a représenté le comté de Québec de 1793 à 1796, regrette sans doute son ancien mandat et le récupère aux élections du 28 juillet 1800. Le comté de Kent est représenté, après ces élections, par Antoine Mesnard Lafontaine et par François Viger, petit-fils d'un pionnier de Boucherville.

Montréal revient, pour moitié, aux représentants anglais. Sir Robert Shore Milnes, nouveau lieutenant-gouverneur, n'en conçoit pas une confiance absolue. Il constate et déplore une perte d'influence des seigneurs et du clergé. L'évêque anglican Jacob Mountain reprend un projet de son prédécesseur, qui créerait "L'Institution royale pour l'avancement des sciences", sorte de commission permanente de l'éducation, soutenue par l'Etat. La Chambre vote aveuglément ce projet en mars 1801.

L'évêque de Québec est en même temps curé de Longueuil: il préfère, au fond de son coeur, ce titre-ci à celui-là. Il faut le voir faisant sa tournée paroissiale, à cheval, flanqué de deux marguilliers, de rang en rang. Il bénit les familles agenouillées, interroge les enfants sur le catéchisme et leur donne des médailles s'ils ont bien répondu. La tournée préside en même temps au recensement de la paroisse et à la quête de l'Enfant-Jésus. Or ce bon curé qui s'en vient sans cérémonie est le plus haut personnage de l'Eglise au Canada. Aucun curé, aucun évêque n'a jamais été plus digne et plus paternel à la fois. Les paroissiens exultent; la quête de l'Enfant-Jésus s'en ressent, et c'est à qui chargera les bras des marguilliers, mais à l'intention personnelle de monsieur le Curé - oh! pardon, de Monseigneur notre Evêque - des primeurs de son verger ou du plus beau volatile de sa basse-cour.



## Histoire de Longueuil

L'administration paroissiale est empreinte de prudence. Voici les comptes de la fabrique pour l'année 1799:

Recettes		Dépenses	
Quête de l'Enfant-Jésus	519 livres	Hosties	47 livres
Quête dans l'église	300	Vin	250
Rentes des bancs	793	Cires et cierges	389
Services et enterrements	233	Huile	126
		Chantre	150
	1 845 livres	Blanchissage et sacristain	80
		Robe du bedeau	87
		Divers (détails dans un compte particulier)	44
			1 173 livres

Les vicaires qui, sitôt ordonnés, exercent le ministère à Longueuil, n'y restent pas longtemps, car trop de paroisses, dans tout le district de Montréal, manquent de curé. L'abbé Chaboillez, d'assez forte personnalité, est nommé curé au Sault-au-Récollet. Son père et sa mère viennent y finir leurs jours près de lui. L'abbé Théodore Letang, l'abbé Charles Germain, l'abbé Michel-François Noël reçoivent tour à tour des cures après une année de vicariat à Longueuil. Mgr Denaut ordonne l'abbé Lartigue, apparenté à de bonnes familles de Montréal, qui sera son vicaire mais plus encore son secrétaire. Un peu plus tard - en mars 1802 - il ordonne un autre prêtre de destin épiscopal, l'abbé Joseph Signay, qui restera deux ans à Longueuil avant de recevoir une cure.

Longueuil est une pépinière d'évêques mais ne peut s'en douter. Mgr Denaut, de sa cure de Longueuil, administre un immense diocèse. Il visite les centres anglais, écossais et irlandais du Haut-Canada en 1801. Parti le 15 mai, il rentre le 1er août après être allé en bateau jusqu'au Détroit. Il accomplit le voyage encore plus compliqué de la Nouvelle-Ecosse en 1803. Parti de Longueuil le 3 mai, il prend la voie du lac Champlain, traverse le Vermont et le New Hampshire, arrive à Boston où il reste six jours. Il gagne ensuite Halifax où son secrétaire l'abbé Lartigue le rejoint. Le gouverneur, "plein de bontés", lui fait rendre les honneurs. L'évêque de Québec et curé de Longueuil parcourt tout le Golfe. Il est à Arichat le 18 juillet, en repart le 26 pour Charlottetown par Havre-à-Boucher, Tracadie et Pictou. A Malpec le 5 septembre, à Gedaïk le 25, à Memramcook le 1er octobre. Il regagne Québec par la rivière Madawaska. Il rentre à Longueuil le 11 novembre.

Mgr Denaut est débordé par son coadjuteur, toujours rayonnant d'ardeur loyaliste. Cependant les deux évêques engagent discrètement tous les curés qui le peuvent à établir des écoles, pour rendre l'école gouvernementale superflue. L'école catholique et française reste libre. Mais l'école officielle, anglaise et neutre, sera seule subventionnée. Il est normal



## Mgr Denaut, évêque à Longueuil

d'espérer - ou de craindre - qu'elle supplantera l'autre. Mais la résistance ne peut être que passive. Le moment serait mal choisi - Bonaparte, devenu premier consul, poursuit avec l'Angleterre un duel à mort - pour parler trop haut.

Mgr Denaut résistera cependant au projet qui attribuerait au Roi la nomination aux cures. Il l'écrit à son coadjuteur. Il observe: "Le serment que le Roi prête en montant sur le trône ne lui permet pas de nommer des curés catholiques; le gouvernement a témoigné de tolérance, et même de protection à l'égard de l'Eglise catholique, depuis 45 ans; de leur côté le peuple et surtout le clergé canadiens ont accompli leur devoir envers le gouvernement en 1775 et 1776." Si on lui donne un ordre: "Je n'ai pas encore pris de parti; dans l'événement, je prendrai celui qui me paraîtra le plus prudent et que ma conscience et mon devoir me dicteront. Alors, j'irai au pied du Trône, accompagné de mon clergé et de mon peuple, lui témoigner notre dévouement, réclamer sa bonté; et si cette démarche était sans effet, je donnerais ma démission et vivrais tranquille et en repos."

Le goût de vivre "tranquille et en repos" n'est pas feint chez l'évêque de Québec qui se contenterait volontiers de sa cure de Longueuil. Mais le sens du devoir l'emporte. Mgr Denaut rédige une requête au Roi, pour demander sa reconnaissance civile comme évêque de Québec, et demande au gouverneur Milnes de la transmettre (18 juillet 1805). Il n'en verra pas les suites. Mgr Denaut accomplit sa dernière tournée pastorale du 7 juin au 18 août 1805. Il meurt à Longueuil le 18 janvier 1806. Il est inhumé dans l'église dont il a été le curé pendant dix-sept ans. Il est le premier évêque de Québec qui ne soit pas inhumé dans sa cathédrale. De sorte qu'il restera, mort, comme il l'a été pendant ces dix-sept dernières années de sa vie, avant tout le curé de Longueuil. Et dans la liste des évêques de Québec, qui sera brillante, le curé de Longueuil ne laissera pas le souvenir le plus éclatant, mais bien le plus modeste et le plus charmant.<sup>5</sup>

5. Il y a environ deux ans, au moment où j'écris, l'Archevêché de Québec a souhaité que le corps de Mgr Denaut rejoignît celui des autres évêques de Québec. Le curé de Saint-Antoine, apparemment, ne pouvait guère résister à requête venue de si haut, transmise et approuvée par l'Evêché de Saint-Jean. La Société d'histoire de Longueuil n'était pas encore fondée. Mgr Denaut a dû quitter son cher Longueuil. C'est dommage!

1950

1

2

3

4

5

1950

## Tribulations du curé Chaboillez

AUX ÉLECTIONS de 1804, les "bourgeois" anglais reviennent en force. Ils comptent trois des six députés de l'île de Montréal. L'un des députés canadiens-français est le notaire Louis Chaboillez, frère aîné de notre ancien vicaire qui est maintenant curé du Sault-au-Récollet. Plusieurs mariages ont allié la famille Chaboillez à des familles anglaises - à celle même du "Premier" Simon McTavish - et Louis Chaboillez participe volontiers aux manifestations loyalistes. Le comté de Kent garde François Viger et lui adjoint Pierre Weillbrenner, fils d'un ancien officier établi à Boucherville et lui-même capitaine des milices.

La vie parlementaire, fade les premières années, prend du piquant. Il s'est formé une oligarchie de conseillers législatifs et de hauts fonctionnaires, qui se partagent les prébendes et tendent à exploiter le pays. Or les avocats et les notaires devenus députés et qui prennent le pas sur les seigneurs recherchent l'établissement d'un véritable régime parlementaire où la prépondérance leur reviendrait. Ces heurts se produisent au moment dangereux où le consul Bonaparte, devenu l'empereur Napoléon, est en voie d'imposer son hégémonie à l'Europe, ce qui réveille l'esprit français chez certains Canadiens, mais enrage les Anglais.

Mgr Plessis, désormais évêque en titre, prodigue les consignes loyalistes. Mais les hauts fonctionnaires anglais cherchent toujours à réduire le rôle et l'indépendance de l'évêque catholique. Leur objectif reste de réserver au gouvernement la création des paroisses et la nomination aux cures - la nomination des curés catholiques par le roi protestant! Et Mgr Plessis, comme son prédécesseur, revendique les prérogatives indispensables à l'existence d'une église catholique.

L'abbé Augustin Chaboillez, curé du Sault-au-Récollet depuis six ans, est nommé curé de Longueuil où il a été vicaire de 1796 à 1800. L'abbé

## Histoire de Longueuil

Jean-Jacques Lartigue, qui était secrétaire de Mgr Denaut, s'agrège à la Compagnie de Saint-Sulpice.

Mgr Plessis, venu à Longueuil pour les obsèques de Mgr Denaut, a observé que l'église, datant de 1724, n'est plus assez grande malgré l'addition de nouveaux bancs et même d'un jubé. Le curé Chaboillez ne se le fera pas dire deux fois. Il engage les paroissiens à bâtir une nouvelle et plus vaste église. Les temps sont propices, leur fait-il observer, "puisque Dieu vous a favorisés d'une abondante récolte et que vos denrées se vendent à un prix élevé".<sup>1</sup> Il consacre en partie sa visite paroissiale à sonder les esprits, et classe les habitants en trois groupes: les partisans du projet, ses adversaires et les indécis qui sont les plus nombreux. Les habitants de la Savane du Tremblay sont bien disposés. Ceux de la Grande Ligne ou Côte Noire croient qu'ils seront un jour détachés de la paroisse de Longueuil pour être annexés à celle de La Prairie ou à celle de Chambly, et ne veulent donc rien entendre. Il faudrait, demande le curé à l'évêque, leur bien mettre en tête qu'ils ne seront pas "distracts de leur paroisse actuelle". Mgr Denaut a constaté, à ses débuts à Longueuil, que l'existence d'un curé n'est pas toujours reposante. L'abbé Chaboillez pourra s'en convaincre à son tour.

\* \* \*

La crise politique mûrira sous le gouvernement de sir James Craig, débarqué à Québec le 18 octobre 1807. Le nouveau gouverneur, féru de discipline, est en outre malade et soupçonneux. Les Canadiens le surnomment "le collet dret" par allusion à sa raideur.

Des élections se tiennent au mois de juin 1808. Simon McTavish est mort en 1804, et sa veuve épouse en secondes noces un officier anglais, William McGillivray, devenu le grand patron de la Compagnie du Nord-Ouest et qui se fait élire député de Montréal-Ouest. L'autre député de cette division est l'avocat Denis-Benjamin Viger, libéral de doctrine, grand lecteur des encyclopédistes français et des philosophes anglais. Le notaire Joseph Papineau s'est retiré de la politique mais son fils Louis-Joseph est élu, à 22 ans, député du comté de Kent. Louis-Joseph Papineau est stagiaire à l'étude de son cousin Denis-Benjamin Viger, dont il adopte les idées. C'est déjà un orateur abondant et puissant. Ce ne sera pas, pour Longueuil et les autres paroisses du comté de Kent, un député de tout repos.

Le heurt entre le gouverneur, ses conseillers et ses fonctionnaires d'une part, et l'Assemblée d'autre part, est inévitable. Il ne tarde pas. Le gouverneur Craig, entouré de grenadiers, abrège les débats par une prorogation brusquée (15 mai 1809). Il faut refaire les élections.

1. D'après ses lettres à Mgr Plessis. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

## Tribulations du curé Chaboillez

Or les adversaires du gouvernement sont agressifs. Ils décident Joseph Papineau, qui se croyait sorti de la vie publique et qui redevient député de Montréal-Est. Denis-Benjamin Viger conserve son siège et Louis-Joseph Papineau le sien. Joseph Planté, l'autre député élu par le comté de Kent en 1808, cède la place à Pierre-Dominique Debartzch, colistier de Louis-Joseph Papineau et comme lui "réformiste". Les adversaires politiques se retrouvent face à face. L'inévitable conflit est immédiat et violent. Craig entre en colère, dissout la Chambre, ordonne des élections générales qui seront les troisièmes en dix-huit mois.

Les élections ainsi convoquées tournent mal pour le gouvernement. Mgr Plessis, cédant à la pression du gouverneur, rappelle et fait rappeler, en chaire, l'obligation d'obéissance à l'autorité constituée. Mais les électeurs renvoient les mêmes députés en avril 1810. Le gouverneur Craig ne décolère pas, ce qui n'arrange pas sa santé. Les Canadiens lui apparaissent comme des rebelles en puissance, que les victoires de Napoléon enhardissent. Mgr Plessis prévoit, dans sa correspondance avec le supérieur de Saint-Sulpice, "une persécution assez prochaine". Mais Craig s'embarque, sans attendre son congé, afin d'aller mourir en Angleterre.

\* \* \*

Québec, capitale politique, est le centre de cette agitation. Montréal s'intéresse davantage aux questions économiques. Les hommes de fer qui dirigent la Compagnie du Nord-Ouest ont admis Pierre de Rocheblave et Charles-Jean-Baptiste Chaboillez au rang suprême de "bourgeois". La Compagnie emploie des "voyageurs" canadiens-français qui lui sont tout dévoués, tels que François-Séraphin Lamarre, fils du capitaine de milice de Longueuil qui vient de mourir et arrière-petit-fils du Rouennais André Lamarre, compagnon de Charles Le Moyne, deuxième du nom, qui assistait à son mariage en 1700. Les postes de la Compagnie du Nord-Ouest poussent comme des champignons sur la Saskatchewan, sur le Haut Missouri, sur le lac des Esclaves.

Longueuil est toujours réfractaire aux corvées comme aux taxes. Il faut renouveler de temps à autre l'ordonnance exigeant l'entretien du chemin de Chambly. Et les Longueillois, forts d'un précédent, sont prêts aux contestations judiciaires si leur baronne fait mine d'augmenter les rentes. Mais toute paroisse canadienne gravite encore autour de son curé plutôt que de son député. La grande affaire est le projet du curé Chaboillez, désireux de construire une nouvelle et plus vaste église.

Le curé Chaboillez convoque une assemblée de paroisse, où il obtient 64 signatures (ou croix). En voyant l'un, en persuadant l'autre, il porte ce chiffre à 90, ce qui est encore loin de la majorité. "Il y a un nombre considérable, écrit le curé à l'évêque, qui attend pour se déterminer que Votre Grandeur ait répondu à la requête qui lui a été présentée par les

## Histoire de Longueuil

habitants d'au-delà des Aunages, Etang, Côte Noire, etc." 2 D'aucuns veulent la certitude que l'église sera construite dans le village, et le curé les gourmande: "Ce serait donner un ordre à l'évêque! "

Etienne Fournier dit Préfontaine et le syndic Joseph Dubuc organisent l'opposition. Ils signent - toujours avec des croix, mais dans les règles et devant témoins - une requête à Mgr Plessis. Ils vont jusqu'à souhaiter la division de la paroisse ou le départ du curé. L'abbé Chaboillez considère cette requête comme "un libelle diffamatoire".

L'attitude des seigneurs, moins décisive qu'autrefois, reste importante en pareille controverse. David Alexander Grant est mort à Québec en 1806. Marie-Charles de Longueuil devient douairière, non pas à seize ans comme l'a été sa mère, mais à cinquante. Son fils Charles William Grant, né à Québec en 1782, est le cinquième baron de Longueuil. La baronne douairière de Longueuil passe l'hiver à Montréal et l'été à l'île Sainte-Hélène où elle possède son manoir et de très beaux jardins. Elle pousse, dit-on, l'esprit d'économie jusqu'à l'avarice. A sa voiture, de formes préhistoriques, elle fait atteler une haridelle, vieillie au service d'un boulanger. Les gamins s'amuse à faire arrêter le cheval, fidèle à ses anciennes habitudes, en criant: "Bread!" 3 La baronne ne manque pas cependant aux charités traditionnelles.

Marie-Charles de Longueuil avait épousé le capitaine Grant à l'église protestante. Son premier fils, Charles William, a été baptisé à l'église anglicane de Québec; le deuxième, Thomas David, a été baptisé par le curé de Notre-Dame de Québec, avec sa grand-mère pour marraine, le 9 février 1783. Et le troisième et dernier enfant, Marie-Elisabeth, née à l'île Sainte-Hélène, a été baptisée, elle aussi catholique, à Montréal le 22 juin 1791. La baronne douairière se conduit en bonne catholique. Elle signe, avec tous les syndics sauf Dubuc, une contre-requête démentant celle d'Etienne Préfontaine. Elle fait davantage. Puisque le curé Chaboillez veut une nouvelle église, la baronne donne à la fabrique un terrain de 170 pieds de front sur 200 de profondeur, à l'emplacement du vieux fort, incendié en 1792 et dont les murs menacent ruine. Le contrat de donation est signé devant le notaire Louis Chaboillez, frère du curé, le 10 août 1809. Marie-Charles de Longueuil ne pose qu'une condition: elle se réserve, pour elle-même et pour sa famille, le droit de sépulture dans l'église "sans être tenue de payer pour l'ouverture des fosses mais seulement les droits ordinaires de l'Eglise".

2. Pour toute cette affaire, archives de l'évêché de Saint-Jean.

3. Auguste Achintre: "L'île Sainte-Hélène".

## Tribulations du curé Chaboillez

Le don du terrain réduira le coût. Et le titre de la baronne impressionne encore, quand elle ne prétend pas élever les redevances. Les habitants signent, ou plutôt approuvent car peu d'entre eux savent signer, une requête à l'évêque de Québec. Les comptes de la fabrique sont toujours bien tenus, avec un excédent des recettes sur les dépenses; Longueuil, favorisé de bonnes récoltes, a la réputation d'une paroisse ancienne et relativement aisée. Mgr Plessis autorise la construction d'une église de 126 pieds de longueur sur 51 pieds de largeur, "avec deux chapelles saillantes de 14 pieds". Le curé convoque une grande assemblée, pour l'élection de huit syndics qui veilleront à la construction (22 octobre 1809). Les huit syndics - Joseph Préfontaine, François Céré, Pierre Vincent, Joseph Comtois, Joseph Bouteiller dit Bonneville, Louis Bétourné, Luc Désautels et Joseph Dubuc qui s'est rallié - se répartissent, à l'exception de Dubuc nommé receveur et comptable des syndics, la paroisse divisée en districts de 40 à 54 propriétés et de 4 000 à 6 000 arpents en chiffres ronds. L'objectif à percevoir varie de 8 000 à 15 000 livres, dans chaque district, selon la valeur des propriétés.

Une église ne se construit pas sans formalités. Les syndics font leurs comptes, prennent l'avis de l'abbé Pierre Coneyroy, curé de Boucherville et vicaire général du diocèse, consultent des ouvriers et des entrepreneurs et se réunissent de nouveau le 13 janvier 1810. Le coût de la construction est évalué à 75 400 francs, plus 740 francs pour le rhum distribué aux ouvriers. Les propriétaires ne devront pas seulement payer la cotisation imposée, mais fournir divers matériaux - madriers, pierre, maçonnerie - et deux journées d'homme chacun avec cheval et voiture, et contribuer au creusage des fondations. Aucun des syndics ne peut signer l'acte de répartition autrement qu'avec une croix, mais tous l'endossent, sauf Joseph Dubuc qui, d'accord sur le principe, juge les contributions trop élevées.

L'acte de répartition, dressé devant le notaire Louis Sarault, est publié à la porte de l'église, trois dimanches de suite, et reste au presbytère pour inspection par les intéressés, pendant quinze jours. Il est enfin déposé au greffe du notaire Louis Chaboillez.

Le curé croit l'affaire réglée. Il ne reste plus qu'à obtenir l'autorisation des commissaires civils, qui sont trois Montréalais d'importance: l'honorable James McGill, qui a fait fortune dans le commerce des fourrures et siégé au Conseil exécutif; le juge Pierre-Louis Panet, lui aussi ancien membre du Conseil exécutif; et Edward William Gray, major des milices anglaises et qui a pris, avec James McGill, la tête d'un comité ramassant 4 000 livres pour en faire don à l'Angleterre. Mais le curé a compté sans l'obstination d'Etienne Fournier dit Préfontaine, qui se livre à un éclat, un dimanche de février. Préfontaine interrompt et interpelle le curé qui lisait son sermon. L'abbé Chaboillez descend de la chaire, achève le service, se rend à Montréal avec un marguillier, fait sa déposition devant un magistrat - et Préfontaine est mis en prison, en attendant jugement. L'abbé Chaboillez rend compte à l'évêque.

## Histoire de Longueuil

On n'en parle pas seulement à Longueuil, à Boucherville et à Chambly, mais à Montréal et dans toutes les "côtes". Les interprétations varient, mais la plupart accusent le curé de vouloir ruiner ses paroissiens. Le geste de Préfontaine relance l'opposition. Charles William Grant, qui avait ratifié la donation faite par sa mère, incline maintenant du côté de l'opposition, et le solliciteur général Sewell, qui s'intéresse à l'affaire comme tout le monde, en prévient le curé de Longueuil. Les opposants, écrit l'abbé Chaboillez à son évêque, "se vantent hautement que je ne serai pas ici dans quinze jours et M. Grant leur a donné sa parole. Il ne dépendra que de Votre Grandeur qu'elle ait son effet. J'ose cependant espérer le contraire."

Il n'est pas toujours facile pour un curé de faire construire une église! A Longueuil, tout au moins.

Cependant Préfontaine, en prison, réfléchit. Il se rétracte et fait réparation publique. L'abbé Chaboillez rencontre Charles William Grant qui, désabusé, s'offre, lui aussi, à réparer son erreur. La tempête est calmée.

Non pas. Préfontaine, élargi, se remet à cabaler. Une nouvelle requête, datée du 10 avril 1810 et adressée à Mgr Plessis, accuse le curé de s'absenter souvent et - grief sérieux - d'avoir, dans une citation latine d'un de ses sermons, comparé ses paroissiens à des bêtes. Bref, le curé Chaboillez serait "une source de désordre dans la paroisse". Le curé monte aussitôt la contre-offensive. Une requête du 15 avril, portant 101 signatures ou croix, contredit celle du 10. La baronne douairière adresse, à l'appui, une lettre personnelle à Mgr Plessis. Les organisateurs de la pétition hostile au curé, écrit-elle, "n'ont pas osé m'en parler, encore moins me proposer de signer leur requête". Le grand vicaire Conefroy, écrivant aussi à Mgr Plessis, émet l'avis que les adversaires du curé ne cherchent, en se débarrassant de lui, qu'à empêcher la construction de l'église.

Or l'évêque n'a pas seulement autorisé cette construction, il l'a souhaitée. Puis, la majorité s'est bel et bien ralliée. Les commissaires civils reçoivent en audience les partisans et les adversaires du projet. Les opposants ne combattent pas le principe, ni même les chiffres de la répartition: ils se plaignent que plusieurs terres, et surtout plusieurs îles et flots, n'aient pas été recensés, de sorte que leurs propriétaires échappent à la répartition. Les commissaires y mettent bon ordre et ordonnent, le 1er mai 1810: "Le premier tiers de la répartition sera payé sous trois semaines à compter de ce jour et les deux autres tiers aux termes de l'acte de dépenses et répartition."

L'abbé Chaboillez a envoyé à son évêque de longues réfutations des plaintes portées contre lui. Mgr Plessis l'engage à l'indulgence, maintenant que l'affaire semble réglée, dans l'intérêt de la paix. Mais les Chaboillez sont des lutteurs, et le curé, qui en a gros sur le coeur, peut être un peu vindicatif. Il sera charitable, comme Monseigneur le lui conseille, envers ceux qui viennent à résipiscence. Quant aux autres: "Je ne désire ni me



## Tribulations du curé Chaboillez

venger ni poursuivre ceux qui me persécutent, mais je ne suis pas disposé à me rendre la victime de la méchanceté de mes ennemis. C'est une indulgence outrée qui a rendu les mauvais sujets de cette paroisse si audacieux; il n'y a qu'une juste sévérité qui puisse les ramener..." (16 mai 1810).

Il subsiste d'ailleurs des séquelles. Le cimetière menaçant de ne plus suffire, des paroissiens proposent de l'agrandir en prenant le jardin du curé, qui le jouxte. "Et moi je défends le terrain que j'ai trouvé en la possession des curés mes prédécesseurs et que je dois laisser à mes successeurs." (juin 1810).

Le premier paiement de la répartition s'effectue sans douleur. Mais le curé Chaboillez a refusé à Préfontaine, "auteur de tous les troubles", et aux "principaux chefs de la cabale" de les absoudre, et par conséquent de les laisser faire leurs Pâques. Il les place dans ces "cas réservés" où l'évêque - ou son grand vicaire - peut seul donner l'absolution. Il les envoie donc au grand vicaire Conefroy, curé de Boucherville. Le grand vicaire rassure: le curé a pouvoir de les absoudre.

Les derniers murmures s'élèvent lors de la bénédiction de la première pierre, à l'automne. L'ordre renaît ensuite. Les travaux commencent en 1811. Les pierres d'enceinte de l'ancien fort servent à édifier les murs. Le curé Chaboillez a le plaisir d'annoncer à Mgr Plessis que "les troubles ont cessé dans cette paroisse". Le seul ennui provient maintenant d'un sorcier de Chambly, nommé Lallemand, qui ne professe aucune religion mais se targue d'un don de Dieu et prétend guérir les malades. Lallemand ne pénètre dans les maisons qu'à la nuit, à la condition qu'aucun prêtre ne s'y trouve. Il souffle sur les malades en marmonnant des paroles inintelligibles. Les médecins se désolent et le curé y perd ses admonestations: "Mes paroissiens ne m'écoutent pas là-dessus", avoue-t-il à Mgr Plessis (3 décembre 1810).

La répartition de 1810 fournit une sorte de recensement de la paroisse de Longueuil. Elle relève 25 foyers dans ce qui sera le village. La plus vieille maison est l'ancienne brasserie, appartenant au forgeron Dominique Rollin, sur le point de la céder à François Viau dit Saint-Mars.

\* \* \*

Charles William Grant, baron de Longueuil, entre au Conseil législatif de la province du Bas-Canada le 11 avril 1811.

Sir George Prevost succède à Craig et ne lui ressemble pas. Mais il affronte une situation difficile. Le Congrès américain déclare la guerre à la Grande-Bretagne le 12 juin 1812. La nouvelle consterne les loyalistes qui croient le pays à la merci des Etats-Unis. La rive sud, encore une fois, est la plus exposée.

Sir George Prevost met aussitôt les milices sur pied. Ignace-Michel de Salaberry, sexagénaire, prend les armes comme colonel du 1er bataillon. L'ami du duc de Kent est un loyaliste chevronné. Mais Louis-Joseph Papineau, député de Kent, après un instant d'hésitation, s'engage au 5e bataillon; Jacques Viger, fils de l'ancien député du même nom, s'engage au 3e bataillon. Les simples miliciens, en majorité les cultivateurs des "côtes", ne sont, en temps normal, presque jamais appelés et exercés. Ceux du district de Montréal doivent se rassembler à La Prairie. Les transports, le ravitaillement sont mal organisés, et la plupart des sous-officiers chargés d'encadrer les miliciens ne comprennent pas le français. La mobilisation s'effectue toutefois sans heurt, dans l'ensemble. Sir George Prevost ne lève pas seulement des miliciens. Il prie Charles-Michel de Salaberry, fils aîné d'Ignace-Michel et officier de carrière, de lever parmi ses compatriotes un corps d'élite de 300 hommes appelés Voltigeurs canadiens. Charles-Michel de Salaberry, authentique tempérament de soldat, recrute sa troupe à Montréal et dans les paroisses environnantes comme par enchantement, l'exerce, la discipline. Les "bourgeois" de la Compagnie du Nord-Ouest recrutent de leur côté un corps de Voyageurs parmi leur personnel. Le Longueillois François-Séraphin Lamarre y reçoit un grade d'enseigne. Cette "French Troop" est envoyée dans le Haut-Canada, où la campagne débute mal pour les Américains, dont un général doit se rendre. Lamarre est nommé major des tribus sauvages et des pays conquis.<sup>4</sup>

Montréal et sa région ne sont pas entièrement rassurés par ce succès. Les régiments, les convois d'intendance, les prolonges d'artillerie sillonnent une fois de plus. Les habitants des "côtes" vendent leur fourrage, leur boeuf, leurs pommes de terre. Mais le général américain Henry Dearborn marche sur Montréal par la voie du lac Champlain. Les miliciens sont envoyés aux postes stratégiques de la rive sud. Une partie des milices de Montréal est à Longueuil et à Laprairie. Le colonel Louis-Joseph Fleury d'Eschambault, oncle de la baronne douairière de Longueuil, traverse le fleuve à Lachine avec d'autres miliciens. L'abbé Lartigue - l'ancien secrétaire de Mgr Denaut, qui s'est agrégé à la Compagnie de Saint-Sulpice - exerce son ministère parmi les milices.

Les Voltigeurs occupent les avant-postes de l'armée anglaise. Salaberry prend d'habiles dispositions. Dearborn, hésitant depuis le début des opérations, établit ses quartiers d'hiver dans le Vermont.

La guerre n'est pas terminée pour autant. Dearborn reprend sa marche sur Montréal, qui n'est pas fortifié, en 1813. Les Voltigeurs de Salaberry occupent encore l'avant-garde de l'armée anglaise. Ils mobilisent les habitants qui coupent les chemins, les passages, par des abattis.

4. Sur le Longueillois François-Séraphin Lamarre, voir le *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest* du Père Morice et "*La Famille Lamarre, de Longueuil*" de Philippe Contant.

## Tribulations du curé Chaboillez

Salaberry arrête l'ennemi à Châteauguay, dans un de ces combats d'avant-garde, peu meurtriers mais aussi gros de conséquences qu'une bataille rangée. Montréal est préservé d'une nouvelle occupation américaine. L'abdication de Napoléon permet à l'Angleterre de renforcer ses troupes d'Amérique. La guerre anglo-américaine se termine par le traité de Gand (24 décembre 1814).

\* \* \*

L'île de Montréal doit abriter 40 000 âmes, dont la moitié dans la ville même. Longueuil, sur la rive sud - comme Lachine sur l'île même de Montréal - mène une existence assez indépendante pour n'être pas tout à fait considéré comme une ville satellite. La baronne de Longueuil a cédé au curé Chaboillez un terrain voisin de l'église, devant le notaire Louis Chaboillez, le 9 juin 1812. Le curé y fait construire une grande maison de pierre - 60 pieds de front sur 40 de profondeur -, à deux étages, qui sera sa propriété personnelle mais lui servira de presbytère. Le vieux presbytère où Mgr Denaut est mort sert de résidence aux vicaires. Il pourra servir à l'occasion d'école, car Mgr Plessis signale au curé Chaboillez que sur une requête de ses paroissiens - de cette paroisse ancienne, relativement à l'aise et si proche de Montréal - 7 requérants seulement sur 173 ont pu signer; les 166 autres ont apposé des croix: "Ce n'est pas plus de votre faute que de celle de vos prédécesseurs, mais il serait temps de la réparer."

La nouvelle église est terminée. Les paroissiens en prennent possession le 1er janvier 1814. La dernière reddition des comptes de la fabrique, sous l'administration de l'ancienne église, fait ressortir un excédent de recettes de 3 213 livres. La vente des bancs dans la nouvelle église produit le total magnifique de 5 191 livres. C'est un succès pour le curé Chaboillez qui a traversé une vraie tempête pour obtenir cette église. On ouvre la rue Saint-Charles, ce qui désaffecte en partie le chemin public suivant le bord du fleuve. Les paroissiens, dans l'élan de leur zèle, adjugent à Antoine Saint-Amour un contrat de 540 livres pour bâtir une chapelle de 17 pieds de front sur 21 de profondeur, sur un terrain faisant partie de la commune, au bord du chemin de Chambly. Cette chapelle quasi minuscule remplace en somme l'ancien reposoir. Les Longueillois y incorporent l'autel qui servait au culte dans l'ancienne église.

On constate aussi l'insuffisance du cimetière. La vente des bancs a mis la fabrique à l'aise. Mais Etienne Préfontaine trouve un nouvel exutoire à son humeur contentieuse. La dépense, affirme-t-il, sera énorme. Le groupe qui a combattu la construction d'une nouvelle église part en guerre contre l'ouverture d'un nouveau cimetière.<sup>5</sup> La cabale, cette fois, ne va pas très loin. Les marguilliers demandent à Mgr Plessis l'autorisation de prélever sur

5. Lettre du curé Chaboillez à Mgr Plessis, du 15 mars 1815. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

le coffre-fort de la fabrique la somme nécessaire à l'achat d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière. C'est encore la baronne de Longueuil qui vendra le terrain, par l'intermédiaire de son homme d'affaires, Thomas Busby, devant le notaire J.-O. Désautels (15 février 1815). Etienne Préfontaine et l'arrière-garde des opposants lancent le contre-projet, déjà évoqué quelques années plus tôt, d'agrandir le cimetière en prenant le jardin du curé. L'acte de donation par les seigneurs permet et même prévoit pareil usage, affirment-ils. Le curé Chaboillez alerte les Grant, et Charles William vient lui-même démentir.

Voilà Longueuil avec un plus grand cimetière. Encore faut-il que les Longueuillois s'y fassent enterrer. Car ils peuvent se faire inhumer dans l'église, pour 40 livres. Quel Longueuillois n'économiserait 40 livres, dans sa vie laborieuse et frugale, pour avoir sa sépulture dans l'église, dans la belle église neuve, à côté du seigneur? Le curé Chaboillez arrête cette course en portant le prix à 240 livres (1815). La fabrique songe même à l'acquisition de deux grosses cloches.

Longueuil prend tournure.



## Le Comité de surveillance

LOUIS-JOSEPH PAPINEAU, qui s'attachera plus tard - mais beaucoup plus tard, après bien des tumultes et des épreuves - à sa seigneurie de la Petite-Nation, est, lors des élections du printemps de 1814, un homme d'à peine trente ans, tout requis par la grande bataille politique, sans loisir et sans goût pour cultiver les intérêts locaux. Il représente le Bas-Canada et la cause réformiste plutôt que le comté de Kent - où les tempéraments de son genre, pourtant, ne manquent pas. Il se fait élire, cette fois, dans la division de Montréal-Ouest. Pierre-Dominique Debartzch, qui a pris part à la victoire de Châteauguay sous le commandement de Salaberry, vient d'entrer au Conseil législatif. Le comté de Kent élit Joseph Bresse et Noël Breux, députés de moindre relief.

Sir George Drummond, administrateur par intérim après le départ de Prevost, gouverne avec le Conseil exécutif, qui ne comprend aucun membre du parti dominant à l'Assemblée. Les abus administratifs fleurissent de plus belle. Ces abus existent aussi dans le Haut-Canada, mais ils se doublent, dans le Bas-Canada, d'une sourde animosité raciale. Les députés, entraînés par Louis-Joseph Papineau, remettent une adresse de protestation. Drummond, suivant les instructions ministérielles, dissout la Chambre (28 février 1816).

Or la majorité revient, derrière Papineau, retrempee dans des élections victorieuses. Et cette fois l'un des deux députés du comté de Kent, Denis-Benjamin Viger, est une personnalité de premier plan.

La Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson sont entrées en guerre - à la lettre - dans l'Ouest canadien. François-Séraphin Lamarre, que l'on continue d'appeler "l'enseigne des Voyageurs", et d'autres agents de la Compagnie du Nord-Ouest, encadrant des métis de tempérament batailleur, attaquent et dispersent les colons écossais que lord

## Histoire de Longueuil

Selkirk avait installés. Encore un Longueillois qui rêve de plaies et de bosses! Joseph Lamarre, oncle de l'enseigne des Voyageurs, est chantre dans notre église paroissiale. Les hostilités déclenchées dans l'Ouest, et que des procès suivront, épuisent les deux compagnies.

Le dernier récollet de Montréal est mort en septembre 1813. Le gouvernement nationalise l'église, qui reste déserte et abandonnée, avec le vaste terrain qui l'entoure (à l'angle de la rue Sainte-Hélène et de la rue Notre-Dame). Cependant le gouvernement n'a que faire de l'église des récollets et convoite l'île Sainte-Hélène, jugée indispensable à la défense de Montréal, car des batteries placées à l'île Sainte-Hélène pourraient bombarder la ville. L'île Sainte-Hélène fait partie de la seigneurie de Longueuil, passée à Charles William Grant, conseiller législatif depuis 1811, qui en néglige l'exploitation. L'île ne procure que "250 louis en pommes et en foin". On l'évalue tout de même, avec l'île Ronde et l'île à la Fraise, à 15 000 livres sterling. Grant accepte, après six mois de tractations, d'échanger son île - ses îles - contre le terrain de l'église des récollets (8 avril 1817). Grant s'engage à lotir et bâtir la propriété dans un délai de deux ans. Il doit bien savoir que, l'église mère ne suffisant plus, la fabrique de Notre-Dame restaurerait volontiers l'église des récollets, pour desservir les catholiques de l'ouest de la ville. Il offre et vend l'église des récollets, ses dépendances et une partie du terrain à la fabrique pour 4 500 livres, le 20 août 1818.<sup>1</sup>

Voilà donc l'île Sainte-Hélène sortie de notre seigneurie de Longueuil. Les soldats y dressent leurs tentes. Les exercices de tir alternent avec les répétitions de parades. On y bâtitra caserne, poudrière, magasins et ateliers militaires, cottages pour le logement des officiers, et même une prison pour les cas d'indiscipline grave.

\* \* \*

Mgr Plessis souhaite une division de son immense diocèse. Il demande à Rome des évêques *in partibus*, soumis à son autorité. Pour ménager le gouvernement britannique, ombrageux devant un projet de multiplication des évêchés catholiques, les nouveaux promus ne prendraient pas le titre d'évêques, mais seraient "administrateurs de district". Mgr Plessis recommande l'abbé Lartigue, ancien secrétaire de Mgr Denaut à Longueuil, pour le siège de Montréal. L'abbé Lartigue, aumônier des milices pendant la guerre de 1812, ne laisse rien à désirer sous le rapport du loyalisme. Deux brefs émanent de la Cour de Rome le 1er février 1820. L'un nomme Mgr Lartigue évêque de Telmesse; l'autre le prépose au gouvernement spirituel de Montréal, comme suffragant et auxiliaire de Québec.

1. Cette transaction explique que les franciscains, successeurs des récollets, s'estiment "des droits méconnus sur l'île Sainte-Hélène". (Léon Poirier, O.F.M.: *Des Récollets de la rue Notre-Dame aux Franciscains de la rue Dorchester en passant par l'île Sainte-Hélène*, dans *Chroniques et Documents*, janvier 1972.)

## Le Comité de surveillance

Lord Dalhousie, nouveau gouverneur général, débarque à Québec le 18 juin 1820. Il offre, sur les ordres de Londres, l'entrée du Conseil exécutif à Louis-Joseph Papineau, président de l'Assemblée législative. Mais il est clair que, sur le reste, ses instructions et ses intentions sont rigoureuses. Papineau décline l'honneur d'entrer seul et impuissant au Conseil.

L'Assemblée législative réclame de plus belle le contrôle des subsides. Papineau jouit d'un grand ascendant sur ses collègues. Aux élections de 1820, le comté de Kent réélit Denis-Benjamin Viger, qui s'est adjoint cette fois Frédéric-Auguste Quesnel pour coéquipier. C'est encore une famille pittoresque que celle des Quesnel. Le père, Joseph Quesnel, commandait, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, un vaisseau français destiné à ravitailler New York en provisions et en munitions. Pris par une frégate anglaise et emmené à Halifax, il obtient de s'établir au Canada, s'y marie et s'installe à Boucherville comme négociant doublé d'un poète et triplé d'un musicien. Frédéric-Auguste, l'un de ses treize enfants, épouse Marguerite Denaut à Boucherville, réussit dans le trafic des fourrures et dans les spéculations immobilières sur l'île de Montréal, et le voici député. Frédéric-Auguste Quesnel, authentique disciple de Denis-Benjamin Viger, admire Papineau et subit son emprise en redoutant un peu sa véhémence.

Un projet d'union du Haut et du Bas-Canada donnerait la prépondérance à l'élément anglais. Papineau se rend à Londres pour en empêcher la réalisation. Il fait valoir la conduite des Canadiens français pendant la guerre de 1812, et gagne sa cause: le projet d'union est mis en sommeil (1823). Papineau fait un bref séjour en France et rentre par New York. Il parvient très tard à Longueuil. La soirée est obscure et pluvieuse; le village est assoupi. Personne ne veut faire traverser le fleuve. A la pointe du jour le lendemain, Papineau est sur pied, réveille le passeur et court embrasser sa famille après un an d'absence.

La situation s'est corsée, pendant le voyage de Papineau, dans le domaine politique et plus encore dans le domaine religieux. Mgr Lartigue a cru à sa nomination comme évêque en titre, au moins comme vicaire apostolique, indépendant de l'évêché de Québec. Or le gouvernement britannique n'a consenti qu'à la nomination d'un grand vicaire, revêtu du caractère épiscopal sous l'autorité de l'évêque de Québec. Mgr Lartigue, d'autre part, est en conflit grave avec le séminaire de Saint-Sulpice, dont il a fait partie. Les sulpiciens ont une longue tradition d'indépendance. Ils élisent leur supérieur sans ingérence de l'évêque, et ce supérieur est curé de la paroisse Notre-Dame - la seule paroisse de Montréal -, quitte, s'il ne peut en remplir les fonctions, à nommer un curé d'office. Il est fatal que Mgr Lartigue cherche à se subordonner le curé le plus important du diocèse - voire à contrôler sa nomination. Les sulpiciens craignent la transformation de leur séminaire indépendant en séminaire diocésain, dont le contrôle leur échapperait. Mgr Lartigue prétend encore utiliser Notre-Dame comme sa cathédrale. Les sulpiciens s'y refusent: Notre-Dame n'est pas la cathédrale

de l'évêque, mais l'église paroissiale, liée au séminaire de Saint-Sulpice. Bref, Mgr Lartigue est en conflit sur toute la ligne avec les sulpiciens que les marguilliers de Notre-Dame approuvent et soutiennent.

La population, le clergé se divisent. Il y a le parti de Monseigneur et le parti du séminaire. Or les deux plus belles paroisses de ce qu'on peut appeler la grande banlieue, celle de Longueuil et celle de Saint-Laurent, sont occupées par des prêtres de mérite reconnu et de caractère indépendant, l'abbé Augustin Chaboillez et l'abbé Jean-Baptiste Saint-Germain, tous deux élèves des sulpiciens et très attachés à leurs anciens maîtres. L'abbé Saint-Germain, né à Boucherville, a de la famille à Longueuil. Il est ami intime de Jacques Viger, à ce moment inspecteur des ponts et chaussées de Montréal.

Le curé Chaboillez et le curé Saint-Germain prennent ouvertement parti pour le Séminaire, et donc contre l'évêque. Le curé de Longueuil conteste à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse et non de Montréal, le droit de nommer les curés: ce privilège reviendrait au clergé du diocèse de Montréal, réuni en assemblée. L'abbé Chaboillez va jusqu'à publier une brochure: *Questions sur le gouvernement ecclésiastique de Montréal*. (Montréal, Thomas A. Turner, 1823.) P.-H. Bédard le contredit sous la même forme. L'abbé Chaboillez soupçonne Bédard d'être un simple pseudonyme ou prête-nom de Mgr Lartigue, et n'en répond pas moins à cette réplique: *Réponse de Messire Chaboillez à la lettre de P.-H. Bédard* (Montréal, T.A. Turner, 1824.) La querelle s'envenime. L'abbé Chaboillez tance et stimule Mgr Plessis dans de longues lettres: "...Qui déterminera jusqu'à quel point il vous est subordonné... Grand Dieu, où en êtes-vous donc réduit? ..." (24 mai 1824.)

Mgr Lartigue doit venir confirmer à Longueuil, paroisse où il a été ordonné, où il a été vicaire et secrétaire de Mgr Denaut. Le curé, prêt à lui rendre les honneurs dus à un grand vicaire, lui refuse les honneurs dus à un évêque. Mgr Lartigue renonce alors à la visite. Le curé s'en consolerait sans peine. Mais la visite de l'évêque et la cérémonie de confirmation sont des occasions de fête, et l'abbé Chaboillez soupçonne Mgr Lartigue de chercher, par cette privation, à tourner les paroissiens contre leur curé. Car Longueuil est en pleine controverse, en pleine chamaille ecclésiastique. On y discute, aux veillées, de droit canon. Le curé Chaboillez triomphe dans l'opinion publique. Il l'affirme du moins à Mgr Plessis: "Je suis bien aise d'informer Votre Grandeur qu'à cet égard la politique de Mgr de Telmesse a échoué, et que tout l'odieux qu'il a voulu rejeter sur moi retombe sur lui-même."

En vérité, ce n'est pas aussi simple. Mgr Lartigue informe le curé Chaboillez qu'il confirmera les paroissiens de Longueuil dans les paroisses voisines. Les habitants de Boucherville rencontrant les cultivateurs de Longueuil sur le marché de Montréal se moquent de ces voisins, paroissiens de seconde zone, indignes de la visite épiscopale. Les Longueuillois leur jetteraient des oeufs et des choux à la tête si ce geste n'équivalait à



## Le Comité de surveillance

gaspiller de l'argent. Le curé Chaboillez leur suggère une autre riposte. Des paroissiens rédigent une requête à Mgr Plessis, le priant d'ordonner à Mgr de Telmesse de venir à Longueuil et d'y confirmer "en sa qualité de vicaire général" (4 juillet 1824). Mais Joseph Vincent, prenant en quelque sorte la relève d'Etienne Fontaine, organise une contre-requête:

"Nous avons appris avec douleur qu'une certaine requête, signée par un très petit nombre de nos coparoissiens, à l'instigation de M. notre Curé, avait été directement adressée à Votre Grandeur pour se plaindre de Mgr de Telmesse, sous prétexte que ce prélat n'avait pas visité notre paroisse dans le cours des missions qu'il a faites au sud du fleuve..." Joseph Vincent et ses cosignataires sont illettrés, mais ils ont dû trouver un bon rédacteur. Leur contre-requête discute l'attitude du curé, qui a démontré son hostilité à l'évêque de Telmesse et voudrait l'obliger à faire la visite épiscopale "en tel lieu ou en tel temps qu'il plairait à des personnes qui l'ont déjà abreuvé d'amertume. Nous savons trop ce que nous devons à nos supérieurs ecclésiastiques... Nous souhaitons de tout notre coeur la visite épiscopale de Mgr l'Evêque de Telmesse, mais nous aimons encore mieux en être privés que de savoir devenir pour Sa Grandeur un sujet de peine et de nouvelles douleurs..." (10 août 1824). Cette pétition recueille 189 signatures, ou plutôt croix; 76 paroissiens, sollicités par les cabaleurs, ont répondu "qu'ils ne veulent pas s'en mêler".

C'est en somme la querelle de la construction de l'église qui recommence.

A Montréal, les marguilliers de Notre-Dame font reconstruire leur église. Mgr Lartigue, tenu à l'écart de Notre-Dame de Montréal comme de Saint-Antoine de Longueuil, fait construire l'église Saint-Jacques, sur un terrain que son cousin Denis-Benjamin Viger, suivant les dernières volontés de sa mère, lui a donné. Saint-Jacques sera église épiscopale et non paroissiale. L'ancienne église des récollets, échangée contre notre île Sainte-Hélène et cédée à la fabrique de Notre-Dame, sera réparée et deviendra, sous le vocable de Saint-Patrice, la première église catholique de langue anglaise à Montréal.

\* \* \*

Montréal se développe, toujours sur l'initiative d'Ecosse intrépides. La Banque de Montréal, première banque au Canada, reçoit sa charte en 1822. Un *Committee of Trade* veut faire de Montréal un grand port fluvial, tête de ligne de la navigation océanique. Jacques Viger soumet un plan pour l'embellissement de la ville. James McGill est mort en laissant un legs important pour la fondation d'une université de langue anglaise. Un Théâtre royal s'ouvre dans un immeuble spécialement construit, à l'extrémité est de la rue Saint-Paul.

Longueuil grandit aussi. La paroisse Saint-Antoine compte 2 850 âmes en 1825. Le curé Chaboillez a fait venir le premier orgue en 1821.

Mais l'attention est de nouveau rivée sur la vie politique. Le conflit entre l'Assemblée et le gouverneur rebondit sur la question des subsides et sur vingt sujets d'actualité. Papineau lance un appel: "*A tous les électeurs du Bas-Canada*". Les citoyens commentent cet appel dans des assemblées orageuses. Augustin-Norbert Morin, jeune avocat très instruit, lance *la Minerve* à Montréal en 1826, en cesse la publication au bout de cinq semaines, mais cède le journal à Ludger Duvernay, qui reprend l'édition en février 1827.

*La Minerve* soutient Papineau et les idées réformistes. Papineau et ses partisans, ainsi épaulés, triomphent aux élections de 1827. Le cri de ralliement: "Les mêmes! Les mêmes!" se propage à travers la province. Le comté de Kent réélit "les mêmes", c'est-à-dire Denis-Benjamin Viger, cousin de Papineau, et Frédéric-Auguste Quesnel, son ami.

L'agitation s'accroît, stimulée par la presse. Dalhousie fait arrêter un journaliste irlandais. Denis-Benjamin Viger emporte à Londres une pétition noircie de signatures, qui demande le rappel du gouverneur et une enquête sur les affaires de la province. Dalhousie est promu commandant militaire aux Indes.

Les instructions de sir James Kempt, successeur de Dalhousie, comportent en résumé: conciliation dans les formes et fermeté sur l'essentiel. Mgr Plessis est mort en décembre 1825. Son coadjuteur, Mgr Bernard-Claude Panet, Québécois de naissance, lui a succédé. Mgr Panet et Mgr Lartigue demandent au nouveau gouverneur la reconnaissance d'un diocèse de Montréal. Mgr Lartigue est toujours en conflit avec le Séminaire. De caractère fermé, il se crée peu d'intimes, mais Mgr Panet prend son parti. Le curé Chaboillez, le curé Saint-Germain et d'autres sont irréductibles.

\* \* \*

Charles William Grant, membre du Conseil législatif du Bas-Canada, fait acte de foi et hommage, le 13 juin 1829, "tant au nom de dame Marie-Charles-Joseph de Longueuil, sa mère, veuve de feu David Alexander Grant son père, usufruitière sa vie durant de la totalité de la baronnie de Longueuil, et seigneuresse et propriétaire pour moitié de ladite baronnie et seigneurie, qu'en son propre nom comme fils aîné de ses dits père et mère, et en cette qualité seigneur et propriétaire pour l'autre moitié de ladite baronnie, pour la seigneurie et baronnie de Longueuil".

Le curé Chaboillez habite sa propre maison, foyer de la résistance aux prétentions de Mgr Lartigue. Le vieux presbytère, en très mauvais état, supporterait mal des réparations. Le grand vicaire Joseph-François Deguire, visitant la paroisse de Longueuil le 29 février 1829, a fortement conseillé la construction d'un nouveau presbytère. Les habitants signent une requête et les commissaires civils permettent de convoquer les paroissiens pour l'élection de syndics. Le projet suit alors le cours habituel: élection de sept

## Le Comité de surveillance

syndics le 20 mai 1830, préparation des devis et répartitions, homologation par les commissaires. Il ne se produit pas d'accrochage cette fois-ci, peut-être parce que le curé Chaboillez possédant sa propre résidence, le presbytère ne servira qu'à ses successeurs.

Les travaux, commencés pendant l'été de 1830, sont terminés l'année suivante. Le nouveau presbytère, sur l'emplacement de l'ancien, est une maison d'un étage, de 48 pieds de longueur sur 42 de profondeur, avec une galerie sur le devant. Les syndics disposent d'un supplément de fonds. Les paroissiens les autorisent "à entourer l'emplacement du presbytère, y faire un nouveau bâtiment pour servir d'étable et remise et autres dépendances pour que le tout soit convenable pour la résidence future du curé ou vicaire, et de rendre compte de l'emploi de l'argent". La fabrique est toujours à l'aise. Le salaire de Joseph Lavoie, maître chantre, est porté de 775 à 850 livres par an. Le curé Chaboillez fait décider une autre dépense. Les vols de cadavres, qu'on ne peut enterrer dans la terre gelée, deviennent chroniques tous les hivers. Les étudiants en médecine les dérobent ou les achètent pour leurs dissections. François Truteau, pour la somme de 99 livres, construira un charnier.

L'abbé Chaboillez, curé de Longueuil et polémiste religieux, est magnifique d'activité, si l'on considère qu'un seul vicaire, l'abbé Jacques-Janvier Vinet, l'a aidé - pendant une courte période de 1829 à 1830. La question scolaire le préoccupe, au fort de ses tribulations, comme elle préoccupe tout le clergé. La situation, à cet égard, est lamentable. Les écoles de campagne ne comptent sur aucun encouragement officiel. Le conflit perpétuel entre la Chambre et l'Exécutif, et peut-être la mauvaise volonté de Londres entravent tout projet de législation scolaire. Mgr Plessis, craignant la susceptibilité des gouvernants, n'encourage pas les pétitions qui s'ébauchent. C'est toutefois le clergé qui, songeant en partie à son recrutement, appuie les efforts tentés çà et là. Les curés de Longueuil ont toujours entretenu un rudiment d'école, en payant parfois de leur poche. Des classes se tenaient dans l'ancien presbytère, en haut pour les garçons et en bas pour les filles. Le curé Chaboillez protège un enfant de Longueuil, Joseph Goguette, dont il assure l'éducation: il va jusqu'à lui enseigner la musique.

Une "Loi des écoles de fabrique", adoptée en 1824, fait de la fabrique, dans chaque paroisse, la véritable commission scolaire. La fabrique peut entretenir une école par 200 familles, une autre par centaine de familles supplémentaires, et leur consacrer le quart de ses revenus. C'est au coeur du conflit entre le curé Chaboillez et Mgr Lartigue. Les marguilliers de Longueuil souhaitent la convocation d'une assemblée pour discuter le parti à tirer de cette loi. Mais ils n'y tombent pas d'accord. Les uns veulent une école unique, au village: l'ancien presbytère servirait à cet usage. D'autres préféreraient plusieurs écoles, dispersées dans les différentes parties de la vaste paroisse. Le curé convoque une assemblée plus nombreuse, le

dimanche suivant, mais les suffrages se partagent de nouveau. <sup>2</sup> L'évêque tranchera.

Il s'établit en fin de compte une école au village et une autre au chemin de Chambly. Mais la question des instituteurs est encore plus aiguë que celle des locaux. La fabrique de Longueuil vote une subvention - un encouragement! - de 25 livres à Rémi Béchard, maître d'école, le 30 décembre 1827. Mais les maîtres d'école, plus ou moins improvisés et plus ou moins ambulants, n'ont pas grand savoir à communiquer. Mal payés, mal considérés par le public, ils passent facilement d'une paroisse à l'autre, leur baluchon à la main. Ajoutez la disette de livres; la situation est bien lamentable!

Une loi de 1829 permet d'organiser une commission de syndics, dans chaque paroisse, pour la direction et l'administration des écoles. Le budget de l'Etat, pour la première fois, contribuera aux frais de l'école et au traitement des maîtres. Le Canada, par cette mesure, devance la France et l'Angleterre. Les subventions sont augmentées en 1830 et en 1831; un système d'inspection financière et pédagogique sera organisé. Mais ce bloc enfariné ne dit rien au clergé qui redoute un dépouillement de son rôle dans l'instruction publique. Mgr Lartigue élève des craintes: des protestants pourront être élus syndics, dans nos paroisses catholiques mêmes! Une loi de 1832, précisant celle de 1829, permet aux curés d'être syndics et d'inspecter les écoles. A la bonne heure!

Mais Longueuil, à vrai dire, n'a pas de maison d'école. La fabrique décide la construction d'une école, à sa séance du 29 avril 1832. Ce sera un bâtiment de pierre, coûtant 350 livres, séparé en deux parties, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. La fabrique décide encore, à la même séance "d'aider les habitants de la grande savanne par une somme de cinquante louis et d'obtenir la permission de l'autorité ecclésiastique à cet effet". Mgr Lartigue accorde cette permission par lettre du 18 mai.

Le village proprement dit compte 65 maisons, en comprenant le presbytère, en 1832. Longueuil est le point de passage des voyageurs traversant le fleuve, en provenance ou à destination de Montréal. C'est donc un carrefour, c'est-à-dire un lieu plus divers, plus aéré, plus vivant que les bourgs du voisinage. Pierre Sainte-Marie a longtemps transporté entre Montréal et Longueuil, dans un canot creusé par lui-même dans un tronc d'arbre, le courrier de la rive sud. <sup>3</sup> Les canots cèdent maintenant la place, pour la traversée du fleuve, aux *horse boats*, à cabestan mû par des chevaux.

\* \* \*

2. Lettre du curé Chabolliez à Mgr Plessis, du 8 septembre 1825.

3. Le Château de Ramezay conserve ce canot, sous le numéro 1268 de son catalogue.

## Le Comité de surveillance

Le comté de Kent devient le comté de Chambly, avec Longueuil pour chef-lieu, en 1829. La loi lui donne ces limites:

*Le comté de Chambly sera borné au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest par la rivière Richelieu ou Chambly, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve Saint-Laurent ou dans la rivière Richelieu ou Chambly les plus proches dudit comté et étant en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui, au sud-est par les lignes du nord-est des seigneuries de Laprairie et de Léry, et au nord-est par le comté de Verchères, comprenant les seigneuries de Boucherville, Montarville, Longueuil, le fief Tremblay, Chambly-Ouest et la baronnie de Longueuil dans ses limites.*

La mort de Georges IV entraîne de nouvelles élections, suivant la coutume anglaise. Denis-Benjamin Viger, réformiste convaincu mais pondéré, est l'un des trois Canadiens français qui viennent d'être nommés conseillers législatifs. Le comté de Kent, devenu le comté de Chambly, réélit Frédéric-Auguste Quesnel et remplace Denis-Benjamin Viger par son neveu Louis-Michel, surnommé "le beau Viger", réformiste plus effervescent. Montréal élit Louis-Joseph Papineau et trois "Anglais". L'Assemblée du Bas-Canada comprend 60 Canadiens français, presque tous réformistes, et 24 Anglais dont beaucoup sont élus pour leur situation de fortune ou leur influence personnelle, par une majorité canadienne-française (octobre 1830). Au Conseil législatif, les Canadiens français restent, malgré la nomination de Denis-Benjamin Viger, une minorité impuissante.

Lord Aylmer, nouveau gouverneur général, paraît bien disposé et, comme sa femme, parle français, au témoignage de Papineau, "avec facilité et élégance". Mais le parti réformiste s'organise. Un jeune député, Louis-Hippolyte Lafontaine, petit-fils d'Antoine Mesnard dit Lafontaine qui a représenté le comté de Kent de 1796 à 1804, est élu dans le comté de Terrebonne et collabore à *la Minerve*, de Ludger Duvernay, d'une façon assez régulière. *La Minerve* et un journal de langue anglaise, le *Vindicator*, entretiennent le courant réformiste. Le Conseil législatif est leur cible de choix. C'est presque une gageure, de la part des réformistes, que d'envoyer Denis-Benjamin Viger, conseiller législatif, soutenir à Londres des accusations portées contre le procureur général. Viger évoquera fatalement l'ensemble des questions canadiennes. Mais il ne sera pas seul puisque William Lyon Mackenzie porte en même temps les revendications du Haut-Canada.

Ludger Duvernay, de *la Minerve*, et Daniel Tracey, du *Vindicator*, sont finalement arrêtés et emprisonnés pour leurs attaques contre le Conseil législatif. De vives protestations s'élèvent. Louis-Hippolyte Lafontaine prononce un discours véhément dans une grande réunion à Montréal. Des noyaux d'hommes décidés forment des comités de vigilance ou comités de surveillance à travers la province. Pierre de Boucherville, le Dr Pierre-Claude Weillbrenner, David David, le notaire Louis Lacoste, de Boucherville, et le

cultivateur Joseph Vincent, petit-fils d'un pionnier de Longueuil et capitaine de milice, organisent le Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly. Ils bombardent de recommandations, à tournure impérative, les députés qui n'apprécient guère que l'on dicte ainsi leur conduite. Louis-Michel Viger, aussi "patriote" que tout autre, reste longtemps sans répondre. Frédéric-Auguste Quesnel fait une réponse courtoise, digne et ferme (31 décembre 1831):

*Je vous prie d'assurer l'Assemblée, Monsieur le Président, que je serai toujours prêt à expliquer les motifs de mes votes et opinions particuliers dans la Chambre, afin de les mettre en état de juger de leur mérite ou démérite. Je désire ardemment de mériter la confiance d'un comté aussi éclairé que le nôtre, et c'est un tribunal aux opinions duquel je me sou mets d'autant plus volontiers et avec d'autant plus de confiance que je suis intimement convaincu qu'il ne fera jamais à ses représentants un crime de leur indépendance, et n'exigera jamais d'eux qu'ils votent contre leur conscience, ou qu'ils préfèrent l'intérêt local à l'intérêt général lorsque l'un et l'autre seront en contact.* 4

Papineau et ses amis, nourris des philosophes français et anglais, tendent au libéralisme doctrinaire, dans tous les domaines. Une pointe d'anticléricisme aidant, ils veulent appliquer les principes libéraux jusque dans l'organisation paroissiale.

Les curés mènent généralement à leur guise les assemblées des fabriques, composées de marguilliers choisis sous leur influence. Les réformistes voudraient ouvrir ces assemblées à tous les francs-tenanciers, dans chaque paroisse. Louis Bourdages, député de Nicolet, prend l'initiative d'un bill que la Chambre vote mais que le Conseil législatif arrête.

Les comités de surveillance exigent une reprise de la tentative, à la session suivante. Celui du comté de Chambly convoque une assemblée à Longueuil, pour le 12 février (1832). On doit y discuter trois questions principales: la loi des fabriques, la détention de Duvernay et de Tracey, et les changements nécessaires dans la composition du Conseil législatif. A vrai dire, la "révolution" qui couve sera, comme toutes les révolutions, l'oeuvre d'une minorité. Mais les comités font du bruit et communiquent des messages à la presse. L'assemblée du 12 février, présidée par le Dr Weilbrenner, avec Joseph Vincent pour secrétaire, doit s'ajourner au 12 juin car il n'y vient que trois électeurs de Boucherville, douze de Chambly et 30 à 40 de Longueuil. Mais on a pu affirmer, entre autres choses, qu'un "cri général" s'élève "contre le despotisme qu'exercent, soit dans nos villes, soit dans nos campagnes, les curés et marguilliers dans l'administration du temporel dans les affaires de fabrique".

4. La Minerve, 8 mars 1832.

## Le Comité de surveillance

Or le clergé, déjà méfiant, trois ans plus tôt, devant la loi scolaire, considère le projet de loi des fabriques comme un empiètement sur les droits de l'Eglise. Et là-dessus, Mgr Lartigue est d'accord avec les sulpiciens, avec le curé Saint-Germain et avec le curé Chaboillez. Tous combattent la "démocratisation" des assemblées de fabrique. Mgr Lartigue est en désaccord formel avec Louis-Joseph Papineau, son cousin. Le curé de Longueuil repart en polémique non plus contre Mgr Lartigue, mais contre le Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly. Le capitaine de milice Joseph Vincent est une tête chaude qui s'est appliquée à contrarier le curé lors de ses démêlés avec Mgr Lartigue en 1824. L'abbé Chaboillez obtient l'insertion, dans *la Minerve*, d'une protestation envoyée en son nom et au nom des marguilliers de la paroisse contre "cette accusation fausse et calomnieuse": "Je mets au défi MM. Pierre de Boucherville et David David de prouver, par aucun fait quelconque, que ni moi ni les marguilliers en ayons fourni le moindre prétexte... Le prétendu cri général n'est que l'expression des sentiments de quelques têtes exaltées... Je rends trop justice aux habitants de la paroisse de Longueuil, que j'ai l'honneur de desservir depuis près de 26 ans, pour leur faire aucun reproche de ce que des gens mal intentionnés voudraient leur imputer injustement... Le public aura là occasion de juger quelle foi il faut ajouter aux rapports des comités de cette espèce établis dans différents comtés, si les Présidents et autres officiers n'y mettent pas plus de véracité que ceux du Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly."

Montréal reçoit Duvernay et Tracey en triomphe à leur libération (28 février 1832). L'agitation politique n'absorbe pas toute la vie du pays puisque c'est le moment où la fabrique de Longueuil décide la construction d'une école. Mais elle en accapare une part de plus en plus importante. La démission de deux députés montréalais - de langue anglaise - entraîne deux élections complémentaires. Dans la division Est de Montréal, Olivier Berthelet est élu sans trop de peine. Olivier Berthelet, fils d'un négociant en fourrures, ajoute la fortune de sa femme, fille du notaire Louis Chaboillez - nièce de notre curé, par conséquent - à la fortune héritée de son père. Il grossit encore son magot par des spéculations sur des terrains non seulement à Montréal, mais dans la région de Détroit. Homme d'affaires, Olivier Berthelet est surtout un philanthrope, bienfaiteur insigne de toutes les oeuvres de charité.

L'autre élection, celle de la division Ouest, où Daniel Tracey est le candidat réformiste, est très serrée, et les esprits s'échauffent. La troupe intervient et trois patriotes sont tués (21 mai 1832). *La Minerve* décrit la scène comme le massacre de paisibles citoyens par des soudards imbibés d'alcool.

L'indignation est grande. Des réunions s'improvisent tout l'été à travers la province. L'assemblée du Comité de surveillance remise au 12 juin se tient dans cette fièvre à Longueuil. C'est en théorie une "assemblée des électeurs", mais le Comité de surveillance l'a organisée. Le Dr Weilbrenner

préside, avec Joseph Vincent pour secrétaire. Pierre de Boucherville présente un rapport du Comité de surveillance et de correspondance, que l'assemblée félicite "pour le zèle, la loyauté, la fermeté et l'indépendance qu'il a montrées en poursuivant et surveillant les intérêts généraux et spéciaux du comté". Pierre de Boucherville est emphatique, suivant la mode de l'époque: "Le moment est arrivé où le comté de Chambly prend place dans l'histoire, dans la politique du pays." Les réformistes du comté de Chambly, réunis à Longueuil, flétrissent les "assassins" et condamnent les autorités britanniques "qui nous préparent le sort des Acadiens". Ils votent, passant outre à la protestation du curé Chaboillez que *la Minerve* a publiée, une résolution réclamant "une loi telle que le bill des fabriques passé à la Chambre des Communes du Bas-Canada durant la dernière session et perdue au Conseil législatif". Ils réclament un changement dans la constitution canadienne, consistant au premier chef en un changement dans la composition du Conseil législatif.

Sur le pays si profondément remué s'abat une catastrophe: l'épidémie de choléra.

Elle a pris naissance en Inde et s'est étendue à l'Europe. On attribue la contamination au *Carrick*, venu de Dublin à Québec avec un contingent d'immigrants. Les premiers cas se déclarent à Montréal au début de juin 1832. La marche de l'épidémie est foudroyante. Le 15 juin, le Bureau d'hygiène de Montréal reconnaît pour la ville 1 200 cas dont 230 décès. Le 26 juin, il avoue 3 384 cas dont 947 décès. La politique et l'épidémie se conjuguent pour affoler la population. La crainte exprimée par les citoyens de Longueuil se propage: "On nous prépare, avec d'autres procédés, le sort des Acadiens!"

\* \* \*

Montréal possède une charte municipale, accordée en 1832 pour quatre ans. Les citoyens élisent leur premier conseil municipal, comprenant neuf Anglais et sept **Canadiens** français, le 3 juin 1833. Les conseillers choisissent parmi eux le **premier** maire: Jacques Viger, inspecteur **des** rues et **chemins**, qui depuis longtemps rassemble, accumule, compte notes, souvenirs, documents sur tout ce qui touche à l'histoire de la ville. Longueuil a donc fourni à Montréal son premier maire.

L'agitation politique et l'épidémie de choléra entravent l'exécution de plusieurs projets. Des esprits modérés s'inquiètent. Des commerçants anglais et français, hommes d'ordre, forment à Montréal un comité dont fait partie Jules Quesnel, frère du député de Chambly. Mais les députés réformistes, hantés par les grands souvenirs historiques - la Déclaration d'indépendance américaine et la Déclaration française des droits de l'homme - rédigent leurs griefs sous la forme de 92 Résolutions. Le style est emphatique et le rappel de l'exemple américain ressemble beaucoup à une menace (1833).



## Le Comité de surveillance

Elzéar Bédard propose ces 92 Résolutions à la session de 1834. Des députés voudraient leur substituer un texte moins violent. Papineau, Lafontaine et quelques autres défendent les Résolutions. Papineau prédit et souhaite la République - ce qui écorche les oreilles des tories. Louis-Michel Viger suit Papineau, son cousin. Mais c'est Frédéric-Auguste Quesnel, l'autre député de Chambly, qui exprime l'opinion modérée. Il le fait en termes pesés et dignes, comme il a repoussé les injonctions du Comité de vigilance:

*J'ignore où ces résolutions peuvent nous conduire. Si elles n'excitent pas de grands troubles, il en résultera au moins une grande réaction. Quoique je ne partage pas l'opinion de la majorité, si elle obtient un succès réel et durable par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité. Je regretterai de n'avoir pas eu comme eux assez d'énergie pour braver le péril et pour entreprendre une chose que je regarde comme dangereuse ou du moins comme très incertaine. Si au contraire mes craintes se réalisent, si la Chambre succombe, je ressentirai avec les autres les maux qui pèseront sur ma patrie. Je dirai: C'étaient sans doute les meilleures intentions qui animaient la majorité. Et l'on ne me verra point me joindre à ses ennemis pour lui reprocher d'avoir eu des desseins malheureux. Voilà ce qui fera ma consolation.*

L'élocution de Quesnel est lente et grave, majestueuse. Un court silence solennel suit sa conclusion: de son avertissement, de son hommage, de sa promesse, tories et réformistes ont senti la grandeur.

La majorité vote néanmoins les 92 Résolutions, le 21 février 1834, et les envoie à Denis-Benjamin Viger, devenu son agent permanent à Londres.

*La Minerve* entretient l'effervescence dans le district de Montréal. Duvernay organise un banquet de notables, sorte de manifestation politique à l'appui des 92 Résolutions, pour le 24 juin (1834).

\* \* \*

Longueuil n'a pas construit l'école prévue par la décision du 29 avril 1832. La fabrique a bien octroyé 125 livres, à titre d'encouragement, au maître d'école Augustin Vervais, pour payer son bois de chauffage (23 septembre 1832). Mais Vervais ne s'en contente pas. Peut-être compte-t-il parmi les partisans du Comité de surveillance, prompts à incriminer le curé. L'abbé Chaboillez ne participe pas seulement à l'esprit combatif, mais aussi à l'esprit d'entreprise, qui surabondent dans sa famille. Il a mis des fonds en société pour l'exploitation d'un *horse-boat* sur le fleuve. Il semble qu'il y ait entraîné son vicaire. Vervais dénonce cette spéculation à Mgr Lartigue: "Monsieur le Curé a mis 1 000 et quelques louis en Société pour faire bâtir un horse-boat; M. Lamare, Vicaire qui a aussi de grands revenus, a mis aussi une somme; tout ceci a chauffé les esprits, les a montés, disant: qu'il

## Histoire de Longueuil

vaudrait mieux s'occuper à bâtir une maison d'école..."<sup>5</sup> Le curé et sa fabrique évitent cependant de bâtir une école, en saisissant une occasion plus simple: la fabrique acquiert une maison de pierre toute construite, devant l'église, pour 7 750 francs (18 mars 1834). Le curé trouvera-t-il grâce devant ses critiques? L'épidémie de choléra s'est atténuée, mais avec des sursauts, des recrudescences. Une de ses dernières victimes est l'abbé Chaboillez, curé de Longueuil depuis 28 ans, mort le 29 août 1834. Même les paroissiens qui l'ont le plus combattu, maintenant qu'il est mort, le pleurent.

5. Lettre du 9 octobre 1833. Archives de la chancellerie de l'Archevêché de Montréal. Citée par M. Richard Chabot dans une thèse à l'université d'Ottawa (1971).



Monstrance du retable du maître-autel de la première église de Longueuil, payé par la Fabrique Saint-Antoine à Paul Jourdain dit Labrosse en 1741. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*)

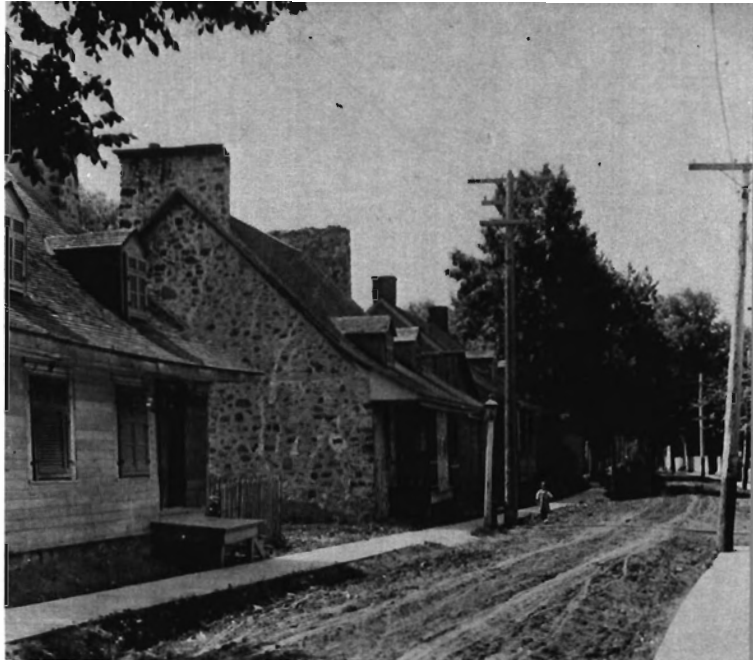
Mise au jour des fondations de la tour est du château de Longueuil au cours des fouilles archéologiques pratiquées sur le site par la Ville de Longueuil et le Gouvernement du Québec en avril 1971. (Collection Charles-Edouard Millette)



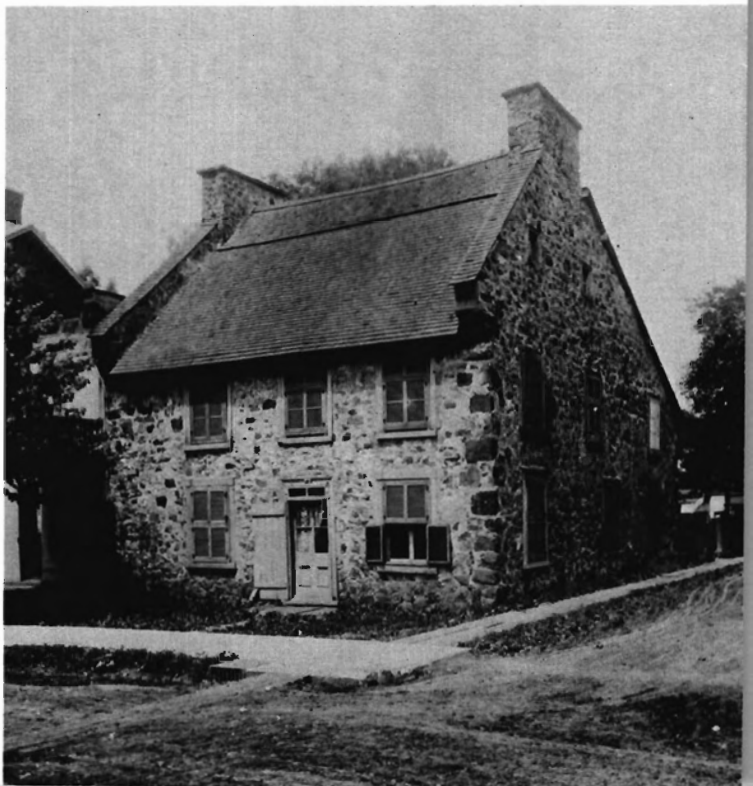
Brasserie bâtie à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à l'emplacement actuel du bureau de poste, et démolie vers 1903. Mentionnée par Louis XIV dans l'acte d'érection de la baronnie de Longueuil le 26 janvier 1700. (Archives publiques du Canada)

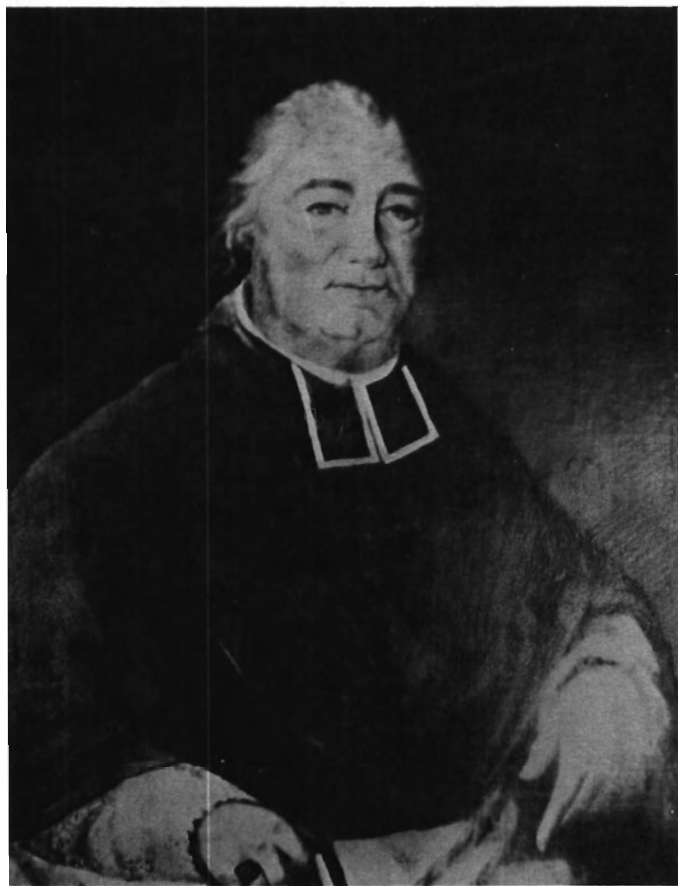


Rue Saint-Charles est,  
avant l'élargissement de  
1913. (*Archives publiques  
du Canada*)



Maison datant du Régime  
français, à l'angle du Che-  
min de Chambly et de la  
rue Saint-André. Acquisie  
par la Ville de Longueuil  
en 1973, c'est la plus an-  
cienne habitation du "vill-  
age". (*Musée historique  
Charles-Le Moyne, fonds  
George-Lulham*)



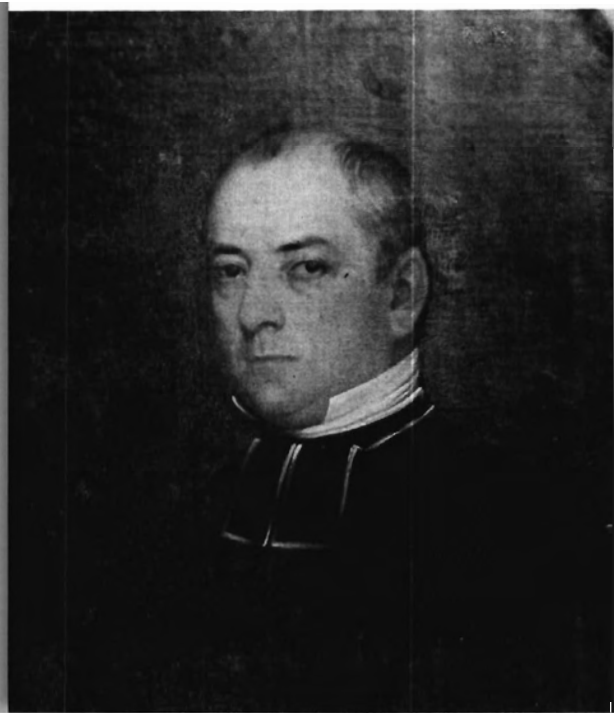


Mgr Pierre Denaut - 1743-1806 -, curé de Longueuil et dixième évêque de Québec. C'est de sa résidence longueuilloise qu'il administra pendant plus de dix ans l'unique diocèse catholique des deux Canadas dont la juridiction s'étendait jusqu'aux Etats-Unis. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*)

Deuxième église de la paroisse Saint-Antoine - 1811-1884 -, construite d'après les plans de Pierre Conefroy, et somptueusement décorée à l'intérieur par Louis-Amable Quevillon et ses disciples. (*Collection Charles-Edouard Millette*)



Marie-Anne Catherine Fleury-  
Deschambault - 1740-1818 -,  
épouse du IIIe baron de Lon-  
gueuil. (*Archives nationales du  
Québec*)

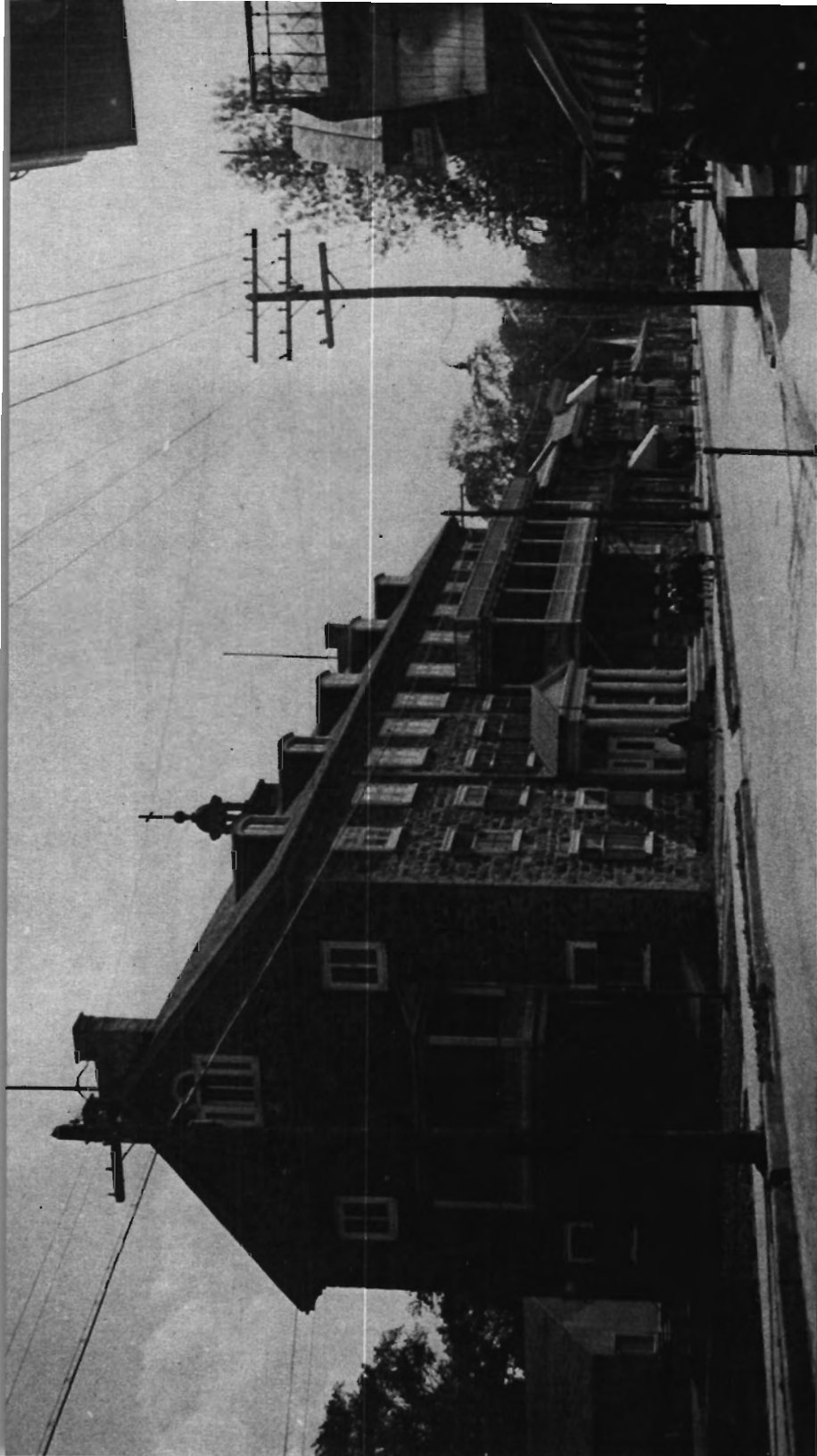


Augustin Chaboillez - 1775-1834  
-, curé de Longueuil, d'après un  
portrait peint par Louis Dulong-  
pré vers 1806. (*Inventaire des  
oeuvres d'art du Québec*)





Sculptés en 1819 par le Longueuillois André Achim, ces fonts baptismaux servent encore aux nouveaux-nés de la paroisse Saint-Antoine. (*Inventaire des oeuvres d'art du Québec*)



Presbytère de Longueuil en 1930. Cette construction abritant les Ateliers du Vieux-Longueuil fut également le premier collège, de 1855 à 1910. (Collection Charles-Edouard Millette, fonds Paul-Pratt)

## Longueuil donne le signal de l'insurrection

MGR PANET est mort en 1833. Mgr Joseph Signay, son successeur, désigne l'abbé Antoine Manseau pour la cure de Longueuil où lui-même, Mgr Signay, a été ordonné par Mgr Denaut, trente-deux ans plus tôt. L'abbé Manseau a déjà été missionnaire en Nouvelle-Ecosse, curé des Cèdres, grand vicaire pour visiter les missions du Haut-Canada et curé de Contrecoeur. Le gouvernement de l'importante paroisse de Longueuil est considéré comme une promotion.

L'abbé Manseau, moins enclin à la polémique que son prédécesseur, passe pour prudent et ferme. Il n'aura ni trop de prudence ni trop de fermeté dans la période turbulente qui s'annonce. Il se préoccupe de la question scolaire. La fabrique, ayant acheté une maison, engage Albert Piché et sa femme, comme maître et maîtresse d'école, pourvu qu'ils y demeurent (3 septembre 1834). Et pour qu'il n'y ait pas de jaloux, la fabrique achète, sur le chemin de Chambly, "au delà de la grande savanne", une maison qui sera la première école régulière en dehors du village (1er mars 1835). Mais les instituteurs et les institutrices sont toujours improvisés et instables. Urbain Auger et sa femme remplacent le ménage Piché en septembre 1835.

Le curé Manseau décide aussi ses paroissiens à faire construire un jubé dans chacune des chapelles de l'église, qui devient trop petite. Le curé Manseau n'est pas plus disposé qu'aucun de ses prédécesseurs - ou que les autres curés de la province - à la démocratisation des assemblées de fabrique. Mais les missions lointaines l'ont fatigué; sa santé n'est plus bonne; Joseph Vincent et quelques autres, en liaison avec les fortes têtes de Chambly et de Boucherville, agitent la paroisse. Bref le curé Manseau, qui par-dessus le marché fait des dettes à Longueuil, souhaite, dans sa

## Histoire de Longueuil

correspondance avec l'évêque, son transfert dans une paroisse plus tranquille.<sup>1</sup>

La population croissante du village s'agglomère le long de la rue Saint-Charles. La baronne de Longueuil fait diviser, pour la lotir, une partie du domaine que Charles Le Moyne et ses descendants avaient réservée pour leur usage. L'arpenteur Joseph Weillbrenner préparera un plan, prévoyant l'ouverture de plusieurs rues.

La caractéristique de Longueuil est d'être le point de traversée du fleuve, de Montréal ou vers Montréal. Plusieurs propriétaires exploitent des *horse boats*. Jérémie Chalifoux, de Laprairie, exploite un bateau à vapeur, le *Jérémie*, qui part d'un quai construit en face de l'hôtel Mongeau, à destination d'Hochelaga. L'avenir est à la vapeur, et les cultivateurs de Longueuil ont l'esprit de progrès: ils font construire un nouveau bateau, l'*Union canadienne*, dont Alexis-Etienne Préfontaine est nommé capitaine. Un accident marque le premier voyage: une machine, trop tôt mise en action, tranche la tête du mécanicien qui se penchait pour la huiler (15 juillet 1834). Un capitaine White achète à son tour le *Montréal*, petit bateau à vapeur, pour concurrencer l'*Union canadienne*. Les *horse boats*, sans doute plus économiques, triomphent de ces premières tentatives; l'*Union canadienne* et son rival ne restent en service que pendant deux saisons.

Les Longueuillois ont témoigné d'un certain esprit d'entreprise, sur le terrain économique. Mais la fièvre politique secoue le district de Montréal, et particulièrement le comté de Chambly, la paroisse de Longueuil. Les élections de 1834 se débattent pour ou contre les 92 Résolutions, pour ou contre le Conseil législatif. Une foule enthousiaste acclame Denis-Benjamin Viger, rentrant de Londres à Montréal.

Louis-Michel Viger n'a pas seulement de la prestance, du brio et des relations de famille; c'est un réformiste intégral. Mais Frédéric-Auguste Quesnel doit expier son indépendance, sa modération. Son adversaire est le notaire Louis Lacoste, descendant d'Alexandre Lacoste, soldat de la compagnie de Troyes dont l'abbé de Caumont a célébré le mariage avec Jeanne Robin en 1688, et en secondes noces avec Marguerite Deniau en 1690. Louis Lacoste lui-même a perdu sa femme, Renée Boucher de La Bruère, morte du choléra en 1832. Il est un des fondateurs du Comité de surveillance et de correspondance. Il en a même été l'un des secrétaires, et c'est lui qui transmettait aux députés Quesnel et Viger les recommandations impératives du Comité.

Les consignes tacites de Mgr Lartigue, des sulpiciens et de tout le clergé n'endiguent pas le courant: les modérés sont battus. Louis Lacoste

1. Aux archives de l'évêché de Saint-Jean.

## Longueuil donne le signal de l'insurrection

enlève à Frédéric-Auguste Quesnel le siège détenu pendant quatorze ans (novembre 1834). Un autre modéré, Olivier Berthelet - neveu par alliance de feu le curé Chaboillez - perd son mandat de Montréal-Est et en prend aisément son parti. Papineau remercie les électeurs dans une longue et violente adresse. Il commence à préconiser le boycottage des produits anglais.

Dans ces conditions, la charte accordée à Montréal en 1832 pour quatre ans ne sera pas renouvelée. Les Ecossais entreprenants, qui ont déjà pris tant d'initiatives à Montréal, forment la *Champlain and St-Lawrence Railroad*, qui construit un chemin de fer de Laprairie à Saint-Jean. Une locomotive est importée d'Angleterre en pièces détachées. Le premier train canadien circule le 21 juillet 1836.

Mais la politique s'enflamme. Une atmosphère de guerre civile se diffuse dans le district de Montréal. L'été de 1835 est agité. Celui de 1836 est un long tumulte. Des orateurs, dans les assemblées et dans les banquets, prononcent des discours "républicains". Il en est qui réclament, entre autres réformes, l'abolition de la tenure seigneuriale. L'été de 1837 porte la crise à son point culminant. La Chambre refuse le vote des subsides. Le gouverneur la proroge et suspend la constitution.

Papineau et ses amis convoquent pour le 23 octobre, à Saint-Charles, une "Assemblée des Six Comtés" - Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, L'Acadie, Chambly et Verchères - auxquels les comtés de Laprairie et de Missisquoi sont invités à se joindre. Papineau et son état-major, où figurent les députés Louis Lacoste et Louis-Michel Viger, se rendent à cette assemblée en passant par Longueuil et Chambly. Quelle effervescence! Le Dr Timothy Kimber, de Chambly, hisse un drapeau tricolore sur sa maison au passage du cortège. Papineau, à Saint-Charles, est l'objet d'une réception délirante. L'assemblée tourne à l'épisode révolutionnaire. Papineau, effrayé, déconseille le recours aux armes. Mais le Dr Wolfred Nelson intervient. Cet orateur hirsute et puissant est anglais - comme son confrère Kimber - mais il a épousé une Canadienne française et parle le français comme sa langue maternelle. Il lance, au contraire de Papineau, la consigne de faire fondre des balles. C'est Louis Lacoste qui présente la résolution engageant les habitants à substituer d'"amiables compositeurs", élus par eux, aux juges nommés par le gouvernement.

Mgr Lartigue ne se contente plus, dans ces conditions, de mots d'ordre à son clergé. Il publie un mandement, lu dans les églises du diocèse le 29 octobre: "Ne vous laissez pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain." Mais Mgr Bourget, venu clore une retraite à Chambly, est accueilli aux cris de "Vive Papineau! A bas le mandement!" Les premiers frères des Ecoles chrétiennes, que l'évêque et les sulpiciens demandaient depuis longtemps, arrivent de France à Montréal - par New York, Albany, Troy et Saint-Jean, d'où le train les a transportés

à Laprairie. Ils trouvent une ville, un district bouleversés. Les patriotes, dans les paroisses qu'ils dominent, sont intransigeants et violents.

\* \* \*

Les précautions militaires redoublent. Sir John Colborne, commandant des troupes britanniques en Amérique du Nord, qui s'est acquis une réputation de rudesse comme lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, quitte Sorel où il se trouvait, pour établir son quartier général à Montréal (9 novembre 1837).

Papineau est l'idole des patriotes et la bête noire de leurs adversaires. Sa seule présence envenime la querelle. Une intrigue, ourdie dans l'entourage du gouverneur, vise à le faire arrêter, ce qui mettrait le feu aux poudres. On lui conseille de quitter Montréal, puis on le lui demande. Mgr Lartigue le lui fait dire officieusement. Papineau part avec deux compagnons. Au crépuscule, ils traversent le fleuve à la Pointe-aux-Trembles. Ils s'arrêtent à Varennes, chez le Dr Duchesneau, où ils rencontrent plusieurs patriotes.

Les loyalistes représentent à Gosford que Papineau est en route pour organiser une prise d'armes. Les juges de paix signent des mandats d'arrestation contre 26 dirigeants du mouvement insurrectionnel et d'autres mandats les jours suivants.

Un détachement de dragons arrête deux chefs locaux, le notaire Pierre-Paul Demaray et le Dr François-Joseph Davignon, à Saint-Jean, et les conduit à Montréal, menottes aux mains, dans un wagon. Or les dragons ont emprunté le chemin de Chambly pour aller procéder à leurs arrestations. Joseph Vincent, le capitaine de milice qui est l'un des secrétaires - le plus emporté des secrétaires - du Comité de surveillance, les a vus passer. Il s'est même jeté dans un fossé, de peur d'être arrêté lui-même, et s'en est relevé tout éclaboussé. La nouvelle se propage, comme l'éclair, dans le comté. Les plus résolus des patriotes se rassemblent chez Vincent, fourche, faux ou fusil en main. Vincent en fait prévenir d'autres. Bonaventure Viger - petit-cousin de Denis-Benjamin Viger -, qui habite Boucherville où il est né, est un des premiers arrivés. Joyeux compagnon et tête chaude, la parole abondante et le coeur intrépide, il prend de l'ascendant sur le groupe. On passe une partie de la nuit à fondre des balles.

À la pointe du jour arrive un courrier, bride abattue, qui annonce l'arrestation de Demaray et Davignon et l'approche du convoi. Viger et Vincent, entraînant les autres, décident de délivrer les prisonniers. Leur petite troupe se met en marche vers le village de Longueuil où elle compte recruter du renfort et tendre une embuscade.

Mais le village appréhende une bataille que suivraient des représailles, peut-être une destruction totale. "Eh bien, commande Viger, retournons sur nos pas." Les patriotes rebroussement chemin et s'arrêtent à deux milles du

## Longueuil donne le signal de l'insurrection

village, près de la petite savane. Ils tendent leur embuscade, tapis derrière la clôture de Gabriel Brissette.

Les dragons avancent au petit trot, escortant leur prise. Viger s'est hissé sur une pierre, la poitrine bombée, les manches de chemise retroussées jusqu'au coude, un grand sabre à la main. Il ordonne:

“Halte! Au nom du Peuple! Livrez vos prisonniers!”

Sans succès, il répète son ordre. Un officier, en réponse, commande le feu. Une balle raccourcit le petit doigt de Viger, une autre lui effleure la jambe. Les patriotes rendent le tir. Des chevaux, atteints, s'abattent; les autres se cabrent, s'emballent, s'enfuient à travers champs. Viger continue de commander le tir en feignant, comme Salaberry à Châteauguay, de disposer d'une troupe nombreuse. Les dragons ne sont pas des soldats réguliers, mais des volontaires. Saisis de panique, ils s'enfuient au galop, en abandonnant la voiture au fond de laquelle Demaray et Davignon se sont couchés. Les patriotes victorieux conduisent Demaray et Davignon chez le forgeron Olivier Fournier qui brise leurs menottes. Et tous chez Vincent, pour célébrer la victoire! (18 novembre 1837).

Ce succès, vite amplifié, encourage les patriotes de tout le district. Longueuil a donné le signal de l'insurrection. Mais pour les auteurs du coup de main et pour tout Longueuil, l'affaire est de la dernière gravité. Viger, Vincent et leurs compagnons ont dressé une embuscade, tiré sur les troupes de Sa Majesté, tué des chevaux, blessé des militaires et délivré des prisonniers. Longueuil peut s'attendre à revoir non pas une petite escorte de passage, mais un fort détachement de troupes, avec des instructions rigoureuses. Cette perspective ne réjouit pas les villageois qui ont déjà déconseillé aux patriotes de tendre l'embuscade dans leurs parages. Les patriotes réunis chez Vincent, mal soutenus et dégrisés, décident de se disperser. Bonaventure Viger passe la nuit chez son père à Boucherville et part le lendemain pour L'Assomption.

\* \* \*

Le premier objectif, sur la rive sud, est d'empêcher l'arrestation de Papineau. Le Dr Wolfred Nelson rassemble et commande, à Saint-Denis, quelque huit cents hommes armés, dont la plupart ont revêtu le costume national: capot d'étoffe grise et toque de laine rouge ou bleue. Wolfred Nelson conseille et obtient le départ de Papineau, chef dont la capture décapiterait le mouvement. Bonaventure Viger, accueilli fraîchement à L'Assomption et ne s'y sentant pas en sûreté, rejoint Wolfred Nelson qui lui demande de retourner à Boucherville et à Longueuil pour organiser les patriotes de ces paroisses. Viger repart mais Thomas Storrow Brown, qui commande un camp retranché à Saint-Charles, l'arrête au passage et le met à la tête d'une vingtaine d'éclaireurs.

## Histoire de Longueuil

On connaît la suite. Le colonel Gore dirige une colonne contre Saint-Denis où Wolfred Nelson le défait. Le colonel Wetherall dirige une colonne sur Saint-Charles en passant par Longueuil et Chambly. Un shérif l'accompagne car il doit enquêter, à Longueuil, sur le coup de main du 18 novembre. Michel Vincent, homonyme et sans doute parent de Joseph, et qui a pris part au coup de main, a déjà été arrêté au marché de Montréal où il vendait ses produits.

A Longueuil, la colonne Wetherall ne trouve d'abord qu'un cheval de cavalerie, mort sur la route. Les habitants, devant le shérif et les troupes, font le vide: maisons closes et désertes, granges abandonnées. La colonne fait à grand peine sept prisonniers, conduits à Chambly et détenus pendant quelques jours dans une voûte du fort. Une perquisition chez Jean-Baptiste Trudeau, huissier au village de Longueuil, suspect de cacher des armes, ne révèle rien. Trudeau, un moment arrêté et, la corde au cou, à demi étranglé, est finalement abandonné. Quelque pillage accompagne les perquisitions.

Wetherall et ses Habits rouges ont d'autre besogne à remplir. Ils écrasent les patriotes à Saint-Charles. Une chasse à l'homme suit la victoire des troupes. Saint-Charles, en partie incendié, subit le sort que Longueuil appréhendait. La loi martiale est proclamée. Le district de Québec n'a pas bougé. L'échec de l'insurrection est probable. Des délégations, souvent influencées par les curés, présentent des adresses aux autorités.

Papineau réussit à passer aux Etats Unis. Joseph Vincent aussi, de son côté. Le chemin est familier aux jeunes gens de Longueuil, de Chambly, de Boucherville et de toute la région, dont quelques-uns vont régulièrement chercher du travail aux "Etats". Cependant le Dr Kimber, de Chambly, qui a soigné les blessés à Saint-Denis, est arrêté avant d'atteindre la frontière. Bonaventure Viger subit le même sort; les volontaires, avec lesquels il ne cesse de discuter, l'arrêtent et le conduisent à Montréal. Louis Lacoste, député de Chambly, apprenant qu'un mandat d'arrestation est émis contre lui, se livre au shérif. Louis-Hippolyte Lafontaine, resté hors de la bagarre mais fort suspect, passe en Angleterre, puis à Paris.

Mgr Lartigue ordonne au curé de Saint-Denis, qui est un de ses grands vicaires, de refuser les sacrements aux révoltés et la sépulture religieuse à ceux qui sont morts sans repentir et sans rétractation. Cette rigueur indispose certains fidèles. Des prêtres, à l'exemple de l'abbé Jean-Charles Prince, de Saint-Hyacinthe, et du curé Manseau, de Longueuil, suggèrent une démarche du clergé, demandant des réformes modérées, sur un ton respectueux, pour regagner la confiance du peuple sans perdre celle des gouvernants.

Le curé Manseau et son confrère et voisin le curé de Boucherville, autorisés par Mgr Lartigue, font signer la requête par le clergé du district de Montréal, et tenteront ensuite de provoquer un geste analogue dans le



## Longueuil donne le signal de l'insurrection

district de Québec. Deux prêtres seulement, le curé Chartier, de Saint-Benoît, et le curé Saint-Germain, de Saint-Laurent, refusent leur signature, pour des raisons opposées. L'abbé Chartier est presque le seul prêtre en sympathie ouverte avec les insurgés. L'abbé Saint-Germain veut bien demander grâce pour des malheureux égarés, "mais demander des faveurs au gouvernement pour une population en armes! "

Les patriotes de Saint-Eustache, formant le dernier rassemblement armé, sont écrasés à leur tour, et leur beau village n'est plus qu'un amas de ruines fumantes.

\* \* \*

Montréal n'a pas été le théâtre de combats. Des régiments y défilent encore, en tenue de campagne. L'ordre y règne et la vie continue. Les frères des Ecoles chrétiennes ouvrent leur première école le 22 janvier 1838. Mgr Lartigue décrète un jour d'actions de grâces "pour la paix intérieure rendue à cette province". Les curés doivent, ce jour-là, instruire leurs ouailles "sur leurs devoirs consciencieux envers la Puissance civile, conformément à la doctrine apostolique".

La constitution est suspendue. Un Conseil spécial de 22 membres, dont 11 Canadiens français, évidemment choisis parmi les hommes sûrs, est chargé de faire des lois ou ordonnances. L'un des conseillers canadiens-français est Jules Quesnel, frère de Frédéric-Auguste.

Lord Durham, qui s'annonce comme un gouverneur fastueux, débarquant à Québec le 21 mai 1838, trouve le pays dans une paix profonde. Il voudrait éviter un procès politique. Il décrète une amnistie dont il exclut 24 accusés. Seize de ces accusés, dont Papineau, sont réfugiés aux Etats-Unis. Les huit autres, dont Bonaventure Viger, sont déportés aux Bermudes. Les geôliers sont bien débarrassés de Viger, prisonnier insupportable, qui est allé jusqu'à jeter un gobelet d'eau - une bouteille, affirme une version! - à la tête de l'un d'eux, et qui s'est débattu comme un diable pour ne pas être mis aux fers.

Cette amnistie partielle est bien accueillie. Des amnistiés rentrent. Mais le fastueux gouverneur compte des ennemis en Angleterre. Et l'ordonnance d'amnistie outrepassait ses pouvoirs. Elle est désavouée. Les exilés des Bermudes, remis en liberté, rentrent par New York. Bonaventure Viger se fixe d'abord aux Etats-Unis, près de la frontière, pour attendre les événements.

Or l'un des réfugiés aux Etats-Unis, Robert Nelson, frère de Wolfred, fomenté une nouvelle insurrection. On se remet, par endroits, à fondre des balles et à menacer les loyalistes. Le clergé prend peur, et Mgr Lartigue, laissant l'administration du diocèse à Mgr Bourget, son coadjuteur, se réfugie au séminaire de Québec au début d'octobre 1838.

Robert Nelson s'empare de Napierville. Il proclame une "République du Bas-Canada" et lance une Déclaration en dix-huit articles où figurent, entre autres, l'abolition de la tenure seigneuriale et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Un "camp" s'improvise à Châteauguay. Mais Colborne était prêt. Il fait arrêter des suspects, mobilise et équipe des volontaires, traverse de Montréal à Laprairie à la tête d'une armée de 8 000 hommes. La lutte est inégale et courte. Les patriotes se dispersent et des représailles s'ensuivent. Louis-Michel Viger, député du comté de Chambly jusqu'à la suspension de la constitution, est arrêté.

Il faut bien que la vie reprenne son cours monotone. Les plus malheureux sont les exilés, forcés ou volontaires, aux Etats-Unis. Il en est qui maraudent. Bonaventure Viger, accusé d'avoir incendié la grange d'un loyaliste, dans l'Etat du Vermont, est acquitté faute de preuve, en avril 1839. Il tente et réussit une visite clandestine à sa famille, le mois suivant. Son frère Hilarion le reconduit à la frontière. Tous deux sont arrêtés, trouvés en possession de pistolets et écroués. Les geôliers, au retour de ce prisonnier détestable, lèvent les bras au ciel.

Les autorités se demandent si Bonaventure Viger n'est pas venu recruter des volontaires pour un nouveau coup de main. Mgr Lartigue interroge le curé Manseau à ce sujet. Le curé lui répond: "J'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur qu'il n'y a personne de Longueuil qui soit passé aux Etats-Unis depuis quelque temps, à l'exception d'une demi-douzaine de jeunes gens qui ont coutume d'y aller chercher de l'emploi et dont les intentions sont tout à fait étrangères à la politique." (27 juin 1839)

La "Révolution de 37" entre dans la mythologie. Le Canada, dompté mais frémissant encore, entre dans une nouvelle période de son histoire.

\* \* \*

Le curé Manseau a continué de s'intéresser à l'instruction, encore si rudimentaire. Une résolution de la fabrique, inspirée par le curé, accorde 12 livres par an à chaque maître d'école (15 octobre 1837). Le curé Manseau fait rapport à l'évêque, en date du 18 août 1838: "Il y a dans la paroisse de Longueuil six petites écoles, dont deux de garçons composées l'une de 24 et l'autre de 30 écoliers. Quant aux écoles de filles, voici le nombre d'enfants qui y sont actuellement enseignés: 1ère, 31; 2e, 24; 3e, 18; 4e, 16 - qui forment en tout 144 enfants. Quatre de ces écoles reçoivent des allouances de la fabrique."<sup>2</sup> Le mois suivant, la fabrique accorde de nouvelles allocations aux écoles. Une jeune fille exceptionnellement dévouée, Henriette Céré, tient l'école de la Savane. L'enseignement est une vocation pour la fille de François Céré qui, née dans une famille nombreu-

2. Aux archives de l'évêché de Saint-Jean (Centre diocésain à Longueuil), comme toutes les lettres des curés de Longueuil à l'évêque de Québec, puis à l'évêque de Montréal.

## Longueuil donne le signal de l'insurrection

se, s'est improvisée, au sortir du couvent de Boucherville, l'institutrice de ses frères et soeurs. Henriette Céré faisait la classe même sans salaire. Elle a toujours refusé de se marier et elle a maintenant 34 ans. Son entrée dans une communauté enseignante ne surprendrait personne. La fabrique de Longueuil est d'esprit moderne. Elle vote quinze louis à Eugène Talham, qui a participé au coup de main de Viger et Vincent,<sup>3</sup> pour ouvrir une école anglaise dans le village.

Le curé Manseau ne s'en tient pas là. Le curé Chaboillez a protégé un enfant de Longueuil, Joseph Goguette, dont il assurait l'instruction. Le curé Manseau protège aussi un garçon doué, Isidore Hurteau, né à Contrecoeur mais venu jeune à Longueuil. Isidore Hurteau est reçu notaire en décembre 1838 et se marie, à Longueuil, en février 1839. Elisabeth Grant, soeur du baron de Longueuil, a épousé Charles-Fortuné de Montenach, officier d'origine suisse venu avec le régiment de Meuron pendant la guerre de 1812. Le ménage de Montenach possède la seigneurie de Beloeil, aussi appelée, de ce fait, seigneurie de Montenach. Isidore Hurteau devient l'agent de la seigneurie de Montenach.

Le curé Manseau soigne aussi son église: les recettes de la fabrique permettent de l'orner. Le maître-autel et le tabernacle, vieillis, ne sont plus dignes d'une si belle paroisse. La fabrique les vend à la paroisse de Saint-Césaire, sans doute moins riche, pour les remplacer par un maître-autel et un tabernacle neufs. M. Quiblier, supérieur de Saint-Sulpice et vicaire général, vient consacrer le nouveau maître-autel, le 13 mai 1840. Douze prêtres sont rassemblés à Longueuil pour cette cérémonie qui vaut une année d'indulgence à tous ses participants.

Mais il y a longtemps que le curé Manseau souhaite et demande une demi-retraite. Il a, plus encore que son prédécesseur, traversé une période secouée. Des vicaires successifs ne sont restés que deux ans en moyenne avant d'occuper eux-mêmes une cure. La solution inverse, qui a consisté, en 1836, à lui donner comme vicaire un ancien curé, l'abbé Jean-Olivier Giroux, lui-même fatigué, n'est pas tellement meilleure. L'abbé Manseau obtient enfin la permission de se retirer à l'évêché de Montréal (1840).

3. Aegidius Fauteux: *les Patriotes de 37*.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

The first part of the book is devoted to the early history of the United States, from the discovery of the continent to the establishment of the first colonies. It covers the period from 1492 to 1776.

The second part of the book deals with the American Revolution and the early years of the new nation. It covers the period from 1776 to 1800.

The third part of the book discusses the expansion of the United States and the role of the federal government. It covers the period from 1800 to 1860.

The fourth part of the book covers the Civil War and Reconstruction. It covers the period from 1860 to 1877.

The fifth part of the book discusses the Gilded Age and the Progressive Era. It covers the period from 1877 to 1914.

## Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

MGR LARTIGUE couronne sa carrière en obtenant la reconnaissance civile de l'évêché de Montréal. Le Conseil spécial rend à Montréal sa charte, mais avec un maire - Peter McGill - et des conseillers - 12 Anglais et 6 Canadiens français - nommés, non pas élus. Une ordonnance permet le rachat des droits seigneuriaux - les droits des sulpiciens - à Montréal, sans toucher au régime seigneurial dans le reste de la province. La question des rentes seigneuriales s'est un peu discutée dans les assemblées qui ont abouti à l'insurrection de 1837. Robert Nelson, proclamant à Napierville la République du Bas-Canada, décrétait l'abolition de la tenure seigneuriale. L'idée circule encore, mais la plupart des censitaires ne tiennent pas outre mesure à l'abolition si elle doit entraîner, comme corollaire, le paiement d'une forte indemnité au seigneur.<sup>1</sup> L'honorable Charles William Grant, de la cité de Montréal, rend foi et hommage pour la seigneurie et baronnie de Longueuil.

Un projet de portée beaucoup plus vaste, l'union du Haut et du Bas-Canada, ourdi à Londres, pourrait bien fournir un épilogue à la "Révolution de 37". Les Canadiens français le redoutent. Mgr Lartigue et Mgr Bourget, si loyalistes qu'ils se soient montrés, considèrent l'opposition au projet d'union comme un devoir impérieux envers l'Eglise et le pays. Mgr Bourget l'écrit au curé Manseau, de Longueuil: "Dieu me préserve d'être courtisan; c'est à mon avis le plus honteux métier pour un évêque, et je me croirais déshonoré si pour faire mon chemin je sacrifiais ce que je crois être en bonne conscience l'intérêt de la religion et de mon pays. En tâchant, à force de bienfaits, de reconquérir la confiance que le peuple a perdue en son clergé, je crois servir plus efficacement les intérêts du gouvernement lui-même, comme la suite le prouvera." (2 avril 1840)

1. Les témoignages en abondent. Citons le rapport des commissaires, de 1843.

## Histoire de Longueuil

Le coadjuteur de Montréal n'est pas seulement un bourreau de travail; c'est une âme de feu. Il aura ample occasion de déployer son zèle et son courage puisque Mgr Lartigue, confiné à l'Hôtel-Dieu pendant une quinzaine de jours, meurt le 19 avril 1840.

L'opposition des Canadiens français, évêques en tête, n'empêche pas la proclamation de l'Union législative. Le Haut et le Bas-Canada forment désormais une seule province. L'anglais est la seule langue parlementaire. Tout est calculé pour réduire l'influence des Canadiens français. Le nouveau régime, dit de l'Union, est proclamé à Montréal le 10 février 1841, en présence de tous les dignitaires civils, militaires et religieux, et de tous les notables que les autorités ont pu rassembler. La proclamation se fait à Montréal, mais la capitale choisie est Kingston - l'ancien Cataracoui de Frontenac -, dans le Haut-Canada.

Des élections se déroulent en mars 1841. Le gouverneur patronne des candidats. Le scrutin est ouvert et dure plusieurs jours. Il faut une sorte d'héroïsme, dans l'ambiance encore pesante où la province se trouve, pour voter contre le gouvernement. Montréal élit deux loyalistes, de langue anglaise. Le comté de Montréal, qui englobe la partie non urbaine de l'île, élit aussi un candidat "constitutionnel", mais de langue française. Le comté de Chambly, plus docile qu'en 1792, ne se distingue donc pas en élisant l'avocat John Yule, fils du seigneur de Chambly.

\* \* \*

Mgr Bourget a pris l'administration de son diocèse d'une main ferme. Il constitue un chapitre qui l'aidera. Il ne se vantait pas en affirmant au curé de Longueuil son horreur de l'esprit partisan. Il ne cède pas quand l'indépendance de l'Eglise est en jeu. Il affronte d'autres problèmes, tels que la licence des moeurs, l'ivrognerie et l'insuffisance scolaire. Un évêque français, Mgr Charles-Auguste de Forbin-Janson, de Nancy, très lié avec le roi Charles X, a dû s'exiler après la Révolution de 1830. Il s'est fait prédicateur de retraites en Amérique. Mgr Bourget le demande à Montréal pour prêcher la tempérance, et l'évêque de Nancy remporte un succès extraordinaire. Montréal s'abîme dans la dévotion et la charité. C'est Mgr de Forbin-Janson qui préside à l'installation de l'abbé Manseau comme chanoine.

L'abbé Louis-Moïse Brassard succède à l'abbé Manseau, son oncle, comme curé de Longueuil. L'abbé Brassard, né à Nicolet quarante ans plus tôt, a été successivement curé de Saint-Polycarpe, curé de Sainte-Elisabeth et procureur au séminaire de sa ville natale. On lui attribue un heureux mélange de force d'âme et de bonté, mais la nostalgie de Nicolet où vit sa famille - son frère y est médecin - ne le quittera pas. L'abbé Manseau se retire dans son ancien presbytère, devenu celui de son neveu, avec les titres de vicaire général et de chanoine honoraire. La fabrique continue de verser des allocations aux maîtres et maîtresses d'écoles: 12 livres à Eugène

## Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

Talham et autant à Henriette Céré qui enseigne maintenant à l'école du village (7 novembre 1841).

La baronne douairière de Longueuil est morte à 86 ans. Elle est inhumée dans l'église, selon le privilège qu'elle s'est réservée pour elle-même et pour sa famille, lors de la cession du terrain. Charles William Grant, fils de David Alexander et de la défunte, et qui devient le cinquième baron de Longueuil, est lui-même presque sexagénaire. Il habite Kingston mais marque son avènement à la baronnie de Longueuil par une double initiative. Il obtient du gouverneur général l'ordonnance nécessaire et fait confectionner un nouveau terrier. L'arpenteur Joseph Weillbrenner dresse un nouveau plan, et tous les censitaires doivent s'inscrire devant Me Isidore Hurteau, notaire. L'autre geste du baron de Longueuil est d'ordre religieux. L'Eglise anglicane a chargé un jeune prêtre débordant de zèle, le révérend Frederick Broome, de sa paroisse de Laprairie. Frederick Broome visite Longueuil, y rencontre quelques familles anglaises sans pasteur et court en parler au seigneur. Charles William Grant est un fidèle de l'Eglise épiscopaliennne d'Ecosse. Il accorde la jouissance d'un terrain - un champ bien situé, au milieu du village - et 300 livres en argent. La Société pour la propagation de l'Evangile, de l'Eglise d'Angleterre, donne 1 000 livres, et les protestants de Longueuil construisent une petite église en pierre, de style gothique, dédiée à saint Marc et destinée au culte épiscopalien.

Mgr Bourget provoque un renouveau spirituel. Il se fait recruteur de communautés. Il part pour l'Europe au printemps de 1841. A Marseille, il entend parler des oblats de Marie-Immaculée, qui adoptent la prédication des retraites comme fin principale et l'enseignement parmi leurs oeuvres secondaires. Il voit Mgr de Mazenod, leur fondateur, lui décrit la grande pitié de son diocèse, la réussite de Mgr de Forbin-Janson et la nécessité, l'absolue nécessité de la perpétuer. Il se fait pressant et Mgr de Mazenod s'engage. Mgr Bourget visite aussi les jésuites; un groupe de missionnaires de cette compagnie devait partir pour Madagascar; le projet est abandonné au dernier moment. Les jésuites destinés à Madagascar prendront la direction - quasiment opposée! - du Canada.

Mgr Bourget rentre à Montréal le 25 septembre 1841. Quatre pères oblats et deux frères convers, venus de Marseille par Le Havre, New York et Saint-Jean, arrivent grelottants le 2 décembre. Mgr Bourget leur donne la paroisse de Saint-Hilaire de Rouville. Les oblats y sont voisins de Beloeil où ils prêchent des retraites. L'abbé Théophile Durocher est curé de Beloeil et sa soeur Eulalie lui sert de gouvernante. Eulalie Durocher jouit d'une réputation de sainteté. A la suggestion des oblats, elle groupe quelques compagnes, dès le Carême de 1842, en une Congrégation de la Sainte-Vierge. Mais les oblats, stimulés par Mgr Bourget, veulent davantage.

Les écoles sont insuffisantes. A Longueuil, l'école du village, qui appartient à la fabrique, n'est plus assez grande. Les marguilliers décident d'acheter la maison d'Alexis Fournier père (17 avril 1842). Mais sur une

douzaine de marguilliers, anciens et nouveaux, un seul peut signer le procès-verbal. Il n'y a guère de progrès, à cet égard, depuis le temps où Mgr Plessis faisait observer au curé Chaboillez que 7 requérants sur 173 pouvaient signer. Il faut au Canada français, il faut au district de Montréal, des congrégations enseignantes. Le père Pierre Telmon, supérieur des oblats, engage Eulalie Durocher, dont la vocation religieuse est évidente, à fonder un institut "pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse". Le père Telmon connaît à Marseille la congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, que Mgr de Mazenod protège. Il en parle à Mgr Bourget; le projet est vite formé de faire venir cette communauté au Canada, où mademoiselle Durocher serait la première novice.

Le père Telmon exprime, dans ses lettres à Mgr de Mazenod, une opinion très flatteuse de la population canadienne: "Il n'y a point de paysans dans ce pays; tout est dame ou demoiselle; les personnes du sexe sont toujours mises, hors de la maison, comme les personnes de rang dans Marseille. Dans leurs maisons, ils sont d'une propreté extraordinaire, même s'ils sont pauvres, ce qu'on ne peut savoir qu'en les voyant de près. Ils sont fort polis et honnêtes, ont un très bon accent, et surtout, en laissant de côté l'habit qui est fort simple quoique toujours très propre chez les hommes, vous croiriez parler à un gentilhomme, quand vous n'entretenez que le possesseur d'un coin de terre et d'une pauvre maison de bois." Mais les oblats se sentent bloqués à Saint-Hilaire, dans leur presbytère exigu qui n'est guère plus qu'un pied-à-terre. L'arrivée des jésuites, qui pourraient les supplanter dans leur oeuvre essentielle des missions, les inquiète aussi. Les oblats parlent même de retourner en France. Mgr Bourget les transfère à Longueuil. Olivier Berthelet et sa femme ont hérité de la belle maison qui fut le presbytère - et la propriété personnelle - du curé Chaboillez, frère de madame Berthelet: ils la donnent aux oblats.

L'abbé Manseau a définitivement quitté Longueuil, où il était l'hôte de son neveu, pour Varennes dont le curé est son ami intime. Le curé Brassard reçoit bien les oblats. Le père Telmon lui communique son projet de communauté féminine. L'abbé Brassard en parle à son tour à Mgr Bourget qui approuve très fort. Le curé de Longueuil obtiendra de la fabrique, pour les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, l'usage d'une modeste maison. Le père Telmon part pour Marseille, chercher des soeurs françaises.

\* \* \*

Des exilés - Wolfred Nelson, Ludger Duvernay, Joseph Vincent - rentrent, un à un. Ils trouvent Montréal agrandi et actif. Une foule de voitures - en hiver, une foule de traîneaux - circule constamment, les jours de marché. La diligence relie la métropole aux villages de banlieue. Sur la rive sud, la paroisse de Longueuil dénombre 375 maisons et 3 500 habitants, dont 3 300 Canadiens français. Les bateaux à vapeur, avec des roues à aubes, ont repris l'offensive, et cette fois triomphent des *horse*



## Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

*boats* pour la traversée de Longueuil à Hochelaga. Le gouvernement a d'abord placé le *Longueuil*, puis le capitaine Edouard Lespérance, propriétaire d'un *horse boat*, trouve un associé aussi passionné d'art nautique que lui-même, et forme la société Jodoin-Lespérance, qui achète et exploite le *David Ames*, bateau à vapeur aussitôt adopté par les Longueuillois. Le capitaine Lespérance n'est pas seulement connu à Longueuil pour son activité, pour son civisme mais aussi pour sa charité; le *David Ames*, à l'occasion, transporte les pauvres gratuitement. Une locomotive importée d'Angleterre traîne les trains de La Prairie à Saint-Jean. Le train facilite le va-et-vient entre la région de Montréal et les Etats-Unis. Des jeunes gens de Longueuil s'embauchent en Nouvelle-Angleterre. Louise Gauthier dit Saint-Germain, fille du boucher-boulangier de Longueuil, s'est engagée comme servante dans un hôtel de New York. Mais elle revient au pays en 1841, avec un mari hollandais et peintre; Cornelius Krieghoff, qui a servi un temps dans l'Armée américaine et dessine des scènes militaires avec succès. Krieghoff, accueilli par sa belle-famille, s'installe à Longueuil, peint et dessine, non seulement sa Louise avec ou sans ses atours, mais aussi les personnages et les scènes du Canada français, qui l'enchantent: les habitants jouant aux cartes, croqués sur le vif, ou le pont de glace à Longueuil, par exemple. Krieghoff, Longueuillois d'adoption, exprime l'un des premiers, dans son art, le caractère de l'habitant et surtout celui de l'hiver canadien si gai, quoi que les étrangers puissent imaginer, si gai avec ses courses en raquettes, ses randonnées en traîneaux, la messe de minuit ouatée dans la neige et les "parties de sucre" qui clôturent la saison froide, lors des gelées printanières. Des officiers et des "bourgeois" anglais de Montréal fréquentent, en clients et en amis, son atelier qui est un foyer de belle humeur.<sup>2</sup>

Il en est d'autres. Des courses de canots, des joutes nautiques, sinon des régates suivant toutes les règles, se déroulent sur le fleuve. Les trains ne transportent pas seulement des marchandises et des voyageurs proprement dits, mais des excursionnistes. Les Montréalais, à la belle saison, combinent volontiers une promenade par le train avec la petite croisière qu'offrent des bateaux de plaisance sur le lac Champlain. De sorte que la *Champlain and St. Lawrence Railroad*, contrôlée par le maire McGill de Montréal, enregistre de bonnes recettes.

Les rapatriés constatent aussi le changement de climat politique. Bonaventure Viger, libéré à la fin de 1840, s'est marié à Boucherville, l'automne suivant et, enfin assagi, n'a plus d'autre ambition que de fabriquer les meilleurs fromages de la région, dont les Anglais eux-mêmes se régalent. Un de ses frères s'est établi à Longueuil. Lafontaine prend figure de chef des réformistes bas-canadiens et son alliance avec Robert Baldwin présage une victoire pacifique.

Sir Charles Bagot, nommé gouverneur, arrive au mois de juin 1842. Il constitue un cabinet Baldwin-Lafontaine, ce qui paraît bien ouvrir une ère

2. Marius Barbeau: *Cornelius Krieghoff*.

nouvelle. Montréal retrouve son autonomie municipale. Duvernay reprend la publication de *la Minerve*, journal réformiste, mais qui, s'adaptant à l'évolution des esprits, répudie tout caractère révolutionnaire. *La Minerve* est véritablement l'organe des Canadiens français. Les Québécois ont formé une Association Saint-Jean-Baptiste. Les Montréalais, sur l'initiative de Duvernay, en font autant et portent Denis-Benjamin Viger à la présidence. L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal prépare un banquet pour le 24 juin (1843). Mais un incendie détruit le village de Boucherville. L'Association verse aux sinistrés l'argent souscrit pour le banquet.

\* \* \*

Le père Telmon espérait bien, avec l'aide de Mgr de Mazonod, décider les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à envoyer des religieuses au Canada. Longueuil s'apprête à les recevoir. La fabrique constate que la maison d'Alexis Fournier, achetée l'année précédente pour ouvrir une école plus vaste, ne sera pas assez grande "pour former un établissement de filles religieuses" (mars 1843). On achètera, pour l'agrandir, "l'emplacement et dépendances d'Henri Mongeau, entre le presbytère et la maison Fournier".

Mais l'évêque de Marseille échoue auprès de la supérieure des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Il en fait part à Mgr Bourget et il ajoute: "Si vous avez des personnes capables, vertueuses et de bonne volonté, qu'est-ce qui empêcherait qu'elles se réunissent et commencent elles-mêmes l'oeuvre?" Il annonce, dans la même lettre, que le père Telmon, rentrant au Canada, emmènera le père François Allard et deux diacres oblats. Le père Allard, qui a déjà enseigné la théologie, sera chargé, à Longueuil, du noviciat et de l'instruction des oblats. "Il pourra, si vous le jugez nécessaire, diriger les religieuses que vous appellerez à Longueuil."

Si Mgr Bourget le juge nécessaire! Il lui est plus facile de fonder des communautés de femmes, grâce à la supériorité d'instruction que les femmes ont généralement acquise dans la province. Le père Telmon, sitôt débarqué, propose à Eulalie Durocher d'adopter le vocable, l'habit et la règle des soeurs de Marseille.

Les oblats, dont la prédication est l'oeuvre principale, prêchent des retraites dans la province et parmi les Canadiens français des Etats-Unis. Ils recrutent, ce faisant, des novices. A Corbeau, dans l'Etat de New York, un auditeur du père Telmon se croit une vocation religieuse. C'est un garçon de 25 ans, Jean-Louis Riel, né dans l'ouest canadien, venu à Montréal avec ses parents, retourné dans l'ouest au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, revenu dans l'est et passé aux Etats-Unis. Il a déjà tâté de plusieurs métiers comme de plusieurs pays. Il croit se stabiliser en suivant le père Telmon pour entrer au noviciat de Longueuil. Le père Eusèbe Durocher, prêtre depuis plusieurs années, vient de moins loin: c'est le frère d'Eulalie Durocher et du curé de Beloeil. Mgr Bourget vient à Longueuil

## Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

pour sa profession, le 16 octobre 1843. Eulalie Durocher vient de Beloeil pour cette cérémonie. Mgr Bourget la confirme dans la résolution de fonder une communauté canadienne de Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Eulalie Durocher écrit à sa compagne Mélodie Dufresne, momentanément absente: "J'ai vu Monseigneur assez longuement; il veut l'établissement de Longueuil, ainsi que le supérieur des oblats et Mgr de Mazenod..."

Le curé Brassard est admirablement disposé et ce que le curé veut, la fabrique le veut. Les marguilliers commencent par mettre la maison d'école à la disposition de la future communauté. Eulalie Durocher, Mélodie Dufresne et Henriette Céré entrent dans cette maison le 28 octobre 1843. Ou plutôt Henriette Céré reçoit Eulalie Durocher et Mélodie Dufresne dans l'humble maison, - construite à l'emplacement et avec les pierres de l'ancien fort, - où elle exerçait déjà le métier d'institutrice. Le jardin descend jusqu'au fleuve où les soeurs puiseront l'eau courante. Le père Allard, maître des novices des oblats, devient le directeur des quasi-religieuses, comme Mgr de Mazenod l'a prévu, et leur trace une règle provisoire, inspirée de la règle des soeurs de Marseille. Et puisqu'elles sont maîtresses d'école et seront à la tête d'un couvent, Eulalie Durocher et ses compagnes suivent des cours de pédagogie chez les frères des Ecoles chrétiennes à Montréal, pour se préparer à leur rôle. Henriette Céré, plus expérimentée, enseignera aux élèves les plus avancées, Eulalie Durocher aux moyennes, Mélodie Dufresne, "Marthe du couvent", sera l'intendante des travaux manuels.

Une première postulante, Salomé Martin, de Saint-Hyacinthe, se présente bientôt. Mgr Bourget accorde à la communauté naissante un oratoire où l'on célébrera la messe tous les jours, sauf le dimanche.

Eulalie Durocher et ses compagnes ouvrent leur couvent avec treize élèves, ce qui n'est pas un mauvais début. Mais qui pourrait prévoir le fantastique essor de l'oeuvre ainsi fondée? Plus d'un Longueillois accueille la nouvelle congrégation avec scepticisme, et même avec sarcasme.<sup>3</sup> On traite Eulalie Durocher et ses compagnes d'illuminées, d'hystériques, de folles bonnes à enfermer. Le père et le frère d'Eulalie, à Beloeil, s'en inquiètent, mais elle leur répond: "Notre petite communauté va toujours son train, quoique on en dise beaucoup de choses." Et Mgr Bourget, qui les encourage, vient voir les "soeurs" de temps en temps. Il leur parle de la communauté de Marseille, et plus encore des communautés qu'il attire ou qu'il fonde et dont certaines, comme les Soeurs de la Providence, de l'admirable madame Gamelin, ne sont pas vouées à l'enseignement mais à la charité. Il inaugure leur noviciat après une retraite de huit jours prêchée par le père Allard, le 28 février 1844. Il annonce à Eulalie Durocher qu'elle s'appelle désormais soeur Marie-Rose, à Mélodie Dufresne qu'elle s'appelle soeur Marie-Agnès, à Henriette Céré qu'elle s'appelle soeur Marie-Madeleine.

"Deo gratias", répondent les nouvelles religieuses, agenouillées.

3. R.P. Duchaussois, O.M.I.: *Rose du Canada*.

Et la rentrée de l'automne 1844 s'annonce telle que la communauté se transfère dans l'ancienne maison Fournier, tenue à sa disposition par la fabrique après réparations, agrandissements et exhaussement d'un étage. La fabrique, sur la proposition du curé, s'engage "à payer aux dites maîtresses toutes les améliorations qu'elles jugeraient nécessaires pour faire de la dite maison une école et un pensionnat". Mgr Bourget vient présider au transfert. Il n'y a qu'à traverser le "chemin du roi". La communauté et ses pensionnaires le font en cortège, soeur Marie-Rose en tête portant la croix. Mgr Bourget, le clergé et les fidèles ferment la procession, et l'évêque bénit les locaux, de salle en salle.

Mgr Bourget revient le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, pour recevoir la profession des soeurs, au cours de la messe paroissiale, et présider à l'érection canonique de l'Institut. Tout Longueuil emplit l'église. C'est le curé Brassard qui, à l'Évangile, lit du haut de la chaire le mandement établissant la Congrégation des Religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie. Les trois religieuses prononcent leurs vœux. Elles sont trop peu nombreuses pour procéder à des élections régulières. Mgr Bourget désigne soeur Marie-Rose comme supérieure.

Trois autres oblates français, le père Eugène-Bruno Guigues, le père Pierre Aubert et le père André Garin, partis de Marseille le 10 juin, sont arrivés à Longueuil le 9 août. Mgr de Mazenod a désigné le père Guigues, qui a des dons de chef, comme provincial des missions canadiennes. Les oblates servent de vicaires au curé de Longueuil. De jeunes prêtres canadiens, tels que l'abbé Alexandre Taché, professeur au collège de Saint-Hyacinthe, entrent à leur noviciat.

Voilà Longueuil, paroisse de 3 500 âmes, en progression assez rapide, avec une communauté d'hommes, une communauté de femmes et un couvent où s'inscrivent des pensionnaires venues de l'extérieur. Paroisse riche, en somme, qui dénombre 25 000 arpents de terre en culture, produit 95 000 minots d'avoine, 12 000 d'orge, 9 000 de blé, 54 000 de pommes de terre, 12 000 de pois et 1 200 de sarrasin, et qui possède 1 500 chevaux, 2 700 bêtes à cornes, 3 500 moutons et 1 600 porcs. Une cohue de voitures, les chevaux raclant le sol de leur sabot, encombre les abords de l'église, le dimanche. Les marguilliers décident de nommer et de rétribuer "deux connétables pour le maintien du bon ordre dans le village les jours de dimanche".



## Chiniquy à Longueuil

SOUS CHARLES METCALFE, successeur de Bagot, les chocs entre le gouverneur et l'Assemblée recommencent. La Chambre, sur proposition de Baldwin et de Lafontaine, transfère le siège du gouvernement à Montréal, la plus grande ville du pays (45 000 âmes). Mais Kingston ne se laisse pas dépouiller sans crier. Une large fraction du Conseil législatif se dresse contre cette mesure qui entraîne une crise. Le gouvernement démissionne, mais Montréal devient la capitale du pays; le Parlement y siège désormais. On commence le creusage du chenal pour faire de Montréal un authentique port de mer, accessible aux transatlantiques. Le temps des élections venu, en 1844, les réformistes, amis de Lafontaine, triomphent dans le Bas-Canada. Le comté de Chambly réélit Louis Lacoste, qui ne sera pas le seul ancien prisonnier politique membre de la Chambre.

Trente-huit exilés d'Australie, amnistiés, rentrent à Montréal en janvier 1845. Papineau rentre de France, par Liverpool et Boston, à la fin de septembre. Sa famille et ses amis le rencontrent à Saint-Jean.

Des Américains voudraient assurer à Portland le débouché du commerce canadien. Ils viennent à Montréal pour y rechercher des concours. La Champlain and St. Lawrence distribue de bons dividendes. On décide la formation d'une St. Lawrence and Atlantic Railway Company. La Législature accorde une charte à cette compagnie pour la construction d'un chemin de fer, par Sherbrooke, jusqu'à la frontière, pour correspondre avec l'*Atlantic and St. Lawrence Railway*, qui conduira jusqu'à Portland. La souscription peine un peu. Tout de même, les préparatifs commencent sur la section de Longueuil à Saint-Hyacinthe. La Compagnie exproprie des terrains. La baronne de Longueuil a fait diviser, en 1835, une partie du domaine que Charles Le Moyne et ses descendants avaient réservée pour leur usage; elle a même fait préparer par un arpenteur un plan de lotissement, prévoyant la percée de rues. L'établissement du chemin de fer "Saint-Lau-

rent et Atlantique" occasionne la concession d'un bon nombre de ces lots et l'ouverture de plusieurs rues. Des bateaux à vapeur, appartenant à la compagnie de chemin de fer, font la navette entre Montréal et Longueuil pour le transport du personnel et du matériel; des ouvriers, des ingénieurs, tout un petit monde cosmopolite s'affaire.

Longueuil, terminus du chemin de fer de Montréal à Portland - du chemin de fer qui pourra drainer une importante partie du commerce canadien! Boucherville, Chambly, Laprairie et Saint-Jean même peuvent bien crever de jalousie!

Les Longueuillois eux-mêmes ne manquent pas d'esprit d'initiative. Jodoin et Lespérance exploitent le bac entre leur village et Hochelaga. Ils l'exploitent, bien entendu, pendant la saison. Les bateaux hivernent en cale sèche à Boucherville, du mois de janvier au mois d'avril. Le capitaine Jodoin, le capitaine Lespérance et leurs hommes d'équipage recherchent alors, dans le village, quelque occupation auxiliaire: l'un est charretier, l'autre pompier, le troisième boulanger... La "traverse" procurant un va-et-vient de voyageurs de toute la paroisse et des paroisses voisines, Longueuil compte plusieurs hôtels, doublés de tavernes. Le baron Grant cède un terrain, sur le côté sud de la rue Sainte-Elisabeth, à Isaac Manning qui ouvrira la première fonderie, fabriquant surtout des charrues et des poêles (7 mai 1844). Isidore Hurteau obtient de la fabrique paroissiale la permission d'installer une pesée publique sur son terrain, au coin de la rue Saint-Charles et de la rue Charlotte, pour le foin et autres denrées (17 août 1845). Et l'année suivante il forme avec Benjamin Lespérance, Victor Chénier et Hubert Lefebvre, une société pour la construction et l'exploitation d'une brasserie, grand bâtiment en bois de trois étages au bord du fleuve (côté sud-ouest de la rue Charlotte).

Le Parlement canadien met une organisation municipale sur pied, dans un esprit décentralisateur, en 1845. Le territoire est divisé en corporations municipales. Le comté de Chambly compte cinq corporations municipales: Saint-Antoine de Longueuil, Sainte-Famille de Boucherville, Saint-Bruno de Montarville, Saint-Joseph de Chambly et Chambly. Ce sont des "municipalités de paroisse", englobant les villages et leurs campagnes. La paroisse de Longueuil jouit donc du régime municipal.<sup>1</sup> Elle comprend tout le territoire de Boucherville à Laprairie, depuis le Saint-Laurent jusqu'au territoire de Chambly. C'est donc une municipalité rurale, mais où le village de Longueuil se dessine. Les marguilliers permettent à la municipalité de redresser la rue Saint-Charles, qui formait une courbe prononcée, sur le terrain de la fabrique "depuis la rue Saint-Antoine jusqu'à la maison d'école de la fabrique, pourvu que le curé s'engage à remettre à la fabrique, sur son jardin, autant de terrain que ce déplacement en ôte à la

1. Jodoin et Vincent ont observé avant nous que l'on n'a pu retrouver les registres de cette première municipalité.

## Chiniquy à Longueuil

place publique, ce à quoi le curé s'est engagé par le présent acte" (18 juillet 1846).

Les tableaux de Krieghoff suscitent, à Montréal et bien au-delà, l'admiration d'un cercle élargi de connaisseurs. Longueuil rayonne jusque dans le domaine spirituel. Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie comptent 80 élèves dont 36 pensionnaires, et plusieurs de ces pensionnaires viennent de loin. Les religieuses n'ont plus de chambres, ni même de dortoir, à leur usage. Elles descendent des combles, tous les soirs, une fois les pensionnaires endormies, leurs paillasses, leurs traversins et leurs couvre-pieds, et couchent sur le plancher de la classe. Il se produit bien de petites frictions avec la fabrique, à laquelle les soeurs reprochent de vouloir "régenter l'école". Les soeurs vont, un moment, jusqu'à menacer de quitter Longueuil et de se réfugier auprès de Mgr Bourget, leur protecteur. Mais le curé Brassard apaise les esprits. Les religieuses prient Louis Lacoste, député de Chambly, d'obtenir la reconnaissance civile de leur communauté. Lacoste signale l'incrédulité de ses collègues quand il vante le couvent de Longueuil. Les soeurs invitent alors le public à visiter leur établissement (fin de février 1845). Le succès est inespéré. Les *Mélanges religieux*, publiés à Montréal sous l'égide de l'évêque, publient un compte rendu chaleureux. Le bill passe alors sans difficulté (17 mars 1845).

A la fin de l'année scolaire, tout Longueuil et plus d'un Montréalais, y compris des personnages huppés, assistent à la première distribution des prix. Un rédacteur des *Mélanges religieux* assiste aux examens de fin de cours: "Nous avons été témoin de la justesse et de la précision des réponses sur l'histoire sainte, l'histoire du Canada, la géographie, l'arithmétique, la grammaire, l'orthographe et l'analyse des parties du discours. On eût dit une maison qui comptait plusieurs années d'existence. La langue anglaise est aussi le sujet d'une étude particulière. On y enseigne encore la musique, le dessin, la broderie et jusqu'aux travaux domestiques... On peut bien s'imaginer qu'on a soin d'y former le coeur comme l'esprit..."

Les religieuses qui reçoivent ces éloges - qui attirent ces éloges à Longueuil - méritent confiance et encouragement. La fabrique leur cède, devant le notaire Hurteau, la propriété du couvent (4 mai 1846).

Le gouvernement canadien organise à ce moment un système régulier d'enseignement primaire. Une loi de 1845 institue des commissions scolaires, élues par les pères de famille sur la base confessionnelle: catholiques et protestantes. Une loi de 1846 la complète en imposant une contribution scolaire obligatoire. Les commissaires d'écoles de Longueuil s'assemblent pour la première fois, au presbytère, le 14 juillet 1845. Louis Bourdon est élu président. Isidore Hurteau, qui n'est pas l'un des commissaires, accepte la charge de secrétaire-trésorier. Les commissaires divisent la paroisse en 9 arrondissements scolaires, dont chacun aura son école. Le village proprement dit abritera trois de ces écoles: celle des garçons - l'ancienne école d'Henriette Céré, que les religieuses ont évacuée pour prendre la propriété

Fournier -, une école anglaise et le couvent des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, auxquelles les commissaires votent une allocation de dix livres.

Les Canadiens de 1846 ignorent les avantages de l'instruction et sont hostiles à l'impôt scolaire comme ils l'ont toujours été à tout impôt. Les lois de 1845 et 1846 rencontrent des résistances et provoquent, à travers la province, une agitation qui reçoit le nom pittoresque de guerre des Eteignoirs. En plusieurs endroits les curés, cherchant à persuader leurs paroissiens, sont menacés, voire molestés.

Rien de tel à Longueuil. La Commission scolaire fonctionne dans l'harmonie. Isidore Hurteau est un secrétaire compétent et dévoué. La fabrique, qui s'est déjà saignée pour le couvent, fournit et entretient le mobilier des écoles, sans compensation. Longueuil est fier de savoir son couvent connu et apprécié loin à la ronde.

Les oblats aussi contribuent au rayonnement de Longueuil. Les évêques les demandent aux quatre coins du pays. Les pères Pierre Telmon et Damase Dandurand - celui-ci a été le premier novice canadien de la Congrégation - érigent une église et une résidence à Bytown (la future Ottawa), à la fois pour moraliser les "hommes de chantier" et pour atteindre, par les cours d'eau, les sauvages du Témiscamingue (janvier 1844). Des oblats, à l'appel de Mgr Signay, se rendent à la baie des Ha! Ha! , entre l'embouchure du Saguenay et le lac Saint-Jean, pour évangéliser les Montagnais et desservir les quelques colons canadiens. Ce qui ouvre à leur courage un territoire immense. Le père Alexandre Taché quitte Longueuil, en compagnie du père Aubert venu de France, le 24 juin 1845. Ils s'embarqueront à Lachine, avec deux Soeurs Grises de Montréal et six canotiers, dans un canot de 33 pieds de longueur, 5 de largeur et 2 de profondeur, à destination des missions de la rivière Rouge. Mgr Norbert Blanchet, nommé vicaire apostolique puis évêque et même archevêque dans l'Oregon, demande des oblats dans son lointain archidiocèse.

**Des oblats** quittent ainsi Longueuil. Quelques novices ne persèverent pas: **Jean-Louis Riel**, reprenant sa liberté au bout de deux ans, est retourné dans l'Ouest où il épousera une métisse et, enfin, réussira dans ses entreprises. Mais le noviciat admet sans cesse de nouvelles recrues. L'une d'elles est un personnage étrange, hors cadre, l'abbé Charles Chiniquy, ex-curé de Kamouraska, sa ville natale, obligé de quitter le diocèse de Québec. L'abbé Chiniquy est un prédicateur original, puissant et violent, qui remporte des succès spectaculaires dans les campagnes de tempérance. Il succombe, par malheur, à d'autres tentations et sa conduite licencieuse a fait scandale. Monseigneur de Québec ne veut plus de lui. Cependant l'abbé Chiniquy, si **doué** et très fidèle aux exercices de piété, semble récupérable, dans la discipline d'une communauté. Le curé Brassard le recommande, et les oblats l'admettent à leur noviciat, en 1846.



## Chiniquy à Longueuil

Si vous saviez, pères oblats!

\* \* \*

Le *Board of Trade* de Montréal demande au gouvernement de compléter le réseau des canaux et de construire des chemins de fer ou d'en subventionner la construction. Montréal a parfaite conscience de l'importance de ces questions. Deux mille Montréalais, rassemblés au Champ-de-Mars sous la présidence de Louis-Hippolyte Lafontaine, demandent, exigent un chemin de fer de Montréal à la mer. Une Montreal and Lachine Railroad Company, constituée au capital de 75 000 livres, a obtenu son "incorporation" en 1846 et construit une ligne de Montréal à Lachine. Mais le chemin de fer de Montréal à la mer, pour lequel les Montréalais demandent l'aide officielle, est le St. Lawrence and Atlantic Railroad, dont les travaux avancent cahin-caha. Voilà qui fait bien l'affaire de Longueuil. John Young, animateur du Board of Trade et véritable apôtre du port de Montréal, rêve d'un pont sur le Saint-Laurent, sans lequel la ligne de Montréal à Portland sera bofiteuse. Voilà qui enlèverait à Longueuil son futur rôle de tête de ligne.

Le Parlement remanie sa besogne d'organisation municipale. Tout village d'au moins quarante maisons sur une superficie de trente arpents pourra demander son érection en municipalité, distincte de la municipalité de paroisse (1847). Le conseil de la municipalité devra établir, en suivant certaines règles, les limites de la municipalité de village, à ratifier par le gouverneur général.

Longueuil, avec son église, son couvent, son bac, sa fonderie, sa brasserie, sa pesée, son chemin de fer en cours de construction, remplit complètement les conditions. Le Conseil de la municipalité de Saint-Antoine de Longueuil fait préparer par l'arpenteur Joseph Weillbrenner le plan du village. Il faut en reproduire la description, malgré son aridité, puisque c'est l'acte de naissance du village - de la future ville - de Longueuil, qui sera plus proprement, désormais, l'objet de notre monographie:

*Le dit village de Longueuil, sis et situé dans le comté de Chambly, dans le district de Montréal, comprendra une étendue de territoire borné et limité comme suit, savoir: au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-est et en profondeur, en partie par le chemin de Gentilly et partie par la ligne trait-carré de la première concession des terres dans la seigneurie de Longueuil; au nord-est par la terre d'Adolphe Trudeau et partie par le chemin de Chambly; et au nord-ouest par la terre de Joseph Goguette, partant du fleuve Saint-Laurent sur la ligne de division du dit Adolphe Trudeau et le dit village de Longueuil; de là, suivant la dite ligne quarante et un degrés Est astronomique, vingt et un arpents et une perche jusqu'au dit chemin de Gentilly; de là, suivant le dit chemin vers le sud-ouest, huit arpents et cinq perches jusqu'au chemin de Chambly susdit; de*

## Histoire de Longueuil

*là, suivant le dit chemin de Chambly sud, cinquante degrés Est, huit arpents et sept perches jusqu'à l'intersection de la ligne ou trait-carré de la dite concession de la seigneurie de Longueuil; de là, suivant la dite ligne ou trait-carré, vers le sud-ouest, quinze arpents jusqu'à la ligne de division entre la terre du dit Joseph Goguette et le village de Longueuil; de là, suivant la dite ligne de division nord, cinquante-cinq degrés ouest, trente-deux arpents jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, suivant le dit cours du dit fleuve vers le nord-est, vingt-neuf arpents sept perches, plus ou moins, jusqu'au point de départ.*

Le village ainsi délimité couvre sept cent huit arpents, enclavés dans la municipalité de paroisse.

Le comte d'Elgin, gouverneur général, sanctionne par proclamation du 14 juin 1848. Le village élit ses premiers conseillers le 17 juillet. Il choisit les hommes d'affaires les plus entreprenants de Longueuil: le notaire Isidore Hurteau, le capitaine Edouard Lespérance, Charles Saint-Michel, Joseph Lecours, Jean Thibault, François-Bonaventure Viger et Narcisse Trudeau. Tous, à l'exemple d'Isidore Hurteau et d'Edouard Lespérance, ont déjà témoigné d'esprit civique. François-Bonaventure Viger est le frère du héros assagi du coup de main de 1837. Etabli et marié à Longueuil, il y exerce la profession de huissier et percepteur des rentes seigneuriales.

\* \* \*

Le personnel religieux reste plus important, pour Longueuil, que le personnel municipal.

Mgr Bourget, voulant diviser la paroisse de Montréal, est entré, comme naguère Mgr Lartigue, en conflit avec le séminaire de Saint-Sulpice, à qui cette paroisse est attribuée. L'évêque, le grand évêque, est dur pour M. Quiblier, supérieur de Saint-Sulpice, qui ne le lui cède pas en mérite. Le curé Saint-Germain, de Saint-Laurent, prend de nouveau le parti de ses anciens maîtres. Mais le curé de Longueuil n'est plus M. Chaboillez et ne se mêle pas de la querelle: il a d'autres chats à fouetter.

Mgr Bourget, malgré ce conflit absorbant, continue de provoquer une floraison d'oeuvres. Son zèle embrasse tout. Il lutte à la fois contre la misère, contre l'ignorance, contre l'ivrognerie et contre la propagande protestante. Il a même provoqué la fondation de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, institution philanthropique destinée à répandre le goût de l'épargne.

Une disette de pommes de terre, aliment presque unique, sévit en Irlande où l'on meurt - littéralement - de faim. Les Irlandais émigrent vers les Etats-Unis et vers le Canada par milliers. Les armateurs les entassent en haillons, sans argent et presque sans nourriture, sur des rafiots où les moindres précautions d'hygiène font défaut. De grabat en grabat, le typhus

## Chiniquy à Longueuil

se propage comme une traînée de poudre. Montréal élève en hâte de vastes hangars en bordure du fleuve, à Pointe-Saint-Charles, pour parquer les immigrés en quarantaine. Mais des enfants s'échappent pour aller mendier de porte en porte. Ils répandent l'épidémie. L'affolement qui s'ensuit fouette la guerre des Eteignoirs. Mais prêtres, religieuses, médecins, fonctionnaires, simples bénévoles prodiguent leur dévouement. John Easton Mills, maire de Montréal, visite les malades, contracte le typhus et en meurt. Les Soeurs Grises, les soeurs de la Providence, se sont précipitées. Les soeurs de l'Hôtel-Dieu obtiennent de l'évêque la levée temporaire de leur clôture. Mais Mgr Bourget n'autorise pas les communautés purement enseignantes à soigner les malades. Il autorise toutefois mère Marie-Rose à se rendre parmi les pestiférés de Pointe-Saint-Charles, et d'y recueillir trois orphelines parmi les plus misérables, les plus déguenillées et les plus couvertes de vermine. Mère Marie-Rose conduit ses trois protégées à Longueuil.

Mgr Bourget accomplit un deuxième voyage en Europe, d'où il compte ramener une nouvelle brassée de communautés (1847). Mère Marie-Rose lui confie un message, décrivant l'établissement définitif de la communauté canadienne à la supérieure des religieuses de Marseille.

Les soeurs de Longueuil ont fondé une "mission" à Beloeil où la paroisse offrait une maison de pierre à deux étages, en 1846. Mère Marie-Rose a recommandé les jeunes religieuses à son frère le curé: "Elles sont novices et elles ont besoin d'encouragement, car elles sentent leur incapacité." Le couvent de Longueuil enregistre toujours plus d'élèves, mais un orage le menace.

Le père Guigues, provincial des oblats, perçoit l'abbé Chiniquy, doué d'un réel ascendant, mais avec de l'orgueil en proportion. L'abbé Chiniquy se brouille avec les oblats. Au contraire, il fascine le curé Brassard qui prend son parti. Or les oblats, en la personne du père Allard, ont la direction spirituelle du couvent, mais le curé en a la direction temporelle. Le malaise, sinon tout à fait encore la querelle, s'y transporte. Les religieuses vénèrent les oblats, auxquels elles doivent leur vocation, leur fondation, leur règle. Les examens de juillet 1847 doivent se tenir à huis clos, en raison de l'épidémie. Le curé, les commissaires d'écoles, des oblats et quelques parents s'y trouvent seuls. Le curé assume la conduite des épreuves. Il décontenance les élèves par des questions imprévues. Des échecs en résultent. Des parents mécontents critiquent l'enseignement des soeurs.

L'abbé Chiniquy sort du noviciat des oblats le 1er septembre 1847, et le curé Brassard le reçoit à son presbytère. L'abbé Chiniquy se met à prêcher la tempérance dans les paroisses du diocèse de Montréal. Et le succès sensationnel remporté par Mgr de Forbin-Janson, sept ans plus tôt, pâlit auprès de celui-ci. Chiniquy interpelle ses auditeurs, les rudoie, les menace et les bouleverse. Des ivrognes, à sa voix, brisent leurs bouteilles, s'enrôlent dans les sociétés de tempérance et persévèrent. Chiniquy est un

apôtre, c'est un thaumaturge, c'est un bienfaiteur de l'humanité, c'est un inspiré, un envoyé de Dieu. Les épouses le bénissent, les foules le suivent, les paroisses le réclament. Quand il quitte un village, une procession de cavaliers et de voitures l'accompagne jusqu'à l'orée de la paroisse. Les hôtels périclitent; des brasseries, à commencer par celle qu'Isidore Hurteau venait d'agrandir à Longueuil, sont ruinées et ferment leurs portes. Le succès de Chiniquy est immense, et le plus enthousiaste des admirateurs de Chiniquy est bien le curé de Longueuil, son hôte.

Le curé Brassard, excité par Chiniquy, s'aigrit contre les oblats - en majorité français, ce qui pimente le conflit. Le curé, qui n'a pas de vicaire, se plaint à l'évêque que les oblats ne l'aident pas. La paroisse compte 2 000 communians, écrit-il. "Il est pénible d'écraser sous le fardeau et de voir, à quelques pas de mon église, des prêtres occupés à tout autre chose qu'au ministère, et encore quelques heures par jour." (24 octobre 1847)<sup>2</sup> Le curé Brassard souhaiterait l'abbé Chiniquy pour vicaire. Il va jusqu'à parler de "basses intrigues" des oblats.

Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, aussi admiratrices des oblats que l'abbé Brassard l'est de Chiniquy, tombent dans la même disgrâce. Le curé les trouve et les déclare "bizarres", "outrées dans leur humilité", ne comprenant pas la vie et ne tenant pas compte de ses observations. Les soeurs lui opposent une résistance passive, polie, respectueuse, et d'autant plus exaspérante...

Le malaise est public, et les inscriptions au couvent, pour la rentrée de l'automne 1847, fléchissent d'un tiers, au grand détriment des finances de la maison. Mgr Bourget est au courant. Le curé Brassard lui envoie ses critiques des soeurs. Ne font-elles pas la gènesflexion dans l'église, comme les hommes? Tout Longueuil en rit, toutes les autres communautés en badinent: "Elles ont l'air de gars. Elles sont bien assez ridicules d'ailleurs sans l'être de cette manière." (25 novembre 1847) C'est, conclut le curé, la faute des oblats qui les modèlent sur eux-mêmes. Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ne portent-elles pas un crucifix "qui les rend semblables aux oblats et avec lequel elles se promènent en ville ainsi que des oblats"?

L'abbé Chiniquy, en voie de devenir célèbre mais se présentant comme persécuté par les oblats, est à la source de cette bagarre. Le curé Brassard ne peut plus se passer de lui et désire le garder à Longueuil, entre les randonnées de tempérance: "Si Votre Grandeur voulait permettre à M. Chiniquy d'aller aux malades et de faire des baptêmes lorsqu'il me sera bien difficile de remplir ces offices, j'en serais bien aise, en attendant un vicaire, s'il plaît à Votre Grandeur de m'en accorder un." Permettre à l'abbé Chiniquy d'y faire du ministère serait, de l'avis du père Guigues, provincial des oblats, mettre le feu à Longueuil. Et le père Guigues, quand il le veut,

2. Archives de l'évêché de Saint-Jean (au Centre diocésain de Longueuil).

## Chiniquy à Longueuil

est inflexible. Le provincial des oblats et le curé de Longueuil se rencontrent dans le bureau de l'évêque de Montréal. Le père Guigues, au témoignage de l'abbé Brassard, ouvre l'entrevue par ces mots: "Pour céder, Monseigneur, je ne céderai jamais." Or le curé ignore encore que le père Guigues n'est pas seulement, pour Mgr Bourget, un prêtre très estimé, mais son collègue dans l'épiscopat: le pape vient de le préconiser évêque de Bytown.

Les soeurs de Longueuil, ayant trouvé un de ses sermons fantasque, ont refusé à l'abbé Chiniquy - sans doute sur le conseil des oblats - l'accès de leur couvent. Quand mère Marie-Rose invite le curé à présider le Salut de Noël (1847), elle reçoit une réponse catégorique: "Je ne mettrai plus les pieds chez vous et je ne m'occuperai de vos affaires que lorsque les pères oblats français se seront retirés de votre maison. En attendant, il m'est impossible de m'occuper de vous et vous devez me considérer comme mort pour votre maison. Aussitôt qu'ils se seront retirés, s'ils se retirent, vous me trouverez comme par le passé; ma bourse, ma maison, ma personne, tout sera à votre service..."

Longueuil, village et paroisse, fatalement, se divise. Il se forme un parti du curé et un parti des soeurs. La guerre des Eteignoirs fait rage dans plusieurs parties du district de Montréal. Le curé de l'île Bizard insistant, les paroissiens menacent de brûler son presbytère. L'agitation antiscolaire est vive à Lanoraie, à Berthier, dans le comté des Deux-Montagnes. Les Irlandais sont plus violents que les Canadiens français. Les esprits sont encore plus échauffés, assure-t-on, dans le district de Trois-Rivières. La paroisse de Longueuil, qui ne s'est pas lancée dans la guerre des Eteignoirs, se trouve happée dans un conflit local. Le curé tient une assemblée de paroisse, le lendemain de Noël, pour l'élection d'un marguillier. Un paroissien - de quel camp est-il? - prend la parole pour prier le curé de préciser son attitude à l'égard du couvent, ou l'attitude du couvent à son égard, car cette question intrigue la paroisse. Le curé Brassard en rend compte à l'évêque, séance tenante, avec ses commentaires:

*La conduite qu'on tient dans cette maison est si singulière qu'on ne peut faire autrement que d'avouer que les gens ont raison et grandement raison de se plaindre... Il est temps et grandement temps, Monseigneur, que les choses changent. Les Français, je suis fâché de le dire, ne sont pas les hommes qu'il nous faut dans cette maison... Tout va (au couvent) par l'ordre d'étrangers au pays qui tranchent tout à leur façon... Il y a longtemps que l'orage gronde et j'espère que Votre Grandeur aura la charité de ne pas le laisser éclater... L'existence de ces Soeurs de Longueuil est précaire dans ce moment. Et Monseigneur, n'accusez pas ma paroisse. Je l'ai trouvée, moi, bien patiente d'avoir attendu jusqu'à ce moment pour se plaindre des indignités dont on s'est rendu coupable à son égard...*

Et le curé Brassard en revient aux oblats, cause de tout le trouble.

Qu'ils s'en aillent, et tout s'arrangera... Le curé Brassard verrait très bien l'abbé Chiniquy aumônier du couvent. Mais les soeurs, pour torturées qu'elles soient, sont aussi inflexibles que le futur évêque de Bytown. La fondatrice écrit à Mgr Bourget (12 janvier 1848):

*C'est surtout dans ce moment pénible, Monseigneur, que nous apprécions le bonheur d'être dirigées par des religieux. Nous ne saurions trop vous remercier de cette faveur. Puisse-t-elle nous être toujours continuée. Que les biens temporels nous manquent, il me semble que je le supporterais volontiers; mais quand on semble nous dire que nous sommes trop religieuses et que l'on s'efforce, par des moyens détournés, de nous priver des personnes qui n'ont su que nous faire du bien, cela me peine et me désole...*

Au point où en sont les antagonistes, presque tous les moyens sont bons. L'abbé Brassard renonçant à la direction temporelle du couvent, les soeurs ont dû obtenir de Mgr Bourget l'autorisation de gérer elles-mêmes "les affaires courantes". Mais l'abbé Brassard connaît bien leur gêne financière. Il vient de l'écrire à Mgr Bourget: "L'existence des soeurs est précaire dans ce moment." Or il leur réclame le paiement de biens - terre et meubles - que les religieuses croyaient avoir reçus en pure donation. Mère Marie-Rose, un moment accablée, demande à Mgr Bourget de la relever de sa charge. L'évêque s'en garde bien, et Mgr Jean-Charles Prince, son coadjuteur, répond aux religieuses: "Vous avez raison, mes Soeurs, d'estimer qu'après Dieu c'est à Mgr l'Evêque et aux pères oblats que vous devez vos progrès dans la vertu et dans la science. M. Brassard fut aussi votre grand bienfaiteur, mais il subit une influence néfaste."

Mgr Prince a mis le doigt sur la plaie. L'abbé Chiniquy vole de succès en succès. Terrebonne, Boucherville, Varennes, Saint-Bruno, Saint-Césaire se l'arrachent. Verchères, La Prairie, Berthier, Saint-Paul l'attendent avec impatience. Saint-Hyacinthe, Saint-Cuthbert, Lanoraie, Lavaltrie lui demandent, après Montréal bien sûr, de prêcher des retraites. Les sociétés de tempérance naissent sous ses pas et fleurissent. Les brasseries sont décidément ruinées, Isidore Hurteau en sait quelque chose! Les Longueillois présentent à Chiniquy, en grande pompe, son propre portrait par Théophile Hamel, jeune peintre en voie de se faire connaître. Chiniquy, bel homme au front dégagé mais aux traits - hors les yeux - banals et que l'empâtement menace, pose en surplis, tenant un grand crucifix dans la main gauche, dans une attitude inspirée des portraits de saint Louis de Gonzague. Tout le monde, cependant, n'approuve pas le caractère outrancier de la campagne de tempérance. Le peintre Krieghoff, à Longueuil, aime recevoir dans son atelier ses amis les abbés Brassard et Chiniquy. Lui aussi peint, avec plus de maîtrise que Hamel, un portrait du nouvel apôtre, mais il exige que la conversation porte sur tout autre sujet que la tempérance. Bien d'autres que Krieghoff, et bien au-delà de Longueuil, élèvent des réserves, voire une réprobation. Mais surtout le père Guigues - Mgr Guigues -, après Mgr Signay et plusieurs autres, met toujours en garde contre Chiniquy, sur lequel divers renseignements jettent une ombre.

## Chiniquy à Longueuil

Or, toucher à l'abbé Chiniquy, c'est toucher au curé Brassard, son ami, son hôte, son protecteur à Longueuil. Le curé défend Chiniquy contre "les cancans" des oblats et d'autres, dans des lettres à Mgr Bourget:

*Quant à M. Chiniquy, tous les renseignements que j'ai pu prendre sur son compte sont favorables. J'ai vu des gens de la Rivière-Ouelle, de Kamouraska, de ses ennemis même, qui tous ont été unanimes à m'assurer que sous le rapport des moeurs il était intact à Kamouraska... Tout me confirme dans la bonne impression que j'ai toujours eue de lui... (28 mars 1848).*

Le curé demande qu'on lui laisse l'abbé Chiniquy à Longueuil.

Le curé Brassard réitère ses plaintes contre les soeurs qui n'ont pas une amie dans la paroisse, affirme-t-il; "elles ont le talent de repousser au lieu d'attirer". Quand on leur fait une suggestion - le curé leur a conseillé, par exemple, de remplacer le crucifix oblat par une croix d'argent suspendue au cou - elles répondent - oh, en toute déférence! - que ce n'est pas conforme à leur règle. Et alors "il faut se taire, c'est un argument sans réplique". Mais le curé poursuit surtout les oblats. D'abord, il ne croit pas que des prêtres séculiers et des prêtres réguliers, "qui n'ont pas la même manière de vivre", puissent s'accorder. A plus forte raison entre Canadiens et Français. Les oblats sont très secrets sur ce qui se passe dans leur communauté. Les soeurs suivent leur exemple. De sorte que "l'intérieur du couvent m'est aussi étranger qu'au dernier curé du diocèse de Québec".

Mgr Bourget a patienté et conseillé aux soeurs de patienter. Mais cette guerre finira par bouleverser Longueuil. Qui sait si elle n'est pas étrangère à la requête des habitants "de cette partie appelée la Grande Ligne, dans la paroisse de Longueuil", qui se disent trop éloignés de l'église et demandent leur annexion à la paroisse de Saint-Bruno? La guerre de Longueuil pourrait même, étant donné la personnalité de Chiniquy et le rayonnement des oblats - on les demande dans toutes les parties du Canada, dans plusieurs Etats de la Nouvelle-Angleterre et même de l'Ouest américain - bouleverser le diocèse. Il faut, d'autorité, y mettre fin. Mgr Bourget, répondant au curé Brassard, donne raison aux oblats et aux religieuses.

Le curé se soumet, en frémissant (11 avril 1848): "Je suis condamné; j'accepte avec soumission ma condamnation, quoique je sois condamné sans avoir eu l'avantage d'être entendu sur les accusations formulées contre moi..." Il est encore question de Chiniquy dans cette lettre. Et le curé, soumis d'un peu mauvais gré, n'en réclame pas moins aux soeurs de nouveaux remboursements.

Les circonstances laisseront pourtant le curé maître du terrain. Mgr Guigues est consacré par Mgr Gaulin, évêque de Kingston, assisté de Mgr Phelan son coadjuteur, et de Mgr Bourget, le 30 juillet 1848. Les oblats répondent, le plus possible, aux demandes de fondation qui leur arrivent de

## Histoire de Longueuil

tous côtés. Mgr Bourget leur confie le "faubourg Québec", quartier le plus peuplé de Montréal, où les catholiques, sans église, "négligent presque complètement les pratiques religieuses". Une communauté prenant de pareilles proportions se dirigerait de Montréal beaucoup plus facilement que de Longueuil. Les oblats s'y transportent graduellement, dans une maison de la rue de la Visitation, qui devient leur siège provincial le 8 décembre 1848. Il ne reste qu'une petite arrière-garde à Longueuil.

Le curé n'est pas venu au couvent pour les examens publics du 27 juillet, qui ont tourné au triomphe. Les ordres de Mgr Bourget et le départ des oblats atténuent tout de même les hostilités. Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont ouvert un "pensionnat-mission" à Saint-Timothée, au sud-ouest de Longueuil, le 15 septembre 1848, et un autre à Saint-Lin, au nord du fleuve, le 20 septembre. Le couvent de Longueuil a reçu deux pensionnaires américaines. A la rentrée d'automne, il doit refuser des élèves.

\* \* \*

Le Conseil municipal du village de Longueuil tient sa première assemblée le 22 juillet 1848, dans une petite maison de bois, dépendance du presbytère, où le curé Brassard vient de faire ouvrir une bibliothèque paroissiale. Les conseillers élisent Isidore Hurteau pour premier maire. Ce choix, en somme, s'imposait. L'ancien protégé du curé Manseau, devenu notaire, agent de la seigneurie de Montenach, est secrétaire de la Commission scolaire et mêlé à presque toutes les initiatives de Longueuil. C'est un homme imposant, qui dépasse les six pieds de taille. Ses deux associés dans la fondation d'une brasserie viennent de mourir. Hurteau supporte seul, en stoïque, la perte que les campagnes de l'abbé Chiniquy infligent à cette entreprise. Isidore Hurteau est, dans le plein sens du terme, le premier citoyen de Longueuil.

Le Conseil nomme des fonctionnaires municipaux: Eustache Pages, secrétaire-trésorier; Pierre Brissette, inspecteur agraire; Nicolas Patenaude, sous-voyer; Pierre Girard, Louis Trudeau et François Patenaude, cotiseurs. Il les nomme sans les consulter et prévoit une amende en cas de refus. Or, peu de citoyens sont disposés, comme Isidore Hurteau et ses collègues du Conseil, à prendre des charges bénévoles. Les refus se succèdent, et allez donc percevoir l'amende! Il est plus facile d'imposer une "licence" d'une livre et cinq chelins aux traversiers de canots et de deux livres et dix chelins aux traversiers à vapeur, une licence de trente chelins aux marchands, une licence de six louis cinq chelins aux aubergistes. Le Conseil municipal s'organise en comités - finances, feu, chemins, police - et procède à l'achat d'une pompe à incendie. Joseph Gariépy est nommé capitaine de la compagnie de pompiers, comprenant 24 hommes. R.B. McGinnis, agent de la baronnie de Longueuil, fait concession gratuite d'un terrain (qui est aujourd'hui le carré Hurteau) pour la construction d'un marché.



## Chiniquy à Longueuil

Le Conseil évalue ses dépenses:

Salaire du trésorier	12 livres et 10 chelins
Ramonage des cheminées des 223 maisons du village	12 livres et 10 chelins
Achat de la pompe	39 livres et 15 chelins
Réparation de cette pompe	3 livres
Huile et ferrures d'un traîneau pour la pompe	1 livre et 9 chelins
Loyer de la salle de la bibliothèque paroissiale	5 livres et 10 chelins
Frais d'arpentage	2 livres
Honoraires de l'avocat Georges- Etienne Cartier pour avis et consultations	4 livres et 13 chelins
Salaire de l'inspecteur Gariépy	2 livres et 10 chelins
Bois de chauffage pour la salle du Conseil	10 livres

En tout, 84 livres. Le revenu des permis n'y suffisant pas, le Conseil inaugure l'ère de la taxe foncière "sur toutes les propriétés imposables".

Et le Conseil termine l'année par une grande assemblée publique, annoncée par Hubert Daigneau, crieur public, à la porte de l'église, et présidée par le maire. Les résolutions adoptées déplorent l'émigration aux Etats-Unis, réclament une protection douanière et souhaitent moins de luxe dans les toilettes. Ce dernier voeu excepté, les préoccupations politiques sont sous-jacentes. Le député de Chambly, Pierre Beaubien, qui a supplanté Louis Lacoste aux élections du début de l'année, est médecin. Georges-Etienne Cartier, député de Verchères, est l'avocat le plus souvent retenu par le Conseil lorsqu'il faut poursuivre des contribuables négligents. Car il faut être ferme, impitoyable au besoin. Le père Allard, supérieur des oblats, demande du délai pour le paiement de la cotisation. Les conseillers refusent: "Dans la dure position actuelle où se trouve le Conseil, il lui est impossible d'accorder aucun délai à qui que ce soit pour le paiement des cotisations."

Les soucis du conseil de Longueuil sont ceux de tout conseil municipal de village, avec, en plus, la réglementation des bacs sur le Saint-Laurent. Chaque vapeur "traversier" possédera un équipage d'au moins quatre hommes et sera muni de deux solides canots de sauvetage d'une contenance déterminée. Un règlement concerne les "nuisances publi-

ques". Le Conseil interdit de jeter des eaux sales, de la neige ou de la glace, "ou saleté quelconque ou matière putride" dans les chemins, rues ou ruelles du village. Les soues à cochons seront tenues "dans un état de propreté tel que les voisins et les passants ne soient pas incommodés par l'odeur". Les propriétaires d'animaux morts devront les enterrer; s'ils les jettent "dans aucun fossé, étang, canal, rue, ruelle ou dans le fleuve dans l'étendue de cette municipalité", une amende de 10 livres 30 chelins les frappera. Il est interdit de balayer dans les rues sans arrosage préalable. Chacun fauchera ou fera faucher l'herbe croissant devant sa propriété. Chacun doit aussi tenir sa cour sans ordure, faire construire des "privés" suffisants et les tenir propres.

C'est ainsi que l'on obtient un village coquet. Mais le marché, malgré l'heureuse acquisition du terrain, ne se construit pas tout de suite.

Une section du chemin de fer qui doit relier Montréal - ou plutôt Longueuil - à Portland s'inaugure entre Longueuil et Saint-Hyacinthe, le 27 décembre 1848. Des trains réguliers circulent une fois par jour jusqu'au 21 janvier, deux fois par jour ensuite. Ils partent de Longueuil à 9 heures du matin et 4 heures et demie de l'après-midi, de Saint-Hyacinthe à 6 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. La Compagnie construit des quais à Longueuil, pour le débarquement des voyageurs, du fret et même des wagons. Ces travaux gonflent la population ouvrière de Longueuil, ce qui explique la résolution protectionniste de l'assemblée de fin d'année. La paroisse - l'ensemble de l'ancienne seigneurie, comprenant village et campagne - n'eût pas adopté pareil voeu car les cultivateurs, désirant vendre aux États-Unis, sont partisans du libre échange. Mais la Législature, malgré Georges-Etienne Cartier, refuse une subvention au chemin de fer, et la Compagnie, pour influencer les hommes politiques, fait prévoir la fin des travaux. La St. Lawrence and Atlantic cherche un apport de capitaux. Un des représentants du Haut-Canada dans le ministère, l'Irlandais Francis Hincks, gagné à la cause des chemins de fer, fait adopter une forme de subvention: l'Etat canadien garantit 6 p.c. d'intérêt sur la moitié du prix de revient pour les lignes couvrant un minimum de 75 milles. La St. Lawrence and Atlantic ne couvre encore, de Longueuil à Saint-Hyacinthe, que trente milles, mais Alexander Tilloch Galt, homme d'affaires et chef politique de Sherbrooke, un des promoteurs de la Compagnie, veut à tout prix développer sa région des Cantons de l'Est. Alexander Tilloch Galt dépensera l'énergie voulue pour faire prolonger la ligne jusqu'à Richmond. Enfin John Young ne lâche pas l'idée d'un pont sur le Saint-Laurent, seul moyen, pour le chemin de fer en construction, d'obtenir une entrée directe à Montréal. Et le pont, à moins d'aboutir à Longueuil, risque d'arrêter notre essor.

Mais ce ne sont pas les questions de chemins de fer qui passionnent la session parlementaire. Une loi a déjà, dès 1840, indemnisé les victimes des dégâts de toute sorte - y compris le pillage par les troupes - commis pendant les insurrections de 1837 et de 1838 dans le Haut-Canada. Lafontaine propose une mesure semblable envers les victimes bas-canadien-



Charles Chiniquy - 1809-1899. Après avoir été curé de Kamouraska, il entra chez les oblats à Longueuil, puis devint vicaire du curé Brassard en 1847. (*Peinture d'Antoine Plamondon appartenant à M. Sam Lefebvre*).

Le Carrefour des ancêtres, en 1937. À gauche: maison de fondation des Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie; à droite: ancien presbytère. (Collection Charles-Edouard Millette)



## Chiniquy à Longueuil

nes. Les tories s'indignent aussitôt, et les loges orangistes propagent le mouvement dans le public de langue anglaise. Lord Elgin, gouverneur général, sanctionne la mesure malgré leur opposition. Des furieux le lapident et incendient le Parlement (25 avril 1849). Montréal vit pendant quelques semaines sous la terreur et perd son rôle de capitale.

C'est dire si lord Elgin est sympathique aux Canadiens français. Or le gouverneur général accepte de visiter le couvent des révérendes soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, au mois de mai 1849. C'est un événement pour le couvent et pour tout Longueuil. Le maire Hurteau, qui fait honneur à Longueuil en pareille circonstance, présente une adresse "loyale et affectionnée" au gouverneur général. Lord Elgin répond: "...J'ai pleine confiance dans votre loyalisme et votre dévouement, et je puis vous assurer que je ne me départirai jamais de la ligne de conduite qui m'est tracée par mon devoir envers notre très gracieuse souveraine et le peuple de cette Province."

Le couvent de Longueuil est lancé, sans conteste. L'école des garçons compte un nouvel instituteur, F.-X. Valade, que les commissaires d'école sont allés engager à Terrebonne. L'enseignement, pour Valade, n'est pas un pis-aller comme pour tant d'autres, mais une profession de choix, exercée depuis sa sortie du Collège de Montréal en 1835. Le curé Brassard peut écrire à Mgr Bourget (30 avril 1849): "M. Valade tient une école qui est à mon avis l'une des meilleures du diocèse..." Valade a de l'emprise sur ses élèves. Il plaît aux parents, à deux exceptions près, comme au curé. Mais il existe une école "dissidente et mixte", où les deux mécontents envoient leurs fils. Le curé Brassard demande à l'évêque s'il doit refuser les sacrements à ces pères "qui exposent les principes religieux de leurs enfants".

Le couvent de Longueuil et la congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie sont lancés, et la fondatrice peut mourir tranquille. Mère Marie-Rose rend le dernier soupir le 6 octobre, au moment où un oblat, le père Augustin Gaudet, lui donne l'absolution. Les marguilliers décident, avec l'autorisation de l'évêque de Montréal, de faire chanter *gratis* un service sur le corps de mère Marie-Rose, "en témoignage d'estime aux Révérendes Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, pour leur zèle à seconder les vues généreuses des habitants de cette paroisse". Ils précisent que cette décision ne devra pas créer un précédent.

Il est question d'agrandir l'église. Les propriétaires de la paroisse en acceptent le principe, par 89 voix contre 49, le 4 novembre 1849.

\* \* \*

Les résolutions adoptées à la fin de l'année 1848 déploraient l'émigration aux Etats-Unis. A Longueuil, paroisse relativement à l'aise, ce phénomène ne prend pas, comme en d'autres endroits de la province, les

proportions d'une hémorragie. Mais la famille Gauthier envisage d'émigrer à Ogdensburg, et les Krieghoff se transportent à Montréal où le peintre a sa clientèle. Krieghoff n'assistera pas au prochain éclat de son ami Chiniquy.

Les succès de Chiniquy peuvent bien lui tourner la tête. L'apôtre de la tempérance a remporté un triomphe dans une assemblée monstre au marché Bonsecours, en présence de Mgr Bourget et du maire de Montréal, au mois d'octobre 1848. Cependant Mgr Bourget fait des remontrances à ce prêtre tumultueux, qui les discute dans une longue réponse.<sup>3</sup> L'abbé Chiniquy peut discuter avec son évêque: les Montréalais lui décernent une médaille d'or que le juge Mondelet, président du comité, doit lui remettre en public. Une foule se rassemble ce jour-là, le 15 juillet 1849, au pied de la place Jacques-Cartier. Trois bateaux, faisant chacun deux voyages, font la navette jusqu'à Longueuil, où le curé Brassard, plus fier que Chiniquy lui-même, attend au débarcadère. C'est un personnage pittoresque, ce juge Charles Mondelet qui, jeune avocat, fut inculpé de publication de "libelles séditieux". Il a participé à l'agitation de 1837, mais en déconseillant la révolte armée. Brièvement arrêté, il a défendu des accusés devant la Cour martiale. Sa physionomie aiguë - les yeux perçants, le nez en coupe-vent, les cheveux déjà clairsemés toujours ébouriffés en bataille - est inoubliable. Mais le héros, aujourd'hui, n'est pas le juge Mondelet. La foule, formée en procession, va chercher Chiniquy au presbytère et le conduit à l'estrade érigée devant l'église, où des acclamations retentissent. Le juge Mondelet remet à Chiniquy la médaille d'or, "oeuvre magnifique qui sort des ateliers de M. Boivin", et les acclamations redoublent. Les soeurs sont presque seules à ne pas reconnaître que cette journée éclipse, au moins par la liesse populaire, celle du mois de mai où le gouverneur général, flanqué de ses aides de camp, est venu visiter leur couvent. Le même jour, l'Assemblée législative vote un don de 500 livres à l'abbé Chiniquy en témoignage de reconnaissance.

Cependant, en dehors même de la question moeurs, les méthodes de l'abbé Chiniquy choquent bien des gens. Longueuil n'abrite pas seulement des pères oblates, des marguilliers et des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Longueuil abrite, **comme** tous les bourgs de la province de Québec, **ou de** France, de Navarre et du monde entier, des gaillards qui aiment **s'amuser**, boire un coup et se bagarrer. On ne s'y distrait pas seulement aux courses de canots et aux joutes nautiques. Il s'y déroule - il faut le dire tout bas, le chuchoter - jusqu'à des combats de coqs! Et surtout Longueuil compte, grâce au va-et-vient de la "traverse", plusieurs hôtels doublés de tavernes. On y fabrique, dans des alambics clandestins un petit whisky blanc de bonne qualité, qu'il ne faudrait pas confondre avec le *moonshine*, plus ou moins frelaté. Et il arrive à des paroissiens, au sortir de la grand-messe, d'entrer dans un hôtel par la porte de derrière pour renouveler leur provision de petit whisky. L'abbé Chiniquy, servant décidément de vicaire au curé Brassard, ne peut rien en ignorer. Or l'abbé

3. Datée du 9 février 1849. Archives de l'évêché de Saint-Jean.

## Chiniquy à Longueuil

Chiniquy n'en veut pas spécialement aux combats de coqs, mais il en veut à mort à l'intempérance. Il se déchaîne dans un sermon, au début de décembre 1849. Il n'exhorte pas: il invective, il maudit, il frappe d'anathème. Il traite de canailles et de pourceaux, entre autres aménités, les paroissiens qui ne militent pas dans les sociétés de tempérance. Il engage à les congédier s'ils sont employés, à les boycotter s'ils sont commerçants.

Ce sermon d'énergumène épouvante des femmes, mais la réaction est aussi violente. Les hôteliers ne sont pas seuls furieux. Des commerçants impeccables, des consommateurs d'un petit verre ou d'une petite chope se sentent visés. Les protestations fusent. Plusieurs notables écrivent à l'évêché. Charles Bourdon (5 décembre 1849):

“La chaire a été souillée et est devenue le brandon de la discorde. Le venin est sorti de la bouche du père Chiniquy; il était furieux; il ne savait pas ce qu'il disait...”

Et Charles Sabourin, conseiller municipal:

“M. Chiniquy affecte de confondre avec les ivrognes les plus invétérés des personnes qu'il sait fort bien aussi tempérantes que lui, quoique pour des motifs personnels ils ne fassent pas partie de la Société de Tempérance.

“Je ne rapporterai pas à Votre Grandeur le langage immodéré et inconcevable débité en cette occasion. Je ne veux lui exposer que ce qui m'est personnel.

“Il a conseillé de ne point employer les personnes non agrégées à la tempérance. Il les a maudites et a prononcé leur expulsion du sein de l'Eglise...”

L'abbé Chiniquy n'a pas fini d'agiter la paroisse de Longueuil - et le district de Montréal. Pour l'heure, il tombe malade. A l'en croire, il est à l'agonie ou presque. Mgr Bourget vient le voir à Longueuil. Or Chiniquy gémit et s'affirme, non seulement malade, mais - malgré la récompense de l'Assemblée législative - pauvre et couvert de dettes. Guéri “presque miraculeusement”, il écrit à Mgr Bourget pour lui demander de donner “non pas un ordre, ni même un conseil, mais un simple permis” d'organiser une collecte en sa faveur “dans les églises où M. le Curé et le peuple le voudront de leur plein gré” (22 mars 1850).<sup>4</sup> “Il me semble, ajoute-t-il, que si tous les membres de la Société de Montréal<sup>5</sup> connaissaient ma triste position, j'y ai assez d'amis pour qu'ils soient capables de me secourir. C'est sur Votre Grandeur que je compte pour le leur faire connaître, car si je n'avais pas eu déjà mille preuves avant cette maladie que vous aviez pour

4. Cette correspondance, aux archives de l'évêché de Saint-Jean.

5. Il s'agit sans doute de la Société de tempérance.

moi un coeur tout paternel, je les aurais eues pendant ce temps de la visite du Seigneur. Mes dettes se montent à 300 livres.”

Le curé Brassard écrit aussi à l'évêque. Il est surchargé d'ouvrage et sa santé faiblit: “Je puis dire que les évêques ont toujours spéculé sur ma force physique et que j'ai toujours eu à supporter un fardeau que trois prêtres n'auraient pas trouvé très léger...” Il dessert une population de 3 700 âmes. Entre le bréviaire, les messes, les sermons, les catéchismes, les confréries, la visite aux malades, il n'a plus le temps de visiter la paroisse, ni les écoles, au nombre de dix. “Longueuil est trop considérable pour qu'un prêtre seul, avec toute la santé et toute la capacité possibles, puisse donner tous les besoins tels que Votre Grandeur et la charité chrétienne l'exigent.” Les derniers pères oblats restant à Longueuil l'ont un peu aidé, “mais ils partent au commencement de la semaine prochaine et je serai privé de leur assistance à l'avenir”. Le curé Brassard voudrait se faire traiter par son frère le médecin, à Nicolet. Il demande un prêtre et glisse un nom, toujours le même: “M. Chiniquy...”

Il faut dire que le curé Brassard rencontre des résistances dans la paroisse. Le capitaine de milice Joseph Vincent est commissaire des cours sommaires, ancien marguillier, et les galopins du village, à qui l'on a raconté son exploit de 37, béent d'admiration devant ce héros. Or Joseph Vincent, à la différence de son ami Bonaventure Viger, n'a pas éteint son esprit combatif. Il envoie à l'évêque, en se présentant comme l'interprète de nombreux paroissiens, une liste de menus griefs contre le curé (21 mai 1850):

*Le 13 février, jour des Cendres, il a plu à M. le Curé d'annoncer en chaire qu'à l'avenir tout convoi funèbre doit être rendu à 9 heures du matin, si la famille veut avoir un service de chanté sur le corps du défunt ou de la défunte, et cela sans exception pour les paroissiens qui ont au-delà de huit et neuf milles de distance pour aller à l'église; le mauvais état des chemins et le mauvais temps seraient cause que les parents du défunt ou de la défunte seraient privés de la satisfaction d'avoir le service chanté sur le corps de celui ou de celle qu'ils ont conduit à l'église pour être inhumé... Le 21 d'avril dernier. M. le Curé a annoncé en chaire qu'à l'avenir la grand'messe des dimanches et fêtes d'obligation commencerait à neuf heures du matin, et cela d'après votre ordre... De plus, que les services et enterrements commenceront à huit heures du matin...*

Longueuil donne bien du mal à ses curés! L'abbé Brassard, supportant “un fardeau que trois prêtres n'auraient pas trouvé très léger” et critiqué par les fortes têtes dont Joseph Vincent est le porte-parole, accomplit néanmoins tout son devoir envers sa paroisse. Il est commissaire d'école. Or il apprend par des confrères que le surintendant de l'Instruction publique dispose d'un fonds pour les bâtiments scolaires. Le curé Brassard court trouver le surintendant, Jean-Baptiste Meilleur, et lui expose



## Chiniquy à Longueuil

les besoins de ses écoles qui n'ont jamais rien reçu de ce fonds. Meilleur explique: "Je ne puis disposer d'argent qu'en faveur des commissions scolaires présentant des titres de propriété sur leurs bâtiments; l'école des garçons, à Longueuil, appartient à la fabrique, et le couvent à la communauté des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie; si votre commission scolaire se procurait des titres - en achetant les propriétés - je les aiderais volontiers..."

Le curé fait rapport de cette entrevue aux commissaires d'écoles, aux marguilliers et aux soeurs, et ces trois corps, chacun de son côté, en délibèrent, en délibèrent... Les ventes seraient faites à titre gratuit et équivaldraient à des donations puisque les commissaires d'école n'ont aucun moyen de paiement. Ni la fabrique, ni le couvent ne raffolent de cette idée. Mais les subventions sont à ce prix. Les marguilliers se décident les premiers, à une condition: la vente sera faite à réméré, c'est-à-dire que la fabrique pourra reprendre sa propriété en remboursant, à défaut d'un prix d'achat inexistant, les améliorations que les commissaires d'école auraient pu apporter.

Voilà une aubaine pour les opposants au curé - pour les ennemis de Chiniquy et pour les amis de Joseph Vincent -, qui sèment des doutes dans l'esprit des marguilliers sur la validité de ce dépouillement. Les marguilliers ont-ils outrepassé leurs pouvoirs? Certains d'entre eux hésitent, pensent à revenir sur leur décision. Le curé convoque alors toute la paroisse en assemblée (7 juillet 1850). Et il emporte le morceau. La paroisse décide, à l'unanimité des présents, la vente à faculté de réméré, pour obtenir la subvention nécessaire à l'agrandissement de l'école. Le curé et trois marguilliers sont désignés pour la transaction.

Ils sont plutôt embarrassés. Il faut, leur assure-t-on, mentionner dans l'acte un prix de vente. Les marguilliers, le curé lui-même, hésitent. Cela se fait partout, leur dit-on, dans le Haut comme dans le Bas-Canada. Les marguilliers signent la vente devant le notaire Hurteau, maire sortant de charge, pour le prix de 500 livres, le 9 juillet. Les soeurs signent la vente pour le prix de 1 500 livres, le même jour. Marguilliers et religieuses croient se protéger par une restriction mentale, en prévoyant dans les contrats le droit de réméré, sans indemnité pour les sommes "déclarées avoir été payées" - le mot "déclarées" sous-entendant qu'elles ne l'ont pas été.

Le surintendant envoie 400 livres pour le couvent qui les utilisera pour des travaux accomplis sous la surveillance du curé, et 200 livres que les commissaires déposeront, pour l'heure, à la Banque du Peuple, pour l'école.

\* \* \*

Le curé de Longueuil a-t-il traversé victorieusement cette période de troubles? Au contraire. Le mécontentement contre l'abbé Chiniquy et celui

contre le curé Brassard se conjuguent. Les deux prêtres sont d'ailleurs fraternellement unis. Ils n'ont, semble-t-il, qu'une bourse. Ils sont inséparables. Ils sont solidaires. Et Chiniquy peut être adulé dans le reste de la province: les paroissiens de Longueuil, traités de canailles et de pourceaux, ne sont pas près de lui pardonner.

La situation, pour le curé, deviendrait-elle intenable? Mgr Bourget lui offre un congé pour rétablir sa santé et laisser revenir le calme. Mais le curé veut l'abbé Chiniquy pour remplaçant (26 janvier 1851):

*Je vous demande pardon d'avance de vous entretenir d'un individu dont le nom sonnera assez mal à vos oreilles, mais que je crois tellement lié à mes intérêts que je crains de souffrir considérablement de l'arrangement qui va être fait à mon sujet. Vous avez déjà deviné que je veux parler de M. Chiniquy. Si la chose ne convenait point, Monseigneur, ne craignez point de me faire de peine; j'attendrai sans crainte et sans inquiétude le résultat...*

*Les désordres augmentent dans le village, depuis huit mois que je suis malade. Des hommes violents et méchants sont à l'origine de ces désordres. Il faut un bras vigoureux pour les mettre à la raison, et je ne vois personne qui puisse le faire avec autant d'avantage que M. Chiniquy. Il connaît les gens et leur degré de perversité, et j'ai l'intime conviction qu'avec son énergie de fer et son activité infatigable il purgera, en moins d'une année, mon village des immondices qui le souillent...*

A la rigueur, Monseigneur pourrait désigner deux prêtres, dont l'un pour le spirituel "et M. Chiniquy pour le temporel, donnant des coups de main à son confrère".

Sans l'abbé Chiniquy, il faudra payer des desservants, et les revenus sont faibles, cette année de mauvaise récolte. "Avec M. Chiniquy, je n'ai point cet embarras, lui serait insulté si j'osais lui offrir une obole en récompense de ses services, et comme il connaît mes affaires je suis persuadé que, bien loin d'accepter une obole, il fera des sacrifices pécuniaires pour me venir en aide comme il a déjà fait bien des fois..." Chiniquy "a déjà fait la mission de tempérance à Québec avec des curés pour vicaires; il pourrait sûrement l'achever ici avec une partie de la besogne d'un curé".

Enfin, dans la même lettre, le curé Brassard livre à son évêque un secret: Chiniquy - tandis qu'il pleurait misère et demandait une collecte en sa faveur! - lui a "confié" 400 livres. C'est pour les rembourser que le curé exige les paiements du couvent.

Le curé Brassard ne finit pas son plaidoyer sur cet aveu. Il insiste sur la faveur sollicitée pour Chiniquy:

## Chiniquy à Longueuil

*La position de M. Chiniquy ne sera plus tenable dans ma maison du moment que je l'aurai quittée pour six mois ou un an. Même actuellement, il a peine à y demeurer pendant mes absences. Du moment que je partirai, il partira aussi lui pour je ne sais où. C'est ma crainte, il ne m'a rien communiqué de la sorte, mais j'en suis presque certain. Je lui suis essentiellement nécessaire et si je n'avais pas été là, il a dit mille fois qu'il ne serait pas demeuré au Canada. Je suis pour lui plus qu'un frère. Et vous devez comprendre que dans sa position il a besoin d'un ami bien dévoué pour épancher son coeur, car vous ne pouvez pas douter qu'il soit dans une position pénible, qu'il sent beaucoup plus qu'on ne peut le croire. En me quittant, il aura besoin pour lui-même d'un argent auquel il n'a pas voulu toucher, même pour des frères. Voilà mon embarras. Où trouver 400 livres dans un moment où je dois mettre au couvent toutes mes économies, car, Monseigneur, malgré les misères d'autrefois, le couvent de Longueuil a toujours été l'objet de mes sollicitudes et économies... Et malgré la certaine répugnance avec laquelle on voit M. Chiniquy, on peut dire qu'il a fait du bien et qu'il peut encore en faire. Il me semble que sa place chez moi, où il exerce depuis longtemps le ministère, demande d'un manière ostensible qu'il soit mon remplaçant, sinon on devra supposer qu'il y a des raisons qui ne sont pas à son avantage... Si M. Chiniquy restait chez moi avec ma besogne ou une partie de ma besogne, le plaisir qu'il aurait de travailler pour moi lui rendrait agréable mon absence parce qu'il se trouverait dans une position qui n'aurait rien d'odieux et qu'il contribuerait au rétablissement de la santé d'un vieil ami... J'ai lieu de croire que sa mauvaise histoire de Kamouraska n'est connue que de ses supérieurs et peut-être de quelques prêtres bien rares, puisque mon frère docteur, intime de feu J.-B. Taché et de M. Dionne, ennemis jurés de M. Chiniquy, me disait il y a deux ans que ces messieurs ne pourraient pas refuser à M. Chiniquy un certificat de moralité. Il me semble que M. Chiniquy a déjà payé bien chèrement sa faute. Pour ma part, j'avoue qu'à sa place je n'aurais pas été capable d'endurer ce qu'il a enduré depuis son séjour dans le diocèse de Montréal, et qu'il y a longtemps que j'aurais fui bien loin de mon pays. Moi seul ai été témoin des larmes qu'il a versées au retour de ces pénibles missions...*

Chiniquy est bien calomnié: nul prêtre n'est plus assidu au chapelet, à la visite au Saint-Sacrement, à tous les exercices de piété...

Le curé de Longueuil, dans cette affaire, perd un peu la tête puisque des passages de son long plaidoyer sont contradictoires: l'abbé Chiniquy ne pourrait absolument pas rester à Longueuil sans lui, et il demande l'abbé Chiniquy pour remplaçant pendant un congé prolongé... Mgr Bourget, qui entend d'autres sons de cloche, reste sceptique. Il fait venir le curé Brassard et lui déballe en quelque sorte le dossier Chiniquy: on dit que, on sait que... Chiniquy, dénoncé, ne nie pas, mais reproche à l'évêque, en termes

fiers et respectueux, le mal ainsi fait à son ami. Il lui écrit du Sault-Saint-Louis, le 13 mai (1851):

*Je ne terminerai pas sans demander une faveur à Votre Grandeur. C'est que, lorsque la médisance ou la calomnie jette à vos pieds ses poisons contre moi, je sois le premier à en être informé. Vous ne sauriez croire, Monseigneur, combien, sans le vouloir sans doute, vous avez fait de mal à mon bienfaiteur et ami M. Brassard, en le mettant le premier dans la confiance de certaines choses que pour son bonheur et pour le mien il aurait dû toujours ignorer...*

A l'automne, Mgr Bourget retire à l'abbé Chiniquy ses pouvoirs et lui donne son exeat pour le diocèse de Chicago, sans un mot de recommandation.

Le curé de Longueuil, condamné dans son différend avec les oblats et condamné dans la personne de son ami Chiniquy, souffre.



## Le Grand-Tronc

LOUIS LACOSTE a récupéré le mandat du comté de Chambly en septembre 1849. Le conseil municipal du village de Longueuil est renouvelé tous les ans. Isidore Hurteau a rempli deux mandats à la mairie. Charles Sabourin, conseiller municipal en 1849, lui succède en 1850. Sabourin n'a ni la langue ni la plume dans sa poche. Il est un des protestataires que le fameux sermon de Chiniquy a le plus indigné, et qui l'ont écrit à l'évêque.

Le recensement de 1851 reconnaîtra 57 715 âmes à Montréal. Le village de Longueuil, grâce à la "traverse" et plus encore à la construction du chemin de fer, grandit plus vite que la paroisse. Le recensement y dénombre 374 maisons contre 154 à la paroisse et 3 021 habitants contre 1 496 à la paroisse.

Le conseil municipal décide le prolongement de plusieurs rues. Il adopte un règlement "concernant les obstructions et embarras des rues". Il éprouve quelque difficulté dans l'organisation de la compagnie de pompiers, car les volontaires demandent qu'on leur achète un uniforme. Il y a parfois du tirage dans le paiement des "licences" des traversiers et commerçants. Mais les Longueillois, dans l'ensemble, ne manquent pas d'esprit civique. L'inspecteur fait rapport, à la séance du 10 mars 1851, qu'il a visité toutes les maisons du village et qu'il a trouvé tout en bon ordre. Le règlement relatif aux incendies est observé "si ce n'est que certaines personnes n'avaient pas d'échelle sur leur maison, mais elles s'en sont procuré depuis".

La maison d'école où François-Xavier Valade tient un établissement modèle appartient maintenant à la Commission scolaire. Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, qui ont déjà des couvents à Beloeil, à Saint-Timothée et à Saint-Lin, en ouvrent un à Saint-Hilaire, que le chemin de fer de la St. Lawrence and Atlantic met à 40 minutes de Longueuil, en 1850. Une assemblée de marguilliers anciens et nouveaux, tenue sous la

## Histoire de Longueuil

présidence de Mgr Bourget, décide un prêt de 10 000 livres aux soeurs "pour les aider à agrandir leur établissement", à la condition que l'évêque veuille bien servir de caution et que les ouvriers de la paroisse aient toujours la préférence, à égalité de compétence et de prix.

La construction et l'exploitation du chemin de fer grossissent la population anglaise. Le révérend Richard Lonsdell, que le lord-évêque de Québec a chargé de la double paroisse de La Prairie et Longueuil en 1847, est aussi enthousiaste que son prédécesseur. L'Eglise anglicane s'organise, d'ailleurs. Elle crée un diocèse de Montréal. Charles William Grant est mort, mais son fils James Irwin hérite, avec le titre, la tradition religieuse de sa famille. Il fait donation définitive de l'église et de son terrain "au Révérend Francis Fulford, lord évêque de Montréal et à ses successeurs". Le projet d'abolition de la tenure seigneuriale chemine, de bureau en bureau.

\* \* \*

Galt fait prolonger la ligne de la St. Lawrence and Atlantic Railway jusqu'à Richmond, mais la Compagnie manque d'argent. La Ville de Montréal, le séminaire de Saint-Sulpice et la Banque de Montréal lui consentent des prêts. Galt peut faire prolonger la ligne jusqu'à Sherbrooke, qui est sa ville. Une excursion de plaisir marque l'inauguration du trajet Longueuil-Sherbrooke, le 11 septembre 1852. Les invités montréalais s'embarquent de très bonne heure, le matin, sur le *Sainte-Hélène* et le *Sainte-Marie*, à destination de Longueuil. Un autre bateau transporte Son Excellence lord Elgin, gouverneur général, des ministres et des députés. Sur les quais de la St. Lawrence and Atlantic Railway, à Longueuil, se déroule une cérémonie officielle et mondaine. Le maire Sabourin présente une adresse à lord Elgin, qui ne manque pas de rappeler sa visite au couvent et regrette, esclave de l'horaire, de quitter Longueuil aussi vite. Un millier de personnes - autant dire, tout Montréal - s'entassent joyeusement dans le train, qui s'arrête à Saint-Hyacinthe et à Richmond. Sherbrooke fait un accueil splendide, avec un grand dîner par petites tables.

L'avenir est aux chemins de fer. D'autres compagnies se forment, et manquent de capitaux. Des Montréalais d'envergure fondent la Compagnie du Grand-Tronc (Grand Trunk Railway System), qui absorbera les compagnies existantes, récoltera des fonds en Angleterre, achèvera la ligne de Montréal à Portland, construira une ligne, également projetée par Galt, de Montréal à Toronto et la prolongera peut-être un jour jusqu'à Chicago. Georges-Etienne Cartier rédige le projet de charte, sanctionné en 1852. Le gouvernement, qui prévoyait des subventions aux diverses entreprises ferroviaires, modifie sa loi pour favoriser cette seule ligne. Le Grand-Tronc émet des prospectus en Angleterre, laissant espérer des dividendes de onze et demi pour cent et l'adjudication du contrat à une compagnie anglaise. Galt se rend en Angleterre et intéresse des banquiers cossus à l'affaire.

Le Grand-Tronc achète la St. Lawrence and Atlantic Railway, dont il prend possession officielle le 1er juillet 1853.

## Le Grand-Tronc

Longueuil est le terminus d'un futur grand chemin de fer, qui transportera les importations et les exportations de l'Ouest canadien. Le Grand-Tronc possède ou construit à Longueuil une gare en bois de 180 pieds sur 50, abritant aussi des bureaux; un vaste dépôt en brique pouvant abriter un escadron de 15 à 18 locomotives, sans parler des forges, des tours, des pompes, des machines de toute sorte; un atelier de menuiserie, avec une annexe pour la réparation des locomotives et une autre pour la réparation des wagons; une fonderie; un atelier de carrosserie; un atelier de peinture; trois remises dont une pour les wagons, une pour le fret et une pour le bois; cinq maisons en briques et une en bois, de deux étages et servant de logements, et une maison en bois servant d'école.

Ces ateliers emploient plus de 300 personnes, et maint cheminot prend domicile à Longueuil. Le Grand-Tronc procure donc à Longueuil un afflux de plusieurs centaines d'employés dont beaucoup installent avec eux leur famille. L'appoint protestant augmente, dans le village, sans dépasser dix p.c. Les familles protestantes fréquentent la petite mais coquette église épiscopaliennne due à la générosité de Charles Grant, baron de Longueuil. Quelle activité, quel entrain! L'arrivée du convoi de Sherbrooke et le transfert des voyageurs sur le *steamboat*, au début de l'après-midi, offrent un spectacle animé, les jours de beau temps. L'argent circule à Longueuil. Joseph Goguette, ancien protégé du curé Chaboillez, devait compléter ses honoraires de notaire par quelque occupation auxiliaire. La fabrique l'avait engagé pour les deux fonctions, réputées peu compatibles, d'organiste et de comptable. Or Goguette a vendu au Grand-Tronc l'emplacement de la gare, à si bon prix qu'il pourrait désormais vivre de ses rentes. Le Grand-Tronc fait construire des barges, que des remorqueurs traîneront, pour le transport du matériel roulant sur le fleuve. Le Grand-Tronc termine sa voie jusqu'à Portland. Les voyages d'Europe ne se font plus par le lac Champlain et New York. Quand Mgr Bourget accomplit un nouveau voyage à Rome, au mois d'octobre 1854, il prend le train du Grand-Tronc à Longueuil pour Portland. Parti de Montréal à 7 heures du matin, il arrive à Portland à 6 heures du soir. Le Grand-Tronc assure la fortune de Longueuil.

Et après tout pourquoi Longueuil, bien assis sur la rive sud, sans hiatus dans les communications avec Portland, avec Boston, avec New York, pourquoi Longueuil ne rivaliserait-il pas avec Montréal, ne supplanterait-il pas Montréal, curieusement recroquevillé sur une île? Autour d'Isidore Hurteau, on en rêve.

Montréal doit sa richesse aux rapides de Lachine et à l'esprit d'entreprise d'une poignée d'hommes qui ont outillé son port. John Young, président de la Commission du port de Montréal, fait draguer le chenal, entretenir et prolonger les quais. Or le port de Montréal s'est développé sur la rive nord - la rive gauche - du Saint-Laurent, non pas seulement parce que Montréal s'est bâti sur cette rive, mais parce que la masse des eaux s'y porte, laissant un étiage insuffisant sur la rive sud où des battures affluent. Mais cela, les Longueillois l'ignorent ou le contestent, ou

croient pouvoir le corriger. Le port de Montréal s'est développé dans la zone du canal Lachine et de Pointe-Saint-Charles. L'est de Montréal réclame un développement du port près de la baie d'Hochelaga ou près du square Viger. C'est trop loin du centre des affaires, soutiennent les contradicteurs. John Young, président de la Commission du port, consulte d'autres ingénieurs, et les quais sont prolongés vers l'est. Longueuil, terminus du Grand-Tronc qui groupe des hommes dynamiques et puissants dans son conseil d'administration, ne pourrait-il manifester autant d'esprit de revendication et d'entreprise? Longueuil, en la personne de ses fils les plus hardis, rêve de quais interminables, avec des entassements de sacs, des pyramides de caisses et des falaises de charbon, devant lesquels trépident, en crachant une épaisse fumée, des bateaux à vapeur de toutes les nations commerçantes.

\* \* \*

Une nouvelle division administrative modifie les limites du comté de Chambly, en 1853. Un comté de Saint-Jean est formé d'une partie des comtés de Chambly et d'Huntingdon. Il enlève la paroisse et la ville de Saint-Jean, ainsi que la paroisse de Saint-Luc, au comté de Chambly, dont les nouvelles limites sont ainsi fixées:

*Le comté de Chambly sera borné au nord-est par le comté de Verchères tel que ci-dessus décrit, au sud-est par la rivière Richelieu, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest par les limites sud-ouest des paroisses de Chambly et de Longueuil, y compris toutes les îles dans ledit fleuve Saint-Laurent et la dite rivière Richelieu, les plus rapprochées dudit comté en tout ou en partie, vis-à-vis d'icelui, ledit comté ainsi borné comprenant les paroisses de Boucherville, Longueuil, Saint-Bruno et Chambly.*

Le Dr Pierre Davignon est élu troisième maire de Longueuil, en 1853. C'est le frère du Dr François Davignon, de Saint-Jean, dont la délivrance par Joseph Vincent et Bonaventure Viger, sur le chemin de Chambly, a déclenché l'insurrection de 1837. Le conseil municipal innove en décidant la construction de trottoirs. Il s'agit de trottoirs en bois, dont l'adjudication sera faite "après une criée publique à la porte de l'église". Une répartition sur les propriétés comblera les frais. Les propriétaires ou occupants devront enlever la neige et nettoyer les trottoirs devant leur lot.

Une autre question importante est celle du marché, en panne depuis assez longtemps. Le Conseil décide la construction du marché sur un terrain appartenant déjà au village, à l'angle de la rue Grant et de la rue Saint-Laurent (mars 1853). Avis est donné le dimanche, à la sortie de la messe, pour recevoir des soumissions. Charles Deniger emporte le contrat, pour 64 livres et 8 chelins. La "Corporation" empruntera 65 livres à la Banque du Peuple, à Montréal. Une cotisation frappera les propriétaires, pour le remboursement. Le marché en bois, d'un seul étage, est assez vite